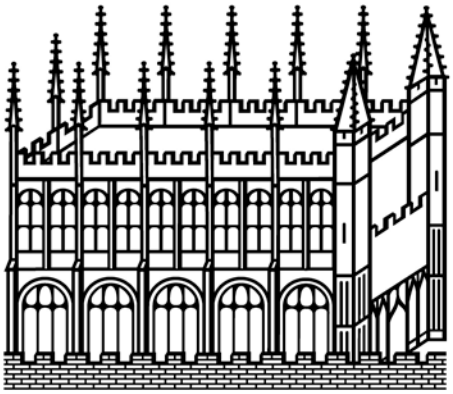

Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

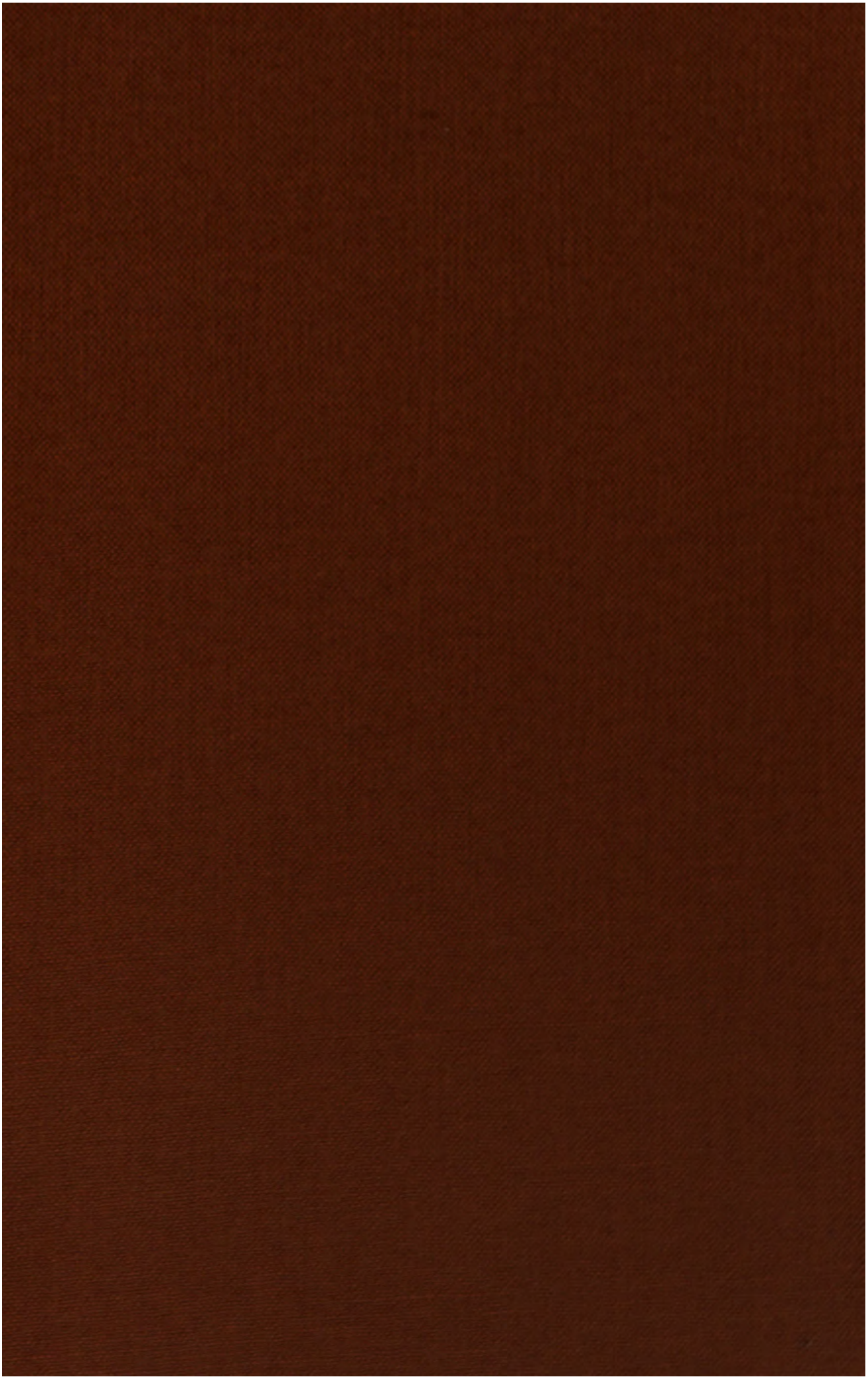

6000520501

212 d.67

HISTOIRE

DE THOUARS

PAR

HUGUES IMBERT.

Extrait des Mémoires de la Société de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres.

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

22, RUE DES HALLES, 22

1871

ILLUSTRATIONS
VENDÉENNES

PAR

C. MERLAND

DOCTEUR-MÉDECIN

I

BARNABÉ BRISSON.

Les temps ne sont pas également propices à tous les hommes. Si l'accomplissement du devoir est facile, dans un état heureux et tranquille, il n'en est plus de même quand le gouvernement est en proie aux agitations et aux tempêtes. Pour s'écarter du sentier de l'honneur qu'il trouve tout tracé devant ses pas et dans lequel il a pour appui et pour guide la loi et l'autorité incontestée du pouvoir, l'homme doit être né avec des instincts pervers et des passions désordonnées; mais s'il est en lutte continuelle avec des événements qu'il ne peut pas toujours maîtriser; si, incertain du chemin qu'il lui faut suivre, parce que toutes les voies qui se présentent ont leurs difficultés et leurs épines, il hésite et s'égare même quelquefois; non-seulement il aura besoin des lumières d'un esprit supérieur pour se reconnaître, il lui faudra encore la fermeté d'âme et le sentiment d'abnégation qui mettent le bien public et l'intérêt de la patrie bien au-dessus des attachements de la terre et des affections de la famille. Celui-là est un grand citoyen qui sort victorieux de cette terrible épreuve, et nul autre ne peut passer pour tel, s'il n'a fait que se soumettre à une autorité bienveillante dont il a accepté la protection avec reconnaissance et les obligations sans murmure. C'est donc dans les grands cataclysmes sociaux

qu'il faut aller chercher les âmes héroïques qu'aucun événement ne peut ébranler, et qui, comme le juste d'Horace, conservent leur sérénité au milieu des plus violents orages. Dans des régions moins élevées, au-dessous des mâles vertus dont nous venons de parler, se rencontrent encore de bons citoyens, des hommes instruits, intelligents et capables, doués quelquefois des facultés de l'esprit les plus heureuses et les plus rares, dont tous les instincts sont pour le bien, mais qui se sentent attachés à la vie par des liens tellement respectables, que leur âme se trouble à la vue des événements qui peuvent les briser, et qui, plutôt que d'en venir à cette extrémité, capitulent quelquefois avec leur conscience, se refusant pourtant toujours au crime, quand les factions veulent le leur imposer. Assez d'autres qui ne demanderaient pas mieux que de rester honnêtes, obéissant aux sentiments de faiblesse et de pusillanimité si communs aux jours de révolution, se rendent complices de tous les excès et participent à toutes les mesures violentes de scélérats qu'ils détestent, mais qu'ils suivent parce qu'ils les craignent, pour que notre indulgence soit acquise à ceux qui n'ont fait que quelques concessions à l'ennemi. C'est parmi ces derniers que doit être rangé le président Brisson. Dans des temps ordinaires, il n'eût pas été seulement une des lumières du parlement, il eût encore été, comme homme public, un bon citoyen; venu à une époque de confusion et de trouble, il a conquis une place distinguée parmi les jurisconsultes et les érudits du XVI^e^ siècle, et si son caractère n'a pas toujours été à la hauteur de son esprit, s'il ne s'est pas montré inébranlable devant les fureurs de la ligue, au moins doit-on reconnaître que le jour où, placé entre le crime et la mort, il a fallu faire un choix, il a fait le sacrifice de sa vie.

Barnabé Brisson naquit, vers le milieu du XVI^e^ siècle, à Fontenay-le-Comte. Il appartenait à une famille de robe qui jouissait dans le Bas-Poitou d'une considération générale. Son père, François Brisson, était lieutenant particulier de Fontenay, et son bisaïeul, Jean Brisson avait exercé, avec distinction, dans la même ville, la profession d'avocat. Son frère y fut sénéchal et écrivit plusieurs livres, entr'autres l'*Histoire civile des guerres*

du Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois, depuis l'année 1574 jusqu'à l'édit de pacification de l'année 1576.

Il semble qu'à cette époque, les traditions de famille se conservaient mieux que de nos jours, qu'elles se transmettaient de père en fils, comme un héritage, et qu'avec le sang, elles s'inoculaient en quelque sorte dans certaines races. Sans sortir de Fontenay, nous pourrions en trouver plus d'un exemple. L'autorité du chef de famille, alors si respectée qu'elle devenait une sorte de culte, ne suffit-elle pas pour expliquer un phénomène qui ne se produit plus guère au temps où nous vivons?

Dès son enfance, Brisson trouva donc dans la maison de son père des habitudes sérieuses et le goût du travail. Ses parents l'envoyèrent de bonne heure à Poitiers, pour y faire ses études. On sait ce qu'était alors l'éducation classique. Les yeux tournés vers l'antiquité, la jeunesse avait des admirations enthousiastes pour les Grecs et les Latins, et, au grand détriment de la langue nationale, voulait parler en français la langue d'Homère et de Virgile. Plusieurs prétendaient faire revivre, dans tout son éclat, une langue morte depuis longtemps, et auraient rougi d'écrire autrement qu'en latin. Brisson fut de ce nombre. C'est assez dire qu'il avait fait de fortes études au collége; il en sortit admirablement préparé à étudier la science du droit. En même temps que lui, se trouvait alors parmi les étudiants de Poitiers, un jeune homme qui devait laisser un des plus grands noms dont la magistrature s'honore, c'était Achille de Harlay. Associés aux mêmes travaux intellectuels, passionnés l'un et l'autre pour les lettres, trouvant un charme infini dans toutes les recherches qui enrichissent l'esprit et agrandissent l'intelligence, ces deux studieux écoliers se rencontrant tous les jours sur les mêmes bancs, furent nécessairement amis, aussitôt qu'ils se connurent. Cette amitié dut croître avec le temps, puisque nous les trouvons à côté l'un de l'autre jusqu'au jour où hélas!... Mais n'anticipons pas sur un événement de triste mémoire, il se présentera toujours assez tôt sous notre plume.

Barnabé Brisson vint, comme avocat, se fixer à Paris, où de hautes destinées l'attendaient. Il ne tarda pas en effet à se faire un nom parmi les jurisconsultes les plus célèbres du parle-

ment, et s'acquit en peu de temps une grande réputation par ses consultations et ses plaidoiries. Une affaire qui fit grand bruit lui donna une des premières places au barreau.

Simon Bobie, bailli de Coulommiers, et Jean de Blosset, seigneur d'Arcouville, avaient épousé, le premier la fille de Perry Dumoulin, avocat au parlement, et le second la fille du jurisconsulte Charles Dumoulin, son frère. Des difficultés d'intérêt s'étaient élevées entre eux, du chef de leurs femmes, difficultés terminées par une transaction et un ressentiment mal dissimulé. Une nuit, pendant que Bobie était à son bailliage, sa femme, ses deux jeunes enfants et une domestique furent assassinés à son domicile de Paris. A la nouvelle de ce carnage, Bobie se rappelle ses anciens démêlés avec de Blosset, se persuade que nul autre que lui n'a pu commettre un aussi abominable crime, et obtient une prise de corps contre lui, sa femme et ses gens. Les prévenus sont garrottés et jetés en prison. Après six semaines de détention, ils sont traduits devant la justice. L'énormité du crime, la position de l'accusateur et celle des accusés avaient causé dans Paris une grande émotion, aussi le jour du jugement l'affluence au palais fut considérable. Brisson plaidait pour Bobie qui s'était porté partie civile contre de Blosset que défendait Pasquier; Jacques-Auguste de Thou portait la parole en qualité d'avocat-général.

En dehors de l'action criminelle, cette affaire présentait une question de droit civil fort difficile à résoudre. A qui, de Simon Bobie ou des héritiers de sa femme, appartenaient les meubles de celle-ci? Dans le cas où elle aurait été assassinée la première, Bobie héritait de ses enfants, dans le cas contraire, la moitié des meubles revenait aux seconds. Il s'agissait donc de savoir si la mère avait survécu à ses enfants, ou si les enfants avaient survécu à leur mère, question fort délicate qui ne pouvait se résoudre que sur des probabilités. Les plaidoiries n'occupèrent pas moins de deux audiences et passionnèrent singulièrement les esprits. Pasquier nous apprend dans ses lettres, qu'après la plaidoirie de Brisson et le réquisitoire du ministère public dont les conclusions furent conformes à celles de la partie civile, l'irritation de la foule contre de Blosset fut si grande,

que trois fois interrompu, en prenant sa défense, ce fut à grand' peine qu'il parvint à se faire entendre. De Blosset n'en gagna pas moins son procès sur la question criminelle. Il fut mis en liberté et son adversaire condamné aux frais et à trois mille francs de dommages et intérêts. Mais sur la question de prédécès, les juges pensèrent que les assassins avaient dû commencer par les personnes qui pouvaient leur opposer quelque résistance, et que par conséquent les enfants avaient survécu à leur mère (1).

En quelques années, le nom de Brisson grandit tellement que le roi Henri III voulut l'attacher à son gouvernement. Le nom de Henri III n'apparaît que couvert du sang des princes de Lorraine, et à travers les abominables turpitudes qui ont justement flétri sa personne et son règne. Mais si on pouvait le dégager d'un assassinat que la raison d'Etat ne peut pas justifier, et de ses honteuses débauches, on trouverait non-seulement un prince brave et aimable, mais une intelligence vive, un esprit cultivé, aimant les lettres et capable d'apprécier les hommes. Le mérite de Brisson ne lui échappa point, il en fut même tellement enthousiasmé, qu'au dire de Sainte-Marthe qui prétend avoir recueilli ses paroles, il déclara que, dans le monde chrétien, il n'y avait pas un autre prince assez heureux pour compter, parmi ses sujets, un homme que dans les lettres on pût comparer à Brisson. Son admiration ne se borna pas à s'épancher en louanges stériles, il en donna à celui qui en était l'objet, un témoignage beaucoup plus significatif. En 1575, il l'appela aux fonctions d'avocat-général au parlement de Paris. C'était, suivant le duc de Nevers, un cadeau qui ne valait pas moins de vingt mille écus d'or. Le père Nicéron ne veut pas croire à cette libéralité princière, il prétend que Brisson acheta, de ses deniers, cette charge de Dufour de Pibrac.

(1) Dreux-Duradier, dans l'article qu'il a consacré à Brisson, a commis à ce sujet, plus d'une erreur. Il dénature les noms de Bobie et de Blosset, et les appelle Bobe et de Brosset. Il prétend aussi qu'Auguste de Thou était avocat de ce dernier, tandis qu'il portait la parole comme avocat-général. On trouve la plaidoirie de Pasquier dans le recueil de ses œuvres.

C'est comme avocat-général qu'en 1579 Brisson accompagna, aux Grands Jours de Poitiers, Achille de Harlay qui les présidait. Dans des vers latins qu'à cette occasion Sainte-Marthe dédia à de Harlay, on en trouve quatre à l'adresse de Brisson. Ces vers donnent de lui l'idée d'un orateur beaucoup plus remarquable par l'érudition et la force des arguments, que par l'éclat d'une éloquence retentissante :

> Nec vobis etiam comes additur alter,
> Bruta sono qui saxa trahat, qui flumina distat,
> Sed qui Thracio gravior Brissonnius orpheo
> Humanas teneat faciendis vocibus aures.

Ces magistrats, si imposants au palais, étaient tout autres dans les salons. Avec la robe et le bonnet, ils laissaient l'austérité du langage et se plaisaient aux conversations les plus décolletées. Brisson, le grave Brisson, *thracio gravior orpheo*, risquait le propos gaillard, et prenait grand plaisir à des jeux d'esprit qui ne brillaient ni par le bon goût, ni par la décence; il fut un des premiers à chanter la *Puce de mademoiselle Catherine des Roches.*

Si l'on veut bien connaître les mœurs, les habitudes et les hommes du XVI^e^ siècle, il faut lire ces productions plus que légères des personnages les plus considérables du temps. De nos jours, pour Brisson comme pour Nicolas Rapin, la plume s'arrête devant la nudité de leur style. J'aime mieux renvoyer les curieux au livre d'Estienne Pasquier, ils pourront y savourer à leur aise des gravelures auxquelles on ne me pardonnerait pas de donner place ici. Brisson crut sans doute avoir fait le chef-d'œuvre du genre; puisque, l'ayant composé en vers latins qui ne pouvaient être compris que par un certain nombre de personnes, il s'empressa de mettre ses agréments à la portée de tous, en le traduisant en vers français. Tels étaient les délassements de l'esprit aux Grands Jours de Poitiers. Après les gaillardises de la veille, Brisson, le lendemain, redevenu avocat-général, demandait, avec de grands frais d'éloquence, la potence pour des gentilshommes dont quelques-uns l'avaient bien méritée; et, le soir arrivé, il se reprenait aux conversations en-

jouées qui faisaient les délices du beau monde qu'il fréquentait. Nul, mieux que lui, ne savait

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Après les Grands Jours, Brisson acheta de Pomponne de Bellièvre, la charge de président à mortier, au parlement de Paris, moyennant la somme de soixante mille livres. Son crédit à la cour allait toujours croissant et personne n'était plus avant que lui dans les faveurs royales. Les missions les plus importantes et les plus délicates lui furent confiées, missions secrètes pour la plupart que pouvaient seuls remplir des hommes habiles dans lesquels le souverain pût avoir toute confiance. La position toute particulière où se trouvait alors Henri III, l'exigeait ainsi. La politique de ce prince était en effet ce que, de nos jours, on a appelé une politique de bascule; en voulant flatter les deux partis qui alors se partageaient la France, il n'était parvenu qu'à les mécontenter également. Furieux des concessions qu'il avait faites aux protestants, les catholiques étaient peu touchés de ses pratiques dévotieuses. Il avait beau suivre les processions en égrenant son chapelet, il ne ramenait aucun d'eux. D'un autre côté, les Huguenots ne pouvaient pas oublier la part que Catherine de Médicis avait prise aux massacres de la Saint-Barthélemy, et, comme ils savaient qu'elle avait une grande puissance sur l'esprit du roi, ils n'avaient pas plus de confiance dans le fils que dans la mère. Malgré les garanties qui leur avaient été données, ils sentaient bien que la puissance qui suit presque toujours le nombre n'était pas de leur côté, aussi faisaient-ils des avances au tiers-parti qui observait sans se livrer encore. Dans les deux partis d'ailleurs, mais plus particulièrement parmi les protestants, se trouvaient des aventuriers et des gens de rapines, pour lesquels le pillage était devenu une condition d'existence qu'aucune main n'était assez ferme pour arrêter. La France était donc tombée dans un désordre sans nom. A la cour, au milieu des plus graves préoccupations, des mascarades et des capucinades, des moines et des mignons, des guet-apens et des adultères; dans les provinces, la féodalité se reconstituant sous de puissants seigneurs, et les grandes villes, catholiques

ou protestantes s'érigeant en véritables républiques. Ce n'était plus qu'au sein du parlement que l'on rencontrait encore ces belles figures qui sont restées pour nous apprendre que le sentiment de l'honneur ne peut jamais complètement disparaître de la France. Également dévoué à la loi et au roi, ce grand Corps, voulant avant tout maintenir l'unité royale, repoussait dans ce moment les Huguenots qui cherchaient à la saper, comme nous le verrons tout à l'heure résister aux ligueurs révoltés contre l'autorité du souverain légitime. C'est dans le sein du parlement que Henri III avait cherché un négociateur habile et dévoué. Son choix était tombé sur le président Brisson. Quelle était la nature des négociations? Les recherches historiques auxquelles nous nous sommes livré, ne nous ont rien appris à cet égard, en raison sans doute du mystère dont elles durent être entourées. Mais quelles qu'elles fussent, elles exigeaient dans des temps aussi difficiles, de la part du négociateur, une grande prudence et une finesse diplomatique peu commune. Henri III fut tellement satisfait de ses services qu'il l'envoya auprès de la reine d'Angleterre, dans une circonstance d'une grande importance pour lui et pour la France.

La paix de Fleix venait d'être signée, elle permettait au roi de respirer un moment, mais elle ne le laissait pas sans crainte pour l'avenir; les catholiques, en effet, n'étaient pas d'humeur à voir d'un œil satisfait les garanties que venaient d'obtenir les protestants, et il était évident pour les moins clairvoyants que, plutôt que d'y souscrire, ils se retourneraient un jour contre celui qui les leur avait données. Il cherchait donc dans une alliance puissante, un appui pour sauver la monarchie des Valois. L'occasion s'offrait de la contracter, la guerre avait éclaté dans les Pays-Bas. Ne pouvant plus supporter la tyrannie et les rigueurs du duc d'Albe, les habitants de cette malheureuse contrée s'étaient soulevés contre la domination espagnole. Philippe II n'avait rien gagné à remplacer par un gouverneur modéré l'implacable exécuteur de ses ordres sanguinaires; il avait amassé sur sa tête trop de haines pour que les fils des nombreuses victimes qu'il avait faites, ne cherchassent pas à venger leurs pères et à secouer un joug exécré.

Élisabeth avait bien envoyé des secours aux insurgés, mais battus par don Juan d'Autriche, ils s'étaient tournés vers la France et avaient appelé le duc d'Anjou à prendre leur défense. Ce prince était aussitôt accouru avec quelques milliers d'hommes. Ne trouvant pas en Belgique le concours sur lequel il avait le droit de compter, il avait licencié son armée et était passé en Angleterre où l'appelait une affaire toute personnelle. Il ne songeait à rien moins en effet, qu'à un mariage avec Élisabeth, mariage que Henri III désirait aussi vivement que lui, dans l'espérance de voir, par cet événement, une union intime s'établir entre les deux couronnes. Élisabeth était bien loin d'avoir de l'éloignement pour le duc d'Anjou, mais la passion du pouvoir l'emportant chez elle sur l'inclination du cœur, elle ne voulut pas, pour le moment, donner suite à un projet de mariage qui paraissait mécontenter la nation anglaise.

Abandonnés à eux-mêmes, les Pays-Bas avaient, sous le nom de Provinces-Unies, formé une république fédérative, avec un chef électif, réunissant dans sa main les plus grands pouvoirs. Des revers étant venus les accabler, et se voyant menacés de perdre leur nationalité avec leur indépendance, ils firent un nouvel appel au duc d'Anjou et lui offrirent la souveraineté de leur pays. Le duc s'empressa d'accepter ces propositions, et la paix de Fleix s'étant précisément signée dans ce moment, il put disposer, dans son intérêt et dans celui des Pays-Bas, de toutes les forces protestantes de la France. Cependant la nature du refus d'Élisabeth n'était pas faite pour décourager le duc d'Anjou, et Henri III qui avait fort à cœur ce mariage, engageait son frère à renouer des négociations plutôt interrompues que brisées. Quoique deux années se fussent écoulées depuis ses premières démarches, Élisabeth n'avait point oublié le prince qui avait prétendu à sa main. Pour n'être plus jeune, elle avait alors quarante-trois ans, elle n'en était pas moins fort éprise de sa personne. Il ne s'agissait donc plus que d'allier les intérêts de son peuple avec les sentiments de son cœur. A cet effet, le roi envoya en Angleterre une ambassade nombreuse, composée des hommes les plus considérables, au nombre desquels se trouvait Brisson. Les arrangements furent faciles, et,

du consentement des parties, un contrat stipula les intérêts particuliers des époux. Certaines dispositions politiques entre les deux états, qui devaient rester quelque temps secrètes, formaient un article séparé, article d'une importance extrême pour la France et l'Angleterre; il y était dit en effet qu'une alliance offensive et défensive allait s'établir entre les deux royaumes, et qu'elle serait conclue et signée avant le mariage. Cette clause jeta Henri III dans une grande perplexité; il était bien prêt à accepter la seconde moitié, mais il avait besoin de ménager l'opinion publique en France, et, la première impliquant une rupture immédiate avec l'Espagne, il n'osait pas braver cette puissance avant d'être en position de lui résister. Il n'aimait pourtant pas Philippe II qui le lui rendait bien, et, sans la crainte du soulèvement de ses propres sujets, il n'aurait pas demandé mieux que de se liguer avec l'Angleterre contre lui. Il désirait donc que la question d'alliance offensive fut réservée, promettant d'y souscrire aussitôt qu'il le pourrait, sans blesser trop vivement la France. L'Angleterre voulant que l'alliance fut complète immédiatement, il arriva qu'au moment où l'ambassade était rentrée en France, croyant les difficultés aplanies, tout se trouva rompu. Cette fois encore, la reine sacrifia à l'amour de ses sujets celui qu'elle ressentait pour le duc d'Anjou.

Quelle était la part afférente à Brisson dans ces négociations? Très-probablement veiller à la rédaction du contrat de mariage. Pour un acte aussi important, la France avait en effet besoin d'un jurisconsulte consommé.

De retour à Paris, Brisson fut chargé par Henri III du soin de composer le code qui porte le nom de code Henri. C'était un travail immense qui pour tout autre aurait demandé des années de recherches. Brisson connaissait si bien les matières qu'il avait à recueillir et à mettre en ordre, qu'au grand étonnement de tous, l'ouvrage fut fini au bout de trois mois. Le meilleur juge dans cette partie, Pasquier, lui écrivait à cette occasion :

« Je l'avais bien entendu dire de quelques-uns, mais je « n'eusse jamais pensé qu'y eussiez apporté une si exacte dili- « gence comme celle que j'ay trouvée, lisant votre œuvre. Non

« que je ne fusse assuré que vous viendriez facilement à chef « de toutes choses où vous voudriez donner attainte par votre « plume. Mais parce que je n'estimois que les grandes affaires du « palais ès quelles estes plongé pour le rang et le lieu qu'y tenez, « vous eussent pu dispenser de ce beau loisir. Et certes, quand « je considère à part moi ce que je vous ay veu faire par le « passé, estant advocat simple, depuis advocat du roy, et ce que « faites maintenant en la charge de président, je ne veux pas « dire de vous ce qu'on disait d'un ancien romain, que c'était « chose esmerveillable, comme ayant passé presque tout le « cours de sa vie à la lecture d'une infinité de livres, il eust eu « temps suffisant pour tout escrire, ou comme ayant escrit, il « eust pu dévorer tant de livres comme il avait faict : Mais « bien diray-je que je m'estonne comme ayant bien faict au « palais et avec telle diligence, il ait esté en votre puis- « sance de tout lire et escrire, ou comme ayant lu et escrit, « vous ayez pu embrasser si dignement et d'une telle coutume « le palais, et qui me rend plus esbahy, c'est que la mémoire « que je vois en vous, admirable, n'offusque de rien la clarté « de vostre jugement, ni la grandeur du jugement ne faict nul « tort à la mémoire.

Il y avait à cette époque, comme il y eut encore longtemps après, une sorte de gens insensibles aux malheurs de la France, qui, en prélevant les deniers que le peuple payait à l'état, commettaient les plus odieuses exactions. Riches et fastueux quand le roi manquait de subsides pour l'entretien de ses armées, quand le pauvre paysan voyait ses bœufs de labour et ses instruments aratoires saisis par leurs agents, les partisans étaient devenus l'objet de l'exécration générale. Comme en remontant à la source de leur fortune on la trouvait presque toujours impure, Henri III résolut de punir les plus coupables. Sous le nom de Chambre royale, il nomma une Commission chargée de faire leur procès. Brisson en eut la présidence. Les partisans furent défendus par un des leurs, homme d'une intégrité exceptionnelle, dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume, par Scévole de Sainte-Marthe. Il crut apparemment à une espèce de solidarité avec ses collègues, et pour l'honneur du

Corps, il se chargea d'une tâche qu'il aurait dû borner à sa propre personne. Malgré ses efforts, plusieurs des partisans furent condamnés à verser dans les caisses de l'état les sommes qu'ils avaient extorquées au peuple. Mézeray rapporte pourtant que les peines prononcées contre eux ne furent pas en général bien sévères, et que plusieurs s'en tirèrent à bon marché. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'effroi qu'elles causèrent à cette race avide de gain, la plus incorrigible de toutes, fut de courte durée, puisque cinq ans après, les états-généraux de Blois demandaient que de nouvelles poursuites fussent dirigées contre eux.

Dans toutes les questions de jurisprudence, le roi avait recours au président Brisson. Le droit qui régissait alors la France variant de province à province, le parlement était souvent obligé de réformer des méthodes qui ne répondaient plus à l'esprit du siècle. L'unité dans la jurisprudence ne devait venir que bien des années plus tard, après une grande crise sociale et politique. En 1584, on travaillait à la réforme d'une des méthodes les plus surannées, à celle de l'Aunis. Barnabé Brisson et Hyérôme Augnoust furent envoyés, en qualité de commissaires du roi, pour diriger les discussions et éclairer les questions les plus difficiles ; personne n'était plus propre à mener à bonne fin une entreprise de cette nature. Une misérable question de préséance vint faire avorter une entreprise si utile. Le présidial et le corps de ville également infatués de leur importance, voulaient avoir le pas l'un sur l'autre, et tous les efforts de conciliation que firent les commissaires, vinrent échouer devant la rivalité de leurs prétentions. Après des discussions personnelles, dont l'aigreur irrita des tempéraments naturellement inflammables, on se sépara sans avoir abordé le sujet pour lequel on s'était réuni. C'est ainsi que l'intérêt de tout un pays fut sacrifié aux vanités de l'amour-propre.

L'autorité royale, objet jadis d'une sorte de culte pour le peuple, perdait chaque jour de son prestige sur les masses. La nation se désaffectionnait de plus en plus de son souverain, et de quelque côté qu'il se tournât, le roi ne trouvait que défiance et mauvais vouloir. Guise était l'idole des catholiques, le roi

de Navarre allait devenir celle des protestants ; il n'y avait plus que le parlement qui lui restât fidèle. Ce grand Corps qui naguère défendait les sujets contre le despotisme des rois, se montrait maintenant le soutien énergique du trône contre le soulèvement des sujets. La ligue n'avait pas encore pu l'entamer, et lorsqu'après la journée des barricades, le roi prit la fuite, laissant Paris entre les mains de l'insurrection, le président Achille de Harlay ne craignit pas de dire au duc de Guise tout puissant : « C'est grand honte de voir le valet prendre la place du maître.» En même temps le parlement refusait de sanctionner le pouvoir des Seize, et, considérant leurs actes comme attentatoires à la royauté, protestait contre des changements qui faisaient du gouvernement de Paris une véritable république.

Tel était encore l'ascendant que le parlement conservait sur le peuple, que les ligueurs n'osèrent pas l'attaquer. Ce ne fut qu'après l'assassinat du duc de Guise, après que la Sorbonne eut délié le peuple français du serment de fidélité, que la population de Paris en proie à une sorte de frénésie que venaient encore augmenter les prédications de la chaire, voulut, pour arriver à ses fins, briser toutes ses résistances comme elle avait brisé les insignes et les armoiries royales. Les plus forcenés résolurent donc d'en finir avec un corps dévoué, malgré tout, à l'autorité du roi, et qui n'acceptait pas comme gouvernement légitime la démocratie ou plutôt la démagogie maîtresse, dans ce moment, de la capitale.

Les Seize obtinrent facilement du duc d'Aumale, gouverneur de Paris, l'autorisation de conduire à la Bastille ceux des magistrats qui leur étaient le plus hostiles. Ils espéraient que, privé de ses chefs, le parlement deviendrait entre leurs mains un instrument docile dont ils se serviraient pour donner à l'usurpation une apparence de légalité. Une liste des membres les plus compromis, à la tête de laquelle se trouvaient Achille de Harlay et Brisson (1), fut par eux dressée à l'avance et confiée à Bussy-Leclerc pour qu'il procédât à leur arrestation. Ancien

(1) Mézeray.

maître d'armes, hier procureur, aujourd'hui gouverneur de la Bastille, nul ne convenait mieux que Bussy-Leclerc à ce genre d'expédition. La question d'exécution avait été d'abord agitée. Fallait-il procéder aux arrestations à domicile, fallait-il les faire au palais? On s'était arrêté à ce dernier parti comme plus sûr et plus facile. Le 17 janvier 1589, les Seize firent investir par les milices bourgeoises toutes les avenues du palais. Bussy-Leclerc revêtu d'une cuirasse, le pistolet au poing, *suivy de prêtres et moines armez, de crocheteurs, vils artisans, et autre rocaille très-insolente* (2), y pénétra, et après quelques mots dérisoires d'excuse, donna lecture de la liste des membres qu'il devait arrêter et leur ordonna de le suivre. Cette liste ne comprenait qu'une douzaine de noms, mais à une injonction aussi insolente, l'assemblée indignée se leva presque toute entière, déclarant qu'elle entendait partager le sort de ceux de ses membres que l'on voulait arracher de son sein. Soixante furent donc conduits à la Bastille au milieu des huées de la populace contre les menaces de laquelle on dut les protéger en les faisant passer par des rues détournées. Le lendemain, plusieurs furent relâchés, d'autres n'obtinrent leur liberté qu'en payant une forte rançon; d'autres enfin en promettant leur appui à la ligue. Brisson fut-il de ces derniers? ou bien avait-il trouvé un asile pour se dérober aux poursuites dont il était l'objet? Pasquier assure qu'il prétexta une indisposition pour ne pas sortir de sa maison. Ce qu'il y a de certain, c'est que les membres du parlement n'étaient pas en sûreté chez eux. L'émeute en effet ne s'était pas arrêtée au Palais. Des maisons avaient été pillées, des citoyens maltraités, le général Lecomte, gendre de Brisson, avait été jeté en prison. Inquiet de sa famille, craignant que la populace dont il entendait les imprécations, ne se portât contre elle aux dernières extrémités, il fit pour la sauver, et sans doute pour se sauver lui-même, toutes les promesses qu'on voulut, entre autres, assure-t-on, celle peu compromettante de se conduire en bon citoyen. Les Seize y

(2) *Histoire des choses mémorables avenues en France depuis l'an* MDXLVII, *jusques au commencement de l'an* MDXCVII.

mirent une autre condition. Pour donner une plus grande autorité morale au parlement dont la majorité des membres était restée à Paris et qui allait devenir le parlement de la ligue, ils avaient le plus grand intérêt à mettre à sa tête un homme de l'importance de Brisson. Ils lui en firent donc la proposition. Dans un pareil moment, une invitation était un ordre. Brisson le comprit ainsi et accepta la charge de premier président que lui donnèrent ses collègues.

Un de ses premiers soins avait été de protester contre la violence qui lui avait été faite, par un écrit qu'il avait caché dans un lieu sûr, mais cette pièce n'ayant aucun caractère d'authenticité, il se rendit quelques jours après chez un notaire, pour déposer entre ses mains la déclaration suivante:

« Je soubsigné, déclare, qu'ayant consulté et senti tous les « moyens à moy possible pour sortir de cette ville, afin de « m'exempter de faire ou dire chose qui peut offenser mon roy « et souverain seigneur, lequel je veux servir, obyr, respecter « et recognoistre toute ma vie et perséverer en la fidélité que « je lui doibs, détestant toute rébellion contre luy, il m'a esté « impossible de me pouvoir retirer et sauver, pour estre mes « pas observez de toutes personnes, guettez, gardez, et que « plusieurs qui en habit deguisez ont tasché de sortir, ont été « surpris et emprisonnez, et d'ailleurs on a emprisonné le gé- « néral Lecomte, mon gendre, saisi sa maison, et denié l'entrée « d'icelle à ma fille qui a esté contraincte de se réfugier chez « ses amis, à raison de quoy estant contrainct de demeurer en « ceste ville, et adhérer ès délibérations auxquelles le peuple « nous force d'entrer, ici proteste devant Dieu, que tout ce « que j'ay faict, dit et délibéré en la cour du parlement, et ce « que je feray, diray et délibereray, jugeray et signeray çi « après, a esté et sera contre mon gré et volonté, et par force « et contraincte, y estant violenté par la terreur des armes, et « licence populaire qui regne à présent en ceste ville, et aussi « par les conseils des gens de bien et d'honneur, bons et fi- « dèles serviteurs du roy, exposez à mêmes périls et injures « qui me conseillent et exhortent de temporiser et m'accom- « moder aux desirs et vouloir d'un peuple, quoiqu'ils soient

« injustes et deraisonnables et contre le devoir des subjects, et « ce, tant pour sauver ma vie, et à ma femme et enfants qui « seroient en péril et danger indubitable, et nos biens en « proye, que pour tascher, avec le temps, à profiter quelque « chose pour la réconciliation et réduction dudit peuple avec « le roy, quand l'occasion se pourra présenter d'en parler, dont « à présent on n'oseroit ouvrir la bouche, à peine de hazarder « sa vie; et afin qu'à l'advenir ma demeure et résidence en « ceste ville, et mes actions et déportements ne me soient im- « putez à blasme, dont j'appelle Dieu à tesmoin, qui cognoist « l'intérieur de mon cœur, et la candeur, pureté et sincérité « de ma conscience, j'ay escrit et signé la présente protes- « tation, en continuant la précédente, jà par moy faicte, « voulant que la présente serve une fois pour toutes par tout « le temps futur.

« Faict à Paris, ce vingt-uniesme janvier mil cinq cent « quatre-vingt-neuf.

« *Signé :* Brisson. »

Il fallait donner des gages à la ligue qui se montrait fort ombrageuse. Le parlement, après lui avoir prêté serment, sanctionna le décret de la Sorbonne qu'il avait repoussé jusque-là et promit au corps de la ville une adhésion franche et entière, s'engageant *à l'assister en toutes choses, même contribuer aux frais de la guerre résolue pour le bien public* (1). Le seize février, Mayenne recevait du Conseil général de l'Union, les pouvoirs les plus étendus, et prêtait serment entre les mains du président Brisson, en qualité de lieutenant-général du royaume.

On a dit, en parlant des deux parlements rivaux, du parlement de Paris et de celui de Tours, que si le second avait été plus fidèle, le premier avait été plus utile à la cause royale. Cette thèse peut se soutenir par de puissants arguments, car, même après la mort de Brisson, alors que la ligue, dans ses plus mauvais jours sacrifiait à la haine et à l'esprit de vengeance le sentiment national, et parlait d'abolir la loi salique,

(1) L'Etoisle.

plutôt que d'accepter pour roi le chef de la maison de Bourbon, le parlement de Paris retrouva toute son énergie pour repousser une proposition si contraire au principe de la monarchie française.

Au point de vue de l'humanité, il a bien d'autres titres à la reconnaissance des hommes et à la justice de la postérité ; les Seize voulurent en faire un tribunal de terreur et de vengeance, et il refusa toujours d'accepter ce rôle. Les ligueurs les plus fougueux s'en prenaient non-seulement au président Brisson des acquittements que prononçait le parlement, mais ils l'accusaient encore de trahir l'Union, au profit du roi de Navarre. Irrités par la défaite de leurs armées, ils criaient à la trahison, prétendant que Brisson correspondait avec lui, qu'il avait cherché à gagner à sa cause le chef des lansquenets, qu'enfin, il conspirait contre ceux qu'il avait juré de servir. Ces bruits dénués de toute preuve, n'en étaient pas moins fort accrédités et accueillis, par quelques-uns, comme des vérités acquises. Parmi les Seize, comme dans les bas-fonds de la ligue, les cris de vengeance devenaient de jour en jour plus menaçants. A ce sentiment d'un patriotisme aveugle et féroce, s'en joignait, pour quelques-uns, un autre plus vil et non moins implacable, celui de la rancune. Un certain Crômé, qui joua peut-être le premier rôle dans le drame dont nous allons parler, était depuis longtemps animé contre Brisson d'un profond ressentiment. Vingt-cinq ans auparavant, son père, trésorier de l'épargne, avait été accusé de péculat par les états de Bourgogne, et condamné sur la plaidoirie de Brisson chargé comme avocat de l'affaire des états. Le temps n'avait point éteint la haine que le fils en avait conçue, et il se promettait bien, à la première occasion favorable qui se présenterait, d'en tirer vengeance.

La perte de Brisson était donc résolue, et les assassins n'attendaient qu'un événement qui pût donner à leur crime l'apparence d'un acte de justice. Il en était même revenu quelque chose à l'infortuné Brisson qui, au dire de De Thou, répétait à ses amis, avec de profonds soupirs, que les Seize le réservaient pour la boucherie.

Ces tristes pressentiments ne devaient pas tarder à se réa-

liser. Brigard, procureur de l'hôtel-de-ville, avait été arrêté par l'ordre des Seize. Ses accusateurs prétendaient qu'il était en relation avec le roi de Navarre, et qu'ils en avaient acquis la preuve par la saisie d'une bouteille qui renfermait sa correspondance avec ce prince. Le parlement laissa traîner l'affaire en longueur, et, après plusieurs mois d'attente, rendit Brigard à la liberté, à la grande colère de ceux qui demandaient sa tête. Les Seize alors résolurent de se faire justice eux-mêmes, et d'ériger un tribunal secret qui jugeât non-seulement les accusés mais les membres du parlement. Les plus ardents, sous prétexte d'une affaire d'impôts, firent appel à ceux dont le concours leur était nécessaire. Dans cette réunion se trouvait la fine fleur de la ligue, Boursier, Crômé que nous connaissons déjà, Pelletier curé de St-Jacques-la-Boucherie, Gouldin, l'apothicaire Labruyère, Mathurin Launoy et d'autres de la même trempe. Launoy, après avoir été prêtre catholique, était devenu ministre protestant, s'était marié, et bientôt dégoûté de sa femme, l'avait quittée, pour rentrer dans le giron de l'Eglise catholique où il se faisait remarquer entre tous, par son ardeur et sa fougue. Les conspirateurs choisirent pour président cet audacieux renégat. La séance était à peine ouverte que, sans s'arrêter à la question à l'ordre du jour, Crômé se leva, déclarant qu'on s'occupait de choses fort peu importantes, et que l'affaire Brigard devait être discutée avant toutes autres. Ceux qui n'étant point dans le secret étaient venus de bonne foi pour s'opposer à l'établissement de nouveaux impôts sur le peuple, furent fort étonnés de cette proposition. Ils répondirent qu'une question de cette importance devait être mûrie avant d'être mise en délibération, qu'elle ne pouvait pas être tranchée à l'improviste en petit comité, et que ce n'était pas trop de toute la compagnie pour prendre une résolution à ce sujet. A cette objection, le curé de Saint-Jacques, manquant de toute prudence et démasquant ses projets, s'écria : « Messieurs, c'est assez connivé, il ne faut pas espérer jamais « avoir raison du parlement en justice. C'est trop endurer, il « faut jouer des couteaux. » Cette sortie inattendue causa une grande surprise à ceux qui n'étaient pas affiliés à la conspira-

tion. On se sépara sans s'être entendus. Le lendemain paraissait un pamphlet sur l'affaire Brigard, dans lequel le parlement était fort maltraité. Les jours suivants, d'autres réunions eurent lieu dans différents quartiers de Paris. Le 6 décembre 1591, une convocation fut adressée à tous les affidés à l'effet de revoir la procédure de l'affaire Brigard, et en faire un rapport en assemblée générale. Crômé, Launoy, les curés de Saint-Jacques et de Saint-Côme et le docteur Martin furent adjoints à une commission composée de dix membres, nommés à l'élection, pour arrêter les mesures de salut public. Le 8, eut lieu une réunion beaucoup plus nombreuse que toutes celles qui l'avaient précédée. Son but apparent de signer le serment à l'union n'était qu'un masque qui cachait un tout autre projet. Bien décidés à se défaire du président Brisson et des deux conseillers Larcher et Tardif, les meneurs voulaient obtenir par la persuasion ou par la ruse, un grand nombre d'adhésions; ils imaginèrent donc de surprendre des signatures pour grossir leurs rangs et entraîner les tièdes qui suivent toujours le courant de la majorité. L'heure étant avancée, ils déclarèrent qu'un certain temps leur était indispensable pour rédiger le serment à l'Union, et, qu'en conséquence, toutes les personnes présentes étaient invitées à apposer leur nom au bas du registre où il devait être inscrit le lendemain. Une seule fit des difficultés, et après quelques moments d'hésitation, signa comme les autres. Tous avaient juré la main sur l'évangile *d'observer invariablement les articles qu'ils signaient, pour la conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine.*

Muni de ce blanc-seing, le conseil des Dix le remplit par une sentence de mort contre Brisson, Larcher et Tardif. Un dernier scrupule ou plutôt une dernière crainte les retenait pourtant encore. Que dirait la Sorbonne, toute puissante en ce moment, d'un procédé aussi expéditif pris en dehors de sa participation, et sans même qu'elle eût été consultée? Le cas en valait la peine et méritait d'être soumis aux lumières et à l'approbation de la corporation. Les Dix s'adressèrent donc à elle, *pour savoir si en sûreté de conscience on pouvait exécuter quelque entreprise.* La réponse fut sans doute affirmative, car, après l'avoir

reçue, les conjurés ne songèrent plus qu'aux moyens d'exécution. Bussy avait trop bien fait ses preuves, au moment de l'arrestation du président, pour que les Dix lui fissent l'injure de confier à un autre l'honneur d'en finir avec une affaire qui pouvait être ébruitée.

Toutes les réunions préliminaires, en effet, n'avaient pas été si secrètes qu'il n'en eût transpiré quelque chose. Un soldat nommé Lévêque, en avait informé le procureur Morquait, qui lui-même en avait instruit le premier président. La veille de l'exécution, l'abbé de Sainte-Geneviève (1) lui avait confié toute la trame ourdie contre sa personne. Comme le président Duranti, il n'en tint aucun compte, pensant aussi lui qu'il y avait loin du cœur d'un honnête homme au poignard d'un scélérat.

Le lendemain, Bussy, Louchard, Crômé et quelques autres, s'embusquèrent longtemps avant jour, sur le pont Saint-Michel où passait ordinairement le président Brisson pour se rendre au palais. Ils avaient eu la précaution de faire prendre les armes à Ligoreto et à de Monti, le premier, chef des troupes espagnoles ; le second, des troupes napolitaines. Ces deux étrangers devaient leur prêter main-forte en cas de besoin. Aussitôt que Brisson parut sur le pont Saint-Michel, il fut entouré par Bussy et ses satellites qui le détournèrent de son chemin en lui disant qu'on le demandait à l'hôtel de ville. Arrivés au petit Châtelet, ils se saisirent de sa personne et le firent monter à la chambre du conseil où il se trouva en présence d'un prêtre et du bourreau. Crômé parut alors, lui ordonna de se mettre à genoux et de se découvrir, et lui lut la sentence qui le condamnait à la peine de mort. Brisson se récria vivement ; il demanda où étaient les accusateurs, où étaient les témoins, où étaient les juges. Ses réclamations furent accueillies par de grands éclats de rire. Il eût manqué quelque chose au crime si l'outrage ne s'y fût pas joint. Les exécuteurs lui déclarèrent, en montrant le prêtre, qu'il n'avait pas de temps à perdre et qu'il devait se presser s'il voulait faire sa confession. On assure que Brisson alors eut

(1) D'autres disent le curé de Saint-Séverin (Voir l'étude remarquable sur Brisson, par M. A. Giraud).

recours aux prières et aux supplications; qu'il demanda à être enfermé entre quatre murailles pour achever l'ouvrage qu'il avait commencé sur l'éducation de la jeunesse. Ses assassins restèrent inflexibles. Se sentant saisi par la main du bourreau il s'écria, dit-on: O Dieu, que tes jugements sont grands! Brisson fut pendu à une échelle apposée à une poutre. Les gens avides de recueillir les moindres détails des exécutions assurent qu'il fut pris d'une telle frayeur, que tout son corps se couvrit d'une sueur si abondante qu'on eût pu croire qu'il venait d'être plongé dans l'eau.

Appréhendé au corps et conduit au Châtelet quelques instants après, Larcher songeant plus au président Brisson qu'à lui-même, à la vue de son cadavre, apostropha ainsi ses assassins: « Or sus, détestables bourreaux, parachevez en moi ce « qu'avez cruellement encommencé contre ce grand person- « nage; ce me sera grand honneur de courir pareille fortune « avec luy, et au surplus je vous adjourne tous devant Dieu « pour avoir réparation des maux que vous faites (1), » et il se livra sans résistance aux mains du bourreau.

Tardif fut exécuté quelques instants après.

Le dix-sept, leurs corps couverts seulement d'une chemise, furent exposés à des poteaux sur la place de Grève, avec des écriteaux outrageants; celui du président Brisson était ainsi conçu: Barnabé Brisson, chef des hérétiques et politiques.

Cependant le peuple se rassasia bien vite de ce hideux spectacle. Bussy eut beau le haranguer, déclarer que la nuit qui avait précédé leur exécution, Brisson, Larcher et Tardif avaient tenu ouverte la porte Saint-Jacques pour que l'ennemi pût pénétrer dans la ville, il ne trouva que des incrédules. Ceux-là même qui, vingt quatre heures auparavant, proféraient des menaces contre les traîtres du parlement, passaient de la colère à la pitié, de l'indignation contre les victimes à l'indignation contre les assassins. Bussy comprit alors que le châtiment pourrait bien suivre de près le crime, aussi voulut-il diminuer sa responsabilité en l'étendant à des personnages assez haut

(1) Estienne Pasquier.

placés pour n'avoir rien à craindre d'une réaction qu'il redoutait. Ce fut dans cette intention qu'il se rendit à l'hôtel de ville pour faire signer au prévôt des marchands et aux échevins, la sentence de mort dont il avait été l'exécuteur. Comme ils s'y refusaient, il la leur présenta à la pointe de son épée, leur faisant comprendre quel serait leur sort s'ils ne se rendaient à un argument aussi impératif.

De là, il courut chez les duchesses de Nemours et de Montpensier pour leur faire la même demande. Mais les princesses le payèrent de belles paroles. Elles lui promirent leurs bons offices auprès de Mayenne, affirmant qu'elles ne différaient d'obtempérer à son invitation que parce qu'elles attendaient le lieutenant-général du royaume, sans la permission duquel il leur était interdit de prendre aucune résolution, mais des dispositions favorables duquel elles pouvaient se rendre caution.

Pendant ce temps là, les Seize, informés des murmures du peuple, avaient fait détacher les cadavres pendant la nuit. Leurs familles purent alors les acheter du bourreau et les faire inhumer. Brisson fut enterré à Sainte-Croix-de-la-Bretonnière.

La plus grande consternation continuait à régner dans Paris. Une populace, bien plus redoutable par l'audace que par le nombre, parcourait les rues en faisant entendre des cris de mort. Soudoyée par les Seize, elle en imposait aux bons citoyens. Les portes du temple de la justice étaient fermées. Le parlement, la chambre des comptes, celle des aides vaquaient; les magistrats se tenaient cachés dans leurs maisons. La duchesse de Montpensier dépêcha à son frère un homme sûr, pour l'instruire de ce qui se passait. Elle lui faisait comprendre que s'il ne se hâtait pas d'y mettre ordre, l'autorité allait passer de ses mains dans celle des Seize et des Espagnols. Mayenne accourut. Les Seize, intimidés par sa présence, balbutièrent quelques mots d'excuses. Il fit arrêter parmi les assassins quatre des plus coupables, Loucheri, Anselme, Aimounot, Henroux, et ordonna qu'ils fussent pendus. Bussy lui remit les clefs de la Bastille et fut assez heureux pour s'évader.

La vindicte publique était satisfaite, celle des épouses et des mères ne devait pas se faire attendre. Elles la poursuivirent

sans relâche. Le geôlier Danton, qui avait fourni les instruments du meurtre, ayant été pris par des coureurs sortis de Melun, Denyse de Vigny, veuve du président Brisson, le racheta pour en tirer vengeance. A la requête du baron Ruffey, un de ses gendres, le prévôt des maréchaux de l'Ile de France, lui fit son procès. Le 16 février 1594, Danton fut conduit sur une claie, devant la porte principale de Notre-Dame de Melun, et là, en chemise, une torche à la main, la tête et les pieds nus, demanda pardon à Dieu, au roi et à la justice. Ensuite on le mena au marché au blé de la ville, où il fut pendu, après avoir été mis à la question ordinaire et extraordinaire. Son cadavre fut brûlé et les cendres en furent jetées à la rivière. Le 27 août de la même année, trois des autres assassins subirent la même peine, un quatrième fut condamné à assister à leur supplice, la corde au cou et ensuite envoyé aux galères. Le 3 septembre, il y en eut huit condamnés aux galères ou au bannissement. Enfin le 11 mars 1595, seize qui étaient parvenus à se soustraire à toutes les recherches, et au nombre desquels se trouvaient Bussy, Crômé, Lenormant, Crucé, furent exécutés en effigie, devant l'hôtel de ville.

Tel fut le dénouement de cette sanglante tragédie.

C'est à juste titre que Brisson a été considéré par ses contemporains, comme une des lumières du parlement. Quand on se rappelle les charges qu'il a occupées dans l'Etat, et que l'on se trouve en présence des énormes in-folios qu'il a composés, on se demande, avec Estienne Pasquier, comment la vie d'un homme a pu suffire à écrire de pareilles œuvres. L'étonnement augmente encore quand on réfléchit que la composition de ses livres a nécessité les plus vastes connaissances dans une science qui n'est pas accessible à tous, et qu'il a fallu à Brisson plus de temps pour se procurer les matériaux de l'édifice, que pour le construire. Qu'un écrivain d'une grande richesse d'imagination, entasse volume sur volume, qu'il se compose une bibliothèque de ses propres œuvres, il n'y a rien dans ce fait qui doive nous surprendre, l'esprit d'invention et la facilité d'écrire, facilité que donne presque toujours l'habitude, suffisent pour rendre compte d'un phénomène qui, pour me servir de l'expression de

Pasquier, n'a rien d'*esmerveillable*. Mais autre chose est d'un roman, autre chose d'un savant ouvrage de jurisprudence. Ce dernier exige des études spéciales auxquelles l'imagination doit rester complètement étrangère, et des connaissances qui ne peuvent s'acquérir qu'au prix de bien des labeurs et des veilles. On peut défier en effet l'esprit le plus fertile d'improviser des livres comme le *Selectarum ex jure civilitati antiquitatum*, celui *de Ritu nuptiarum et connubiorum*, ou encore de *Solutionibus et liberationibus*, ou tant d'autres dont l'énumération serait trop longue.

Parmi les ouvrages de Brisson, un seul dont nous avons déjà parlé, suffirait pour recommander le nom de son auteur à la postérité, je veux parler du code de Henri III. Ce recueil peut être comparé à ce que les jurisconsultes ont laissé de plus parfait en pareille matière. Avant sa publication, les lois et les ordonnances étaient éparses dans les archives de la chancellerie. Ribuffy, Antoine Fontanou, Pierre Quenois, avaient bien cherché à mettre quelque ordre dans ce chaos, mais la plus grande gloire en revient à Brisson. Grâce à lui le droit français eut son livre, et notre jurisprudence cessa d'être le calque infidèle du droit romain. C'est principalement dans les mariages, dans les formes de tutelle, dans les testaments et successions, dans les contrats, qu'on en trouve la différence. Le code de Henri III fut d'un grand secours aux avocats qui, avant son apparition, faisaient une confusion des deux droits, ne pouvant pas toujours distinguer l'un de l'autre.

Le Livre *de Formulis et solemnibus populi Romani* est une merveille d'érudition. Je ne sais si, comme le dit Pasquier, Brisson a poussé ses investigations jusque sur les bords de l'Achéron (1), mais ce qui est certain, c'est qu'il a dû remonter

(1) Formula quæ Stygiis jacebat in undis,
Proh dolor! et tumulo condito perpetuo,
Hanc Acheronthæo revocat vir fortis ab orco,
O magno magnum munus ab artifice!
Ex primis hic almam naturam : filia nempe
Naturæ forma est, formula tota tua.

ESTIENNE PASQUIER.

bien haut pour arriver à la source d'émanation des formules et en indiquer la cause et l'origine. Il ne suffit pas en effet de savoir lire le latin, d'avoir la mémoire meublée des textes et des sentences, il faut encore une connaissance profonde de l'histoire et de la législation romaines.

Le plus savant de ses ouvrages, celui qui a nécessité le plus de recherches, est peut-être le traité *de Regio Persarum principatu.* J'en parle d'après ce qu'en ont écrit les hommes compétents, car pour juger de pareils travaux, il ne faudrait pas être étranger aux matières qu'ils traitent. Je me contente donc de constater le succès du livre et les applaudissements qui saluèrent son apparition.

De nos jours, les livres de jurisprudence de Brisson ne font les délices que d'un bien petit nombre de lecteurs, peut-être même qu'il est arrivé à plus d'un d'en parler sans les avoir étudiés plus que je ne l'ai fait moi-même; ils apparaissent tout poudreux dans nos bibliothèques, pour y être consultés quelquefois, comme ces vieux châteaux épargnés par le marteau des démolisseurs, que l'on n'habite plus, mais que l'on vient visiter encore, et qui, riches des souvenirs qu'ils renferment, inspirent le respect à tous ceux qui les contemplent.

Aujourd'hui que notre immortelle révolution en soumettant toutes les classes de la société au principe de l'égalité et ramenant l'administration de la France au principe de l'unité, a, par un code admirable, si singulièrement simplifié la législation, on rencontre encore des questions difficiles sur l'interprétation desquelles les meilleurs esprits sont partagés. Si, malgré de grandes réformes, l'étude du droit est encore restée, dans notre pays, une étude abstraite qui demande toujours, pour être bien comprise, un esprit juste et attentif; qu'était-ce à une époque où la loi n'était pas la même, suivant les castes, suivant les provinces; où le cours d'un fleuve en changeait l'application de façon qu'elle pouvait varier d'une rive à l'autre? Par quel miracle, les magistrats d'alors pouvaient-ils posséder tant de matières si différentes? et comment ne pas admirer ceux qui se retrouvaient dans ce dédale?

Nous pouvons juger Brisson comme orateur, par quelques-

unes de ses plaidoiries insérées dans le recueil des *Plaidoyers notables de plusieurs anciens et fameux avocats de la cour du parlement faits en causes célèbres.* — Première partie, pp. 246, 264, 430, 451, 548.

Sainte-Marthe a raison, la parole de Brisson n'entraîne point les rochers, elle ne se précipite point comme un fleuve impétueux. Brisson est beaucoup plus riche du fonds d'autrui que de ses propres ressources. Il ne sait ce que c'est que la colère, la pitié, la verve railleuse, toutes les passions qui font l'éloquence et subjuguent les auditeurs. L'art oratoire consiste pour lui dans un pompeux étalage d'érudition, il combat plutôt avec des citations qu'avec l'éclat de la parole, il prodigue tous les trésors de la science ; sans s'abandonner jamais aux mouvements du cœur, il cherche à persuader par la raison, plutôt qu'à séduire et à entraîner par le sentiment. Pour lui le savant jurisconsulte est le seul bon avocat. En dehors du droit, tous les artifices de la parole ne sont que phrases creuses et sonores, *inania verba, prœterea que nihil.*

Il n'est pas rare de rencontrer de vieux magistrats blasés sur les charmes de l'éloquence, pour lesquels le plus magnifique langage n'est qu'une comédie dont le jeu les laisse froids et insensibles, et qui se réveillent tout-à-coup pour écouter, avec le plus vif intérêt, la discussion d'une question bien épineuse que le talent des avocats vient embrouiller encore. Brisson appartenait à cette école. Vieilli sur les livres, admirateur de cette forte société romaine qui avait dû une partie de sa grandeur à sa législation, il en avait pénétré tous les secrets. Il l'avait suivie, à travers les siècles et l'avait vue, alors même qu'elle était abattue comme puissance, se relever par la supériorité de son génie, civiliser ses farouches vainqueurs, leur imposer ses usages, ses lois et presque sa langue, plutôt que de recevoir les leurs. Il est probable que tout ce qui ne touchait pas, par quelque côté, à l'empire des Césars ou à la république romaine vers lesquels tous les esprits se tournaient au XVI^e^ siècle, ne l'intéressait guère, et qu'il n'avait qu'une médiocre estime pour la faconde retentissante et les joutes oratoires du Palais, quand la science du droit ne venait pas les dominer. En cela, Brisson

est bien de son temps; il en a toutes les qualités et peut-être plus qu'un autre toutes les exagérations.

En dehors de ses études spéciales, il avait les connaissances les plus vastes et les plus variées. C'était un lettré annotant les auteurs latins (1), un bel esprit croyant, à l'exemple de tous les magistrats d'alors, que la culture de la poésie était aussi nécessaire à un président du parlement que la connaissance de la loi (2). En théologie, il aurait pu en remontrer aux docteurs de la Sorbonne, il connaissait la langue grecque aussi bien que la langue latine, l'histoire sacrée comme l'histoire profane. Estienne Pasquier nous en a laissé le portrait suivant:

« De ma part, je ne douteray de dire en tous lieux qu'il « estoit un personnage grandement nourry ès langues grecque « et latine, ensemble aux lois, lettres humaines et histoire; « judicieux le possible ès choses où il voulait bailler quelques « attaintes, la grandeur de son jugement n'avait en luy effacé « les fonctions de sa mémoire, n'y la mémoire celles de son « jugement; ainsi qu'il advient ordinairement que les deux ne « compatissent d'une balance ensemble. Et surtout avoir un « esprit merveilleusement clairvoyant à bien déchiffrer un « procès; et qui le rendait en toutes ces particularitez plus « admirable, c'est qu'il avait petite teste et le front raccourci; « remarque que l'ordinaire dit ne promettre rien qu'une grande « incapacité en fait des sciences; au demeurant, seigneur en « privé de facile accès, et lequel sortant du seuil de sa porte, « mettait sous pieds toutes fascheries domestiques. Que s'il « eut su atremper je ne sçay quelle passion qui luy commandait « sans mesure, il eust été le premier et le plus accomply de « son bounet, tant y a que la France a perdu en luy un très « grand homme de quelque sens et façon qu'il voulust retour- « ner ses opinions.»

Presque tous les écrivains, ligueurs ou royalistes qui se sont occupés de Brisson, ont dit que son caractère avait été loin d'être à la hauteur de son esprit.

(1) Notæ ad Titum Livium.

(2) Ses poésies latines se trouvent dans le premier volume de Jean Gruther.

De Thou, l'avocat Mornac, le duc de Nevers, les auteurs de la satire Ménippée, Scaliger, Mézeray, l'accusent en termes plus ou moins vifs d'avoir nagé entre deux eaux, voulant se ménager tous les partis. Legrain va beaucoup plus loin, il prétend qu'entre ses mains la justice n'était qu'un moyen de fortune et qu'il la vendait au plus fort enchérisseur. Il est vrai que, pour preuve d'une accusation aussi grave, Legrain ne peut invoquer que l'autorité d'un détestable pamphlétaire, ligueur furieux et ennemi personnel du président Brisson, le docteur Boucher. Il n'y a pas jusqu'à Pasquier, dont le témoignage ne saurait être suspect, après le portrait si flatteur qu'il a tracé de Brisson, qui ne tempère son éloge par un mot un peu dur pour sa conduite politique. Seul de ses contemporains, Agrippa d'Aubigné qui pourtant moins que personne n'aimait les situations indécises et équivoques, accorde une larme *à ce président, un des joyaux de la France*, sans qu'une restriction vienne diminuer le regret que sa mort lui inspire. Depuis, les modernes, renchérissant sur ce qu'avaient dit leurs devanciers, n'ont trouvé pour le président du parlement de la ligue que des expressions de pitié et de dédain, quelques-uns allant même jusqu'à prétendre que sa mort n'a été que la juste expiation de sa vie.

Ainsi, ce n'était pas assez que de mourir victime du plus odieux des attentats, il fallait encore que l'infortuné Brisson laissât un nom peu glorieux dans les annales de son pays. L'histoire a accepté le jugement des contemporains sans tenir assez compte des impressions sous lesquelles il a été rendu. Eh bien, il nous semble que le procès fait à sa mémoire peut être révisé, et que la postérité doit recevoir son appel devant le tribunal de sa justice. Oui sans doute si, comblé des bienfaits de son roi, placé plus avant que personne dans son amitié et dans ses faveurs, Brisson, à l'heure du malheur, l'eût lâchement abandonné pour faire cause commune avec ses ennemis; s'il eût eu sa place marquée dans les processions des ligueurs qui juraient une haine éternelle à leur souverain légitime; si, après l'assassinat de Henri III, on l'eût entendu, l'effroi dans le cœur et la joie sur le visage, célébrer Jacques Clément comme un saint, et mêler sa voix à celle d'une multitude en délire; s'il eût été

s'agenouiller au pied des autels où des prêtres fanatiques avaient placé le portrait du meurtrier ; si, à l'exemple de Sixte-Quint, il n'avait pas craint de profaner le nom du Christ, en comparant sa mort à celle du Sauveur des hommes ; s'il était vrai que, dans la journée du 17 janvier 1589, caché dans sa maison pendant que Achille de Harlay et soixante conseillers n'échappaient à la mort que pour être conduits à la Bastille, il eût applaudi, dans son cœur, à un crime qui devait le faire asseoir sur les fleurs de lis, à la place de celui que l'on en arrachait ; s'il n'eût même pas craint, comme quelques-uns l'ont affirmé, de pousser à l'émeute qui devait favoriser ses vues ambitieuses et cupides, on ne trouverait pas de paroles assez sévères pour flétrir une aussi abominable conduite, pas de réhabilitation possible pour un nom à jamais déshonoré. Heureusement que les faits démentent ces monstrueuses accusations. Il importe donc de les examiner froidement, sans s'arrêter aux exagérations et aux calomnies que l'esprit de parti ne manque jamais d'enfanter dans de pareilles circonstances. Pendant près de trente ans de sa vie publique, c'est-à-dire depuis 1560, époque où déjà il avait un nom à Paris, jusqu'à 1589, personne ne songe à attaquer son caractère. Il remplit avec honneur les missions les plus délicates, il compose les livres les plus estimés ; il est, de l'aveu de tous, un des premiers jurisconsultes de son temps et sa réputation d'homme d'honneur n'a encore reçu que je sache aucune tache. Il faut donc arriver à une date fatale pour demander compte à Brisson des tristes jours qui lui restèrent à passer au milieu des dangers de toute sorte, et, après le tragique dénouement du drame, répondre à cette question résolue affirmativement par quelques-uns : En même temps que sa mort fut un crime pour les assassins, fut-elle un châtiment mérité pour la victime ? Examinons donc les charges de l'accusation avec l'impartialité de juges qui cherchent la vérité. Il se cacha, dit-on, désertant son poste au moment du danger ; le fait fut-il bien acquis, et il ne l'est pas, nous répondrons que Nicolas Potier, Pierre Séguier et plusieurs autres des plus illustres en firent autant, et que, menacés d'être découverts, ils étaient exposés au même sort que leurs collègues.

Sous main, ajoute-t-on, il favorisait les factieux; singulier conspirateur que celui qui s'exposait à tomber sous le fer de ses complices, singulier ambitieux que l'homme qui, pour arriver à la première place dans la magistrature, ne craignait pas de braver les périls d'une journée qui, pour lui, pouvait bien n'avoir pas de lendemain. Au moins n'aurait-il pas été un lâche, comme on l'a prétendu, puisque dans l'intérêt d'une ambition effrénée, il aurait exposé sa vie. La vérité est que loin d'être d'accord avec les ligueurs, lui et sa famille leur étaient tellement suspects, que s'ils ne purent pas mettre la main sur le président Brisson dont le nom figurait sur la liste d'arrestation confiée à Bussy-Leclerc, ils tinrent en prison, comme un otage, son gendre le général Lecomte. Du fond de sa retraite, il songea qu'il laissait exposés à la rage de ses ennemis, sa femme et ses enfants, et son cœur faiblit à cette pensée. C'est alors qu'il fit des promesses aux Seize, qu'il protesta de son attachement à la ligue, et que, sur cette assurance, non-seulement il obtint la liberté, mais fut même appelé à remplacer Achille de Harlay. Voilà l'explication d'un acte que l'on doit au moins absoudre, si l'on ne peut pas le justifier entièrement. Brisson redoutait tellement que son roi et la postérité ne se méprissent pas sur le mobile qui lui avait fait accepter son élévation à la présidence, qu'il voulut, comme nous l'avons vu, en laisser un témoignage authentique qui le déchargeât à leurs yeux. Sans doute il eût été plus digne de braver le péril pour rejoindre ceux de ses collègues qui étaient parvenus à s'échapper, et demeurer président à mortier au parlement de Tours, que premier président au parlement de Paris. Une telle conduite eut été glorieuse pour sa mémoire, eût-elle mieux servi l'intérêt public? il est permis d'en douter. Si Brisson, sans arrière-pensée personnelle, sans songer à la conservation de sa famille et de ses biens, avait eu la pensée que, dans un temps de terreur et d'agitation, il fallait, à la tête du parlement, un modérateur pour contenir les passions du peuple; si, dans son attachement à Henri III, il avait accepté sa nouvelle position *pour tascher, avec le temps, à profiter quelque chose pour la réconciliation du peuple avec le roy;* si, en exposant sa tête

aux colères des assassins et son nom au mépris des honnêtes gens, il n'avait fait ce grand sacrifice de sa vie et de son honneur que pour donner au torrent révolutionnaire un cours moins dévastateur, dans l'impossibilité où il se trouvait de lui opposer une digue ; alors ce n'est pas seulement une réhabilitation, c'est une glorification de sa personne qu'il faudrait entreprendre. Je n'irai pas jusque là. Puisque lui-même en fait l'aveu, il faut bien reconnaître que la conservation des jouissances terrestres eut une grande place dans son âme, mais je ne puis pas non plus admettre qu'il ne s'y mêlât pas de plus nobles sentiments, ceux d'humanité et de fidélité. Pour ne pas sortir de notre département et sans porter plus loin nos regards, n'avons-nous pas eu occasion de parler d'un honnête homme qui ne craignit pas aux jours de la Terreur, d'accepter les fonctions de juge au tribunal révolutionnaire de Noirmoutiers. S'il eût déserté le poste, s'il l'eût abandonné aux énergumènes qui jugeaient sans entendre et dont la sentence était connue à l'avance, l'humanité n'aurait-elle pas eu à en gémir et devrions-nous des éloges au citoyen qu'une répugnance bien naturelle aurait éloigné des hommes de sang qu'il avait pour collègues? Que de noms alors il faudrait ajouter au long nécrologe que conservent nos annales révolutionnaires? Pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi de Barnabé Brisson? Pourquoi ne lui supposer que des vues intéressées et cupides, quand il a été sûrement animé de sentiments meilleurs? N'acceptons pas sans examen tous les jugements de l'histoire, car dans les temps où les partis extrêmes sont en présence, elle se laisse presque toujours entraîner, même sous la plume des plus honnêtes, à des exagérations regrettables. Que de Thou ayant oublié que son père, le premier président de Thou, dont la mémoire est pourtant restée honorée, le lendemain de la Saint-Barthélemy, *pleurait et soupirait à la maison et détestait le règne présent, loua le roi de son action, discourant sur cette sentence : Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner* (1), ait eu pour Brisson des paroles de blâme ; que Loysel en ait fait autant ; que Mézeray

(1) Agrippa d'Aubigné.

l'ait accusé d'avoir flotté entre deux partis; que le duc de Nevers ait été plus sévère encore; que de Harlay, qui pourtant avait eu un moment de faiblesse dont on ne peut lui faire un crime, puisque ce ne fut en quelque sorte qu'une surprise, ait fait, avec un accent de dépit bien naturel, un cruel jeu de mots sur celui à qui la ligue avait donné sa place, plaisanterie outrageante que depuis, à l'envi les uns des autres, tous les historiens ont répétée, il n'y a rien là qui doive nous étonner. Mais condamner sans autre examen, sans avoir entendu les moyens de la défense, ajouter une flétrissure de plus à une mémoire qui n'a pas été épargnée, ce n'est ni de l'impartialité, ni de la justice. J'accepte les faits historiques, mais je ne m'incline pas devant toutes les appréciations des historiens. Je laisse au temps le soin d'accomplir son œuvre, et quand il n'a pas fait justice de toutes les invectives des parties intéressées; quand, après que les passions sont éteintes, alors qu'accusés et accusateurs dorment du même sommeil, ce grand juge vient confirmer la sentence des contemporains, j'examine encore et j'interroge à mon tour les personnages historiques que je fais comparaître devant moi, je scrute leurs intentions, je raisonne leurs actes, j'en déduis les conséquences, et pénétrant aussi profondément que je le peux dans leur cœur, je ne suis pas impitoyable pour une faiblesse lorsqu'elle n'a rien de criminel, pour une apostasie, quand elle est bien plus apparente que réelle. Que l'on m'accuse de trop d'indulgence, je le veux bien, mais je déclare que je suis disposé à conserver ce sentiment pour les personnes, jusqu'au jour où leur culpabilité m'est clairement démontrée, en trouvant assez d'autres auxquelles je réserve mes haines vigoureuses.

En paix avec sa conscience par l'acte qu'il a déposé en des mains sûres, Brisson va présider le parlement. Une occasion solennelle, une épreuve décisive se présente, dans laquelle son honneur doit se relever ou périr misérablement : Mayenne va prêter serment entre ses mains comme lieutenant-général du royaume. Si Brisson reçoit le serment de Mayenne, il est parjure à son roi et un honnête homme ne peut pas entreprendre sa justification. La question paraît donc avoir reçu contre

Brisson une solution définitive, puisqu'il ne se borna pas à recevoir le serment de Mayenne, mais qu'il le lui dicta et que Mayenne ne fit que le répéter après lui. Examinons pourtant si la responsabilité qui lui incombe est aussi grave qu'on pourrait le croire, et à cet effet, pesons l'esprit et la lettre de cette pièce de l'accusation. Par son serment, Mayenne s'engageait *à combattre contre quiconque pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine; de maintenir l'état royal, l'autorité des parlements; les formes ordinaires de la justice reçues anciennement dans le royaume, les droits et priviléges du clergé et de la noblesse, et de se servir en conscience et légitimement du pouvoir qui lui était confié, pour la gloire de Dieu, la tranquillité de l'état, la sûreté des bons et la terreur des méchants.* Il y a loin de la forme de ce serment, comme on le voit, aux déclamations furibondes qui retentissaient dans la chaire et à la déclaration de la Sorbonne. Ce que l'on peut moins justifier, mais ce que l'on peut excuser pourtant, car, en agissant ainsi ils avaient le couteau sous la gorge, c'est que deux mois auparavant, tous les présidents et conseillers avaient juré *de poursuivre, par les voies de droit, la vengeance contre les auteurs de l'assassinat du duc de Guise et leurs complices.* Encore faut-il remarquer ces mots : *par les voies de droit*, comme donnant la preuve qu'en aucun cas ils ne voulaient substituer la violence à la loi. Dans de pareils moments, il n'appartient qu'aux âmes héroïques, comme il nous a été donné d'en rencontrer quelques-unes dans les plus mauvais jours de la révolution, de braver la mort plutôt que de céder à la menace. S'il ne se montra pas à la hauteur des nobles natures dont nous voulons parler, Brisson, du moins, ne peut pas être rangé dans la catégorie des hommes timides qui, pour donner des gages au parti dont ils redoutent les fureurs, commettent par lâcheté les crimes dont se rendent coupables ceux qu'égare le sentiment d'un patriotisme aveugle et féroce. S'il ne fut pas le Lanjuinais ou le Boissy d'Anglas de la ligue, on ne peut pas dire non plus qu'il en ait été le Barrère.

Le serment de Mayenne n'avait pas apparemment paru assez accentué aux ligueurs, car, de ce jour, Brisson perdit dans leur

estime et leur devint suspect. Et comment en effet ne pas se défier d'un magistrat qui conservait des sentiments d'humanité, se refusait à des condamnations iniques et préférait retarder le jugement des accusés que le précipiter. Avoir sauvé des têtes innocentes, voilà son crime, voilà la cause de sa mort! Que Brisson ait ardemment désiré l'avènement de Henri IV au trône, qu'il ait eu même des intelligences avec ce prince, il n'est guère possible d'en douter. Mais ni les intelligences, ni l'acte qu'il avait déposé chez un notaire ne furent surpris par les ligueurs, car aucun des écrivains contemporains ne fait mention de cette découverte. C'est donc bien seulement pour avoir sauvé la vie à quelques malheureux que Brisson fut mis à mort. Pourquoi les Seize, mieux inspirés dans leurs projets de vengeance, ne mirent-ils pas un des leurs à la tête du parlement? L'échafaud eût été dressé plus souvent sur les places publiques, et ils n'auraient pas eu à se plaindre des lenteurs de la justice. Si Brisson a eu ses jours de défaillance, il les a donc rachetés par l'humanité de sa conduite. Un autre magistrat que la fortune a servi pendant sa vie et dont après sa mort la postérité a respecté la mémoire, le président Jeannin ne s'est pas conduit autrement. Comblé lui aussi des faveurs de Henri III, il arbora la bannière de la ligue et devint le conseiller fidèle et toujours bien inspiré de Mayenne. Quand les partis sont aux prises, les hommes tout d'une pièce ne sont pas toujours les plus sages. Les temporisateurs laissent l'orage se calmer, les passions et les haines s'éteindre, l'heure de la réconciliation arriver. Ils attendent patiemment que la société, épuisée par les luttes, se tourne vers eux pour leur demander assistance. Tenant moins au triomphe de leur cause, qu'à l'entente et à l'accord entre tous, ils ne songent ni à exterminer, ni à humilier leurs ennemis. Ils ont donc soin de ménager leurs intérêts, leurs amours-propres, leurs susceptibilités. Contrairement à la recommandation d'un ancien, ils vivent avec leurs ennemis, comme s'ils devaient être un jour leurs amis. S'ils sont malgré eux obligés de recourir quelquefois à la guerre, ils la font aux principes plutôt qu'aux hommes et laissent toujours une porte ouverte aux négociations de la paix. Le président Jeannin et le président

Brisson furent de la même école ; tous deux servant la ligue, après avoir servi Henri III, tous deux dévoués à Mayenne et au roi, mais voyant clair dans l'avenir, et demandant pour le bonheur de tous que le pouvoir populaire fit place au pouvoir de la royauté, ils travaillaient en secret à l'avènement de Henri IV, cherchant à désarmer les factions, et à rapprocher, dans un intérêt commun, le lieutenant-général du royaume et le roi de France.

Le sage dit, suivant les gens,
Vive le roi ! vive la ligue !

Cette maxime de Lafontaine, pour être acceptable ne peut être interprétée que comme Brisson et Jeannin la comprirent. Comment se fait-il qu'entre eux la postérité ait fait un choix : qu'elle ait eu des admirateurs pour le plus heureux, des dédains pour le plus infortuné?

Ceux qui se sont acharnés à poursuivre la mémoire de Brisson, l'ont suivi jusqu'à son agonie et ne l'ont abandonné que lorsque le lien fatal l'étreignant de son nœud a étouffé son dernier soupir. Dans ce moment suprême, ils ont découvert un nouveau grief qu'il faut ajouter à la liste de tous les autres. Brisson est mort en homme pusillanime. Par des humiliations il a cherché à prolonger sa vie, et quand il a vu les bourreaux insensibles à sa prière, il a été pris d'une frayeur indicible, son corps a ruisselé d'une sueur abondante. Voilà ce qu'ont surpris les témoins de sa mort! Mais quels sont donc ces témoins? Sont-ce des amis? Sont-ce des indifférents? La représentation du drame a-t-elle eu lieu sur la place publique, et la foule a-t-elle pu savourer avec délices les râles de son agonie? Non, le crime a été commis dans une des salles du Châtelet, en présence de Dieu et des assassins seulement. Quelle confiance peut inspirer le récit d'hommes aussi peu recommandables? Comment ajouter foi à ce qu'ils ont écrit ou à ce qu'on leur a dicté? Tous ces détails d'exécution devant lesquels reculent les âmes honnêtes, ainsi transmis et pourtant acceptés, donnent la preuve la plus sûre

de l'acharnement de ses ennemis ; et quand il serait vrai qu'en présence des préparatifs d'un supplice qu'on n'infligeait qu'aux plus grands criminels, Brisson eût senti le froid de la mort parcourir ses veines ; que son visage eût pâli, et qu'au souvenir des liens qui l'attachaient à la terre, il n'eût pas eu le stoïcisme de Caton et de Brutus, s'en suivrait-il qu'il eût été un traître ? S'en suivrait-il même qu'il eût été un lâche ? Etait-il sans courage ce jeune Camille Desmoulins qui courut le premier à l'attaque de la Bastille, qui, après s'être rendu coupable d'agressions injustes et passionnées, revenu à des sentiments plus humains, ne craignit pas de braver la plus redoutable des dictatures, et de payer de sa tête, les efforts qu'il fit pour ramener dans la voie de la modération dont elle n'aurait jamais dû s'écarter, la révolution qu'il avait servie avec tant de zèle. Demandez aux échos de la place de Grève comment il est mort ? ils vous apporteront encore ses gémissements.

Reste un dernier reproche qui, pour peser moins lourdement sur sa mémoire, n'en est pas moins fait pour la ternir. Brisson est mort laissant une fortune considérable, si considérable que les plus indulgents ont dit qu'elle avait été le fruit d'une avarice sordide, d'autres qu'elle provenait d'une source encore plus impure. Des preuves, personne n'en apporte, car je ne ferai pas l'honneur de donner ce nom aux diffamations d'un vil calomniateur, on se contente de l'inventaire de ses biens, et l'on s'écrie : Tant de richesses ne peuvent provenir que de prévarications, celui qui a trahi son roi peut bien avoir vendu la justice ! Pour peu qu'on ait dans le cœur le sentiment de la bienveillance, il est facile de trouver une explication toute naturelle d'un fait qui n'a rien de déshonorant pour Brisson. Je dirai d'abord, d'une manière générale, que les grandes passions sont exclusives, que lorsque l'une d'elles s'empare du cœur de l'homme, elle y règne en souveraine absolue et n'admet pas de rivale. Les nobles passions ne se rencontrent pas avec les passions basses et cupides, et le culte de la science ne comporte guère celui des intérêts matériels. Or, personne ne conteste que tout le temps que Brisson ne consacra pas aux grandes affaires de l'Etat, il le passa dans l'étude, qu'il composa les livres les plus

estimés, qu'il fut non-seulement un savant jurisconsulte, mais un lettré d'une grande distinction. Comment alors concilier cet amour des richesses intellectuelles avec l'amour des richesses matérielles? Comment expliquer ce qui paraît inexplicable, l'alliance d'une nature élevée avec une nature misérable? Loin de courir après la fortune, les savants d'ordinaire s'en occupent si peu que les besoins factices que créent tous les jours les rapports sociaux, leur sont complètement étrangers. S'ils sont nés riches, s'ils occupent des emplois largement rénumérés, ils cumulent chaque année leurs revenus, sans être pour cela possédés du démon des richesses. Leurs habitudes les tiennent éloignés des dépenses fastueuses, car ce ne sont ordinairement que les goûts frivoles qui prodiguent l'or aux superfluités de la vie. L'homme d'étude, l'homme de science peut donc devenir riche presque sans s'en apercevoir, et par ce seul fait qu'il attache peu d'importance à la richesse. Pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi de Brisson? Il a, de sa famille, un patrimoine suffisant, l'alliance qu'il contracte l'enrichit encore; dès 1561, on le trouve à Paris, occupant, comme avocat, une des premières places au barreau, et déjà fort avant dans les bonnes grâces de Catherine de Médicis. Il remplit ensuite des missions importantes, il a des charges considérables au palais, dont la première, celle d'avocat-général, lui est peut-être accordée à titre gratuit, et cela dure ainsi trente années; et pendant un si long espace de temps, les richesses s'accumulent, sans que les dépenses augmentent, si bien, qu'au jour de sa mort, Brisson, par le seul fait qu'il a vécu dans les conditions que nous venons de faire connaître, se trouve laisser après lui une fortune qui étonne, et dans laquelle ses ennemis vont chercher de nouvelles armes contre son caractère. Se relèvera-t-il jamais des blessures qu'il a reçues? On pourrait l'espérer si les hommes, au lieu d'accepter un jugement tout fait, voulaient revoir les pièces de son procès.

Mais je m'aperçois que je plaide, depuis longtemps, une cause que je suis appelé à juger. Il me reste donc, en terminant, à me recueillir et à me défendre des entraînements d'une défense dont j'ai eu la témérité de me charger. Ce travail de l'esprit

accompli, la figure du président Brisson ne m'apparaîtra point comme celle des La Vacquerie, des L'Hôpital, des Achille de Harlay; son nom restera grand au point de vue de la science, et si, par le caractère, il ne mérite pas une apothéose, il ne faut pas non plus le traîner aux gémonies.

—

II

LAREVEILLÈRE-LÉPEAUX.

Je ne suis point un panégyriste, et je ne me sens point pris d'une admiration banale pour tous les actes des hommes dont j'entreprends d'écrire l'histoire. Je dirai leurs fautes et leurs grandes actions, sans passion comme sans faiblesse, bien décidé à conserver ma liberté d'appréciation et à ne pas plus me laisser troubler par les diatribes, que séduire par les apologies dont ils ont été l'objet. Je n'oublie pas que lorsque l'on doit porter un jugement, il faut s'abstenir de haine, d'amitié, de colère et de pitié; et, à ce conseil d'un ancien qui fut aussi grand écrivain que grand capitaine, j'ajouterai qu'il faut aussi se reporter aux jours où vécut celui que l'on fait comparaître devant soi, pour se bien pénétrer des difficultés qu'il a rencontrées sur sa route. Juger du temps passé par le temps présent, d'une époque de trouble, d'agitation et de luttes, par des jours de calme et de tranquillité; ne tenir aucun compte des entraînements et des résistances, s'obstiner à considérer les faits en eux-mêmes, en dehors des événements qui les ont produits, c'est s'exposer à être peu équitable et souvent bien rigoureux. Il est facile, quand la mer est calme et que le ciel est serein, d'éviter les écueils et d'arriver au port; mais quand le vent de la tempête souffle avec fureur, quel est donc celui qui peut se

flatter de n'avoir jamais dépassé le but qu'il se proposait d'atteindre? Eh bien, dans l'ordre moral, il y a aussi des orages qui obscurcissent la raison, la détournent de la voie de droiture et de modération dont elle ne devrait jamais s'écarter, lui font prendre de fausses et impitoyables doctrines pour le commandement du devoir, mettent enfin dans le cœur des meilleures natures, à la place des sentiments de mansuétude et de clémence, je ne sais quel farouche et inexorable patriotisme. C'est autant le malheur des temps que la faute des hommes. Que l'histoire garde donc toutes ses sévérités pour les lâchetés, les apostasies, la soif de l'or et du pouvoir; qu'elle flétrisse ces adulateurs de la multitude, portant le bonnet rouge en attendant qu'ils portent l'habit brodé, dansant la carmagnole dans les carrefours, pour venir ramper plus tard dans les antichambres du despotisme, et changer leur nom d'emprunt, grec ou romain, contre le titre de comte ou de baron; c'est justice, et je ne protesterai point contre la sévérité de ses arrêts. Mais garder les mêmes rigueurs à ceux qui, après un jour d'égarement que j'explique sans vouloir le justifier, se sont, avec un courage héroïque, retournés contre les hommes de sang et de meurtre, n'ont jamais transigé avec leur conscience, sont restés sourds à toutes les séductions du pouvoir, et, plutôt que de sacrifier leurs principes aux exigences du maître, ont préféré une pauvreté honnête et indépendante à une opulence tarée et servile; proscrire leur mémoire et fermer à leur nom le livre des illustrations de notre pays, parce qu'ils n'ont pas été toujours irréprochables; voilà ce que je ne puis pas comprendre et ce que je ne veux pas faire. A ce compte, bien peu des hommes politiques qui ont traversé les orages de la révolution échapperaient à une sentence de proscription. Ne soyons pas si exclusifs. Qui donc dans les temps dont nous parlons n'a pas payé son tribut à l'erreur; et ceux qui ont fait les plus belles actions n'en ont-ils jamais commis de coupables? Telle nous apparaît, au milieu de beaucoup d'autres, la figure que nous allons essayer de peindre.

Louis-Marie Larevellière-Lepeaux est né à Montaigu le 24 août 1753, la même année que l'auteur de la théorie des lois de

la monarchie française : singulier rapprochement de deux vies si différentes dans leurs aspirations et dans les voies qu'elles ont parcourues ! Son père, conseiller du roi et sous-lieutenant, juge des tailles foraines du Bas-Poitou et du Bas-Anjou, fut pendant de longues années maire de sa commune. Les notes que nous avons sous les yeux, nous le représentent comme un homme d'une âme droite et énergique, quelque peu imbu de la philosophie du XVIII^e^ siècle, ainsi que l'était alors toute la classe moyenne, et jouissant auprès de ses administrés d'une grande considération. Sa mère, femme d'une profonde piété, avait pour la monarchie des Bourbons une sorte de culte, et plus tard, quand pour rester fidèle à ses convictions, le fils perdit l'amour de cette mère qu'il ne cessa jamais de chérir et de vénérer, ce fut certainement le plus grand sacrifice qu'il s'imposa dans sa carrière politique. De leur union naquirent trois enfants, deux fils et une fille. Comme il arrive souvent dans les familles, la fille suivit sa mère dans ses attachements et ses croyances, tandis que les deux fils prirent la direction d'esprit de leur père. Ajoutons que lorsque dans la Vendée la diversité des opinions politiques et religieuses donna naissance à des haines implacables, jamais le plus léger nuage ne vint troubler l'inaltérable amitié que se portèrent la sœur et les deux frères. Heureux les hommes formés à la vertu par les exemples du foyer domestique, la route de l'honneur, tracée devant eux, leur est naturelle et facile à parcourir.

Persuadé qu'une bonne éducation est le meilleur des héritages, le maire de Montaigu s'attacha, avant tout, à cultiver le cœur et l'esprit de ses enfants. Le plus jeune, Louis-Marie eut le malheur de tomber entre les mains d'un prêtre sévère qui, comme il arrivait trop souvent alors, croyait difficile d'inculquer aux enfants les principes de la langue latine, sans avoir recours aux corrections corporelles les plus brutales. Il ne s'en fit pas faute avec son élève. Celui-ci né chétif et débile fut affecté, par suite des mauvais traitements dont il devint l'objet, d'une déviation de la colonne vertébrale, et resta contrefait toute sa vie. On sait combien restent vives les impressions de l'enfance ; cette dureté du maître n'est peut-être pas étrangère

à l'esprit d'hostilité, dont par la suite Lareveillère-Lépeaux eut le tort de se montrer animé contre le clergé tout entier. Rétabli de ses longues souffrances, il fut placé par ses parents au collége de Baupreau, et de là aux Oratoriens d'Angers où il acheva ses études de la manière la plus brillante. C'est au collége d'Angers qu'il se lia d'une vive amitié avec Pilastre et Leclerc qu'il devait retrouver à l'Assemblée Constituante et à la Convention.

Les deux Lareveillère-Lépeaux suivirent les cours de droit de l'école d'Angers, et se rendirent ensemble à Paris pour y prendre leurs derniers grades. Reçus avocats, ils entrèrent chez un procureur en qualité de clercs; mais le style de la procédure avait peu de charmes pour le plus jeune. Son esprit le portait vers d'autres études, et si sa présence chez son patron n'équivalait pas à l'absence de deux clercs, comme il advint plus tard de celle de M. Scribe, il n'y faisait pas de bien grands progrès et ne s'y rendait pas très-utile. Il se sentait entraîné d'une manière invincible vers l'étude des sciences naturelles et morales, en même temps que se développait chez lui le goût des arts, celui de la musique en particulier. Heureusement que son frère travaillait pour deux et pouvait lui fournir des moyens d'existence. Lareveillère-Lépeaux, dans ses Mémoires inédits, parle, en ces termes, de ces jours de sa jeunesse : « J'arrivai à « Paris avec la ferme résolution de me mettre en état d'exercer « la jurisprudence avec succès; vains projets! Il me fut impos- « sible de prendre goût aux affaires du barreau et de m'y livrer. « L'étude de la morale, de la politique, l'amour des beaux- « arts remplissaient tous les moments que je pouvais dérober à « une occupation dont au surplus je ne recueillais aucun fruit, « malgré le désir sincère que j'avais de satisfaire en cela mes « parents et de me procurer une existence indépendante, ce qui « eût été pour eux un grand soulagement. En voyant mes con- « disciples qui étudiaient la médecine, je sentis trop tard que « cette étude et celle de l'histoire naturelle étaient celles qui « m'eussent le mieux convenu. Je pris cependant le parti de « redoubler d'efforts, mais le dégoût l'emporta. Un homme s'en « aperçut; celui-là, que cette circonstance de ma vie m'empê-

« cherait seule d'oublier, c'était mon généreux frère, qui sera « l'objet de mes éternels regrets, comme il est celui de ma plus « profonde reconnaissance. Il vit avec peine que je perdais « mon temps à paperasser, sans en tirer aucune instruction. Il « se chargea seul de l'étude de M. Potel, procureur au parlement « de Paris où nous avions été admis comme clercs; et, par son « travail soutenu de jour et de nuit, il gagna nos deux pen- « sions et des appointements assez forts qui servirent à notre « entretien, ce qui fut un grand allégement pour nos parents « qui n'avaient que peu de fortune. Non content de cela, il « fournissait à mon instruction et à mes plaisirs; il me forçait à « suivre mon penchant pour d'autres études qui m'étaient fa- « vorites et d'abandonner un travail stérile, afin que je me li- « vrasse sans réserve à ces dernières, pour perfectionner ma « raison et polir mon esprit. Il me mettait, souvent malgré moi, « l'argent à la poche, pour aller à quelques bons théâtres, « et l'on pense bien que cet amusement était fort de mon goût. « Pourrais-je au surplus exprimer toute la sollicitude de sa « part dont j'étais l'objet? Frère unique en bonté, en généro- « sité, en délicatesse, si jamais je venais à me consoler de sa « perte, je serais le plus vil et le plus ingrat des hommes. » Touchant exemple d'amitié fraternelle, dans lequel on ne sait lequel le plus admirer, de celui qui oblige, ou de celui qui obligé, exprime si vivement sa reconnaissance.

Ses nouvelles études avaient développé chez Lareveillère-Lépeaux une véritable passion pour l'émancipation des peuples; aussi, quand éclata la guerre d'Amérique, voulait-il faire partie de l'expédition française qui comptait dans ses rangs plus d'un grand nom de la monarchie, et aller avec eux faire au Nouveau-Monde l'apprentissage d'une liberté dont l'importation au sein de sa patrie devait soulever tant d'orages. Mais sa taille le rendant impropre au service militaire, il dut renoncer à mettre à exécution ce rêve d'une âme que passionnaient les idées de liberté et d'indépendance.

Détourné de cette voie, il revint à Angers où ses aspirations de réforme politique et d'émancipation sociale prirent un nouvel essor. Tous ses travaux d'alors, à quelque genre qu'ils appar-

tiennent, témoignent en effet de sa passion pour les idées nouvelles.

Les principes politiques de Lareveillère lui avaient attiré de nombreuses sympathies dans la ville d'Angers. Il y vivait fort répandu, comptant un grand nombre de disciples et encore plus d'amis; ce fut à cette époque qu'il fit la connaissance de M^lle^ Boyleau de Chandoiseau. Une grande réciprocité de goûts, de principes et d'études les attiraient l'un vers l'autre; aussi, quoiqu'elle appartînt à une famille riche et considérée; qu'elle fut spirituelle, instruite et bien élevée, et dût être par conséquent fort recherchée; préféra-t-elle aux avantages extérieurs de la personne, les qualités du cœur et de l'esprit qu'elle-même possédait à un degré si éminent. En s'unissant l'un à l'autre tous deux trouvèrent le bonheur que l'on peut attendre des alliances les mieux assorties. M^lle^ Boyleau avait cultivé la botanique, elle en inspira le goût à son mari. L'on croira sans peine que les leçons et la personne du professeur avaient bien de l'attrait pour l'élève, aussi Lareveillère-Lépeaux fit-il de si rapides progrès dans cette branche des sciences naturelles, qu'il devint bientôt un des membres les plus distingués de la Société de botanique d'Angers.

Peu de temps après leur mariage, les jeunes époux étaient venus habiter Nantes où naquit leur fille aînée, mais le goût pour la campagne ne tarda pas à les conduire au village de Faye en Anjou, où ils allèrent reprendre avec une nouvelle ardeur leurs études favorites.

Comme presque toute la génération de cette époque, Lareveillère-Lépeaux se nourrissait de la lecture de Jean-Jacques Rousseau; il faisait ses délices de ses pages éloquentes et paradoxales, et la profession de foi du vicaire savoyard était devenue son catéchisme. Quoique dans ce moment le joug du pouvoir ne fut pas bien lourd en France, son imagination se plaisait à se transporter sur une terre étrangère, au milieu des institutions libres, d'un peuple de mœurs douces et pures. Sa femme et ses deux amis, Pilastre et Leclerc, avec lesquels il était en parfaite communion d'idées, avaient comme lui ces aspirations vagues et chimériques. A force d'en parler, un projet

sérieux d'émigration fut arrêté entre eux, et l'un des amis dut faire un voyage, pour savoir quelle partie de la Suisse ou des États-Unis pourrait leur offrir un bonheur pur et sans mélange. L'approche de la révolution vint les tirer de ce rêve bien innocent, et les transporter sur le terrain de la réalité. Mais avant qu'ils prissent part aux grands événements qui allaient s'accomplir, l'un d'eux, Lareveillère-Lépeaux devait être appelé à une position à laquelle il était loin de prétendre, bien qu'elle pût être pour lui l'objet d'une légitime envie. Le goût des sciences naturelles était alors très-répandu à Angers. Cette ville possédait une Société de botanophiles, composée d'abord de quarante membres, et dont le nombre fut ensuite porté à soixante. La mort du docteur Burolleau venait de rendre vacante la chaire de professeur de botanique au Jardin des plantes d'Angers. Malgré tous les titres qu'il avait à lui succéder, Lareveillère-Lépeaux ne s'en croyait pas digne, il fallut que la Société de botanique fit violence à sa modestie, pour qu'il acceptât un poste que nul ne pouvait remplir aussi bien que lui.

L'attention du jeune professeur se porta tout d'abord sur le Jardin des plantes. Le défaut d'eaux vives rendait indispensable sa translation sur un terrain qui présentât aux plantes de meilleures conditions de culture. Les Bénédictins possédaient une ferme où se trouvait en abondance ce qui manquait au Jardin des plantes. Lareveillère trouva ces religieux très-disposés, dans l'intérêt de la science, à faire de larges concessions à la ville. Mais de ce côté, surgirent des objections inattendues, et l'affaire allait être abandonnée, quand Pilastre fit en son nom l'acquisition tant désirée par Lareveillère. Quelques jours après Pilastre cédait son acquisition à la Société des botanophiles. Les Bénédictins, dans cette circonstance, s'étaient montrés si empressés d'être agréables à la Société, que celle-ci, pour leur en témoigner sa reconnaissance, décida qu'elle comprendrait perpétuellement trois d'entre eux parmi ses membres, sans les assujettir à la moindre contribution.

Un magistrat distingué de la cour d'Angers, qui joint à un remarquable talent de style une modération parfaite dans le

langage (1), a dit de Lareveillère-Lépeaux, dans une étude d'ailleurs bien sévère, et sur laquelle je demanderai la permission de revenir, que ce fut l'époque la plus heureuse de sa vie. Pour ceux qui l'ont suivi dans sa carrière politique si agitée, il n'est guère permis d'en douter, à moins pourtant que la conscience du devoir accompli ne soit venu lui donner aussi sa récompense. Tout en effet dans ce moment concourait à son bonheur. Son cours s'ouvrait avec un singulier éclat. Sa parole nette, vive, imagée, attirait à ses leçons de nombreux auditeurs, et les applaudissements des hommes les plus distingués venaient le trouver jusqu'au fond du jardin où il enseignait une des sciences les plus séduisantes de la nature. En quelques jours, il s'était acquis la réputation d'un orateur distingué, et toute la ville d'Angers parlait du jeune professeur de botanique, comme d'un homme réservé à de plus hautes destinées. Si modeste qu'il fût, Lareveillère-Lépeaux ne pouvait rester insensible à un pareil succès.

A la satisfaction de son amour-propre, venaient encore se joindre d'autres sujets de joie. Ce frère qu'il aimait tant s'était marié à Angers et était devenu juge au présidial; sa digne mère, sa sainte sœur, M^me^ Belouard de La Bougonière, habitaient la même ville, et il continuait à trouver au foyer domestique une compagne toujours prête à se passionner pour sa nature ardente et généreuse. Tous ses loisirs, tous les instants qu'il dérobait à ses occupations et à ses amis, il pouvait donc les passer, avec bonheur, au sein d'une famille qu'il chérissait. Avec un peu d'égoïsme il eût été le plus heureux des hommes et n'en eût pas demandé davantage. Mais sa tâche ne devait pas se borner à décrire une fleur, à collectionner des plantes dans un herbier et à s'abandonner aux douceurs d'une vie paisible et tranquille. Les théories de perfectibilité humaine remplissaient son âme, et il pensait que tout homme devait prendre sa part de labeur et de peine dans le grand œuvre de rénovation sociale qui se préparait. Il se jeta donc dans la mêlée, non par ambition, jamais homme n'eut moins le goût des

(1) M. Bougler n'était pas mort quand ces lignes ont été écrites.

honneurs, de la puissance et de la richesse, mais pour obéir à la voix intérieure qui lui répétait :

Homo sum, et nihil humani a me alienum puto.

La crise approchait, et la France allait avoir besoin de tous les dévouements et de toutes les bonnes volontés. La vieille société et la société nouvelle étaient en présence, et la lutte allait commencer entre elles. A vrai dire, la première, celle qui aurait voulu rester cantonnée dans ses préjugés et ses priviléges, ne comptait plus que de rares défenseurs. La philosophie du XVIII^e^ siècle, trop glorifiée alors, trop décriée depuis, en avait pénétré toutes les couches. Ce serait être injuste de ne pas reconnaître que c'est elle qui proclama les grands principes de la morale, les droits et les devoirs du citoyen. Malheureusement, par une erreur impardonnable, elle crut que le dogme chrétien qui s'accommode si bien des idées de liberté, était inconciliable avec elles, et, dans le cœur de nos pères, elle remplaça les vieilles croyances religieuses par le plus déplorable scepticisme. Le besoin de réformes n'était donc méconnu par personne, mais tous les ordres ne les demandaient pas dans la même mesure. La majorité de la noblesse entendait qu'on ne lui imposât que des sacrifices d'argent, tandis que le tiers-état ne se contentait pas de si peu et réclamait la destruction radicale de tous les abus. Qu'à ce désir si légitime, se joignît chez quelques-uns le sentiment de l'envie, cela est trop ordinaire à la nature humaine pour que nous puissions le méconnaître.

Louis XVI s'était flatté qu'il trouverait dans la réunion des États-Généraux, son salut et celui de la France. Ces vieilles et salutaires institutions que, depuis deux cents ans, le despotisme des rois avait laissées à l'état de lettre morte, allaient donc reparaître, et la royauté cherchait son appui dans le dévouement des trois ordres dont elles se composaient. Telle était alors l'illusion générale, que la nation entière croyait à la guérison prochaine des maux dont elle souffrait depuis si longtemps.

Les États-Généraux n'étaient pas encore convoqués, que

partout déjà les escarmouches précédaient les grands combats. Avant les luttes de la tribune, commençaient celles de la plume, courtoises quelquefois, le plus souvent injustes et passionnées. Elles furent vives dans la province de l'Anjou. Lareveillère-Lépeaux y prit part sous le voile de l'anonyme. On a voulu voir dans son langage relativement modéré, et dans le soin qu'il prit de cacher son nom, l'intention de ne pas se compromettre pour l'avenir. On a dit qu'il voulait plaire à tout le monde, qu'il allait à la messe de sa paroisse, fréquentait volontiers les châteaux, avait même quelque prétention à passer pour gentilhomme, puisqu'il ajoutait la particule à son nom et signait Lareveillère de Lépeaux ; qu'enfin, quoique ostensiblement républicain, il n'en protestait pas moins de ses sentiments les plus dévoués pour Louis XVI, qu'il appelait le meilleur des rois. Je regrette, je l'avoue, de trouver ces accusations sous la plume d'un écrivain du caractère de M. Bougler. Comment se fait-il que, par une contradiction inexplicable, ce magistrat parle ensuite de Lareveillère-Lépeaux comme d'un homme péchant plutôt *par un excès de franchise que par la dissimulation*. Singulière franchise et singulier candidat que celui qui, en vue de son élection, voulant ménager tous les partis, hante les églises et les châteaux, et fait parade de sentiments républicains devant le tiers, en mendiant ses suffrages avec un nom nobiliaire. Si les partis sont aveugles dans leurs accusations et dans leurs haines, ils sont très-clairvoyants quand il s'agit de démasquer les hypocrites, et, dans cette circonstance, les grosses roueries de Lareveillère-Lépeaux n'auraient excité que le rire et le mépris. La vérité est que Lareveillère-Lépeaux ayant signé, depuis son enfance, avec la fameuse particule, ne voulut pas la supprimer, comme tant d'autres le firent, devant la démocratie, dans la crainte que l'on crut qu'il s'en dépouillait pour se faire bien venir des gens du tiers. Ce fut en effet sous le nom de Lareveillère de Lépeaux qu'il fut appelé à les représenter aux Etats-Généraux. Il n'est pas plus vrai de dire qu'il se glorifiât alors d'être républicain ; dans ce moment, personne en France, ne songeait à la république, et Lareveillère-Lépeaux eût été bien étonné, si

quelqu'un lui eût révélé à quels entraînements il se laisserait aller un jour. Mettons donc de côté ces reproches immérités, nous en aurons par la suite de bien plus fondés à lui adresser, sans en forger d'imaginaires.

Lareveillère-Lépeaux jouissait à Angers d'une grande popularité. Il y aurait donc certainement été élu membre de l'assemblée baillargère ; il préféra laisser le champ libre à ses amis, et se présenta dans la petite paroisse de Faye, où il fut nommé sans contestation. Son élection définitive ne pouvait être douteuse à l'assemblée baillargère tenue à Angers ; l'éclat de ses cours, ses opinions libérales, son honnêteté à toute épreuve, le désignant naturellement au choix de la démocratie. Aussi fut-il nommé le premier de son ordre, dans la province d'Anjou. Quelques jours auparavant, il avait participé comme membre de la commission à la rédaction des cahiers et doléances.

Cette assemblée des États-Généraux, si attendue, si désirée, allait donc avoir sa séance d'ouverture. Personne, dans ce moment, ne songeait aux déceptions que préparait l'avenir. La France était alors emportée par un mouvement sublime d'enthousiasme inconsidéré ; et l'explosion des idées généreuses, dont l'histoire d'aucun peuple n'a offert un pareil exemple, ne laissait pas de place au doute et à la réflexion. Les rêves de bonheur sans fin et de fraternité universelle remplissaient toutes les âmes. La destruction d'abus séculaires, à laquelle le roi et la nation, d'accord pour la première fois, travaillaient de concert, allait opérer ce miracle. On prévoyait de la résistance, sans doute, mais on espérait en triompher par les moyens légaux, sans entraînements, sans colère, sans luttes sanglantes et fratricides. Qui aurait dit, à cette époque, que ces hommes si unis, pour marcher vers le même but, ne tarderaient pas à se proscrire et à s'entr'égorger ?

Le mal vint précisément du remède ; l'abus de la liberté fit place à l'abus du despotisme. On pensait alors que ce noble attribut que nous tenons de la divinité, ne devait point connaître de frein. Quel danger pouvait naître de l'expression libre de la pensée ! La lumière ne jaillissait-elle pas du

choc des opinions ; et la raison de l'homme, éclairée par la discussion, ne savait-elle pas distinguer le bien d'avec le mal, la vérité d'avec l'erreur et le mensonge? On décrétait donc, au nombre des droits de l'homme, la liberté illimitée de la parole et la liberté illimitée de la presse. Personne ne s'imaginait alors que c'était créer une situation impossible. Pourquoi s'en étonner? Ces théories de liberté absolue sont si séduisantes, que malgré une triste et cruelle expérience, beaucoup d'esprits systématiques les partagent encore.

Les retours de l'opinion, de nos jours si prompts à se manifester, ne furent point immédiats. Ni le pouvoir de la commune s'élevant à son côté, ni les motions des clubs, ni les cris de l'émeute en permanence sur les places publiques ne troublèrent l'Assemblée et n'interrompirent ses travaux. La Constituante commit de grandes erreurs sans doute, mais les hommes qui la composaient furent souvent sublimes dans leur imprudence et admirables dans leurs fautes. Ils ne songèrent point à retirer des mains du peuple les armes qu'ils leur avaient confiées, armes que ce peuple ingrat tournait aujourd'hui contre leurs personnes; et leur foi ne fut point ébranlée par les accusations dont ils devinrent l'objet. Quand on lit aujourd'hui les journaux de l'époque, les articles de Loustalot, de Camille Desmoulins, avant qu'il ne rédigeât *le Vieux Cordelier*, de Prudhomme, d'Hébert, et par dessus tout, ceux de l'exécrable Marat; quand on se rappelle que ce monstre dont on vient d'entreprendre la justification, désignait au poignard des assassins les poitrines les plus pures, celles de Bailly et de Lafayette, et que ces grands citoyens, dépositaires de la force publique, ne songèrent pas à exercer des représailles et à protéger leurs personnes; qu'ils conservèrent toujours leur sérénité au milieu des horribles imprécations vomies par les clubs et par l'émeute, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de leur candeur ou de leur courage. Mais au moment où les États-Généraux s'assemblaient, rien de semblable n'existait encore.

Lareveillère-Lépeaux, seul de son ordre, se rendit à Versailles en habit de ville, refusant le costume que le cérémonial

avait assigné aux députés du tiers. Cette affectation un peu puérile, qu'il mit à braver les lois de l'étiquette, ne fut point remarquée, et il put assister tout à son aise à la séance royale. On sait toutes les difficultés que présenta la réunion des trois ordres et les incidents qui la précédèrent. Très-affligés de la scission qui s'opérait, dès les premiers jours, entre les représentants de la nation, les députés du clergé n'avaient aucune répugnance à accepter la vérification des pouvoirs en commun, seulement ils ne voulaient pas rompre avec la noblesse qui s'obstinait à la repousser. Ils parlementèrent donc pendant quelques jours, plutôt qu'ils ne résistèrent. Aussi, quand après le serment du jeu de paume, ils virent la tournure que prenaient les choses, se montrèrent-ils disposés à une fusion qui avait toujours été dans leurs désirs. Choisi avec deux de ses collègues de la députation de l'Anjou pour engager les ecclésiastiques qui représentaient leur ordre dans cette province à se joindre à la Constituante et à terminer un différend regrettable, Lareveillère-Lépeaux les trouva très-accommodants sur cette question. Il ne devait rompre définitivement avec eux que dans une autre circonstance, où les torts ne furent pas du côté du clergé.

Lareveillère-Lépeaux vint s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche, et s'associa à toutes les mesures les plus radicalement libérales que prit l'Assemblée nationale. Pour ceux qui, comme lui, avaient étudié l'état de la France au point de vue politique et économique, il y avait fort à faire pour détruire tous les abus et opérer toutes les réformes. Tout le monde pourtant en comprenait la nécessité. L'habitude de l'obéissance avait bien pu ployer longtemps le peuple sous le joug du pouvoir, mais le fardeau était devenu si lourd qu'il ne pouvait plus le supporter. Quelle longue énumération, en effet, ne faudrait-il pas faire pour mentionner tous les priviléges et toutes les entraves! D'un côté, priviléges pour les provinces, les villes, les corporations; priviléges dans l'armée, dans l'Eglise, dans la magistrature; priviléges pour la noblesse et le clergé dont les biens formant les deux tiers du sol, étaient exempts de l'impôt; priviléges pour les détenteurs des deniers

publics; de l'autre, entraves dans l'expression de la pensée, par les censeurs royaux; dans la liberté individuelle, par les lettres de cachet; dans le commerce, par les droits de barrière; entraves dans l'industrie, la circulation, le métier de l'ouvrier, etc.

La nuit du 4 août 1789 ne laissa rien debout du vieil édifice social. A la voix du vicomte de Noailles et du duc d'Aiguillon, un enthousiasme de générosité s'empara des deux ordres privilégiés. C'est un gentilhomme qui monte à la tribune pour attaquer le régime féodal. Ce sont les possesseurs des plus hautes prérogatives qui les premiers en font le sacrifice. Une fois dans cette voie on ne s'arrêta plus. Les Montmorency, les Larochefoucault, les Liancourt brûlèrent leurs titres sur l'autel de la patrie. Acte inconsidéré, car s'il était beau de renoncer aux avantages matériels que donnait la naissance, on pouvait rester fier d'un nom illustre noblement porté. Dans cette nuit d'ivresse on adopta presque sans discussion :

L'abolition de la qualité de serfs.

La faculté de rembourser les droits seigneuriaux.

L'abolition des juridictions seigneuriales.

La suppression des droits exclusifs de chasse, de colombiers, de garennes, etc.

Le rachat de la dîme.

L'égalité des impôts.

L'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires.

L'abolition de la vénalité des offices.

La destruction de tous les priviléges de villes et de provinces.

La réformation des jurandes.

La suppression des pensions obtenues sans titre.

Mais quand il fallut formuler en décrets ces dispositions générales, beaucoup, revenus d'un premier moment de surprise, ayant rencontré dans leur maison une famille peu disposée à renoncer à ses habitudes de luxe au profit des citoyens, convinrent qu'en effet ils avaient été bien loin dans leur élan de générosité; et le lendemain se montrèrent disposés à revenir

sur les concessions de la veille. D'autres au contraire, et Lareveillère-Lépeaux fut de ce nombre, demandèrent que loin d'y faire des restrictions, on les étendît davantage.

Ainsi fut perdu pour la réconciliation des partis, un mouvement qui devait les rapprocher. Une discussion de détails mit fin à une paix qui ne devait pas durer plus de vingt-quatre heures. Le projet de constitution trouva Lareveillère-Lépeaux plus disposé à affaiblir la royauté qu'à établir une sage pondération entre les pouvoirs publics. Ainsi, après avoir demandé l'abolition du titre de prince pour les membres de la famille royale, il voulait que le roi lui-même rentrât dans le droit commun et qu'il lui fût défendu de clore des parcs, pour s'y livrer au plaisir de la chasse. Dans la fameuse séance où Mirabeau se montra si grand orateur, en demandant que le droit de paix et de guerre fût réservé au pouvoir exécutif, il se prononça pour l'opinion opposée et se rangea du côté de Barnave. Enfin, au lieu du veto absolu que demandaient pour le roi Malouet et ses amis, il ne voulut, avec la majorité, ne lui accorder que le veto suspensif.

Et cependant, avec une inconséquence dont nous connaissons d'autres exemples, personne n'était plus attaché à la monarchie, alors qu'il voulait en détruire tous les principes. Deux ans après, quand quelques-uns commençaient à en prévoir la chute, il pensait encore que la liberté ne pouvait fleurir qu'à l'ombre du trône, et dans la séance du 18 mai 1791, il protestait contre les accusations de ceux qui le représentaient comme l'ennemi de la royauté, par ces éloquentes paroles: « Dans un pays aussi étendu que la France, les liens du gou- « vernement doivent être plus serrés qu'à Glaris ou à Appenzel, « sans quoi l'état serait abandonné aux horreurs de l'anarchie, « pour passer ensuite sous la domination de quelques intri- « gants. Aussi je ne crains pas d'assurer, moi qui n'ai pas un « grand penchant pour les cours, que le jour où la France « cessera d'avoir un roi, elle perdra sa liberté et son repos, « pour être au despotisme effrayant des factions.» Il aurait pu ajouter, en attendant le despotisme d'un seul.

Lareveillère-Lépeaux, comme nous venons de le dire, ne

comprenait pas que saper ainsi la royauté c'était la détruire, et que valait autant proclamer de suite la république.

Dans sa défiance de la cour, que justifiait quelquefois trop bien ses allures, il proposa un jour à l'Assemblée de déclarer que le ministère qu'il lui croyait dévoué avait perdu la confiance de la nation. Une autre fois, le 29 mars 1790, il s'opposa à ce que l'Assemblée délibérât sur une mission royale qui n'était pas contre-signée par un ministre, demande qui, cette fois, n'avait rien d'exorbitant, puisque depuis nous avons vu ce principe consacré par nos constitutions. Très-ombrageux enfin à l'endroit de la liberté et la considérant comme un bien sans lequel on ne peut pas vivre, il proposa de substituer à la devise *la nation, la loi, le roi,* inscrite sur nos drapeaux, celle-ci : *La liberté ou la mort.*

Sans avoir pris une position considérable à l'Assemblée Constituante, Lareveillère Lépeaux s'y était pourtant fait remarquer de bonne heure par un talent de rédaction incontestable. Le 29 avril 1790, il fut nommé secrétaire-rédacteur du procès-verbal, et quelques jours après, membre du comité des finances.

Par un mouvement irréfléchi de désintéressement, il vota, avec la presque unanimité de l'Assemblée, la non-réégibilité de ses membres; résolution malheureuse qui devait livrer les affaires du pays à des mains inexpérimentées.

De tous les actes de l'Assemblée Constituante, il en est un sur lequel je dois m'arrêter, parce qu'il eut des conséquences désastreuses pour la France entière et pour la Vendée en particulier; je veux parler de la constitution civile du clergé à laquelle Lareveillère-Lépeaux donna son adhésion. Briser le concordat de Bologne, rompre un contrat sans consulter une des parties contractantes, s'aliéner le Saint-Père et tout ce que l'Église comptait de plus honorable, tel devait être l'effet immédiat d'une résolution aussi impolitique qu'impardonnable. Qu'en d'autres temps, aux époques où les croyances religieuses étaient générales et dans toute leur vigueur, on eût laissé à l'élection du peuple la nomination des curés et même celle des évêques; le danger n'existait pas, les suffrages allant tou-

jours chercher les plus dignes et ceux dont la foi était la plus vive. Mais nous n'étions plus au temps des Ambroise, des Anastase, des Chrysostôme. Agir ainsi dans un siècle d'incrédulité et d'erreurs, au milieu du bouleversement social et de la surexcitation des passions, c'était courir grand risque d'introduire le scandale au sein de l'église. On ne le vit que trop, quand un évêque, un malheureux et pusillanime vieillard, dont par pudeur nous ne répéterons pas le nom, pour un reste de jours que son apostasie ne put lui conserver, vint au sein de la Convention, abjurer la religion chrétienne.

La réprobation fut presque universelle dans les rangs du clergé, et ses représentants, la plupart si favorables aux grands principes de la révolution, refusèrent presque tous de prêter un serment qui les eût déshonorés. Nous devons le proclamer à leur honneur, ils préférèrent au parjure l'exil ou la mort.

Telle est la véritable cause de l'insurrection de la Vendée, ceux qui la cherchent ailleurs s'égarent assurément. En 1788, les départements de l'ouest n'étaient pas plus hostiles aux idées de la révolution que ne l'était le reste de la France. Clergé et tiers-état avaient envoyé aux Etats-Généraux des représentants très-sincèrement partisans des réformes et des libertés publiques; et quant à la noblesse, il ne faut pas oublier que près de quinze ans auparavant, un gentilhomme du bas-Poitou, le baron de Lézardière, avait colporté et fait couvrir de signatures une pétition demandant la répartition égale de l'impôt pour tous les biens territoriaux, à quelque ordre qu'ils appartinssent. Ce n'est donc ni les nobles pour reprendre leurs priviléges, ni les prêtres en haine de la révolution, qui fomentèrent l'insurrection de la Vendée. Si quelques-uns de ces derniers s'y associèrent et même la provoquèrent, ce fut seulement quand ils crurent que l'autel et le trône étaient menacés; témoin l'abbé Babin, député de l'Anjou, qui, après avoir été presque fougueux dans son amour des réformes, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, se joignit à la grande armée Vendéenne lorsqu'elle passa la Loire et mourut dans ses rangs. Le mouvement se communiqua de bas en haut, sans passer par les couches intermédiaires. Les paysans Ven-

déens étaient profondément religieux; quand ils virent leurs prêtres dispersés, leurs églises fermées, l'exercice du culte proscrit, leur caractère naturellement pacifique se révolta; ils prirent les armes, coururent chez ceux qu'ils savaient être en communion d'idées avec eux, et, quand ils ne les y trouvèrent pas disposés, les contraignirent quelquefois de se mettre à leur tête. La féodalité y fut pour si peu, que, au détriment des grands noms, ils choisirent pour les commander Stoflet et Cathelineau, un garde-chasse et un tisserand.

L'Assemblée Constituante avait fini son œuvre; Lareveillère-Lépeaux y était entré royaliste, il en sortit républicain. Après la fuite du roi, il crut que Louis XVI serait désormais en état permanent de conspiration contre les institutions nouvelles, et plutôt que de les voir exposées à de continuelles attaques, il conspira contre le trône; heureux encore, s'il n'avait pas été plus loin!

Revenu dans sa province, Lareveillère-Lépeaux fut appelé par le suffrage des électeurs à d'importantes fonctions publiques. Il fut nommé juré près la haute cour, membre de l'administration centrale de Maine-et-Loire et adjudant-général des gardes nationales de Vihiers. Nous venons de dire que déjà l'agitation commençait dans l'ouest. Avant d'avoir recours à d'autres armes, Lareveillère-Lépeaux voulut essayer celles de la persuasion. Il fit donc plusieurs tournées dans les campagnes, s'efforçant de ramener au calme les esprits échauffés par certaines prédications, et prenant sous sa protection les curés constitutionnels très-mal vus des populations rurales. Cette tentative de propagande n'eut pas, à ce qu'il paraît, un bien grand succès. M. Bougler en a raillé dans des pages qui ne pèchent pas par un excès d'indulgence.

Nous l'avons dit en commençant, il faut pour bien juger des actions des hommes, se reporter aux temps où ils les ont accomplies. La France alors était menacée dans ses institutions, peut-être dans son existence; au dehors, par les baïonnettes de l'étranger et l'émigration; au dedans, par la réaction royaliste. A la voix de la patrie en danger, l'enthousiasme du patriotisme s'empara de tous les âges. En quelques mois, la

France entière fut debout. Nous trouvons bien ridicules aujourd'hui ces fêtes populaires qui sont si loin de nous. Nous avons de la peine à nous empêcher de sourire au souvenir des *citoyens* jurant l'extermination des tyrans, et des *citoyennes* promettant de suivre partout leurs pères, époux et amants. Il est certain que de nos jours, nous ne voyons rien de semblable. L'amour de la patrie et de la liberté ne va point jusqu'au délire ; le dévouement au pays, le mépris des honneurs et de la fortune sont des sentiments d'un autre âge, on est devenu positif et raisonnable. Mais en 92 on avait d'autres idées, on tenait un autre langage, et je doute fort que les spéculations de la Bourse eussent passionné les masses et leur eussent imprimé cet élan, sous l'influence duquel elles accomplirent de si grandes choses. Que fit donc alors Lareveillère-Lépeaux de si reprochable et de si ridicule, que ne firent comme lui les citoyens les plus dévoués à leur pays ? Pour la défense du sol, une armée avait été improvisée, il fallait lui trouver des armes. En convertissant les cloches en canons, il ne fit qu'obéir aux ordres qu'il recevait, ordres qui furent exécutés par toute la France. Il s'adressa encore au peuple et aux élèves des colléges, dans des harangues non pas froides et compassées comme des discours académiques, peut-être bien exagérées et déclamatoires, à coup sûr chaleureuses et patriotiques ; assista à la messe d'un curé constitutionnel, et encourut enfin le reproche le plus grave que lui adresse M. Bougler. Mais ici, dans la crainte de ne pas rendre complétement la pensée de l'auteur, je vais la reproduire telle qu'elle est consignée dans son livre.

« M. Lareveillère nous apprend qu'au moment de l'apparition « du drapeau, *les commissaires se prirent par la main et dansèrent une ronde autour*. Il fallait, ce me semble, porter un « grand et imperturbable respect aux démonstrations patriotiques, pour ne pas être pris d'un sentiment profond et indicible de pitié à la vue de cette saltation publique et de ces « chants tumultueux et retentissants qu'accuse ici un homme « grave officiel, déjà avancé en âge et qui avait des prétentions à l'austérité philosophique !... La ronde finie, on jugea « convenable d'aller faire une visite au collége, où l'on se

« présenta toujours en chantant, mais où ni maîtres ni écoliers « ne répondirent au refrain : *Où peut-on être mieux qu'au « sein de sa famille.*»

Je n'ai pas de goût pour les récriminations, et je ne voudrais pas être désagréable à M. Bougler en lui rappelant une circonstance où fut compromise la robe qu'il porte avec tant d'honneur et de distinction. Mais puisqu'il ne pardonne pas à Lareveillère d'avoir pris part *à une saltation publique*, je lui demanderai ce qu'il pense de la scène qui se passa à Orléans, dans l'année 1816 ; M. Bougler connaît trop bien son histoire pour l'avoir oubliée (1).

(1) Il s'agissait de la destruction publique de tableaux, d'écussons, de livres, de statues et de bustes de l'époque impériale. Un immense bûcher destiné à les réduire en cendres avait été dressé au centre de la principale place de la ville; toutes les autorités civiles et militaires étaient convoquées à la cérémonie. Le maire, les adjoints, les membres du conseil municipal arrivèrent les premiers, escortés par les officiers de toutes armes en activité de service, en demi-solde ou en retraite, présents à Orléans, et par la garde nationale de la ville et des communes voisines. Le corps municipal était suivi par douze valets de ville en grande livrée, portant sur des brancards tous les objets que l'on voulait anéantir, et du bourreau et de ses aides, ayant à la main des torches allumées. Une sorte de mât planté au centre du bûcher, portait, suspendu à sa partie supérieure, un portrait en pied de Napoléon. Au-dessous du portrait, les valets de ville entassèrent les autres tableaux, les estampes, les gravures, les livres, les écussons; quant aux statues et aux bustes, on les rangea par terre, circulairement, et la face tournée vers le public. A mesure qu'arrivait ce premier cortége, ses membres prenaient les places qui leur étaient assignées dans le programme de la cérémonie, et la garde nationale se développait en cercle. Cependant les torches restaient allumées : on attendait, pour mettre le feu au bûcher, la présence du préfet qui, dans ce moment, procédait au nom du roi à l'installation de la cour royale. Bientôt M. de Talleyrand parut sur la place, marchant en tête d'un second cortége composé du secrétaire général et des conseillers de préfecture, de tous les chefs des différents services administratifs du département, puis de tous les magistrats formant la cour souveraine qu'il venait d'installer, et qui s'avançaient conduits par le premier président, le procureur général et les présidents de chambre. Le préfet et les fonctionnaires civils et militaires qui l'accompagnaient, portaient l'uniforme ou les insignes de leurs fonctions ou de leurs grades ; les magistrats de la cour royale avaient le costume des audiences solennelles ; ils étaient en *robes rouges* et en *toques*. Lorsque tout ce monde officiel eut pris place à son tour, le préfet, le premier président et le maire de la ville arrachent trois torches allumées aux

Je ne voudrais pas prolonger cette discussion, mais je le demande à tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti, dans ces chants et ces danses de deux époques si différentes, quels furent les coupables, des commissaires prêchant la concorde, ou des magistrats qu'égarait le sentiment de la vengeance? Complétons cette histoire de nos réactions, en rappelant que M. Bellart refusa d'admettre à prêter son serment d'avocat, le fils de Lareveillère-Lépeaux, M. Ossian Lareveillère, parce que son prénom ne se trouvait pas au calendrier, et probablement encore en raison du souvenir de son père.

Lareveillère-Lépeaux fut nommé membre de la Convention et vint y siéger avec ses deux amis, Pilastre et Leclerc. Quoique une année à peine les séparât, cette terrible assemblée était bien loin de ressembler à l'Assemblée Constituante. La première, malgré des fautes que nous n'avons point cherché à dissimuler, laissera dans tous les cœurs des vrais amis de la liberté, le souvenir impérissable des grands principes d'huma-

mains indignes qui les portaient, s'élancent vers le bûcher et y mettent le feu. La musique de la garde nationale fait aussitôt entendre des airs de joie. Bientôt la flamme s'élève et atteint le portrait du chef de l'Empire, qui ne tarde pas à tomber en lambeaux demi-consumés. A cette vue, des bravos, des cris d'allégresse partent de toutes les bouches. Les officiers, rangés autour du bûcher, l'épée nue à la main, se jettent sur les statues et les bustes et les frappent de la pointe et du tranchant de leur sabre ; les gardes nationaux, impatients de leur immobilité, s'ébranlent à leur tour, croisent la baïonnette et foncent sur les bustes et les statues qu'ils percent, brisent et renversent. La musique devient plus bruyante et redouble son mouvement. Le préfet, les autorités qui l'entourent, les conseillers de la cour royale et leurs chefs, se prenant alors par la main, forment autour du bûcher en feu des rondes qu'ils dansent en chantant en chœur ce refrain des premiers jours de la révolution : *On va leur percer le flanc ran tan plan tirelire.* La garde nationale, puis la foule imitent cet exemple. Bientôt la place offre l'aspect d'une ronde immense où l'on voit s'agiter en désordre des fonctionnaires couverts d'éclatantes broderies, des officiers surchargés d'épaulettes, des magistrats de cour souveraine revêtus de longues robes rouges et coiffés de toques à galons dorés, qui tous chantent, tournent et crient, jusqu'à ce que l'épuisement de leurs forces les contraigne de s'arrêter. Lorsque le brasier fut éteint, on en ramassa les cendres avec les débris qu'avait pu laisser le feu, et on alla solennellement les précipiter dans les eaux de la Loire. (Vaulabelle. — *Histoire de la Restauration.*)

nité qu'elle a proclamés. L'image de la Convention nous apparaît enveloppée d'une telle atmosphère de sang, qu'au travers du sombre nuage qui l'environne, on a peine à distinguer ses sauvages vertus. Dès le premier jour, deux partis puissants, la Montagne et la Gironde se partagèrent l'assemblée, le premier ayant plus particulièrement l'appui de Paris, le second celui des départements. Lareveillère-Lépeaux ne prit point part à leurs premières discussions, prélude de la lutte sanglante qui ne devait pas tarder à s'établir entre eux. Préoccupé avant tout du salut de son pays que l'étranger allait envahir, il voulut qu'on répondît aux manifestes de la coalition, en lui renvoyant ses menaces, et c'est sur sa proposition que la Convention rendit le décret par lequel le peuple français offrait de venir en aide à tous les peuples qui voudraient briser leurs chaînes et reconquérir leur indépendance.

Le procès de Louis XVI domine tous les autres actes de la Convention, et suffit, à lui seul, pour lui imprimer une tache de sang ineffaçable.

Après saint Louis, de tous les souverains qui ont régné sur la France, je n'en excepte pas Henri IV, le plus honnête a peut-être été Louis XVI. Chaste, au sein de la cour la plus corrompue; économe des deniers publics, quand il avait eu l'exemple des dilapidations du trésor; épris des sentiments de la justice et du droit, en face de l'arbitraire; religieux, dans un siècle d'incrédulité; il eût été à une autre époque l'idole de son peuple. Mais il vint dans un temps où toutes les notions du bien et du mal étaient confondues, où les meilleures intentions étaient dénaturées, où les événements étaient plus forts que les hommes. Que les lumières de son esprit n'aient pas été égales à la générosité de son âme; que sous des influences pernicieuses, il se soit laissé entraîner vers l'abîme; qu'après avoir proclamé Turgot, l'homme qui avec lui aimait le plus véritablement le peuple, il ait cédé aux intrigues de la cour, en le renvoyant du ministère; qu'il se soit montré faible en présence de l'émeute, irrésolu quand il fallait prendre un parti décisif; qu'il ait commis de grandes fautes et qu'il ait fini par haïr cette révolution à laquelle il avait donné les gages du plus sincère atta-

chement, c'est ce qu'il est impossible de méconnaître. Il eut mieux valu sans doute, une fois engagé dans la voie des réformes, ne pas s'en détourner sitôt, mais il fut venu un jour où il eût fallu s'arrêter; et ce jour, affaibli dans ses droits et ses prérogatives, il n'eût pas trouvé dans la constitution, la force de résister au torrent révolutionnaire qui ne s'arrêtait pas. Mirabeau est mort en s'écriant : J'emporte avec moi les débris de la monarchie ! S'il eût vécu quelque temps encore, il eût été emporté avec elle. Louis XVI était donc la victime expiatoire, l'holocauste fatalement réservé à la révolution. Ah ! justice des hommes, Louis XV meurt sur le trône et Louis XVI sur l'échafaud ! et ce qui prouve bien l'infirmité de la nature humaine, c'est que tous ceux qui le condamnèrent ne furent pas des monstres ou des lâches, et qu'il se rencontra parmi eux des âmes honnêtes et convaincues. Lareveillère-Lépeaux fut de ce nombre.

Comment se fait-il qu'un des hommes à coup sûr les plus honnêtes et les plus courageux de la Convention, se soit prononcé, dans cette circonstance, pour la peine la plus terrible? Serait-il vrai que la vie de l'homme est pleine de contradictions et d'erreurs; qu'il y ait des moments de vertige et d'égarement auxquels les meilleurs esprits ne peuvent pas se soustraire, et qu'il en est des entraînements politiques, comme des maladies contagieuses qui s'emparent des natures les plus vigoureuses, comme des natures les plus débiles? Rien de cela ne peut s'appliquer à Lareveillère-Lépeaux ; il faisait partie de ce groupe qui, pour sauver la république, était bien décidé à ne pas reculer devant un moyen extrême. Croyant voir dans la personne de Louis XVI l'image de l'ancien régime, et pour quelques-uns l'attente de son retour, il résolut de leur ôter cet espoir, en faisant disparaître le dernier vestige de la royauté. Pour lui, la condamnation à la peine capitale, était autant l'acte du politique que la sentence du juge, le cœur faisait un douloureux sacrifice à la raison.

Quand on suit avec attention Lareveillère-Lépeaux, pendant ces fatales journées du procès de Louis XVI, quand on se rappelle ses votes impitoyables et qu'on lit ses discours à

l'appui, on sent, à quelques cris qui s'échappent de son âme, quels combats durent s'y livrer. Ne trouve-t-on pas le sentiment de la pitié en lutte avec la rigidité de la conscience, dans ces paroles qui terminaient son discours contre l'appel au peuple ?

« Remplissez les fonctions dont vous êtes chargés et jugez « Louis avec toute l'impartialité qu'exige la justice, mais en « même temps avec toute la sévérité qu'elle comporte, et, lors- « que je vous tiens un pareil langage, croyez, citoyens, que je « ne suis guidé que par des vues d'équité et d'intérêt public. « Certes, ce n'est pas moi que l'on verra jamais entraîné par la « plus odieuse lâcheté ou par le désir immodéré de la ven- « geance, ou enfin par des desseins cachés et pervers poursuivre « avec un atroce acharnement un ennemi vaincu ou désarmé et « lui refuser tout moyen de défense. Plusieurs fois juré, je n'ai « jamais vu, sans une profonde commisération, celui sur le sort « duquel j'avais à prononcer, pas même Louis, quoiqu'il ait été « roi. Les hommes qui ont quelque vertu peuvent-ils se montrer « altérés du sang d'un ennemi terrassé ? Non. Mais ils sont dé- « vorés de la soif de la justice, et lorsque la voix du malheur a « fait entendre son premier cri, ils savent l'étouffer avec cou- « rage, pour n'écouter plus que la voix de la justice, qui ne con- « naît ni les mouvements déréglés de la vengeance, ni les fré- « missements d'une pitié peu éclairée, ni les considérations « d'une étroite et timide politique. » Ne semble-t-il pas que, son devoir accompli, Lareveillère-Lépeaux eût désiré que la majorité se tournât contre lui ? Quand la Montagne demanda qu'il fut statué, séance tenante, sur la question de sursis à l'exécution, il trouva encore des accents d'émotion et de pitié. « J'ai voté contre l'appel au peuple, dit-il, j'ai voté la mort de « Louis ; mais ce n'est pas sans horreur que j'entends invoquer « l'humanité avec des cris de sang. Mon avis n'est pas d'éloigner « une détermination définitive, mais il est incroyable qu'une « question si importante, puisque la vie d'un homme et l'intérêt « public y sont attachés, soit décrétée, sans désemparer par une « assemblée épuisée par la longueur de ses dernières séances, « sans qu'on puisse savoir quel degré de force l'assemblée sera « en état de conserver, pour suivre une question aussi délicate ;

« je demande donc que, sans rien précipiter, sans entendre ceux « qui cherchent perpétuellement à porter la Convention à des dé- « marches inconsidérées, on discute cette question importante, « et que la discussion ne soit fermée que lorsque l'assemblée se « croira suffisamment éclairée. »

A travers cette phraséologie, qui était dans le langage du temps, ne voit-on pas l'homme qui déjà repousse la solidarité de la Montagne, et dont l'intrépidité ne tardera pas à combattre corps à corps, ses membres les plus fougueux?

Non, non, de ce drame sanglant, ne justifions pas ses auteurs, mais ne soyons pas également sévères pour tous. Ne plaçons pas surtout, comme l'a fait M. Bougler, Lareveillère-Lépeaux parmi les plus coupables, *parce qu'il n'est pas permis de penser qu'il ait cédé un instant au prestige de la peur, et qu'il est certain qu'il éprouva quelque attendrissement, en présence de la douce et sainte victime.* S'il pouvait être complètement amnistié au contraire, ce serait précisément par les considérations dans lesquelles on veut trouver contre lui une circonstance aggravante.

Les grands coupables, puisque nous établissons des distinctions et des catégories, ce furent les furieux de la Montagne qui condamnèrent parce qu'un roi ne pouvait pas être innocent; ce furent les lâches de la plaine qui voulurent, pour conserver leur vie, donner des gages à la révolution; ce furent aussi, et j'ai regret à le dire, car la plupart avaient de grandes vertus, ce furent les Girondins qui crurent, par ce sacrifice, rester maîtres de la situation, et qui ne firent que précipiter leur chute, rachetant ensuite par une mort héroïque leur déplorable faiblesse.

Dans un autre grand meurtre judiciaire, le plus coupable de tous, car celui-là ne céda ni aux entraînements des assemblées, ni aux passions populaires, et résista au contraire aux prières de ceux auxquels il était le plus cher, ce fut l'homme qui, armé de la toute-puissance, fit, au mépris du droit des gens, enlever sur le territoire étranger, un prince innocent; le fit conduire à Vincennes, dicta d'avance le jugement qui le condamnait à mort, et fit fusiller la nuit dans les fossés de sa forteresse, le dernier héritier de la branche des Condé.

Jetons, jetons un voile funèbre sur ces dates de nos annales, et, comme les anciens, inscrivons-les au nombre des jours néfastes de la patrie.

La mort de Louis XVI n'avait point désarmé les partis. C'était le premier sang que Lareveillère-Lépeaux avait contribué à répandre, ce fut le dernier. De ce jour, se retournant contre la Montagne dont il prévoyait le despotisme et les horribles excès, il rentra dans la voie de modération qui lui était naturelle, avec un courage qui n'a été surpassé par personne, et qui n'a été égalé que par celui de Lanjuinais. Lanjuinais, Lareveillère-Lépeaux, deux noms que nous allons rencontrer désormais pour faire tête à tous les orages, et protester jusqu'à la fin contre la fureur et le crime.

La commune dominait la Convention et lui dictait ses arrêts. Trois semaines seulement après l'exécution de Louis XVI, alors qu'elle était dans sa toute-puissance, Lareveillère-Lépeaux ne craignit pas d'attaquer ce pouvoir redoutable. Dans un article de la *Chronique de Paris*, il dénonça sous le nom de *Cromwellisme* cette faction qui, prodigue de l'insulte et de l'outrage, désignait la poitrine des honnêtes gens au poignard des scélérats. Son style, d'une extrême énergie, flétrissait ces théories sauvages d'aplanisseurs insensés que nous avons vu se reproduire de nos jours, menaçantes pour la vie des citoyens, leurs propriétés, leurs industries. Il demandait que l'assemblée mît un terme à ces dangereuses folies, et jetait sur le papier ces paroles dont les dernières étaient prophétiques : « Oui, elle « existe, dans la république, cette faction faible par le nombre « mais forte par son audace, dont le projet est de dissoudre la « représentation nationale ou de la dominer par la terreur..... « Ce parti, s'il devenait le maître, mènerait la France à un « tel état de dissolution, qu'elle ne pourrait plus se réorganiser « pour la liberté, et il ne resterait de ressource aux membres « de cet état ruiné et complétement démoli, que de se laisser « empoigner sans retour par la main sacrilége d'un ambitieux « despote.»

Le 10 mars vint offrir à Lareveillère-Lépeaux l'occasion de faire éclater l'indomptable fermeté de son âme ; pour donner

une idée de la liberté de ses délibérations, il faut rappeler ce qu'étaient à cette époque les séances de la Convention. A peine les portes de la salle étaient-elles ouvertes, que l'on vit une foule compacte en envahir les tribunes. C'est de là qu'elle attendait les orateurs pour les couvrir d'applaudissements ou de huées, suivant ses sympathies ou ses haines. Au charme des interruptions féminines, il faut ajouter les motions, tantôt ridicules, tantôt menaçantes, que des députations de citoyens admis le plus souvent aux honneurs de la séance, venaient y présenter. Mais ce jour là, comme il s'agissait d'une représentation extraordinaire ; comme on voulait, au dire des Jacobins, faire une expédition, on avait pris des dispositions inaccoutumées et on avait éloigné des tribunes le sexe le plus faible pour ne les remplir que des hommes seulement. Ce n'était pas justice, car une fois prises de vin ou gorgées d'eau-de-vie, les citoyennes se montraient dignes de marcher à côté des meilleurs; il est vrai que dans la circonstance actuelle les hommes étaient armés de pistolets, et que la populace s'avançait avec des piques, des sabres et des poignards. La séance en effet en valait la peine ; il s'agissait de créer le tribunal révolutionnaire. Ce n'était pas assez pour Danton. « Après ce tribunal, disait-« il, il faut organiser un pouvoir exécutif énergique, qui soit « en contact avec nous.» Et il demandait que le ministère fut pris au sein de la Convention.

Danton occupait encore la tribune. Les forces de Lareveillère-Lépeaux, malade depuis quelques jours, ne trahissent point son courage ; il s'y précipite, et le dialogue suivant qui donne l'idée des mœurs du temps et du langage de l'époque, s'établit entre les deux représentants : Que viens-tu faire ici, lui dit avec colère le fougueux tribun ? — Te jeter en bas de la tribune, répondit Lareveillère. — Toi ! répliqua Danton, en faisant parade de ses formes athlétiques, je te ferais tourner sur le pouce ! — Nous allons voir, répartit Lareveillère, tu as pour toi l'audace d'un scélérat et j'ai pour moi la conscience d'un honnête homme. Puis s'emparant de la tribune et s'y maintenant malgré les vociférations, malgré les clameurs de l'émeute qui enfonce les portes de la salle, il s'écrie : « Je n'ai pas l'audace de la tri-

« bune, mais je m'expliquerai avec le courage de la vertu, qui « consiste toujours à marcher à son devoir, fût-on sûr de trou- « ver la mort sur son chemin. Moi aussi, j'ai voté la mort du « tyran, contre tout appel et tout sursis; et si vingt tyrans « étaient soumis à mon jugement, je voterais de la même ma- « nière. C'est par suite de ma haine contre la tyrannie, que « j'emploie tous les moyens que la nature m'a départis, pour « m'opposer à la tyrannie nouvelle qui s'élève sur les ruines « de l'ancienne; et voilà pourquoi je demande l'ordre du jour « sur la proposition de Danton de prendre les ministres dans « l'assemblée. Si vous adoptez cette mesure, je dis que vous « autorisez la plus épouvantable tyrannie. Faites attention aux « circonstances qui vous environnent, voyez ce qui se passe « autour de vous, et vous vous convaincrez que si votre choix « tombe aujourd'hui sur quelques hommes d'une grande « ambition et d'une grande audace, demain peut-être la Con- « vention est dissoute. Et ces hommes, revêtus à la fois de la « puissance législative et de la puissance exécutrice, exerceront « alors la plus formidable dictature, surtout ayant à leurs « ordres ce tribunal terrible que vous venez de créer. Les « commissaires que vous envoyez dans les départements, inti- « midés par cette nouvelle puissance, ne doivent-ils pas « exercer eux-mêmes tout naturellement les fonctions de ses « propres commissaires, et d'autant plus aisément qu'ils au- « ront été une émanation de la Convention nationale? On vous « parle de la nécessité d'une connexion plus intime entre la Con- « vention et le pouvoir exécutif, mais, ou l'on veut que des mem- « bres pris dans la Convention exercent directement le pouvoir « exécutif, et alors toute responsabilité est anéantie, et je vous le « répète, vous organisez la tyrannie; ou l'on n'entend parler que « de surveillance, et alors vos commissaires ne seront qu'un co- « mité, et vos comités sont formés. Et lorsque l'on vous dit « que la Convention nationale renferme tous les pouvoirs, l'on « a raison sans doute, mais doit-elle les exercer? Croyez-vous « que le peuple français vous laisserait la faculté d'exercer « vous-mêmes les fonctions judiciaires? Et de quel œil vous « verrait-il cumuler la puissance législative et les fonctions

« exécutrices, en même temps que vous venez de créer un tri-
« bunal terrible dont vous nommez vous-mêmes les membres,
« et que vous avez été forcés par les circonstances de choisir
« parmi les citoyens d'une seule section, et qui peut se trouver
« subordonnée aux volontés de la puissance dictatoriale dont je
« vous ai parlé.

« Citoyens, je vous déclare que, quant à moi, tant qu'une
« goutte de sang coulera dans mes veines, je me ferai plutôt
« exterminer que de souffrir que la république en général, et
« en particulier Maine-et-Loire, dont je suis l'enfant adoptif,
« qui deux fois m'a honoré de sa confiance à laquelle je ferai
« toujours mes efforts pour répondre; pour empêcher, dis-je,
« que la république en général, et en particulier mon départe-
« ment, devienne le sujet très-fidèle et le tributaire soumis d'une
« ville orgueilleuse, d'un dictateur insolent ou d'une oligar-
« chie sanguinaire. Oui, je le déclare encore, je ne cesserai
« de poursuivre ces tyrans brigands qui, bien logés, bien
« nourris, bien vêtus, vivant dans les plaisirs, s'apitoyent si
« affectueusement sur le sort du pauvre, s'élèvent avec fureur
« contre tout ce qui jouit de quelque aisance, et s'intitulent
« fastueusement du nom de sans-culottes. Je m'élèverai, je le
« répète, tant que je vivrai, contre ces tyrans brigands, avec
« la même énergie que j'ai employée à poursuivre les tyrans
« brigands couronnés; car c'est la tyrannie que je hais et non
« pas le nom qu'elle porte.»

Discours ou plutôt acte d'un admirable courage, dans lequel on regrette la glorification d'un vote que je voudrais oublier, et la qualification de tyran appliquée à un prince qui détestait la tyrannie.

Le tyran bien logé, bien nourri, bien vêtu, c'était Danton dont les mœurs et les habitudes n'avaient rien de bien austère. L'allusion était si transparente, l'attaque si directe, que tous les yeux se tournèrent de son côté. Perdant pour la première fois cette audacieuse assurance dont il faisait vanité, le démagogue intimidé s'embarrassa dans une sorte d'excuse et vint se plaindre de n'avoir pas été bien compris.

L'assemblée sut gré à Lareveillère-Lépeaux de son courage,

et le 21 mars, elle le nomma secrétaire de ses délibérations. Le 21 avril, il monta à la tribune pour appuyer la proposition de mise en accusation de Marat.

La Gironde dominait la Convention par l'éloquence et le nombre; la Montagne résolut de l'écraser par la violence. Le 2 juin, la séance s'ouvrit au bruit du tocsin et du canon d'alarme, et c'est avec l'artillerie d'Henriot braquée contre ses portes, qu'elle commença à délibérer. Le décret d'accusation contre les Girondins ne fut arraché que par la peur, car libre, la majorité ne l'eût jamais rendu. Mais il y eut deux hommes que ni les hurlements d'une populace furieuse, ni les cris des tribunes, ni les menaces de la Montagne ne purent intimider. « Tant qu'il sera permis de faire entendre ici sa voix, s'écria « Lanjuinais, je ne laisserai pas avilir dans ma personne le « caractère de représentant du peuple! Jusqu'ici vous n'avez « rien fait, vous avez tout souffert; vous avez sanctionné tout « ce qu'on a exigé de vous. Une assemblée insurrectionnelle « se réunit, elle nomme un comité chargé de commander les « révoltés, et cette assemblée, ce comité, ce commandant, vous « souffrez tout cela! » Et comme les députés de la Montagne se jetaient sur lui pour l'arracher de la tribune, il s'y cramponna et regardant en face les insulteurs qui le menaçaient: « le sacrificateur, dit-il, qui traînait jadis une victime à l'autel « la couvrait de fleurs et ne l'insultait pas.»

Dans ce moment, un député prudent de la Plaine que le cri aux armes, parti du dehors, vient glacer de frayeur, demande que l'on vote le décret pour calmer l'irritation du peuple. — Nous irons tous, tous en prison, s'écrie Lareveillère-Lépeaux.

Ce n'était plus l'Assemblée qui régnait, c'était le crime et la peur; le décret fut arraché et non rendu, la minorité ayant voté seule, pendant que la majorité s'abstenait. La voix de Lareveillère avait été étouffée, les clameurs d'une foule furieuse ne pouvaient pas arrêter sa plume. Dès le 4 juin, avec Pilastre, Leclerc et Lemaignen, ses collègues de la députation de Maine-et-Loire, il adressait à ses commettants une protestation énergique contre un décret que la violence seule avait pu arracher à la Convention. On y lisait: « Nous déclarons à la France

« entière que nous regardons tout ce qui s'est fait dans la Con-
« vention nationale depuis le 27 mai, comme le fruit de la plus
« criminelle violence, comme une usurpation de la souverai-
« neté nationale de la part des factions qui ont dirigé les
« révoltés; que nous nous y sommes opposés et que nous nous
« y opposerons toujours, en hommes qui ne connaissent de
« souveraineté que celle du peuple français tout entier, et dis-
« posés à toute espèce de sacrifices, pour renverser la tyrannie
« de plusieurs comme celle d'un seul.

« Nous déclarons qu'aucune des déterminations prises par
« la Convention nationale, ne sera à nos yeux la volonté pré-
« sumée du peuple français, tant que la Convention ne jouira
« pas d'une entière liberté et que la république n'aura pas
« obtenu réparation de l'outrage fait à la représentation na-
« tionale.

« Nous vous invitons, au surplus, à ne faire entrer pour
« rien notre salut individuel dans les mesures que vous croirez
« devoir prendre pour assurer la liberté et une égale prépon-
« dérance dans la balance publique à toutes les sections de
« citoyens qui composent la république française. Notre vie
« n'est rien, la liberté est tout.»

De ce jour commença le régime de la Terreur. Mais ce mot n'était pas fait pour Lareveillère-Lépeaux. Quoique dévoré par la fièvre, il continua à assister aux séances de la Convention, et pour protester contre une prétendue unanimité dans les votes qu'enregistrait avec soin le Moniteur, il demanda tous les jours l'appel nominal qu'il ne put jamais obtenir. Las de ce déni de justice, il déclara un jour, que plutôt que de paraître approuver les actes de l'assemblée, il prenait le parti de ne plus assister à ses séances. Aussitôt le cri formidable : Au tribunal révolutionnaire, éclate de toute part. Lareveillère-Lépeaux, comme nous venons de le dire, était épuisé par la maladie, et paraissait ne pas pouvoir longtemps soutenir de pareils orages ; un montagnard qui le considérait, fit entendre ces mots que nulle circonlocution ne peut traduire et que je demande la permission de reproduire dans toute leur crudité. — Eh! ne voyez-vous pas que le b. va crever, crève donc b. Cette apostrophe le

sauva, la proposition n'eut pas de suite pour le moment, et il put se retirer. Quelques instants après, la Montagne regrettant d'avoir laissé échapper sa proie, mettait Lareveillère-Lépeaux hors la loi.

Il fallait fuir et trouver un refuge qui défiât les recherches de la police. Le naturaliste Bosc lui offrit un asile dans une maison de campagne qu'il possédait au fond de la forêt de Montmorency. A cette époque de terreur et d'épouvante, le sentiment de la pitié était un crime, et la loi punissait de la même peine le condamné et celui qui lui ouvrait sa maison. Mais, disons-le à l'honneur de l'humanité, la crainte de l'échafaud n'arrêta que les natures faibles, et le plus souvent le dévouement fut à la hauteur du danger. Bosc était un de ces hommes pour lesquels le titre seul de proscrit était une recommandation ; il cacha Lareveillère-Lépeaux, qu'alors il connaissait à peine et qui ne devint son ami que plus tard. Mais la forêt de Montmorency est bien près de la capitale, et Lareveillère ne pouvait pas tarder à y être découvert. Il se souvint alors, qu'aux jours de ses illusions, il avait promis à M. Pincebré de Buire, l'un de ses collègues à l'Assemblée Constituante, dont la confiance dans l'avenir n'égalait pas la sienne, d'accepter chez lui l'hospitalité dans le cas où une proscription qu'il était bien loin de redouter dans ce moment, viendrait jamais l'atteindre. La demeure de M. de Buire était à 35 lieues de la forêt de Montmorency. Dans l'état de faiblesse où l'avait laissé la maladie, Lareveillère-Lépeaux pourrait-il s'y rendre? Dénué à peu près complètement de vêtements et d'argent, il se mit en route, marchant la nuit, se cachant le jour, évitant la rencontre des commissaires qui sillonnaient toutes les routes. Après des fatigues inouïes et des dangers sans nombre, il arriva enfin au terme de son voyage, et reçut de ses hôtes, M. et M^me^ de Buire, l'accueil le plus empressé et le plus généreux. Il y resta caché plus d'une année, vivant dans la plus profonde ignorance des personnes qui lui étaient chères. Pendant ce temps là, ses deux amis fidèles, Pilastre et Leclerc étaient, l'un en prison, l'autre à Montmorency où il travaillait chez un menuisier en qualité d'ouvrier. Sa femme et sa fille retirées à Angers, étaient expo-

sées, comme appartenant à un régicide, aux colères des Vendéens qui assiégeaient la ville; sa sœur, Madame Bellouard de la Bougonnière, restée fidèle à la cause des Bourbons et au culte catholique, cachait chez elle au péril de ses jours MM. d'Autichamp et Suzannet; et son frère, ce frère dévoué dont il a parlé jusqu'à la fin de sa vie avec le plus profond attendrissement, montait à l'échafaud. Le fils de ce dernier, M. Victorin Lareveillère qui, dans des temps meilleurs, a fait partie d'une de nos assemblées, et dont la modération et le patriotisme rappellent la mémoire de son père, nous a laissé le récit de sa mort. Le crime de Lareveillère aîné ainsi que celui des Angevins qui partagèrent son sort, avait été de protester contre le régime de la terreur, et d'avoir voulu substituer dans les départements de l'ouest, une politique modérée à une guerre d'extermination. Il n'en fallait pas davantage pour être criminel aux yeux de Fouquier-Tinville. On inventa pour les perdre le mot de fédéralisme, et le tribunal révolutionnaire lança contre eux un acte d'accusation. Le fédéralisme n'était qu'un prétexte, on voulait se débarrasser du modérantisme, c'est-à-dire des citoyens recommandables dont l'ascendant sur des populations honnêtes mais exaspérées commençait à paraître redoutable.

Le 9 thermidor ne rouvrit pas immédiatement les portes de la Convention à Lareveillère-Lépeaux, mais il lui permit de revenir à Paris. Il y vivait dans un état voisin de l'indigence, quand il fut rappelé au sein de l'assemblée, par un décret en date du 8 mars 1795. Lareveillère, loin d'y apporter le sentiment de la vengeance et le désir d'exercer de terribles représailles, se maintint toujours dans les limites de la modération et de la justice. Aussi quand des cris de mort s'élevèrent contre les anciens terroristes, contre Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, s'opposa-t-il de toutes ses forces à ce qu'on retournât contre eux la peine dont ils avaient voulu le frapper. « Personne, « dit-il, ne hait plus que moi ces hommes; d'abord parce que « je hais les tyrans; ensuite parce qu'ils ont fait périr mes meil- « leurs amis; mais avant de consulter mes affections, je cherche « l'intérêt de la patrie. Il ne faut pas prendre de la fureur pour

« de l'énergie ; la véritable force admet les conseils de la sa-
« gesse. Vous avez cru que la déportation était la mesure que
« vous deviez adopter contre eux, vous devez vous y tenir. »
Ah ! pourquoi, dans une circonstance plus mémorable encore, Lareveillère-Lépeaux s'était-il conduit autrement?

La position de Lareveillère grandissait chaque jour dans l'assemblée. Le 26 mars, il en fut nommé secrétaire, et, quelques jours après, il était appelé à faire partie de la commission chargée de présenter à la Convention le projet d'une constitution nouvelle ; tout le monde en connaît l'esprit. Le pouvoir ne résidait plus dans une assemblée unique qui, n'ayant aucun contrôle, s'enivrait de sa toute-puissance et devait fatalement arriver au despotisme. Ici, deux assemblées se faisant contrepoids, présentaient par conséquent des éléments de pondération et participaient l'une et l'autre à la formation du gouvernement. Ce projet de constitution n'avait pas encore été soumis à la discussion, quand le 19 juillet, Lareveillère-Lépeaux fut élu président de l'assemblée. Le 1er septembre, il était nommé membre du comité de salut public.

Les actions violentes et emportées ont, dans l'ordre politique, des conséquences inévitables et forcées, elles amènent des réactions non moins violentes, non moins emportées. A ce point de vue, on peut dire que la conspiration de Vendémiaire fut la fille de la terreur. Le souvenir de cet abominable régime avait rendu la république odieuse à beaucoup de bons citoyens, et, plutôt que de s'accommoder d'une forme de gouvernement qui ne pouvait plus tomber dans les mêmes excès, une jeunesse inconsidérée avait résolu de le renverser. Le parti royaliste avait profité de cette disposition de quelques sections de Paris, pour les animer encore par les excitations, et les amener à tenter un coup de main.

Lareveillère-Lépeaux était devenu un républicain modéré, mais sincère et convaincu. Chargé de veiller au salut de la république, il eût trahi les intérêts qui lui étaient confiés, si par une faiblesse coupable il eût encouragé les projets des factieux. Le 18 septembre, il les dénonça à la Convention. Interrompu, non pas cette fois par les sans-culottes, mais par les royalistes

qui avaient envahi les tribunes, il jura qu'il saurait braver leurs menaces, comme au 31 mai il avait bravé les cris de l'anarchie.

Quand il n'y eut plus moyen d'éviter le combat, il prit une grande part aux dispositions de résistance qui furent faites par le comité de salut public.

La lutte terminée, lui et ses collègues ne crurent pas que la répression dut aller plus loin que la victoire. Jamais pouvoir, attaqué les armes à la main, ne se montra plus débonnaire. Il se contenta de rire de certaines forfanteries d'autant moins dangereuses pour leurs auteurs, qu'il était bien décidé à ne pas les en punir. Ce fut à tel point qu'un des conspirateurs put répondre sans être arrêté, au cri de *qui vive,* d'une patrouille : *Castellane contumax!*

La Convention nationale termina sa session le 26 octobre 1795. Le 27, le conseil des Anciens appela Lareveillère-Lépeaux au fauteuil de la présidence; restait à nommer les cinq directeurs. Le conseil des Cinq Cents, ne voulant faire tomber son choix que sur des hommes qui avaient donné des gages à la république, présenta en première ligne, Barras, Rewbel, Siéyès, Lareveillère-Lépeaux et Letourneur. Les Anciens ne firent pas d'opposition à ces présentations et le pouvoir exécutif se trouva ainsi constitué. Lareveillère-Lépeaux avait réuni le plus grand nombre de voix. Sur deux cent dix-huit votants, il en avait eu deux cent seize.

Il faut bien que les détracteurs systématiques et les pamphlétaires en prennent leur parti, mais, dans une assemblée composée d'éléments nullement révolutionnaires, celui qui réunit la presque unanimité des suffrages ne peut être ni un homme violent, *ni une espèce d'idiot philosophique perdu dans les liturgies du Théisme et dans les mascarades de la philanthropie* (1). Lareveillère avait d'ailleurs si peu d'ambition, que, revenu aux études de sa jeunesse, il n'aspirait point aux honneurs, mais à passer ses loisirs au Jardin des Plantes, dans la compagnie de deux naturalistes pour lesquels il avait une grande

(1) Mallet Dupan.

affection. Il fallut bien insister pour lui faire accepter les hautes fonctions auxquelles l'appelait l'estime générale, et il ne se rendit aux prières de ses collègues, que quand ils lui eurent déclaré que son concours leur était indispensable. Ce n'était point flatterie, on en jugera par cette page de l'auteur de l'*Histoire de la Révolution.*

« Lareveillère, le plus honnête et le meilleur des hommes, « joignait à une grande variété de connaissances, un esprit « juste et observateur. Il était appliqué et capable de donner de « sages avis, sur tous les sujets ; il en a donné d'excellents dans « les circonstances importantes. Mais il était souvent entraîné « par ses illusions, ou arrêté par les scrupules d'un cœur pur. « Il aurait voulu quelquefois ce qui était impossible, et il n'osait « pas vouloir ce qui était nécessaire, car il faut un grand esprit « pour calculer ce que l'on doit aux circonstances sans blesser « les principes. Parlant bien, et d'une fermeté rare, il était d'une « grande utilité quand il s'agissait d'appuyer les bons avis, et il « servait beaucoup le directoire par sa considération person- « nelle.

« Son rôle, au milieu de collègues qui le détestaient, était « extrêmement utile. Entre les quatre directeurs, sa préférence « se prononçait en faveur du plus honnête et du plus capable, « c'est-à-dire de Rewbel. Cependant il avait évité un rappro- « chement intime, qui eût été de son goût, mais qui l'eût éloigné « de ses autres collègues. Il n'était pas sans quelque penchant « pour Barras, et se serait rapproché de lui, s'il l'eût trouvé « moins corrompu et moins faux. Il avait sur ce collègue un cer- « tain ascendant par sa considération, sa pénétration et sa fer- « meté. Les roués se moquent volontiers de la vertu, mais ils « la redoutent, quand elle joint à la pénétration qui les devine, « le courage qui sait ne pas les craindre. Lareveillère se « servait de son influence sur Rewbel et Barras pour les main- « tenir en bonne harmonie entre eux et avec Carnot. Grâce à « ce conciliateur et grâce aussi à leur zèle commun pour les « intérêts de la république, les directeurs vivaient conve- « nablement entre eux, et poursuivaient leur tâche, se parta- « geant dans les questions qu'ils avaient à décider, beaucoup « plus d'après leur opinion que d'après leurs haines. »

On a beaucoup parlé des scandales du directoire, de ses mœurs dissolues, de ses saturnales enfin ; l'on aurait été plus juste si l'on avait parlé du temps du directoire plutôt que du directoire lui-même, et si l'on n'avait pas compris dans la même accusation les cinq directeurs, tandis qu'il n'y en avait qu'un seul de coupable. Quoiqu'il en soit, l'installation du pouvoir exécutif ne fut pas bien fastueuse, à en juger par ce que nous en raconte l'historien que nous venons de citer.

« Les cinq directeurs, dit M. Thiers, en se rendant au Luxem-« bourg, n'y trouvèrent pas un seul meuble. Le concierge leur « prêta une table boiteuse, une feuille de papier à lettre, une « écritoire pour écrire le premier message qui annonçait aux « deux conseils que le directoire était constitué. »

Voici dans quel état ils trouvaient la France :

« La situation de la république était décourageante au mo-« ment de l'installation du directoire. Il n'existait aucun élément « d'ordre et d'administration. Il n'y avait point d'argent dans « le trésor public. Les courriers étaient souvent retardés faute « de la somme modique nécessaire pour les faire partir. Au « dedans, l'anarchie et le malaise étaient partout ; le papier-« monnaie, parvenu au dernier degré de ses émissions et de « discrédit, détruisait toute confiance et tout commerce ; la fa-« mine se prolongeait, chacun refusait de vendre ses denrées, « car c'eût été les donner ; les arsenaux étaient épuisés ou vides. « Au dehors, les armées étaient sans caissons, sans chevaux, « sans approvisionnements ; les soldats étaient nus et les gé-« néraux manquaient souvent de leur solde de huit francs nu-« méraires par mois, supplément indispensable quoique bien « modique de leur solde en assignats. Enfin les troupes, mé-« contentes et sans discipline, à cause de leurs besoins, étaient « de nouveau battues et sur la défensive (1). »

Il y avait certes de quoi décourager des esprits moins résolus. Les directeurs se mirent à l'œuvre, travaillant jour et nuit, ne prenant pas toujours le repos qui était nécessaire pour réparer leurs forces, si bien qu'au dire d'un biographe de Lareveillère-

(1) Mignet.

Lépeaux, ses quatre collègues tombèrent malades en même temps, et pendant plusieurs jours, le poids des affaires pesa tout entier sur lui seul.

Naguère encore, on ne tenait aucun compte aux directeurs des difficultés qu'ils avaient rencontrées et du travail excessif qui leur avait été nécessaire pour les surmonter ; les invectives et le sarcasme les poursuivaient jusque dans leur retraite, et si une voix s'élevait pour leur rendre justice, elle était aussitôt couverte par celle des détracteurs. Je n'ai point à écrire l'histoire du directoire. Si cette tâche m'était dévolue, je crois que je pourrais prouver que la postérité n'est pas toujours équitable, et qu'elle ne devrait pas faire retomber sur ceux qui dirigent les affaires de l'Etat des situations dont ils ne sont pas les maîtres. Les hommes sont bien faibles en présence des événements et des institutions, et tel qui, dans des circonstances favorables, s'est acquis la réputation d'un grand homme d'Etat, aurait laissé, si elles avaient été contraires, celle d'un pauvre ministre.

Le directoire a eu un autre malheur ; il a succombé sous une main puissante qui, à l'aide d'institutions nouvelles et de la lassitude des partis, a construit avec les matériaux que lui avait apportés la révolution, l'édifice social le plus admirable des temps modernes. Entre le directoire et le consulat, la comparaison, il faut bien le reconnaître, n'est pas à l'avantage du premier, et, aux esprits superficiels, il n'en fallait pas plus pour que sans examen ils décriassent un pouvoir qu'ils ne s'étaient pas donné la peine d'étudier. Aujourd'hui que les études philosophiques ont pénétré dans l'histoire, une réaction s'opère en faveur du directoire, et l'arrêt intéressé qu'en a rendu Napoléon, n'est plus accepté sans appel. Au reste, je ne parle ici que de l'un de ses membres qu'il ne m'est pas toujours facile de dégager de ses collègues, puisque les résolutions se prenant en commun au sein du directoire, on ne pouvait pas savoir, dans les premiers temps, la part afférente à chacun des directeurs. Cependant les circonstances devinrent telles, les divisions, disons mieux, la lutte entre les membres du pouvoir exécutif fut si ouverte, qu'il arriva un moment où le directoire

n'étant plus homogène, la personnalité de chacun d'eux put être étudiée séparément. C'est ainsi que nous connaissons parfaitement le rôle que joua Lareveillère-Lépeaux à deux des dates les plus importantes du directoire, au 18 fructidor et au 31 mai ; les passer sous silence serait écrire bien incomplètement l'histoire de sa vie.

Mais avant que d'y arriver, le directoire avait eu à combattre d'autres conspirations.

A moins d'être dans un état complet d'épuisement, les partis n'abdiquent jamais. Il restait encore dans les bas-fonds révolutionnaires des sectaires de Marat, cerveaux malades qui rêvaient d'un nouveau baptême de sang. Pour arriver à la réalisation de leurs chimères, ils préparaient une grande hécatombe et les premières victimes devaient être les cinq directeurs ; Babœuf se proposait de les faire égorger. Quoiqu'on en ait dit, le directoire ne faillit point être surpris ; il tenait dès le commencement le fil de la conspiration, et le jour où la réunion des conjurés devait avoir lieu, ils furent tous arrêtés. La conspiration de Babœuf avait échoué avant qu'elle n'eût éclaté, l'attaque du camp de Grenelle par les Jacobins n'eut pas plus de succès. Ces deux échauffourées étaient les dernières convulsions d'une faction expirante.

D'un autre côté, si la journée du 2 vendémiaire avait dégoûté les royalistes des expéditions à main-armée, elle ne les avait pas rendus plus sages. Ils espéraient bien, grâce aux élections qui allaient avoir lieu, former dans les conseils une opposition formidable, capable de renverser le directoire. Pendant qu'ils n'y étaient qu'en minorité, il avaient déjà fondé un club composé d'éléments divers, mais qui tous travaillaient au profit de la royauté. En effet, les républicains de la rue de Clichy attaquaient avec fureur les directeurs, et venaient ainsi, à leur insu, en aide au parti royaliste.

Ce parti avait fait dans la personne de Pichegru une recrue importante. Le vainqueur de la Hollande entretenait des rapports journaliers avec les émigrés et les Vendéens, et se montrait l'âme de tous les complots, en attendant qu'il en devint le bras. En effet, des associations secrètes s'étendaient sur toute

la France. Dès le 30 janvier, les impatients et les étourdis avaient devancé l'heure qui leur avait été marquée. Munis des pleins pouvoirs de Louis XVIII, ils s'étaient réunis chez un officier qu'ils croyaient avoir gagné à leur cause. Mais lorsqu'ils se furent bien compromis et qu'ils eurent fait connaître leurs projets, la police informée à l'avance les arrêta.

Le résultat des élections n'avait point trompé l'attente des royalistes, le deuxième tiers sortant fut nommé sous les mêmes inspirations que l'avait été le premier. Sans être tous dévoués à la cause royale, les nouveaux députés lui apportaient l'appui de leur haine contre le pouvoir exécutif. Celui-ci n'avait pas seulement perdu la majorité dans le conseil des Cinq Cents, il trouvait encore une cause d'affaiblissement dans le désaccord qui régnait dans son sein. Lareveillère-Lépeaux avait pendant quelque temps maintenu l'union entre les membres du directoire; mais par suite de causes qu'il serait trop long d'énumérer, la force de cohésion qu'il apportait avait cédé à l'action dissolvante des éléments qui le composaient. D'un côté se trouvaient Barras, Rewbel, Lareveillère-Lépeaux; de l'autre, Carnot et Barthélemy, ce dernier venant de remplacer Letourneur. Désormais les Clichyens, se voyant maîtres de la majorité, renoncèrent complètement aux attaques de vive force, et mirent en usage la tactique parlementaire. Ils résolurent de susciter au directoire toutes sortes d'embarras, bien décidés à ne mettre leurs véritables projets à exécution que lorsqu'ils l'auraient réduit à l'impuissance. La police avait connaissance de toutes ces menées, et des espérances que le parti ne se donnait même plus la peine de dissimuler.

Le directoire était donc sur ses gardes. Malheureusement, comme nous venons de le dire, l'accord était loin de régner dans son sein; en toute circonstance, Carnot et Barthélemy votaient contre leurs trois autres collègues. La majorité n'en restait pas moins fidèle au système gouvernemental; mais Rewbel ne voyant pas le moyen de punir les conspirateurs, parce qu'il était impossible d'obtenir du conseil des Cinq Cents un acte d'accusation contre eux, commençait à perdre courage. Ce fut alors que Lareveillère-Lépeaux songea à un coup

d'état, et qu'il confia sa pensée à Barras et à Rewbel, qui l'accueillirent chaleureusement. Ils se trouvaient d'ailleurs poussés dans cette voie par l'armée qui, restée républicaine et plus habituée à l'obéissance qu'à la discussion, était prête sur l'invitation de ses chefs à leur offrir son concours. Déjà des adresses fort menaçantes pour les royalistes étaient arrivées de différents corps; et ce n'étaient pas seulement des Jacobins comme Augereau, mais des républicains modérés comme Hoche, qui offraient au pouvoir exécutif le secours de leur épée. Vainement Mme de Staël avait essayé des moyens de conciliation entre les conseils et le directoire, la situation était trop tendue, pour que sa voix pût être écoutée. Les bruits les plus alarmants ne cessaient de circuler dans Paris. D'un côté, on disait que le directoire voulait faire égorger par les faubourgs deux cents députés; de l'autre, on assurait que les Clichyens avaient résolu de faire assassiner Lareveillère. Rewbel avait peu de confiance dans Barras, il croyait tout perdu, et proposait à Lareveillère de chercher leur salut dans la fuite. Celui-ci le rassura, et tous deux se rendirent chez Barras qu'ils trouvèrent très-résolu, et déjà occupé, avec Augereau, à tout disposer pour le succès du coup qu'ils se proposaient de frapper.

On sait le reste, et je n'ai pas besoin de raconter les incidents de la journée connue dans l'histoire sous le nom du 18 fructidor. L'auteur principal, il faut le reconnaître, en fut Lareveillère-Lépeaux.

On a beaucoup discuté, on discute encore, à l'effet de savoir si dans les circonstances que nous venons de faire connaître, il était permis au directoire de trancher, avec le sabre, le réseau d'intrigues dans lequel il était enveloppé. Cette question, comme on le pense bien, a été l'objet de nombreuses controverses. L'éloge et le blâme ont été tour à tour prodigués à Lareveillère et aux deux directeurs qui dans cette circonstance étaient d'accord avec lui, et les jugements qu'on en a portés se sont ressentis de l'esprit qui les a dictés. Au nombre de ceux qui ne leur pardonnent pas, tout d'abord nous trouvons les âmes naïves, si éprises de la légalité, qu'elles n'admettent pas qu'il se rencontre jamais de terribles extrémités où la force doive

se substituer au droit. Pour celles-là, le coup d'état du 18 fructidor ne peut pas plus se justifier que ceux qui l'ont précédé et que ceux qui l'ont suivi. Leur réprobation est générale et n'admet point d'exception. D'autres esprits, moins absolus, consentiraient à faire quelques concessions aux nécessités de la politique, mais dans l'espèce, ils ne peuvent pardonner à la majorité du directoire d'avoir proscrit la minorité, et surtout d'avoir déporté des hommes aussi partisans de la liberté que l'étaient Camille Jordan, Barbé-Marbois, Boissy d'Anglas. Beaucoup enfin, se plaçant à un autre point de vue, et n'ayant point les préjugés d'une politique sentimentale, proclament que c'est non-seulement un droit, mais un devoir, pour tout pouvoir attaqué par des intrigues de savoir se défendre, et, moins scrupuleux sur les moyens d'action, ils lui accordent volontiers l'emploi de la force quand la loi est impuissante à le protéger. Telle était à leurs yeux la position du directoire au 18 fructidor. Ils soutiennent d'ailleurs que les mesures qu'il prit alors, n'eurent rien d'excessif et qu'elles sauvèrent la France de la guerre civile. Ils ne doutent pas qu'unis pour renverser, les royalistes et les constitutionnels n'eussent pas manqué de se diviser le lendemain de la victoire; que la nation, dans ce moment, n'eût point accepté une restauration monarchique à laquelle Pichegru et les émigrés travaillaient de concert; que l'armée et les faubourgs ne se fussent jetés sur ses imprudents amis; et que les jours de la terreur n'eussent de nouveau ensanglanté la France. Quoiqu'il en soit de cette divergence dans ces appréciations, la participation de Lareveillère-Lépeaux au coup d'état du 18 fructidor, fut exempte de tout sentiment d'ambition personnelle et de tout sentiment de haine. Il crut remplir un devoir, la postérité en jugera.

Les factions vaincues se résignent difficilement et ne pardonnent guère. Le directoire avait eu à combattre les Jacobins, les royalistes, les constitutionnels; il avait donc amassé sur sa tête la colère de tous les partis. Il n'y a pas de mobile plus puissant pour rapprocher les hommes d'opinions opposées, que le sentiment commun de la haine et de la vengeance. Il ne faut donc pas s'étonner si une coalition se forma de nouveau pour

le renverser. D'ailleurs, dans les temps de révolution, par le fait seul du jeu des institutions, il ne faut pas être longtemps au pouvoir pour accumuler contre soi bien des inimitiés. Or le directoire comptait déjà trois ans d'existence.

Lareveillère-Lépeaux, en particulier, avait soulevé contre son austère probité toutes les passions cupides et tous les instincts pervers. Barras n'avait pas pu vivre bien longtemps en bonne intelligence avec un collègue dont la vie simple et modeste faisait un contraste si frappant avec la sienne. Du sein de ses orgies nocturnes il ne lui épargnait ni le sarcasme, ni la calomnie. C'était à lui principalement qu'il imputait les revers de nos armées, l'état malheureux de nos finances, et jusqu'aux pouvoirs extraordinaires accordés au directoire par les conseils, le lendemain du 18 fructidor, pouvoirs maintenant excessifs au dire de ces conseils.

De telles accusations trouvaient de l'écho parmi les mécontents de tous les partis, et le nouveau directeur Sieyès était loin de les repousser. Les élections de l'an VII n'avaient point modifié dans un sens favorable au directoire la composition du conseil des Cinq Cents; enfin, la nomination de Treilhard qui, avec Merlin de Douai et Lareveillère-Lépeaux, aurait formé la majorité du directoire, avait été annulée sous un vain prétexte. Lareveillère qui n'était entré au directoire qu'avec une extrême répugnance et dont les goûts étaient ailleurs, Lareveillère, voyant tous les partis conjurés contre lui, pensait avec raison que c'était bien plutôt la république que sa personne qu'ils attaquaient, et se montrait en conséquence très-résolu à braver leurs clameurs. Il alla trouver Treilhard et l'engagea à faire tête à l'orage; mais Treilhard ne voulut pas suivre son conseil et envoya sa démission aux Cinq Cents. Resté seul avec Merlin, il était bien décidé à résister encore. Ni les conseils doucereux de Sieyès, ni la voix amie de Bergoend, ni surtout les gros mots de Barras ne purent l'émouvoir. Comme après une vive altercation ce dernier s'écriait : « Eh bien ! c'en est fait, les sabres « sont levés ! — Misérable, répondit Lareveillère, que parles-« tu de sabres, il n'y a ici que des couteaux, et ils sont dirigés « contre des hommes irréprochables que vous voulez égorger,

« ne pouvant les entraîner à une faiblesse. » Impassible devant les menaces, il repoussait avec hauteur la démarche maladroite d'une députation des deux conseils, qui, avec tous les dehors de la modération, venait lui promettre que, dans le cas où lui et son collègue Merlin consentiraient à se retirer, ils ne seraient pas mis en accusation. S'il céda à la fin devant l'insistance qu'y mirent ses amis, ce fut parce que ceux-ci cherchèrent à lui faire comprendre qu'il devait sa démission à la tranquillité de la république. Il ne voulait pas qu'on pût le soupçonner jamais d'avoir conservé le pouvoir dans un intérêt personnel. En s'en éloignant il était bien loin de faire un sacrifice, mais il s'accusait de faiblesse, car il restait convaincu que ses ennemis étaient ceux de la constitution.

Il sortit du directoire plus pauvre qu'il n'y était entré, refusant les cent mille francs qui lui appartenaient comme membre sortant, refusant la retenue sur ses appointements à laquelle il avait droit, et jusqu'à la voiture qu'il était d'usage d'offrir au directeur à sa sortie du Luxembourg. Bien différent de son collègue Barras qui s'enrichissait des dons qu'on lui faisait de toutes parts, pour avoir son appui au sein du Directoire, il n'avait pas voulu, quelque temps auparavant, accepter les cadeaux désintéressés du président de la république cisalpine. De son long passage au pouvoir, il n'emporta qu'une chose, l'estime des honnêtes gens de tous les partis. Tels étaient les scrupules un peu exagérés de sa conscience, qu'il ne croyait même pas qu'il lui fût permis de faire des économies sur le traitement qu'il recevait comme directeur. Aussi n'ayant point les goûts de la dépense pour ses besoins personnels, il avait un salon ouvert et y recevait la société honnête et polie de la capitale. Chez lui, l'on n'entendait point les accords d'une musique énervante, l'or n'y brillait point sur les tapis verts, la danse même y était interdite; en revanche, on y rencontrait des savants, des hommes de lettres, des artistes. On s'y livrait aux charmes d'une conversation instructive; on parlait politique, morale, science et littérature. Tout le monde était reçu par les maîtres de la maison sur le pied d'une parfaite égalité. C'était un salon d'Athènes transporté à Paris.

S'il ne s'agissait pas d'un magistrat dont les sentiments de modération sont bien connus, je dirais qu'il faut que M. Bougler soit animé d'un grand esprit de dénigrement contre Lareveillère-Lépeaux, pour trouver dans ses réceptions matière à raillerie. Il est bien vrai que le mot *Monsieur* et *Madame* n'y avait pas encore remplacé l'appellation républicaine *Citoyen* et *Citoyenne;* mais il me semble que ce crime était d'autant plus pardonnable, qu'à cette époque il en était ainsi presque partout, et que plus tard, lorsque les tendances aristocratiques recommençaient à poindre, on écrivait encore : *Au citoyen Bonaparte, premier consul.*

M. Bougler eût-il préféré les salons de Barras où se trouvaient pêle-mêle les agioteurs, les tripoteurs d'affaires, les fournisseurs des armées, les journalistes achetés, tout ce que Paris comptait d'hommes déconsidérés et corrompus; où l'on entendait l'amphytrion se vanter avec des propos cyniques de ses exploits galants de Grosbois, devant des femmes demi-vêtues et qui avaient perdu l'habitude de rougir; où enfin s'étalait partout le faste d'un luxe effréné et le scandale de la débauche?

En d'autres circonstances, M. Bougler a pu se montrer sévère pour Lareveillère-Lépeaux sans cesser d'être juste. Mais railler les délassements d'esprits cultivés qui préfèrent les entretiens sérieux aux bacchanales de l'orgie, c'est à ne rien comprendre à une pareille critique.

Je ne ferais pas connaître complètement Lareveillère-Lépeaux si je n'en parlais pas comme moraliste. Devant la corruption du jour, la dépravation des mœurs, la crudité des conversations et l'indécence de la toilette, son honnêteté et sa pudeur s'étaient révoltées. Ce sensualisme grossier lui était apparu comme un grand malheur social et il s'était étudié à en chercher la cause et le remède. La femme, à ses yeux, n'était pas restée étrangère à la perte du sens moral et des idées généreuses. Elle n'occupait pas la place à laquelle la nature l'avait appelée; on en avait fait un être brillant et frivole, vivant d'intrigues et de désordres, et oubliant dans ses habitudes mondaines les devoirs de mère et d'épouse. Son rôle ne répon-

dait pas à l'importance qu'il devait avoir, il fallait l'agrandir et donner un côté plus sérieux à son éducation.

Le dirai-je? bien que le rapprochement de ces deux noms soit fait pour exciter quelque étonnement, le système d'éducation des femmes, tel que le comprend Lareveillère, n'est pas autre que celui qu'a développé avec un si admirable talent, dans le journal *le Correspondant,* Monseigneur Dupanloup.

« La jeune fille, disait Lareveillère-Lépeaux, devient épouse, « un jour elle sera mère, et quelles vertus donnera-t-elle à ses « enfants, que leur enseignera-t-elle à leur berceau si elle n'a « rien lu de bon, rien appris, et si elle n'a réfléchi sur rien? « si les seuls livres qu'elle achète ou qu'elle emprunte et qui « l'amusent, sont précisément de ceux qui faussent l'esprit, « souillent le cœur, défloreut l'âme; de ceux qu'il faudrait « arracher de ses mains pour les livrer au bourreau et aux « flammes?

« Des femmes, continue-t-il, je ne veux pas faire des sa- « vantes et des prudes, à Dieu ne plaise! et, sans adopter « toutes les plaintes comiques de Molière, je crois pourtant « à la moralité de ses peintures; je ne veux pas de pédantes « insupportables, et je fuis comme la peste les beaux esprits « en cotillon; mais le jugement formé, la raison exercée dans « ce que ses facultés ont de plus noble, je ne vois pas ce qu'on « y trouverait à reprendre, ou mieux ce qu'on n'aurait pas à « y gagner. C'est à cela que je me borne, à cela que je vise; « je veux non pas des discoureuses, mais des citoyennes et de « vraies femmes, sachant penser, parler, écrire, et destinées « enfin à nourrir, à retremper non moins l'âme que le corps de « nos enfants, dans cet âge si débile et si tendre qui entière- « ment est confié à leurs soins. »

Comment, quand on parle de Lareveillère-Lépeaux, ne rien dire de la théophilanthropie dont il a passé longtemps pour être le fondateur et le grand-prêtre? Quoique l'histoire ait enfin rétabli la vérité des faits à cet égard, il importe d'entrer dans quelques détails sur cette société religieuse dont il ne fut pas même un des membres et qui ne le compta qu'au nombre de ses partisans.

La philosophie, comme je crois l'avoir déjà dit, avait fait d'affreux ravages dans la foi de nos pères et dans le respect au culte catholique. Mais tout en détruisant les croyances aux dogmes du christianisme, elle avait élevé le sentiment chrétien plutôt qu'elle ne l'avait abaissé. Ce sentiment, quant à son expression, n'était qu'un déisme vague et mal défini. Quelques cœurs honnêtes et vraiment philanthropes voulurent lui donner une forme; de là naquit la théophilanthropie. En dépit de ce que l'on en a dit, ce n'étaient ni des idiots ni des sectaires ceux qui entreprirent de fonder la religion nouvelle. On assure que ce fut l'abbé Haüy, frère du célèbre minéralogiste de ce nom, qui forma la première société de théophilanthropes.

L'abbé Haüy avait longtemps habité la Russie et y avait importé un mode d'enseignement pour les jeunes aveugles. Il devint sous l'empire directeur des Quinze-Vingt, et je sais de lui pour l'avoir appris par quelqu'un qui l'avait entendu, un mot charmant que je n'ai vu consigné nulle part. L'empereur visitait un jour l'établissement des Quinze-Vingt. Émerveillé des connaissances des élèves et des procédés du maître, il se tourna vers l'abbé Haüy et lui dit : les deux premiers bienfaiteurs de l'humanité sont l'abbé de l'Épée et vous, M. l'abbé Haüy. — Ah! sire, répondit Haüy, me comparer à l'abbé de l'Épée! L'abbé de l'Épée a fait des âmes, je ne suis moi qu'un fabricant de lunettes.

Cet homme modeste, et un autre homme non moins recommandable, l'étranger Channing furent les premiers apôtres de la théophilanthropie. Ils eurent des disciples, et plusieurs sociétés de théophilanthropes s'établirent à Paris. Lareveillère-Lépeaux n'en fit jamais partie, n'assista jamais à leurs réunions fort innocentes d'ailleurs, car on n'y entendait que des exhortations morales et des chants religieux. Une seule fois, sa fille, dans un sentiment de pure curiosité, assista à une de leurs cérémonies. Cette histoire, que Lareveillère-Lépeaux entreprit de convertir au nouveau dogme le général Bonaparte, quoiqu'elle se trouve consignée dans le *Mémorial de Sainte-Hélène,* est de toute fausseté. Elle a été démentie de la manière la plus catégorique par la famille de Lareveillère. Quel caractère de

vraisemblance peut-elle d'ailleurs présenter, quand à une pareille proposition le brillant vainqueur de l'Italie avait cette réponse toute prête : Pourquoi ne me donnez-vous pas l'exemple? Ce qu'il y a seulement de vrai, c'est que Lareveillère était favorable à la théophilanthropie. Imbu des doctrines de Rousseau, il n'admettait pas plus que l'auteur d'Émile, des vérités révélées, et voulait tout soumettre aux lumières de la raison.

C'est parce qu'ils avaient la même prétention, que les théophilanthropes, malgré leurs vertus et leur ardent amour de l'humanité, n'ont rien fondé de durable et qu'ils n'ont réussi qu'à vouer leur nom au ridicule.

Voulez-vous un rapprochement instructif, et qui prouvera entre mille exemples ce que peut encore de nos jours le catholicisme qu'ils voulaient détruire?

Dans les premières années du XVIII^e^ siècle, vivait dans le diocèse de Poitiers un pauvre prêtre du nom de Grignon de Montfort. Il n'avait ni la science, ni la puissance, ni la richesse; mais il possédait la foi qui soulève les montagnes et la charité qui ouvre les cœurs. Les pauvres étaient pour lui l'objet d'une prédilection toute particulière, et leurs souffrances ne trouvaient jamais son âme insensible. Le désordre avait pénétré dans l'hôpital de Poitiers en même temps que le manque de soins y avait développé une maladie pestilentielle dont les ravages étaient affreux. Montfort vint se loger dans ce foyer d'infection, corrigeant les abus, quêtant par la ville des aliments pour les malades, bravant les rebuts et les plaisanteries dont il était l'objet. Dans les nombreux voyages qu'il faisait presque toujours à pied, il trouvait partout la misère, la maladie, le dénûment. Loin d'en détourner la tête comme beaucoup d'autres, il fit un appel à toutes les âmes secourables et à tous les cœurs compatissants. A sa voix, quelques saintes filles se réunirent, il leur donna une règle, et la congrégation des filles de la Sagesse fut fondée. Il écrivait à la supérieure : « C'est vous, ma fille, que Dieu a choisie pour être à la tête de « cette petite communauté qui ne fait encore que de naître. « Dans la lettre que je vous ai écrite en commun, je n'ai fait « que vous signifier, en vous nommant la mère supérieure,

« que c'est la volonté de Dieu qui l'a voulu ainsi. Il vous faut « beaucoup de fermeté, mais la douceur doit l'emporter sur « tout le reste. Voyez, ma fille, voyez cette poule qui a sous « ses ailes ses petits poussins, avec quelle attention elle en « prend soin, avec quelle bonté elle les affectionne! Eh bien, « c'est ainsi que vous devez faire et vous comporter avec toutes « les filles dont vous allez désormais être la mère.»

Je sais que de telles paroles appelleront le sourire sur bien des lèvres ; eh bien ! que ceux qui dédaignent la semence regardent maintenant la moisson. La congrégation des filles de la Sagesse compte aujourd'hui deux mille sept cents sœurs, desservant les hôpitaux, les salles d'asile, les bureaux de bienfaisance ; rien ne les rebute, ni la contagion de la maladie, ni la fétidité des plaies, ni l'ulcère de la débauche ; les anges soignent les démons. C'est le sublime de la charité telle que la conçoit un de nos évêques les plus éloquents. Toujours prêtes ; au premier signal elles partent pour passer la frontière, suivre nos armées, pénétrer dans les lieux les plus insalubres, se porter partout où la voix de la souffrance et de la religion les appelle. Et quand elles meurent, nulle inscription sur leur tombe, une simple croix de bois vient nous apprendre qu'une âme s'est envolée au ciel. N'est-il pas vrai maintenant que les fondateurs de pareilles congrégations valent bien les utopistes et les ravageurs de la terre ?

La rancune des partis suivit Lareveillère-Lépeaux jusque dans sa retraite. Lui, naguère si populaire, que pour entrer au Directoire il avait obtenu l'unanimité des suffrages moins deux voix, se vit forcé de répondre devant le conseil des Cinq Cents, à une demande de mise en accusation. Ces retours de l'opinion sont communs dans tous les temps, nous devons y être préparés et ne pas nous en émouvoir. Lareveillère parut devant le conseil avec le calme de la conscience et la fermeté de la vertu, il n'eut point recours à ces précautions oratoires qu'emploie d'ordinaire la défense pour se concilier la bienveillance des juges ; loin de chercher à se disculper de ses actes, il les avoua hautement et s'en glorifia. Il aurait pu faire retomber sur quelques-uns de ses collègues la responsabilité

de mesures qu'il n'avait pas approuvées; il n'en eut pas la pensée, il ne parla d'eux que pour en faire l'éloge; et c'est avec une fermeté un peu hautaine qu'il prononça ces paroles qui étaient bien dignes d'être gravées sur son buste: « Dans aucune circonstance de ma vie, je ne plierai mon lan- « gage et mes actions au gré des partis, ni pour obtenir leurs « faveurs, ni pour sauver ma tête.»

Nous avons vu, de nos jours, assez d'accusations monstrueuses et absurdes contre les pouvoirs déchus, pour ne pas nous étonner de celles qui furent dirigées contre Lareveillère-Lépeaux, Merlin et Rewbel, contre *ces monstres de triumvirs*, comme on les appelait. Entre autres énormités, leurs ennemis prétendaient qu'ils avaient voulu déporter et faire périr dans les sables du désert, le vainqueur de l'Italie avec quarante mille français, tandis que tout le monde savait que c'était Bonaparte qui avait provoqué l'expédition d'Égypte. Dans sa réponse, Lareveillère fit entendre ces mots prophétiques qui le lendemain allaient être une réalité : « Dans quelque temps, « peut-être, ceux-là qui voudraient nous traîner à l'échafaud, « pour la prétendue déportation de Bonaparte et de quarante « mille français, seront les premiers adulateurs du vainqueur « de la Syrie.» Puis quittant le ton de la défense pour prendre celui de l'accusation : « J'entends, dit-il, qu'on nous objecte « presque de toute part que nous devions faire punir les dilapi- « dateurs. Parmi ce nombreux concert de voix, dont sans doute « plusieurs s'élèvent pour le salut de la patrie, n'en distinguai-je « pas quelques-unes qui ne poussent des clameurs si hautes « que pour étouffer les cris d'une conscience qui n'est pas « intacte, ou pour se féliciter de nous avoir mis dans l'impuis- « sance de démontrer juridiquement une immoralité dont « nous avions la conviction intime.

Vivement défendus par leurs amis dans un comité qui ne dura pas moins de trois jours, les anciens directeurs furent renvoyés de la plainte qui avait été portée contre eux.

Rentré dans la vie privée, Lareveillère ne chercha plus à en sortir. Pendant les longues années du consulat, de l'empire, et celles de la restauration qu'il lui fut donné de parcourir, il se

tint à l'écart sans affecter des airs de frondeur, sans blâmer ceux de ses anciens amis qui se rapprochaient du pouvoir, mais aussi sans jamais dévier de ses principes. C'est ainsi qu'il préféra perdre sa place à l'Institut, que de prêter serment à l'empire. Le ministre de l'intérieur lui avait écrit *de par l'empereur*, qu'il eût à se présenter à un jour et à une heure déterminés pour remplir la formalité obligée. Une pareille invitation était un ordre. Bien qu'il le comprît ainsi, Lareveillère n'en tint aucun compte. Quand tous courbaient la tête devant la volonté du souverain, une pareille résistance devait être remarquée. Elle fit si grand scandale aux Tuileries, que les amis de Lareveillère lui en témoignèrent leur inquiétude. « Il peut me briser, leur répondit l'inflexible académicien, car il est fort et je suis faible; mais il est une chose au-dessus de sa puissance, c'est de me faire plier.» Le ministre fit savoir à la section à laquelle il appartenait, que Lareveillère ayant donné sa démission, il y avait lieu de pourvoir à son remplacement. Mais Daunou, Ginguené, Camus, Pastoret, Quatremère de Quincy et quelques autres qui savaient probablement à quoi s'en tenir, demandèrent qu'avant de prendre un parti, la lettre du démissionnaire fut mise sous leurs yeux. La majorité passa outre, et à la place de Lareveillère nomma l'antiquaire Visconti.

Retiré dans la Sologne où il avait acheté une petite propriété, Lareveillère vécut heureux, au sein de sa famille, se livrant de nouveau à sa passion pour la botanique, et aussi à l'éducation de son fils auquel il apprenait les éléments de la langue latine. Il était quelquefois visité dans sa solitude par les amis qui lui étaient restés, et en particulier par le poète Ducis, nature indépendante, fort sympathique à la sienne, dont on racontait une boutade comique. A son retour d'Italie, le général Bonaparte était venu habiter une petite maison de la rue Chantereine où il vivait fort retiré, ne recevant guère que des savants et des hommes de lettres. Dans ses conversations, il affectait un grand éloignement pour le pouvoir et les honneurs, et en fait de passions ne paraissait avoir que celle des études sérieuses. Les palmes de l'Institut qu'il venait de recevoir faisaient plus que suffire à son ambition, il ne demandait pas davantage. Ducis s'y laissa

prendre, et devint un des familiers d'une maison dont les mœurs étaient si simples et les habitudes si peu fastueuses. Mais lorsqu'il se fut aperçu du jeu qu'on y jouait, il en sortit avec plus d'empressement encore qu'il n'y était entré, et comme le jeune général déployait toutes ses séductions pour l'y ramener : — Général, lui dit Ducis, avez-vous jamais été à la chasse des canards sauvages? et prévenant une réponse qui se faisait un peu attendre, — si vous y aviez été, vous sauriez qu'ils ne sont pas faciles à prendre ; eh bien ! je suis un vieux canard sauvage.

Ducis était un homme excellent, c'est tout son cœur que l'on trouve épanché dans sa correspondance avec l'ancien directeur devenu citoyen obscur. En la lisant, l'âme se repose doucement de toutes ces agitations qu'il nous a fallu traverser à la suite de Lareveillère, avant d'arriver à son bonheur domestique. C'est au foyer de sa famille qu'il faut nous transporter maintenant, pour trouver dans le calme de la retraite l'heureux époux et et l'heureux père dont la vie publique avait été si tourmentée. Ducis s'y était assis bien souvent ; aussi ne pouvons-nous mieux faire, pour avoir une image complète de Lareveillère, pour le contempler en dehors des affaires, comme nous l'avons vu au faîte des honneurs, que de nous y transporter à notre tour, en transcrivant de courts passages des lettres que lui adressait l'auteur de l'*Epître à l'amitié.* Ces quelques lignes achèveront de faire connaître ces deux natures si bien faites pour se comprendre et s'aimer.

3 septembre 1806.

« Nous avons, ma sœur et moi, mené une vie si douce, si « heureuse, si parfaitement libre, avec vous et votre charmante « famille, que si nous eussions apporté à la Rousselière la « moindre impression de chagrin, l'air de votre maison et « votre compagnie nous auraient guéris. J'ai sous les yeux, et « M^me^ Lépeaux et votre chère Clémentine et le petit Ossian. « Toutes ces douces images nous ramènent près de vous. Je me « promène dans l'enceinte des souvenirs, sur le bord des eaux, « au milieu des fleurs et de ces peupliers chargés de noms qui « vous sont chers. Je me dis avec attendrissement et reconnais- « sance : et moi, j'y ai le mien aussi. Ma sœur, de son côté, ne

« peut parler sans émotion de nos bons hôtes et de cette terre « de calme et de bonheur, où elle s'est trouvée tout-à-coup si « à son aise. Une idée consolante pour nous, c'est que, comme « mari et comme père, vous êtes sûrement le plus heureux des « hommes, et ce sont là, proprement parler, les plus précieux « dons du ciel. Tout ce que je désire du fond de mon cœur, « mon cher et vénérable ami, c'est qu'il exauce vos vœux si « simples et si modestes, que je connais; et que je puisse voir « votre âme satisfaite sur le bonheur des chers objets de votre « affection, car, pour vous, qu'avez-vous à désirer, puisque « vous êtes si loin de l'orgueil et de l'ambition?

2 novembre 1807.

« Si la providence ne vous a pas comblé des biens de la for- « tune, elle vous a donné en revanche les plus douces et les « plus profondes jouissances de la nature. »

11 septembre 1807.

« Je ne vous remercie pas, mon cher hôte, de la réception « que vous m'avez faite. Nous y comptions. Nous n'avons eu « qu'à en jouir, sans surprise et tout bonnement. Les bonnes « choses sont si simples ! elles ne coûtent rien. Voilà pourquoi « le bon sens est si rare, et pourquoi, dans les affaires des na- « tions et des empires, le point de maturité est si difficile à « saisir et nous échappe si souvent. . . . .

« Comment puis-je vous aimer autrement que ma femme, mes « enfants, tout ce que j'ai eu de plus cher au monde! Adieu, « mon cher ami, tous les honnêtes gens vous aimeront. Je me « rappelle toujours de quelle manière votre âme a touché la « mienne.

28 juillet 1810.

« Vous avez donc songé, très-cher ami, dans notre pauvre et « bonne Savoie qui est ma véritable patrie, le lieu de naissance « de mon père et de tous mes ancêtres. Saint Paul disait de « lui : *Hœbreus ex Hœbrœis;* et moi, je dis de moi : *Allobrox « ex Allobrogibus.* Le haut Mont Blanc a couvert nos humbles « berceaux de sa taille gigantesque, il me semble qu'il existe « dans mon âme des souvenirs confus et égarés, d'une nature « sauvage et bonne, et que toutes ces montagnes et moi nous

« sommes de connaissance. Je ne doute pas, mon cher et ex-
« cellent ami, que, dans la Vendée qui vous a vu naître, s'il
« m'eût été permis d'y voyager, je n'y eusse rencontré votre
« âme et votre caractère. J'y aurais remarqué vos mœurs et
« votre courage sans faste et inébranlable et la mélancolique et
« profonde sensibilité de M^me^ Lareveillère qui est le trait prin-
« cipal de physionomie dans votre famille. Il y a de cela dans
« la mienne.

Dès l'année 1805, il avait écrit à un homme fait pour le comprendre, à Népomucène Lemercier :

« L'hôte de la Rousselière qui me donne le pain et le sel vous
« connaît et vous estime. J'ai eu le plaisir de lui parler de vous.
« Son portrait, par notre ami commun, est ici. Il l'a peint assis,
« tranquille, rêvant en botaniste sur une fleur que lui a donnée
« sa femme. Cette fleur, petite et charmante, a un nom alle-
« mand qui signifie *ne m'oubliez pas*.

« J'ai sous les yeux, dans cette famille, les mœurs d'Isaac et
« de Jacob, ou une vie de Plutarque. »

Le portrait en question, peint par Gérard, (les fleurs sont de Van Spaendonk), a été donné au musée d'Angers par M. Ossian Lareveillère.

Pendant six ans qu'il habita la Sologne, Lareveillère n'eut rien à envier à personne, car il trouvait dans l'éducation de sa famille, dans l'étude de la nature et le commerce d'une amitié sûre, les plus grands biens qu'il soit donné à l'homme de posséder, les jouissances du cœur et celles de l'esprit.

Obligé de retourner à Paris pour compléter l'éducation de son fils, il se logea près du Jardin des plantes, et renoua avec la famille Thouin, des relations que son absence avait pu seule interrompre. Recherché par ses anciens amis qui s'empressaient autour de lui, il fuyait le monde et partageait son temps entre eux et ses études favorites; évitant par-dessus tout d'appeler l'attention sur sa personne. Nous avons tous connu dans notre jeunesse le professeur Andrieux, ce lecteur incomparable dont la voix était éteinte et que l'on entendait si bien à force de l'écouter. Lareveillère-Lépeaux se glissait quelquefois parmi ses auditeurs du collége de France. Il arriva un jour, je ne sais

à quel propos, qu'Andrieux prononça quelques mots qui révélèrent sa présence, il y eut un mouvement dans toute la salle, pour saluer ce modèle des vertus antiques. Mais Lareveillère qui, comme Phocion, n'aimait pas les applaudissements, s'empressa de s'esquiver pour se dérober à l'ovation dont il craignait d'être l'objet.

Ses souvenirs le rappelaient souvent aux lieux où il avait passé les jours heureux de sa jeunesse. La Vendée, cette terre, hier encore en proie aux plus affreuses discordes civiles, était calme maintenant, et, phénomène unique dans l'histoire des peuples, les passions politiques s'y étaient éteintes avec le dernier coup de canon. Lareveillère y fit plusieurs voyages et fut accueilli par ses anciens voisins, comme s'il eût été le défenseur de l'autel et du trône.

Le mariage de sa fille avec un homme qu'il aimait depuis longtemps avait comblé tous ses vœux, mais, au moment de la séparation, il y eut dans le cœur des parents de tels déchirements, que, quelque temps après, leur gendre les ayant pressés de partager sa maison, ils s'empressèrent d'accepter cette offre. Leur vie en commun ne fut pas de longue durée; le village Domont où habitait la famille ayant été occupé par les étrangers qui avaient envahi la France, Lareveillère fut forcé de se réfugier à Paris.

La Restauration ne comprit point son nom dans les exceptions à la loi d'amnistie, et les événements politiques qui s'accomplirent ne troublèrent point les dernières années de sa vie.

Devenue veuve en 1821, sa fille revint habiter avec ses parents qui demeuraient alors rue de Condé. Lareveillère était vieux; il se promenait pourtant chaque jour dans le jardin du Luxembourg, dont jadis il avait, comme directeur, habité le palais. Il s'éteignit le 27 mars 1824, à l'âge de soixante-dix ans passés. Sa veuve lui survécut quinze ans, et sa petite-fille, restée orpheline à douze ans, épousa le statuaire David, d'Angers.

Lareveillère-Lépeaux a laissé quelques écrits de morale et de philosophie qui n'ont pas été publiés, et un travail sur le département de la Vendée, dont il donna lecture à la section

des sciences morales et politiques de l'Institut en l'an XI. On en trouve dans les Mémoires de l'Académie celtique un extrait que les amateurs de linguistique ne liront pas sans intérêt. Beaucoup d'érudits pensent que les divers patois qui se partagent l'ancien empire des Gaules, conservent des fragments plus ou moins altérés de la langue celtique. Lareveillère en rencontre des traces dans les différents idiômes du patois vendéen. Après avoir réfuté cette assez singulière assertion de Dreux du Radier, prétendant que la langue espagnole et la langue italienne sont d'origine poitevine, Lareveillère s'attache à démontrer, contrairement encore à l'opinion de l'auteur de l'Histoire du Poitou, que la langue romane du Nord n'a pas dû s'arrêter aux bords de la Loire, puisque, s'il existe dans notre patois quelques mots appartenant à la langue d'Oc, il y en a bien plus qui dérivent de la langue d'Oïl. Il donne ensuite une grammaire de ce patois, trois chansons qui lui appartiennent, dont deux se chantent encore de nos jours, et termine par un vocabulaire vendéen.

Lareveillère a également publié sa réponse aux dénonciations portées contre lui et ses anciens collègues. Mais son œuvre la plus considérable a pour titre : *Mémoires de ma vie politique et privée.* Ces Mémoires n'ont point vu le jour. Il ne m'a point été donné, comme j'avais eu quelque raison de l'espérer, d'en prendre connaissance, mais aux yeux d'un juge bien autrement compétent que moi, M. Thiers, ils offrent un grand intérêt. Espérons que les circonstances qui en ont reculé la publication ne tarderont pas à disparaître.

Après en avoir fait une étude attentive, je me suis efforcé de rendre à la physionomie de Lareveillère-Lépeaux, altérée par l'esprit de parti, les traits qui lui appartiennent. Si cette image est fidèle, j'espère qu'on y reconnaîtra des vertus, en tout temps peu communes, aujourd'hui plus rares que jamais, le courage civil, le caractère, les principes. On peut contester sans doute qu'il possédât toutes les qualités de l'homme d'Etat, mais on ne peut pas nier qu'il eût toutes celles du citoyen. Tel il avait été sous la république, tel il fut sous l'empire, tel sous la restauration, c'est-à-dire inébranlable dans sa conduite poli-

tique, honnête, désintéressé, nullement ambitieux, préférant à tous les biens de la terre, l'honneur et l'indépendance.

Pendant que le philosophe Volney, son ancien collègue de la députation de Maine-et-Loire, ne dédaignait pas d'ajouter à sa superbe devise *posside animam tuam,* la possession d'autres biens plus palpables, et, se reposant mollement de l'austérité de ses anciens principes dans un fauteuil de sénateur, encaissait avec une scrupuleuse exactitude les trente-six mille francs attachés à sa place, montrant en toute occasion un tel goût pour l'épargne, que son économie touchait à l'avarice, Lareveillère répondait à l'offre d'une pension de dix mille francs que lui faisait l'empereur : « J'aime mieux doter ma fille et élever mon « fils du fruit de mes privations que de celui de mon déshon- « neur. » Je n'ai pas l'honneur de connaître Monsieur Ossian Lareveillère, mais d'après ce que je sais de son caractère, à l'opulence et au titre de duc ou de comte que son père aurait pu lui laisser, je suis certain qu'il préfère un héritage modeste, mais sans tache. Eh bien ! faisons comme lui. Les hommes de la trempe de Lareveillère ne sont pas si communs, que nous devions, quand nous les rencontrons sur notre route, passer outre, sans nous incliner avec respect. Souvenons-nous des fautes de nos pères pour n'y tomber jamais, mais n'oublions pas leur mémoire, car ils nous ont laissé de grands exemples à suivre, et si, dans un siècle où domine le culte des intérêts matériels, il se trouve des hommes qui jettent à ces grandes figures le dédain et le sarcasme, protestons de toute notre force contre leur ingratitude.

III

LANCELOT VOISIN DE LA POPELINIÈRE.

Le seizième siècle occupe une grande place dans les annales de l'histoire et de l'humanité. La renaissance, en découvrant de nouveaux horizons à l'intelligence, la réforme, en proclamant le droit du libre examen, vinrent opérer une révolution dans l'esprit humain. Malheureusement le progrès moral ne fut pas au niveau du progrès intellectuel; l'intérêt, la haine, le fanatisme déchaînèrent des passions furieuses et couvrirent de ruines et de sang le sol de la France. Le Bas-Poitou ne resta point étranger à ce double mouvement. S'il eut sa part dans les guerres fratricides qui déchirèrent le sein de la patrie, il compta, dans les sciences et dans les lettres, d'illustres représentants dont le nom surnage encore au fleuve de l'oubli. La Popelinière, l'un d'eux, tient des deux grands événements de cette époque: de la renaissance, par ses études; de la réforme, par ses croyances religieuses. A la fois capitaine et historien, il traça avec son épée, avant de les écrire avec sa plume, les pages qu'il nous a laissées. Mais pour bien comprendre le caractère des luttes, *quarum pars magna fuit*, il importe de rechercher les causes qui les ont produites.

L'ère de ces vaillants papes qui protégeaient les peuples contre l'absolutisme des rois était passée depuis longtemps. Pour faire triompher les principes éternels de justice et de vé-

rité, les foudres du Vatican ne lançaient plus l'excommunication sur la tête des empereurs d'Allemagne; les traditions du pontificat austère et inflexible de Grégoire IX avaient fait place à des splendeurs toutes mondaines, la tiare brillait sur le front resplendissant de Léon X. Magnifique et somptueux dans tous les actes de la vie, le fastueux pontife aspirait bien moins à la domination des âmes qu'aux jouissances terrestres et aux plaisirs mondains des cours les plus voluptueuses. La Grèce de Périclès et la Rome païenne d'Auguste avaient ses préférences sur la Rome chrétienne des martyrs et des catacombes; et si le christianisme conservait encore les cérémonies du culte, les mœurs étaient celles du paganisme. Pour faire tête aux Turcs qui menaçaient la chrétienté et aussi pour suffire à ses munificences, Léon X faisait trafic des choses spirituelles et vendait à prix d'argent le salut des âmes. Que Luther ait été moins scandalisé de ce trafic que jaloux de ne pas voir son ordre participer aux bénéfices qu'il procurait; que le secret de sa révolte contre l'église n'ait été *qu'une querelle de moines;* la chose est très-possible, et tout porte à croire même que les Augustins n'auraient pas demandé mieux que de se substituer aux Dominicains dans un commerce qui ne laissait pas que d'être très-productif. Aussi bien ne peut-il entrer dans ma pensée de me constituer le défenseur de la réforme et de ses auteurs. La vente des indulgences, si scandaleuse qu'elle fût, ne peut pas justifier Luther des attaques qu'il dirigea contre les principaux dogmes du catholicisme, lui qui s'était montré longtemps l'enfant soumis de l'Eglise. Les violences du langage contre la moderne Babylone étaient loin de partir d'un cœur pur et désintéressé, et le moine qui devait plus tard épouser une religieuse, était mal venu à stigmatiser l'immoralité du clergé. Je sais bien aussi ce qu'il faut penser de cet esprit de tolérance dont les réformés se disaient animés et qu'ils réclamaient pour l'exercice de leur culte. Quand Calvin brûlait Servet à Genève, quand Henry VIII soulevait l'Angleterre contre le pape dont, cette fois, la fermeté avait refusé l'assentiment de l'Eglise à un mariage qui substituait la courtisane à l'épouse légitime; quand la reine de Navarre proscrivait la religion catholique de ses états; ce n'étaient

pas les catholiques seuls qu'il fallait accuser d'avoir été exclusifs. Les passions religieuses plus encore que les passions politiques sont haineuses et vivaces; en France, il n'a pas fallu moins de trois siècles pour les éteindre, et si, pendant ce long espace de temps, il est arrivé aux protestants d'avoir souffert de cruelles persécutions, ce ne sont pas eux aujourd'hui qui, dans quelques états de l'Europe, sont les moins intolérants.

Mais il s'agit bien moins, en ce moment, de faire l'apologie de Luther ou de vouer son nom à l'anathème, que de rechercher comment la réforme passa d'Allemagne en France, et quels furent les événements et les hommes qui contribuèrent à son développement. Le concordat de Bologne, en accordant au roi de France la nomination à toutes les dignités ecclésiastiques, donna naissance aux abus les plus scandaleux. François Ier, dans l'usage qu'il fit de ce droit, ne recula devant aucune énormité. Les biens du clergé formaient le tiers du territoire de toute la France, ce fut pour le souverain un moyen de politique et de corruption. Les courtisans, les capitaines, les hommes de lettres en touchèrent les revenus, moyennant une faible redevance accordée à des prêtres indignes qui remplissaient les fonctions du sacerdoce. Les évêchés, les abbayes étaient la proie des gens de cour; tel en possédait six, tel autre jusqu'à treize. Les évêques ne résidaient plus dans leurs diocèses; le service divin, dans beaucoup de campagnes, avait cessé d'être célébré; un matérialisme sensuel et grossier remplaçait le spiritualisme des beaux jours de l'Eglise; le peuple, comme nous l'avons dit ailleurs, avait presque perdu la connaissance de Dieu, et l'avilissement des pasteurs répondait à l'abrutissement du troupeau. A ne lire que les auteurs protestants, on pourrait croire que les couleurs du tableau sont chargées, mais les écrivains catholiques ne se sont pas exprimés autrement. L'évêque de Valence reconnaissait que l'*ordre ecclésiastique était tombé en si grand mépris, que l'homme d'église à peine osait-il confesser de quel état il était. Il n'y eut plus,* dit le cardinal Bellarmin, *ni sévérité dans les tribunaux ecclésiastiques, ni discipline dans les mœurs du clergé, ni connaissance des choses sacrées, ni respect des choses divines; il ne resta enfin presque plus de religion.*

Si la réforme passa le Rhin et fit de rapides progrès en France, ce fut à cet état de la société, bien plus qu'aux prédications réformistes, qu'on doit en attribuer la cause. Il n'est donné à personne d'entraîner à sa suite par la puissance de la parole, des populations entières, si elles n'y ont pas été disposées à l'avance. Le génie à lui seul ne fait pas de pareils miracles, et pour avoir une abondante récolte, il faut que le terrain sur lequel tombe la semence soit préparé pour la recevoir. Au lieu de paraître au seixième siècle, dans les conditions que nous venons de faire connaître, supposons que Luther, avec toute sa fougue et ses emportements, eût, au dixième siècle, vomi ses imprécations contre l'Eglise, sa parole n'eût pas trouvé un seul écho dans toute la chrétienté. Ajoutez aux éléments de succès que lui présentait la société, les dispositions particulières du roi et de la cour. Le concordat de Bologne n'empêchait pas en effet François Ier de faire entendre les plaisanteries les plus indécentes contre le pape, d'être en relation directe avec Luther, d'avoir des envoyés à la ligue de Smalkalde, et, dans une entrevue avec Henry VIII, de mettre en question laquelle, de la religion catholique ou de la religion réformée, il lui importait de suivre; aussi ce fut surtout autour de sa personne que la réforme recruta ses principaux adhérents. Les femmes, comme toujours, mirent une ardeur extrême à embrasser la religion nouvelle; la propre sœur du roi, Marguerite de Navarre, la duchesse de Ferrare, la princesse de Condé passèrent sous le drapeau du Luthéranisme et furent suivies de ce que la France comptait de plus distingué dans les rangs de la noblesse, de la magistrature et de la haute bourgeoisie. Lorsqu'il se fut aperçu que le rationalisme était fils de la réforme et que le libre examen ne respecterait pas le pouvoir absolu des rois, François Ier voulut bien faire un pas en arrière, mais il était trop tard. Ses rigueurs excessives ne firent qu'accélérer le mouvement qu'il voulait arrêter; l'enclume usa le marteau.

Pendant que le clergé tombait à un degré d'abaissement sans exemple dans l'histoire de l'Eglise, une révolution opposée avait lieu dans les hautes sphères de la société laïque. Le goût des lettres, des sciences et des arts avait franchi les Alpes, et,

comme Léon X, François Ier récompensait magnifiquement ceux qui les cultivaient. Le mouvement intellectuel s'étendit rapidement de la cour à la province, et, dès le règne de Henri II, nous trouvons dans notre Poitou des hommes de lettres, des savants et des érudits, en même temps que nous voyons la religion réformée y faire de nombreux prosélytes dans les rangs élevés de la société.

Ces préliminaires que l'on trouve longuement développés dans son Histoire de France étaient indispensables pour faire connaître le milieu dans lequel La Popelinière fut élevé et les nécessités auxquelles il fut forcé d'obéir.

Lancelot Voisin de La Popelinière était né en 1540 au manoir de La Popelinière, situé dans la paroisse de Sainte-Gemme, non loin de Luçon, d'une famille bourgeoise enrichie par les fermes de Moreilles. Son père, Joachim Poitevin, avait été sous François Ier capitaine d'une compagnie d'hommes de pied, et comme tel avait fait les campagnes d'Italie. Compagnon d'enfance des Dubouchet, seigneurs de Sainte-Gemme et de Saint-Cyr, qui de bonne heure avaient embrassé la religion réformée; il y fut entraîné lui-même probablement par ses nobles amis et voulut que son fils fût élevé dans la même croyance. Lancelot Dubouchet, l'un des principaux chefs protestants du Poitou, fut son parrain, lui donna son nom et devint son premier protecteur.

Après la mort de son père, sa mère qui paraît avoir conservé de l'attachement au culte catholique, resta fermière de l'abbaye de Moreilles. L'abbé de Moreilles se chargea de l'éducation classique du jeune Lancelot qui conserva toute sa vie un vif sentiment de reconnaissance pour son premier maître, sentiment dont on trouve l'expression consignée dans sa correspondance.

De ces deux courants opposés il résulta que, tout en restant attaché à la religion de son père et à celle de son bienfaiteur, La Popelinière ne put pas avoir de haine pour celle de l'homme dont il gardait un si bon souvenir. C'est peut-être dans les impressions de sa jeunesse qu'il faut chercher le secret d'un esprit de tolérance dont son siècle offre si peu d'exemples.

On était au temps des fortes études et de la noble ambition d'apprendre. Des jeunes gens, Ronsard, Baïf, Remi Belleau, Antoine Muret, d'autres encore qui vont former la célèbre pléiade, renonçaient aux plaisirs de leur âge pour s'enfermer dans des colléges où ils se nourrissaient d'Homère et de Virgile, de Démosthènes et de Cicéron. Le jeune La Popelinière n'avait pas eu besoin de sortir de sa famille pour prendre le goût des lettres. Jacques Béreau, son cousin et ami, se consolait de ses insuccès au barreau, en cultivant les muses, et l'on croit qu'il ne fut pas sans influence sur les goûts littéraires de Lancelot. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous deux payèrent leur tribut à la poésie, mais pour le dernier, les quelques pièces de vers latins que l'on en a conservées ne furent qu'une distraction à ses autres études.

Sortant des mains de l'abbé de Moreilles, La Popelinière pour compléter son éducation, fut envoyé dans deux des plus célèbres universités du royaume, à Poitiers d'abord et ensuite à Toulouse. C'est à ces sources qu'il s'abreuva des beautés des langues grecque et latine. Elles n'absorbaient pas tous ses instants; l'histoire avait pour lui un charme tout particulier, et il se livrait à son étude avec ardeur, quand des événements inattendus vinrent le détourner de sa voie naturelle et le jeter dans la carrière des armes. L'édit de janvier, en accordant aux protestants le libre exercice de leur culte dans les campagnes, avait mis en présence deux églises rivales et ennemies. Vainement Catherine de Médicis et L'Hôpital avaient travaillé à l'apaisement des esprits, vainement leur politique s'était appliquée à séparer la société religieuse de la société civile, à établir, comme le disait le chancelier, que l'on pouvait être sujet fidèle et mauvais catholique; les querelles religieuses à peine assoupies étaient prêtes à se réveiller, et la moindre étincelle pouvait allumer un vaste incendie. Il ne dépend pas toujours de la sagesse des souverains ou de leurs conseillers de conjurer les orages dans leurs états. Quand les haines de secte ou de religion sont profondes, quand les partis se renvoient l'insulte et le blasphême, la voix de la raison et les commandements du prince ne peuvent pas dominer la fureur des sujets.

Le premier mars 1562, le duc de Guise, avec un fort parti catholique, se rendait à Paris. Arrivé à Vassy, il trouva les protestants faisant leur prêche et chantant des psaumes dans une grange voisine d'une église où lui-même se disposait à entendre la messe. Une rixe s'engagea entre les catholiques et les protestants, et le duc de Guise ayant été blessé à la joue d'une pierre lancée par un de ces derniers, ses soldats, l'épée à la main, se ruèrent sur ceux des rangs desquels elle était partie, en tuèrent soixante et en blessèrent un bien plus grand nombre. A cette nouvelle un long cri de vengeance se fit entendre dans toutes les villes où le parti de la réforme se trouvait en force. Toulouse était dans ce cas; son université réunissait des jeunes gens de tous les pays. Non seulement les français, mais aussi les espagnols, les allemands et les italiens y venaient étudier le droit civil et le droit canon. Nul parmi les écoliers qui suivaient ses cours n'était tenu en plus haute estime que Lancelot de la Popelinière. Ses habitudes studieuses le rendaient cher à ses maîtres, en même temps que la sûreté de ses relations et son courage à toute épreuve en faisaient l'idole de la jeunesse. Aussitôt que le bruit du massacre de Vassy y fut parvenu, l'agitation fut à son comble dans la capitale du Languedoc. Pour la calmer, les Capitouls n'hésitèrent pas à accorder aux Calvinistes les nouvelles garanties qu'ils réclamaient à grands cris. La majorité du parlement leur étant suspecte, ils avaient demandé que, dans les affaires de sédition, les jugements rendus par le sénéchal et les Capitouls fussent sans appel. Profondément irrité de la concession qu'on leur en avait faite, le parlement n'entendit pas s'y soumettre, et pour bien faire comprendre qu'il voulait maintenir ses droits, il s'empressa de réformer à l'égard de deux condamnés un jugement rendu dans l'espèce par les Capitouls. Les catholiques, de leur côté, récriminaient contre les réformés. Se sentant appuyés par le terrible Montluc qui était à leur porte, ils avaient fait provision d'armes et de munitions de guerre, pendant que les protestants sous la protection des Capitouls faisaient aussi leurs préparatifs; les premiers, surexcités par la fausse nouvelle que le parlement de Paris, s'étant déclaré tuteur du roi pendant sa minorité, avait

juré d'exterminer les protestants comme coupables de lèze-majesté; les seconds, cherchant à gagner du temps en attendant que le prince de Condé amenât les secours qu'il leur avait promis; les uns et les autres la provocation à la bouche et toujours prêts à en venir aux mains.

Cependant les Capitouls faisaient tous leurs efforts pour prévenir l'effusion du sang. Pendant qu'ils cherchaient à calmer les esprits, Lauta l'un d'eux, ayant été décrété de prise de corps, sous l'accusation de connivence avec le prince de Condé, la fermentation devenait extrême dans les deux partis. Soutenus par le parlement, les catholiques non contents d'avoir refusé de se soumettre aux mesures de prudence que les Capitouls avaient cru devoir prendre dans l'intérêt de la tranquillité publique, résolurent de s'opposer aux prêches qui devaient avoir lieu le dimanche suivant, jour de la Cène; et, comme une collision était presque inévitable, ils voulurent, dans cette prévision, s'assurer d'une forte position. Ils étaient donc décidés à faire occuper par des troupes la maison commune et l'arsenal, quand ils furent prévenus par les réformés qui s'en emparèrent par surprise, barricadèrent les rues voisines et s'y fortifièrent. La guerre était déclarée. Pour la soutenir, le parlement fit appel aux catholiques des campagnes, le tocsin sonna dans tous les clochers, et le cri aux armes retentit dans les différents quartiers de la ville. Le tumulte alors devint indescriptible; les maisons furent saccagées et pillées; on tua sans distinction d'âge ni de sexe, et sous prétexte de venger la religion outragée, chacun satisfit ses vengeances particulières. Les réformés moins nombreux que les catholiques avaient l'avantage de la position. Pour la défendre, ils avaient formé sous le commandement d'un jeune homme du nom de Stufinion et sous celui de La Popelinière, quatre compagnies d'écoliers auxquels ils avaient adjoint quelques militaires expérimentés, chargés bien moins d'exciter les courages que de les modérer. Maîtres de l'arsenal, de la maison commune et des rues adjacentes, défendus en outre par de l'artillerie, ils attendirent l'attaque des catholiques. Ceux-ci comptaient trois mille hommes de troupes réglées, la plus grande partie de la popu-

lation de Toulouse restée fidèle au culte catholique, et aussi les gens de sac et de rapines que toutes les émeutes trouvent prêts à se mettre à leur tête. La bataille s'engagea sur une ligne de développement considérable, mais toute cette troupe d'assaillants se présentant confusément et sans ordre fut facilement repoussée. Encouragés par ce premier succès, les protestants prirent l'offensive, mirent en ligne leur artillerie, et commencèrent à canonner les maisons d'où l'ennemi entretenait sur eux un feu fort gênant. Revenus d'un premier moment de terreur, les catholiques à leur tour firent avancer des mantelets. C'était une artillerie volante derrière laquelle on pouvait se mettre à l'abri de la fusillade. Les protestants se jetèrent résolument sur ces retranchements mobiles, enlevèrent deux pièces de canon et les braquèrent sur les clochers d'où le tocsin se faisait entendre.

Cette guerre de rue à rue et de maison à maison continuait depuis plusieurs jours, les protestants s'étaient emparés des Jacobins, des Cordeliers et de plusieurs autres couvents; aux Cordeliers, ils avaient donné la liberté à un moine suspect de luthéranisme, et que, pour cette raison, ses supérieurs tenaient depuis sept ans *in pace,* c'est-à-dire au pain et à l'eau. Malgré ces avantages, ils devaient finir par être défaits à cause de leur infériorité numérique, à moins que de prompts secours ne leur arrivassent du dehors. Ils y comptaient bien, car le prince de Condé leur dépêchait quinze cents arquebusiers qui devaient pénétrer dans la ville et se joindre à eux. Mais Montluc leur ayant barré le passage, ce renfort ne put arriver. Dans cette conjoncture, ils prêtèrent l'oreille à des propositions d'arrangement et déclarèrent qu'ils étaient prêts à déposer les armes si les catholiques assuraient la sûreté de leurs personnes, de leurs biens, et l'observation de l'édit de Janvier. Cette proposition ayant été rejetée, le combat recommença avec un nouvel acharnement. Les catholiques ne pouvant déloger les protestants des quartiers qu'ils occupaient, y mirent le feu, et telle fut la fureur de quelques-uns, que l'on en vit incendier leurs propres maisons occupées par leurs ennemis. Le président de Bernais et le conseiller Chauvet, coupables

d'avoir gardé la neutralité, furent arrêtés, horriblement maltraités, et ne rachetèrent leur vie qu'au prix d'une forte rançon. Des filles furent violées sous les yeux de leurs mères, des femmes et des enfants massacrés. Bientôt les distinctions de parti s'effacèrent devant la soif du carnage. Le président de Paulo qui s'était toujours montré très-favorable aux catholiques, vit sa maison pillée par ses coreligionnaires; Toulouse eut à souffrir toutes les horreurs d'une place prise d'assaut. Quoique délogés de la maison commune et de l'arsenal, les protestants tenaient encore. Il y avait près de huit jours que durait la lutte; de guerre lasse, on en vint à parler de nouveau d'un arrangement. Les réformés ayant perdu tout espoir de secours, voyant leurs rangs s'éclaircir, et n'ayant presque plus de vivres et de munitions, consentirent à déposer les armes, à la condition que les protestants qui resteraient dans la ville ne seraient pas inquiétés, et que les autres pourraient se retirer librement où il leur conviendrait d'aller, ce qui n'empêcha pas que beaucoup de ceux qui sortirent de Toulouse furent poursuivis et mis à mort, et qu'il n'y eut guère plus de sûreté pour ceux qui demeurèrent. Montluc étant entré dans Toulouse, voulut que l'on brulât le temple des protestants, et ceux qui furent commis à l'exécution de cet ordre y mirent un tel empressement qne trois d'entre eux périrent dans les flammes qu'ils avaient allumées. Au mépris du traité le parlement déclara traîtres et condamna à mort tous ceux qui s'étaient emparés de la maison commune. Injonction ayant été faite par les prêtres catholiques à tous les habitants, sous peine d'excommunication, de faire connaître ceux qui avaient donné aide, protection et asile aux calvinistes, les délations commencèrent. « Par ce moyen, dit La Popelinière, « une infinité de gens de toute qualité furent rendus criminels. « Le voisin qui avait pillé, craignant de rendre, portait faux « témoignage contre celui de qui il tenait le bien; l'ennemi « déposait faussement pour se venger, le débiteur était le « témoin contre le créancier, et le plus homme de bien « le menaçait pour avoir sa dette. Voir qu'il n'était pas seule- « ment loisible d'avoir quelque compassion des misérables sans « se mettre en très-éminent danger. Ainsi fallait être enragé

« ou faire l'enragé, jurer et blasphêmer comme les autres (1).

Trois mille hommes avaient péri dans ces fatales journées, et la moitié de la ville de Toulouse était réduite en cendres. Tels sont les fruits de l'intolérance religieuse ! Aujourd'hui, sommes-nous beaucoup plus sages ! Hélas, non. D'autres passions ont remplacé celles du XVI^e^ siècle, tout aussi féroces, tout aussi implacables que celles qui ensanglantaient la France. Au fanatisme de la foi ont succédé des appétits grossiers et sensuels : les haines de secte ont fait place aux haines de classes, les chimères du socialisme ont remplacé le délire enthousiaste de Muncer et de ses disciples ; les temps et les mœurs ont changé, les hommes sont restés les mêmes. N'avons-nous pas vu, de nos jours, au sein de la cité la plus florissante du monde, la barbarie faire avancer ses sauvages bataillons, et ne nous sommes-nous pas demandé avec effroi si la civilisation n'allait pas disparaître du sol de la France ?

Dans ces journées douloureuses, La Popelinière s'était acquis un grand nom parmi les calvinistes de Toulouse. Échappé à grand' peine aux périls qui l'avaient menacé, il se rendit dans le Poitou où de nombreux dangers l'attendaient.

Le Poitou avait été longtemps un des principaux théâtres de nos guerres civiles (2). Tranquille depuis qu'elles étaient terminées, cette province venait de voir succéder aux bienfaits de la paix toutes les horreurs des discordes civiles. Ses villes, ses bourgs, et jusqu'à ses villages dont les murailles étaient tombées pendant le silence des armes, réparaient leurs brèches et s'entouraient de fortifications nouvelles. Les châteaux s'armaient et s'approvisionnaient comme au temps des guerres féodales : partout on sortait de la messe ou du prêche pour aller au combat.

(1) Je substitue l'orthographe nouvelle à celle de La Popelinière, pour que la lecture des passages que je lui emprunte soit plus facile.

(2) M. Alfred de Châtaigner paraît croire qu'au moment de l'affaire de Vassy, La Popelinière était dans le Poitou, et que c'est à cette époque qu'il embrassa la religion réformée. C'est une double erreur, comme on vient de le voir. M. de Châtaigner ne doute pas non plus qu'il suivit Dubouchet, son protecteur, au siége de Poitiers. La Popelinière n'en dit rien dans son histoire, et je ne sais pas où on peut en trouver la preuve.

En ce qui touche la partie du Poitou qui constitue le département de la Vendée, nous ferons connaître quelques-uns des principaux événements qui s'y accomplirent, lorsque nous parlerons de l'histoire que nous en a laissée La Popelinière. En attendant, nous allons le suivre à l'assemblée de Milhaud, où il montra autant de modération dans les négociations, que, les armes à la main, il avait déployé de courage.

La France s'épuisait du sang de ses enfants, sans que cette guerre à mort parut prête à se terminer. Le siége de Sancerre et la résistance de La Rochelle avaient appris aux catholiques qu'il n'était pas aussi facile qu'ils l'avaient pensé d'en finir avec les protestants. Quoique les haines fussent loin d'être assouvies, la lassitude était si générale, le besoin de repos si grand, que des paroles de paix avaient chance d'être bien accueillies des deux partis. On connaissait à cet égard les dispositions du roi, car son ambassadeur en Angleterre avait fait connaître aux protestants qui s'y étaient retirés, qu'il ne désirait rien tant que de les voir rentrer en France. Ceux-ci ne demandaient pas mieux, mais il leur fallait auparavant des garanties pour leurs biens, leurs personnes et l'exercice de leur religion. Ils envoyèrent auprès du roi, deux députés chargés de conclure un arrangement qui pût leur donner satisfaction à ce sujet. Les tendances et les désirs étant les mêmes des deux côtés, l'entente ne fut pas difficile, et le 15 juillet 1573 le roi publia un édit de pacification propre à mettre fin aux troubles qui agitaient le royaume; restait à le faire accepter par les deux partis. A cet effet les protestants furent autorisés à se réunir à Milhaud, toutes les églises réformées devant y avoir leurs députés. Le nom de La Popelinière se trouvait naturellement indiqué. Les Rochelais le choisirent pour les représenter et négocier un traité de paix définitif.

Muni d'un passeport délivré par le roi, La Popelinière se mit en route pour le Languedoc. Arrêté près de Caussade par des coureurs du parti catholique, il fut conduit à Cahors où le gouverneur, à la nouvelle de la mort du roi, s'était hâté de convoquer les états de la noblesse. Les magistrats et les officiers des états cherchèrent au député de La Rochelle je ne sais

quelle querelle de procureur, prétendant que le roi étant mort, les passeports délivrés par lui n'avaient plus de valeur, que d'ailleurs la prétendue négociation de La Popelinière n'était qu'un leurre, et que sa véritable mission était d'ourdir de nouveaux complots avec les protestants du Midi. En vain La Popelinière invoqua-t-il le droit des gens que les catholiques violaient en sa personne; en vain rappela-t-il qu'en principe un souverain liait son successeur; en vain repoussa-t-il l'accusation d'intrigues et de menées dirigées contre lui, menaçant les catholiques de représailles inévitables qui rendraient impossible la conclusion d'une paix, objet des vœux du roi et de la nation toute entière, ses protestations furent vaines et la majorité des états maintint son arrestation, le gouverneur cependant s'engageant à en référer à la reine. Quinze jours après arrivait de la cour l'ordre de relâcher le prisonnier et de lui donner toute sûreté pour se rendre à Milhaud, sans être inquiété.

De ce côté encore surgissaient de grands obstacles. Quoique le désir de la paix y fût sincère, les esprits étaient fort échauffés. Ils se montraient peu disposés à croire sur parole aux dispositions pacifiques de la couronne, et après le guet-apens de la Saint-Barthélemy il faut bien convenir que leur défiance était naturelle. Aussi demandaient-ils des garanties que le roi ne pouvait guère accorder sans abdiquer une partie de son autorité.

La Popelinière commença par déclarer que, pour n'avoir pas rejeté les propositions d'un accommodement, les Rochelais ne devaient point être suspects à l'assemblée, car, s'il était bien vrai qu'ils eussent pensé que ce serait manquer de respect au roi et mécontenter la nation toute entière que de rejeter sans examen l'édit de pacification, ils n'avaient point voulu séparer leur cause de celles de leurs frères; qu'en conséquence ils n'avaient rien stipulé pour eux-mêmes, demandant une paix générale et non partielle. Abordant ensuite la question de la paix, il établit qu'encore bien qu'il restât de grandes ressources aux protestants et que la mort de Charles IX leur offrît de nouvelles chances de succès, le sort des batailles était toujours incertain, que le hasard venait souvent déjouer toutes les prévisions hu-

maines, qu'enfin, de l'aveu des plus grands capitaines, la fortune avait une grande part dans les événements de la guerre. Il en conclut que la paix était un bienfait qu'on devait bien se donner de garde de rejeter, mais qu'il était sage de l'entourer de toutes les garanties capables de la rendre durable; que s'il était insensé de se laisser charmer *par le chant des Sirènes, comme il arriva aux compagnons d'Ulysse,* il était tout aussi peu raisonnable de fermer l'oreille à toute proposition de paix, sous le prétexte qu'un roi de France ne peut pas tenir sa parole; qu'en ce qui concernait le nouveau souverain, la différence de religion n'avait pas au point de vue gouvernemental l'importance qu'on lui supposait, puisque en Pologne il avait su maintenir en paix neuf religions différentes, tandis qu'en France deux seulement se partageaient les consciences. « Aimez-vous « mieux, ajouta-t-il, que la guerre continuant, tant de mille « hommes meurent misérablement, tant de places se ruinent, « tant de belles provinces se gâtent, tant de biens se perdent, « tant de pauvres âmes se damnent par le malheur de ces « guerres? » Il rappela qu'en l'absence de Henri III, encore retenu en Pologne, la reine-mère avait tout pouvoir pour signer un traité de paix que le parlement ne ferait aucune difficulté de ratifier.

Ces sages conseils ne furent point écoutés. Craignant que les propositions qu'on leur faisait ne fussent un leurre pour les endormir, comptant d'ailleurs sur les prompts secours que le prince de Condé leur avait promis, les états de Milhaud écrivirent aux protestants de La Rochelle de ne rien faire au préjudice de l'association générale, les remerciant de leurs bons avis.

Les négociations n'ayant pas abouti, La Popelinière revint à La Rochelle se mettre sous les ordres de Lanoue qui commandait toutes les forces des réformés dans la Saintonge. Les catholiques s'étaient rendus maîtres de Saint-Jean-d'Angély. Lanoue, pour n'être pas inquiété sur ses derrières par la garnison de cette place, résolut de s'en emparer avant de se mettre en campagne. Cette expédition fut confiée à La Popelinière auquel fut adjoint le capitaine Bonnet. La Popelinière s'empara du faubourg, poursuivit l'ennemi jusqu'au corps de la place, et fit

répandre le bruit que Lanoue arrivait avec une forte artillerie, bien résolu à réduire la ville en cendres et à ne faire aucun quartier à ses défenseurs. Le commandant de Saint-Jean-d'Angély dépêcha un espion à La Rochelle, pour savoir ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces menaces. Instruits de cette circonstance, les protestants mirent en vue les canons d'un navire que l'on voulait radouber. L'espion ne doutant pas que cette artillerie ne fut destinée au siége de Saint-Jean-d'Angély, en fit le rapport à son chef, et celui-ci, dans la crainte d'un grand désastre, profita de la nuit pour abandonner la place. La Popelinière y entra le lendemain sans coup férir. Quelques jours après il enlevait Chef-Boutonne, dont les habitants ignorant qu'en temps de guerre la neutralité est impossible, s'étaient flattés de vivre indépendants des deux partis.

Vers la même époque, le chef le plus entreprenant du parti catholique, Dulandreau, ayant fait avec quelques troupes qu'il avait embarquées une descente dans l'île de Rhé, marcha rapidement sur le bourg de Saint-Martin et s'en empara. Averti de cet événement par des fuyards qui s'étaient jetés dans une barque, le maire de La Rochelle se hâta d'organiser des secours. Il choisit vingt hommes des plus braves de chaque compagnie, en même temps que dans la ville il faisait appel aux gens de bonne volonté. La Popelinière eut le commandement de cette expédition improvisée en quelques heures. Pensant bien qu'en raison de son étendue, l'île entière ne pouvait pas être entièrement occupée par les troupes de Dulandreau, La Popelinière dirigea sa flottille sur le point opposé à celui qu'avaient choisi les catholiques pour faire leur descente. C'était le village de La Flotte dont s'étaient emparés les habitants catholiques de l'île. Au premier coup de feu, tous lâchèrent pied et se sauvèrent à Saint-Martin. Les protestants les suivirent de près et y arrivèrent la nuit. Attaqué avec une grande résolution, l'ennemi opposa une vive résistance, ce qui n'empêcha pas le bourg d'être emporté. Dulandreau se sauva à grand'peine; une chaloupe parvint à le transporter à la Tranche où il arriva au lever du soleil. L'île se trouvait avoir été prise et reprise en vingt-quatre heures.

La paix de Monsieur se signa le 6 mai 1576. Elle accordait aux protestants de tels avantages, que le parti se trouvait beaucoup plus puissant qu'avant la Saint-Barthélemy. Elle stipulait entre autres conditions la réunion des États-Généraux à Blois. La Touraine et le Berry restaient entre les mains du duc d'Alençon, la Guyenne entre celles du roi de Navarre, la Picardie appartenait au prince de Condé. Ainsi se trouvait constituée une puissance féodale capable de tenir en échec le pouvoir royal. En même temps les idées démocratiques des habitants de La Rochelle et de quelques autres villes ne tendaient à rien moins qu'à constituer une forme républicaine. Le royaume de France se trouvait donc menacé dans son unité. A cette nouvelle l'indignation des catholiques ne connut point de bornes. C'est contre ces tendances opposées dans leurs aspirations mais conduisant également à la perte de la monarchie, qu'entre la convocation des États-Généraux et leur réunion, se forma la sainte ligue. Le duc de Guise en fut le chef. Dans ce moment le roi de Navarre et le prince de Condé maintenaient à grand' peine la paix entre les protestants et les catholiques toujours prêts à en venir aux mains. Le prince étant parvenu pourtant à contenir la Saintonge et le Poitou, dépêcha La Popelinière au roi pour lui donner l'assurance de son dévouement, et pour lui affirmer qu'en attendant la réunion des États-Généraux, personne ne bougerait dans les provinces de son commandement.

Cependant le bruit se répandait déjà qu'au mépris de l'édit de pacification, les États ne souffriraient pas en France le libre exercice de deux religions. La Popelinière dans l'audience qu'il obtint du roi et de la reine, leur représenta que la guerre, plus furieuse que jamais, ne manquerait pas d'éclater si l'édit de pacification n'était pas respecté. Le tableau de tant de maux prêts à fondre sur la France, parut toucher médiocrement le roi. Il répondit par un faux-fuyant, sans prendre l'engagement que La Popelinière lui demandait. Convaincu, disait-il, des bonnes intentions du prince de Condé et ne doutant pas de sa sincérité, il n'avait jamais songé à le rendre responsable des mouvements qui venaient d'avoir lieu dans le Poitou, la Saintonge, la Guyenne et le Languedoc; il ne les attribuait qu'à des esprits

turbulents, ennemis du repos public; et sans s'expliquer sur l'édit de pacification il déclarait que tous ses sujets devraient se soumettre aux résolutions qui seraient prises par les États-Généraux.

La Popelinière revint avec cette réponse peu satisfaisante. Il parut dès-lors évident aux protestants que le libre exercice de la religion allait leur être retiré, et qu'il fallait se préparer à le défendre les armes à la main. L'attitude menaçante des catholiques ne pouvait pas d'ailleurs leur laisser de doute à cet égard. Avant donc que les Etats fussent assemblés et sans déclaration de guerre, des troubles éclatèrent dans le Poitou et dans la Saintonge : les protestants s'emparèrent de Pons, Royan et autres places, pendant que Talmont tombait entre les mains des catholiques, et que Dulandreau et La Roche-Baritaud, se fortifiaient, le premier dans Montaigu, le second dans Fontenay.

Les appréhensions des protestants n'étaient que trop justifiées. L'élément catholique obtint une immense majorité dans les élections, et presque tous les cahiers demandèrent : *une foi et une loi dans ce royaume.* Bien que pour ôter tout sujet de crainte aux députés, le roi, en abattant les murailles de Blois, en eût fait une ville ouverte où l'on pouvait entrer et d'où l'on pouvait sortir librement, le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal Damville, chefs du parti protestant, redoutant encore ou faisant semblant de redouter une trahison, s'abstinrent d'y paraître malgré l'invitation royale qu'ils en reçurent. Le prince de Condé fut plus loin; il protesta contre les résolutions d'une assemblée qu'il déclarait être illégale. Les Etats-Généraux n'en tinrent pas compte; et, sur leur demande, le roi décida que la religion catholique serait seule pratiquée en France. C'était le signal de la guerre, elle recommença immédiatement.

Le roi s'était déclaré chef de la ligue, et Mayenne, à la tête de forces considérables, s'avançait pour s'emparer de La Rochelle, le boulevard du protestantisme. La Popelinière, détaché à Marans avec quelques troupes, se proposait par une énergique résistance de retarder sa marche, quand ses officiers

vinrent lui déclarer qu'en raison de la faiblesse de la garnison, résister ne pouvant être qu'une témérité insensée, il ne devait pas compter sur leur concours. Ce refus d'obéissance le força de se replier sur La Rochelle, mais il n'y rentra que la rougeur au front et ne pouvant pas contenir l'indignation qu'il avait dans le cœur. Comme elle éclatait à chaque instant et qu'il reprochait sans cesse à ses officiers leur indigne conduite, l'un d'eux lui demanda réparation de l'injure qu'il leur adressait, il s'en suivit un duel dans lequel La Popelinière reçut une blessure grave dont il eut bien de la peine à se rétablir.

Au mois de mai 1577, nous le retrouvons défendant contre le duc du Maine les approches de La Rochelle, mais à partir de ce jour nous ne le voyons plus sur les champs de bataille et quelques années de sa vie nous échappent.

Quatre ans auparavant, le 20 février 1573, il avait épousé à La Rochelle, Marie Robineau, fille du maire de cette ville.

Après bien des combats, la paix vint enfin fermer les plaies de la patrie. La Popelinière en profita pour vivre dans le repos et l'obscurité. Longtemps auparavant, en 1578, sa santé s'étant profondément altérée, il s'était retiré aux Dunes, près Saint-Michel-en-l'Herm. C'est là qu'il revit la dernière édition de son *Histoire de France* dont nous allons parler tout-à-l'heure. C'est aussi vers cette époque qu'il fit dans l'intérêt de son instruction plusieurs voyages où il dépensa une partie de sa fortune. Il sortit pourtant de sa retraite pour servir, les armes à la main, la cause du Béarnais, et lui prouver que les préventions qu'il avait conçues contre sa fidélité étaient mal fondées; et quand, devenu roi de France, le vaillant monarque fit l'expédition de Savoie, il appela La Popelinière à ses côtés. Il ne paraît pas avoir fait payer bien cher ses services à Henri IV, car il demeura pauvre; sa santé profondément altérée ne lui permit pas non plus de se livrer à sa passion pour les lettres. Retiré au faubourg Saint-Germain, il mourut au mois de janvier 1608, suivant Gui-Patin, *dans le grand hiver, fort vieux, asthmatique, dans sa chaise devant le feu.* Ce grand âge ferait supposer qu'on a pu se tromper sur la date de sa naissance, que les auteurs, comme nous l'avons dit en commençant, font remonter à 1540.

La Popelinière nous a laissé de nombreux et volumineux ouvrages sur des matières toutes spéciales. Il a publié successivement une traduction de Bernard de Rocca : *Entreprises et ruses de guerre; la vraie et entière histoire des derniers troubles advenus tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisin, depuis* 1562. Elle parut d'abord en 1571, à Cologne, en 1 vol. in-8°, et à Bâle, en 1572, également en 1 vol. in-8°. Après y avoir fait quelques additions, il en fit paraître à Bâle, une nouvelle édition, en 1579, 2 vol. in-8°. Jean Lefrère, de Laval, pour l'avoir annotée, avait voulu en faire sa propriété et l'avait publiée sous son nom. La Popelinière la revendiqua vivement. Le synode de La Rochelle, en 1581, condamna cet ouvrage comme renfermant plusieurs erreurs. L'*Histoire de France enrichie des plus notables occurrences, survenues ès provinces de l'Europe et pays voisins, depuis* 1550 *jusqu'à* 1577. (La Rochelle, 1581, 2 vol. in-fol.; 1582, 4 vol. in-8°). *Les trois Mondes,* Paris, 1582, in-4°. Malgré son titre, La Popelinière n'omet pas la description de l'Amérique et des terres Australes. *L'amiral de France, et par occasion de celui des autres nations, tant vieilles que nouvelles.* Paris, 1584, in-4°. Suivant La Popelinière, la création de la charge d'amiral de France remonte à Charlemagne. L'*Histoire des Histoires, avec l'idée de l'Histoire accomplie.* Paris, 1589.

En jetant un coup-d'œil sur les dates de ces publications, on remarque qu'elles sont toutes antérieures à l'avénement de Henri IV, et que par conséquent La Popelinière n'a pas pu profiter des loisirs de la paix pour les composer. L'esprit alors reste confondu d'étonnement, et l'on se demande comment au milieu de la vie des camps, de toutes les autres préoccupations de la guerre civile et des souffrances de la maladie, un homme a pu faire les immenses recherches qu'a dû nécessiter la composition de tant d'ouvrages, et comment il a trouvé le temps de les écrire.

L'*Histoire de France* est certainement la plus importante de ses œuvres, elle s'étend de 1550 à 1577, c'est-à-dire du règne de Henri II à celui de Henri III : époque de misère et de crimes, mais époque curieuse et instructive, où les lumières passent d'un

clergé ignorant et plongé dans des désordres inouïs à une société laïque railleuse, novatrice et avide de tout apprendre. On y voit les rois indifférents en matière de religion, et le peuple surexcité par le fanatisme; dix-sept années de guerre civile, interrompues par six traités de paix presque aussitôt rompus que signés; à côté de factions exaltées dans leurs croyances, s'organisent des bandes de pillards et de voleurs qui n'ont d'autre mobile que les jouissances brutales et grossières, d'autres moyens d'actions que la violence et le meurtre. Pendant ce temps, les ruines s'accumulent sur le sol de la France et le sens moral semble abandonner les masses : triste page enfin toute remplie de luttes fratricides, et que domine un des plus sanglants épisodes inscrits dans les annales de l'humanité.

Il nous reste donc à parler de l'historien; aussi bien est-ce principalement à ce titre qu'il se recommande à notre attention. Si nous n'avions à le juger qu'au point de vue littéraire, nous le trouverions peut-être un peu surfait par le président de Thou qui lui devait, il est vrai, un mot d'éloges pour les emprunts qu'il lui a faits, et nous ne pourrions pas non plus partager l'admiration de L'Etoile, quand il dit : « C'est un « gentil personnage qui a le mieux écrit, à mon gré, les « troubles et guerres civiles de France. Si les derniers livres « de son *Histoire* eussent répondu aux premiers, on eût pu « l'appeler le premier historien de notre temps, et qui a écrit « avec le plus de liberté et de vérité. » Il est bien permis de n'accepter ce jugement qu'avec des réserves. Si La Popelinière a écrit avec le plus de liberté et de vérité, ce qui peut être contestable, comme nous le verrons par la suite, on ne peut pas malheureusement lui accorder une troisième qualité, et ajouter aux mots liberté et vérité, le mot agrément. Il est difficile, en effet, de trouver un écrivain plus diffus et plus prolixe. Il ne se borne pas à raconter les événements de la guerre et les actions des personnages qu'il met en scène, il se perd dans des digressions sans fin, non-seulement sur ce qu'ils ont fait, mais sur ce qu'ils n'ont pas fait et sur ce qu'ils auraient dû faire. Les Grecs et les Romains ne manquent jamais d'apparaître au

milieu de ses récits, et il croirait rester incomplet s'il ne les faisait pas intervenir à chaque page. Il a bien toute l'érudition pédantesque de son siècle, faisant un cours d'histoire ancienne en écrivant l'histoire moderne. Parle-t-il d'une manœuvre faite à la bataille de Sainte-Gemme, il ne manquera pas de lui trouver une comparaison dans l'*Histoire romaine* : « Comme fit « Annibal sur le Tesin, contre Publius Scipion qu'il mit en dé- « route, pour ce qu'il lui avait envoyé quelques cavaliers « Numides lui donner en queue pendant le combat. »

A-t-il à raconter l'histoire d'une dame qui mourut de joie en retrouvant son mari qu'elle croyait avoir été tué à la bataille de Moncontour, il ajoutera : « Et ne faut trouver étrange (vu « la raison prompte et naturelle), qu'une joie excessive puisse « suffoquer les esprits vitaux, étouffant les conduits par lesquels « nous respirons cette misérable vie, vu même que les anciens « nous assurent (afin que je taise, Zénaïs, Philémon, Philiston « et plusieurs autres qui moururent de trop rire; voir mille « autres, tant anciens que modernes, qui excessifs ou trop « faibles au réduit d'amour, avec l'humeur vitale, joyeux ont « rendu la vie par les douces embrassades de leur maîtresse), « que l'athlète Crotoniade, Diagore, Chilon, Philipide, So- « phocle, Philète, Cratain, Denys le tyran, Tesan et Juvence « moururent de joie et contentement qu'ils reçurent des bonnes « nouvelles qu'on leur apporta. Cette Romaine, mère d'une « piété remarquable, ne sentit-elle pas plus constamment la « douleur de la journée perdue à Cannes contre les Car- « thaginois, que l'excès de la joie qu'elle reçut de la vue de « son fils qu'on lui avait rapporté mort? Elle expira aussitôt. « La gentille Polycrète, de Naxe, persuada (tant elle était belle « et gracieuse), à Diognet et aux Erythriens qui tenaient Naxe « étroitement assiégée, de lever le camp, ce qu'ils firent. « Comme elle rentrait dedans la ville, se voyant si honorée et « si bien reçue de tous, comme mère du pays, de joie extrême « rendit l'esprit parmi ses concitoyens, comme au rebours plu- « sieurs sont morts de grande fâcherie. »

Faisons une pause, et tâchons de ne pas mourir d'ennui en énumérant cette longue liste de gens morts de joie.

Il ne faut pourtant pas se montrer trop sévère. La Popelinière a été de son époque. Au XVI^e^ siècle, écrivains et orateurs ne peuvent pas écrire dix lignes, ne peuvent pas prononcer dix paroles sans que le nom d'Athènes ou de Rome ne vienne sous leur plume ou ne sorte de leur bouche. Les plus illustres ne faisaient pas autrement, et si l'on veut avoir le modèle du genre, il faut lire le discours de L'Hôpital à l'ouverture des Etats de Blois, et mieux encore celui que prononça, dans la même circonstance, le docteur Quintin, orateur du clergé. Ce n'est pas qu'avec tous ses défauts la composition de La Popelinière soit sans quelque valeur. La prolixité chez lui ne nuit point à la clarté. Si la phrase est longue, si on ne peut guère la lire sans reprendre haleine, elle n'a rien d'obscur. Quoique la langue ait un peu changé, quoique l'édition de son livre soit pleine d'abréviations qui ne sont pas familières à tout le monde, on le comprend, sans qu'il soit pour cela besoin d'un travail de l'esprit. Il lui arrive quelquefois d'être bon peintre et de ne point charger les couleurs, comme dans les portraits de Charles-Quint et de François I^er^ mis en parallèle: « Charles fin, « dissimulé, ménager du temps et des finances, patient, posé « et retenu, courageux en ses adversités, discret en paroles et « actions, de belle et forte taille, dédaigneux des piaffes et « apparences mondaines; ayant pour contre-poids de ses « grâces l'indisposition de sa personne, l'opiniâtreté en son « avis, et le bien de son Etat pour le but de ses actions plus « que la raison, honneur et justice qu'on lui eût su amener au « contraire. François, au rebours, ouvert, trop libéral, somp- « tueux en vivres, habits, bâtiments et autres choses exté- « rieures; de maintien et de parole royale, vaillant, magnanime, « ami de savoir et de toutes choses rares; obscurcissant ses loua- « bles parties d'un trop soudain changement d'avis et créance; « trop libre vers ceux qu'il avait assez légèrement choisis pour « ses plus favoris; non moins que d'un plaisir mondain qui le « transportait en la puissance des choses corporelles et sensi- « tives lui trancha le cours de la vie, laquelle autrement ne « pouvait lui être que longue, vu l'état de sa personne et une « assez bonne forme de vivre qu'il s'entretenait par l'avis de

« ses médecins. Tous deux amis du peuple qu'ils ne voulurent « surcharger qu'en grande nécessité; courageux, ambitieux, « jusqu'à se fantasier de l'empire du monde; ains égaux de la « fortune, si vous balancez les pertes de Charles à Metz, en « France, en Afrique et ailleurs, à la prison de François. »

Au reste, pour l'histoire, le mérite littéraire si grand qu'il soit ne doit pas occuper la première place; il doit céder le pas à la vérité, cette fille de l'impartialité. Or, quoique La Popelinière soit venu dans un temps où les esprits étaient irrités et par conséquent aveugles, quoiqu'il ait pris une grande part à leurs luttes, les passions politiques n'eurent point d'empire sur un esprit bien plus nourri des principes d'une saine philosophie que de l'intolérance de certaines doctrines religieuses. Il a donc été vrai autant que sa position lui permettait de l'être, et s'il a été obligé à des ménagements sur lesquels nous pourrons revenir, il n'a point écrit « pour en tirer honneurs et ri- « chesses et autres avantages que chacun cherche avec tant « de peines et prochains hasards.» Il s'est efforcé de se dépouiller de l'esprit de parti : « Connaissant les causes et moyens par « lesquels on nous a finalement conduits à telles pauvretés, « tâche à mon possible d'éloigner de moi la considération de « si misérables effets.» Il est resté fidèle au devoir de l'historien. « L'historiographe comme neutre ne doit épouser la partie « d'aucun, ains simplement réciter ce qu'il a vu, su et lu de « bonne part.» Aussi, loin de se faire l'écho de ces bruits odieux qu'enfante le mensonge et qu'accueille la crédulité des partis, il les repousse et ne craint pas, quand il y a lieu, de rendre justice à ses ennemis. A la mort du pape Marcel, les protestants imaginent que les cardinaux ont eu recours au poison pour se délivrer d'un pontife austère; lui au contraire déclare n'ajouter aucune foi à cette calomnie. Dans une autre circonstance, il trouvera des mots d'éloge pour les Jésuites mêmes, et louera sans restriction le pape Paul IV de l'arrêt sévère qu'il prononça contre ses neveux et de la facilité qu'il donna à tous les citoyens de s'adresser à lui, en plaçant dans l'église de Saint-Pierre un tronc dont lui seul avait la clef et où le premier venu pouvait déposer sa requête.

Cette histoire nous offre un intérêt d'une autre nature. La Popelinière apprécie comme témoin ou acteur, les événements qu'il nous raconte, et nous en lisons le récit avec l'attention que nous mettrions à écouter un général parlant de ses campagnes. Les hommes dont il nous entretient, il les a connus pour la plupart, il les a pratiqués, a recueilli leurs discours, et dans la crainte de ne pas en bien rendre l'esprit par l'analyse, il les a reproduits dans leur intégrité. Nous allons donc les retrouver, à notre tour, parlant et agissant devant nous. Nous ne rencontrerons pas, comme il arrive chez les autres historiens, un jugement tout fait ; nous aurons entre les mains toutes les pièces de la procédure, et après avoir entendu les avocats des parties, nous pourrons prononcer en connaissance de cause.

A ce point de vue, nous n'avons donc rien à retrancher à cet éloge du père Daniel : « Cette histoire est remplie d'un grand « nombre d'excellents mémoires où l'auteur parle en homme « d'état et en homme de guerre, comme ayant pris une bonne « part aux négociations et à l'exécution. La modération et le « détail avec lesquels il parle le font regarder comme l'historien « le plus digne de foi de tous ceux du parti huguenot qui ont « rendu compte des guerres civiles.»

Nous ne pouvons pas ajouter que La Popelinière embrasse également toutes les parties de l'histoire ; il y en a qu'il néglige complétement. Ainsi il ne dit à peu près rien de l'administration intérieure ; parle encore moins de l'enseignement public qui tient une si grande place dans le XVI^e^ siècle, et se tait sur l'état des lettres, des sciences et des arts, encore bien qu'il ait cultivé les premières. Il n'est véritablement complet qu'en ce qui concerne les guerres de religion et les délibérations des corps constitués. De ces questions, il n'a rien omis, et à ceux qui voudront en faire une étude, son livre offrira d'abondantes ressources.

Je voudrais donner une idée de sa manière en reproduisant textuellement quelques-unes de ses pages les plus accentuées, mais je serais écrasé par la quantité des détails. L'exposition, la longueur du récit, les discours des orateurs sont matière si encombrante qu'il me faudrait démesurément allonger une étude

qui ne comporte pas une aussi grande étendue. Au risque d'en donner une idée insuffisante, je me contenterai d'un exposé rapide, ne lui prenant que les parties les plus saillantes et les plus instructives.

Au mois de janvier 1560, une assemblée des notables fut réunie à Fontainebleau à l'effet d'aviser à l'état malheureux de la France. Le Tiers-État en fut exclu par cette raison qui aurait dû l'y faire admettre : « qu'il avait plu au roi faire cette assem-« blée composée de tous les états du royaume hormis le Tiers-« État qui n'y était nullement nécessaire, parce que le but et « la fin où le roi tendait n'était qu'au soulagement d'icelui.» Ce qui signifiait que le peuple ne devait pas s'occuper de ses affaires.

Les états s'assemblèrent avec une grande solennité en présence du roi et de sa mère. Le chancelier de L'Hôpital en fit l'ouverture par un discours plein de mesure et inspiré par l'amour de son pays. Michel de L'Hôpital était un de ces esprits sages et modérés qui ne trouvent pas leur place au milieu des passions violentes et exclusives des partis. La Popelinière qui avait plus d'un trait de ressemblance avec lui ne pouvait manquer de lui rendre justice ; aussi son pinceau s'est attaché avec complaisance à cette grande figure et nous en a laissé le portrait suivant que je reproduis en son entier.

« Il était de grand savoir, tant en droit romain qu'ès lettres « humaines, et digne d'une telle charge (celle de chancelier), « en ce temps mêmement si plein de confusion, pour adoucir « l'aigreur des plus passionnés, qui l'a fait comme butte à « l'envi de beaucoup et poursuivi par la haine de plusieurs « autres de tous lesquels presque néanmoins il est resté vain-« queur. Venu en France, peu de réformés s'éjouissaient au « commencement de le voir élevé à cette dignité, ayant été si « familier du cardinal, en sorte qu'on tenait qu'il ne l'oserait « contredire en rien, ayant eu tant de faveurs et d'avancement « de cette part. Mais s'étant proposé sitôt qu'il eut été établi « dans sa charge de cheminer droit en homme politique, et ne « favoriser ni aux uns ni aux autres; ains de servir au roi et à « la patrie; il lui fallait user de merveilleux stratagèmes pour

« contenir les uns et autres dans leurs bornes. Ce qu'il vou-
« lait toutefois exécuter de telle sorte que les catholiques et
« ceux de Guise mêmement ne se pussent apercevoir qu'il les
« voulut en rien contredire ni leur déplaire, sachant bien que
« s'ils prenaient une fois cette opinion de lui, il ne pourrait
« rien faire qui valut. Voilà comme, avec grande dissimula-
» tion, beaucoup de choses passaient par ses mains, que l'on
« jugeait très-périlleuses. Somme que peu de gens entendaient
« son intention. Mais le temps fit connaître s'il avait embrassé
« le service du roi et le salut du peuple. Bref, quand on lui
« remontait quelques plaies prochaines, il avait toujours ce
« mot à la bouche : patience, patience, tout ira bien.

Après un exposé des malheurs du royaume, le chancelier invita les États à en chercher la cause. « Comparant lesquels « à une dangereuse maladie, disant être aisé de guérir le mal, « pourvu qu'on sut la cause et la racine.» Tous les conseillers qui prirent la parole l'attribuèrent, pour la plus grande part, à la dissolution des mœurs du clergé, en firent la plus triste peinture et déclarèrent qu'une réformation était absolument nécessaire. Mais aucun d'eux ne fut si loin en cette matière que Montluc, évêque de Valence, et Marillac, archevêque de Vienne.

« Les évêques, dit le premier, (j'entends pour la plupart)
« ont été paresseux, n'ayant devant leurs yeux aucune crainte
« de rendre compte à Dieu du troupeau qu'ils avaient en
« charge, et leur plus grand souci a été de conserver et en
« abuser de folles dépenses et scandaleuses, tellement qu'on
« en a vu quarante résider à Paris, pendant que le feu s'allu-
« mait en leurs diocèses. En même temps on vit donner les
« évêchés aux enfants et à plusieurs ignorants qui n'avaient le
« savoir ni la volonté de faire leur état. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
« Les curés et autres ignorants occupés à toute autre chose
« qu'à leur charge, et pour la plupart pourvus de leurs béné-
« fices par moyens illicites. . . . . .
. . . . . .

« Les cardinaux et les évêques n'ont fait difficulté de bailler « les bénéfices à leurs maîtres d'hôtel, et qui plus est à leurs « valets de chambre, cuisiniers, barbier et laquais. Les mêmes « prêtres, par leur avarice, ignorance et vie dissolue se sont « rendus odieux et contemptables à tout le monde.»

Marillac ajouta :

« En attendant que cette assemblée se fasse (la réunion d'un « concile national), il serait grand temps d'entendre à trois ou « quatre préparatifs par lesquels une si sainte entreprise serait « bien fort acheminée. La première est la résidence des prélats « en leur diocèse, sans qu'il y eût un homme qui en fut dis- « pensé. Et mêmement en France où la planche et dispense « étant faite par eux, la conséquence induit tous les autres à « passer par là. Et sur ce, ne faut épargner les italiens qui « occupent la troisième partie des biens du royaume, ont pen- « sions infinies, sucent notre sang comme sangsues, et ne « tiennent aucun compte de résider. Ains, en leur cœur, se « moquent de nous qui sommes si malavisés de ne le connaître « point. Et si nous le connaissons, de nous retenir par de belles « paroles et autres façons de n'y pouvoir remédier. Si le roi « payait grand nombre de gens de guerre, au lieu d'aller contre « les ennemis, ils se tinssent tous en leurs maisons ou à leurs « plaisirs, n'aurait-il pas cause de dire qu'il serait mal servi, « de les casser et bailler la solde et l'état à d'autres? Ainsi est- « il des prélats qui au temps des hérésies et de l'athéïsme qui « croît à vue d'œil et qui est la plus grande guerre que l'Église « saurait avoir, se reculent de la bataille! »

Voilà, d'après la déclaration d'un évêque et d'un archevêque dans quel abîme de corruption le clergé était tombé. Je sais bien que l'on a prétendu que Montluc et Marillac avaient des tendances réformistes, et que par conséquent ils ne pouvaient pas inspirer une entière confiance. Eh bien, laissons de côté ces deux prélats pour invoquer un témoignage qui ne peut pas être suspect. Dans des termes plus adoucis, le cardinal de Lorraine tient le même langage. Au reste, prélats, nobles d'épée et nobles de robe furent unanimes pour demander le retour à la pragmatique-sanction, l'assemblée prochaine des États-

Généraux et d'un concile national, le règlement des affaires de l'état et celles de l'église. Presque seul le duc de Guise s'épuisant en récriminations contre l'amiral, *laissait les questions religieuses à de plus savants que lui en théologie.* Coligny avait relevé le gant, et au lieu d'apporter des paroles de paix et de conciliation, les deux ennemis s'étaient renvoyé l'injure, bien plutôt prêts à s'attaquer corps à corps qu'à désarmer et à se tendre la main. Il fut décidé qu'en attendant la réunion du concile, les évêques se retireraient dans leurs diocèses et qu'ils y profiteraient de leur séjour pour corriger les principaux abus qui s'étaient glissés dans l'ordre du clergé.

Ainsi un grand revirement s'était opéré dans les dispositions du gouvernement. Les questions que naguère il n'était pas permis d'aborder sans crime, avaient été traitées devant le roi en toute liberté et avec son agrément. En conséquence, par lettres en date du 31 août 1560, le roi faisait savoir à tous baillis et sénéchaux que, *pour détourner toute corruption de l'Église et pour ne plus différer à avoir les plaintes de son peuple auxquelles il désirait promptement remédier,* les États-Généraux s'assembleraient le 10 décembre de la même année, le Concile général ne devant avoir lieu qu'après sa session. La mort de François II arrivée dans l'intervalle, ne changea rien à ces dispositions. Dans les assemblées provinciales qui précédèrent la réunion des États-Généraux, le Tiers qui n'avait pas été représenté à Fontainebleau, trouva d'ardents défenseurs. A Angers, Grimaudet, avocat du roi, ne craignit pas d'attaquer le clergé, la noblesse, l'administration de la justice. Il osa à défaut de droits réclamer un peu de pitié pour ce pauvre peuple qui succombait sous les charges qui l'accablaient. Il faudra que deux cents ans s'écoulent pour qu'un autre représentant de la nation, bien autrement hardi, écrive : *Qu'est-ce que le Tiers? Rien. Que devrait-il être? Tout.* Mais à cette époque, c'était presque de l'audace de parler comme le fit l'avocat du roi Grimaudet. Son discours est trop curieux pour que nous n'en fassions pas quelques extraits.

Renchérissant sur ce qu'en avaient dit à Fontainebleau, Montluc et Marillac, il dénonça les désordres du clergé, ses

simonies, ses scandales. « L'enfant, dit-il, n'est baptisé sans « argent, les prêtres même ne sont promus aux ordres de « l'Église, sans argent. Hommes et femmes ne peuvent solen- « niser leurs noces sans bailler argent auxdits prêtres. Ils en « vendent les bans six, sept ou huit écus; font marchandises « de pardons et absolutions des péchés du peuple; ne font les « prières au temple sans argent; les cimetières, ils les vendent « aux pauvres, les temples aux riches, et en tirent de grandes « sommes, tellement qu'en aucune église de cette ville l'on « paye dix livres pour chacun corps. . . . . « Ils ont tourné les œuvres de piété en quête sordide. De l'ad- « ministration des sacrements, en font magasin et marchan- « dise, comme sont-ils vêtus de drap de soie le plus souvent « découpés, enrichis de pourfitures et broderies; tout tatoués, « épongés et parfumés, tellement qu'ils ressemblent mieux des « amoureux ou prêtres de Vénus que de Jésus-Christ. Leur « suite est selon ce qu'ils ont gagné de bénéfices. Ils ont troupe « de valets et de rufians accoutrés et armés comme soldats. « Ont maîtres d'hôtel, écuyers, palefreniers, laquais, courti- « sanes, (je passe certains mots usités au seizième siècle, mais qui ne sont plus de mise dans la bonne société du dix-neuvième.) « nombre de grands chevaux en leurs étables, meute de « chiens de chasse et de vénerie, oiseaux de fauconnerie, et au « brief leurs maisons et campagnes sont plus triomphantes que « les cours des rois, princes et seigneurs. . . . . « Leur lubricité est si grande qu'ils n'ont honte d'avoir concu- « bines qu'ils nourrissent et entretiennent pompeuses et tri- « omphantes, couchent avec elles comme s'ils étaient mariés; « leurs maisons sont pleines de bâtards; font gloire de suborner « les femmes mariées, les retenir contre la volonté de leurs « maris; corrompent et violent les filles.» Tout ce qui suit devient si cru que, par respect pour la pudeur de ceux qui pourraient me lire, je passe outre.

Grimaudet ne traite pas beaucoup mieux la noblesse. « Au- « cuns nobles présents n'ont rien retenu de leurs anciens pères « fors le nom et les armes, lesquels ils ont diffamé et mis en « obscurité par oisiveté. Leur fait d'armes est de faire assem-

« blées illicites et port d'armes contre les édits du roi. Sont au « village à battre et outrager les pauvres hommes, voler le bien « du pauvre marchand, faire infinies forces au peuple, avec « grands blasphêmes du nom de Dieu et en grande furie. Se « disent forts et magnanimes comme Hercule, pour terrer et « intimider le pauvre peuple; et toutefois en nécessité des « guerres publiques et lorsqu'ils font prendre les armes pour « la défense du roi et du royaume, sont chrétiens si débon- « naires qu'ils ne bougent de leur maison de peur d'offenser « leurs frères chrétiens les ennemis du roi et du royaume. Tels « nobles ne sont vrais héritiers de leurs prédécesseurs, mais « avortons dégénérant de la noblesse. Parmi les nobles, il y a « infinité ronces qui veulent croître et se mêler entre nobles. « Sont infinis faux nobles, les pères et prédécesseurs desquels « ont manié les armes et fait acte de chevallerie ès boutiques « de bloterie, vinatrerie, draperies et moulins ès fermes des « seigneurs, et toutefois quand ils parlent de leur lignage, ils « sont descendus de la couronne, extraits du sang de Charle- « magne, de Pompée ou de César; tels usurpateurs de la « noblesse ne sont à souffrir.»

Ainsi dès ce temps, les vanités roturières s'affublaient de titres qui ne leur appartenaient pas; il n'est pas nécessaire de remonter si haut pour en trouver d'autres exemples.

Après cette tirade contre les nobles et ceux qui ne l'étant pas affichaient néanmoins des prétentions nobiliaires, Grimaudet poursuivait de sa philippique les gens de justice.

« La science des droits est très-sainte qui ne doit se souiller « ni par or, ni par argent. Or, les ministres de justice qui sont « aujourd'hui ne se peuvent attribuer cette qualité, car ils ne « font rien sans argent, lequel par aucuns est pris si démesu- « rément qu'au lieu de ce mot gens de justice, ils doivent être « nommés sangsues du peuple, qui en tirent le sang et subs- « tance duquel les affamés s'engraissent, pauvres s'enrichissent, « acquètent les grandes terres et seigneuries, font les somp- « tueux et superbes bâtiments. Leur ministère, juridiction ou « distribution de justice, n'est autre chose qu'une boutique où « se détaille par menu leurs offices qu'ils ont achetés en gros.

. . . . . .
. . . . . .
« Pouvons nommer les greffiers les bouchers du peuple, ils « l'écorchent, ils allongent le parchemin par bathologie, super- « fluités de langage, par lettres écrites à longs intervalles. Ont « petits clercs rapaces et larrons ; ils sont à la grande foule du « peuple et font tant de pilleries, les maîtres et valets, qu'en « un moment sont les plus riches du palais. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
« Les autres ministres des juges sont les sergents que l'on « peut appeler les harpies et les griffons du peuple, sous le « nom du roi par l'autorité duquel ils exécutent les décrets de « justice, font infinies oppressions et exactions.

Venait enfin le Tiers-Etat.

« Reste le Tiers-État que nous trouvons sans macule publique. « C'est celui qui soutient les guerres ; en temps de paix, entre- « tient le roi, laboure la terre, fournit de toute chose néces- « saire à la vie de l'homme. Toutefois est grandement taillé de « subsides. Le roi et messieurs de son conseil en ont eu pitié, « ont commencé à lui faire diminution des tributs qu'il avait. « Est nécessaire faire remontrance à Sa Majesté de l'indigence « de ce pauvre commun, auquel sont imposées des tailles, qu'il « travaille jour et nuit et ne peut du salaire de ses journées et « du labeur de ses mains fournir à les payer, et pour y sup- « pléer est souvent contraint de vendre sa vache, son porc, son « lit ; ne manger que du pain et boire de l'eau et coucher sur « la dure.»

Voilà dans quel abîme était tombée la société française au XVI^e^ siècle ! Faut-il s'étonner qu'avec tant d'éléments de succès le libre examen de Luther, les railleries de Rabelais et le scepticisme de Montaigne aient fait une large brèche dans la foi aux dogmes du catholicisme ? La réforme, comme je le disais en commençant, c'est-à-dire la révolte contre l'autorité de l'Église, a trouvé son plus puissant auxiliaire dans les déréglements du clergé catholique. Si quelqu'un en doutait encore, il faudrait le renvoyer aux témoignages que je viens d'invoquer à l'appui de ma thèse.

Aux États-Généraux d'Orléans les mêmes griefs furent articulés presque dans les mêmes termes. Nous ne reproduirons point des discours qui ne furent qu'une répétition de ceux qui avaient été prononcés à Fontainebleau. Grâce à L'Hôpital et à la reine-mère l'esprit de conciliation prévalut dans l'assemblée.

Les prélats ne pouvant méconnaître le relâchement des mœurs du clergé et les abus qui s'étaient glissés dans son sein, proposèrent pour y remédier de revenir à la Pragmatique-Sanction ; la noblesse, en partie composée de calvinistes, demanda le libre exercice du culte réformé ; le Tiers, l'abolition de la vénalité des charges et la réunion annuelle des États-Généraux.

L'ordonnance d'Orléans donna satisfaction à la plus grande partie de ces vœux ; mais les protestants en abusèrent étrangement. Au mépris de l'édit qui défendait aux partis de se jeter comme une injure les noms de huguenot et de papiste, leurs prédicateurs attaquèrent les catholiques avec la dernière violence. Ils ne se contentèrent pas de présenter une requête au roi, tendant à obtenir l'autorisation de construire des temples ; ils demandèrent aussi la destruction des signes de l'idolâtrie, c'est-à-dire des saintes images. On vit, scandale inouï dans les annales de l'Église, un cardinal abjurer la religion catholique, et venir, dans la compagnie de sa femme, faire la cène au sanctuaire de l'église de Beauvais.

Indépendamment de l'intérêt général que présente le livre de La Popelinière, il a pour nous, Vendéens, un intérêt tout particulier. Nous habitons un pays tourmenté plus d'une fois par la guerre civile, et les atrocités de la fin du XVIII^e^ siècle n'ont pas effacé celles du XVI^e^. Dans l'histoire de France de La Popelinière, nous trouvons toute la matière d'une histoire locale. Les guerres religieuses qui ont désolé le Bas-Poitou, aujourd'hui le département de la Vendée, y sont racontées avec les plus grands détails. Elles offrent un contraste frappant avec celles que nous avons vues de nos jours. Dans les premières, les croyances religieuses sont partagées, la majorité de la noblesse ayant embrassé la réforme, celle du peuple étant restée catholique, la guerre se fait de ville à ville, de paroisse à paroisse, de château à château ; dans la seconde, la Vendée pour

défendre sa foi, s'est presque levée comme un seul homme, et si elle est labourée plus par le canon des batailles que par le soc de la charrue, au moins ne sont-ce pas ses propres enfants qui lui déchirent le sein. Aux deux époques le fer et le feu accomplissent leur œuvre de destruction; mais si dans la dernière la moisson des hommes est plus grande, la première ne laisse rien debout de ce qui appartient au culte catholique, et couvre notre sol d'encore plus de ruines; et comme avec le temps les drames les plus lamentables s'oublient, il n'est pas inutile d'éclairer des lumières de l'histoire ces jours malheureux si éloignés de nous, que beaucoup n'en connaissent pas les terribles orages.

Dans ce que nous avons sous la main, nous ferons un choix, et obligés de nous restreindre, nous omettrons une foule de détails sur lesquels La Popelinière s'étend longuement. Nous nous contenterons de mettre sous les yeux du lecteur les siéges et prises des Sables et de Fontenay et la bataille de Sainte-Gemme.

En 1570, les protestants avaient obtenu de grands succès dans le Bas-Poitou; ils s'étaient rendus maîtres de Marans après un rude combat, et ils venaient d'occuper le Gué, le Langon, Luçon, Grue et Mareuil. Ils avaient même poussé une pointe jusque sous les murs de Fontenay, mais ils avaient dû renoncer à attaquer cette place, à la nouvelle que de grands secours lui étaient arrivés. Ce qu'ils désiraient surtout, c'était de s'emparer des Sables-d'Olonne défendus par Du Landreau. Ils étaient poussés à cette entreprise par deux motifs : le désir de prendre une revanche et la soif du pillage; Du Landreau les ayant battus en maintes occurrences, et les Sables offrant une riche proie à leur convoitise.

Les Sables n'étaient pas alors la ville que nous connaissons, s'enorgueillissant de sa jetée, de son remblais, de ses quais, de son chemin de fer; c'était un simple bourg, mais bourg riche de son commerce et de l'industrie de ses habitants. « Le lieu « des Sables, dit La Popelinière, est un riche bourg, sans clô- « ture, ni fossés, étendu sur la sablière de la mer, dont il prend « le nom; bien peuplé et pourvu de tout ce qui fait besoin à la

« vie humaine, et riche pour le grand trafic qui s'y fait de « toutes marchandises, au moyen du hâvre qui lui apporte « mille commodités. Ce hâvre est un grand et large canal d'eau, « laquelle sortant de la mer océane se courbe pour côtoyer et « enfermer le bourg de deux côtés, si que le corps de la grande « mer s'enfermant de l'autre, lui fait prendre la forme d'un « croissant. Au moyen qu'étant ainsi le bourg entouré d'eau « de trois côtés, ne lui laisse qu'une ouverture de fait. Se « voient encore les mâsures et vieilles ruines d'un château, qui, « élevé à l'entrée du hâvre, n'était gardé que pour l'assurance « du port et de tout le pays. De l'autre côté du port il y a un « autre petit bourg, appelé la Chaume, auxquels la plupart « sont protestants, comme aux Sables catholiques. »

Du Landreau, comme nous venons de le dire, occupait la place ; il avait dans le port quatre navires armés en guerre, avec lesquels il courait la mer, ruinait le commerce de La Rochelle et s'enrichissait des prises qu'il faisait. Augmentant tous les jours sa petite flotte, par l'adjonction des navires bordelais et bretons, il pouvait faire tête aux Anglais et aux Rochelais réunis. Les Sables avaient en outre une nombreuse artillerie, une forte garnison, et le courage de ses habitants que l'habitude de braver les dangers de la mer avait aguerris, lui tenait lieu de remparts. Si la proie était tentante, elle n'était pas, comme on le voit, facile à saisir. Les protestants voulurent toutefois en courir l'aventure. Lanoue s'y présenta soudainement, et l'attaqua à la fois par terre et par mer. Pendant qu'un corps de cavalerie cherchait à y pénétrer par le seul point qui lui fut accessible, le capitaine Sore avec cinq cents arquebusiers tentait une descente sur la grève. Mais l'agitation des flots ne permit pas aux petites barques chargées de soldats d'atteindre le rivage, et il leur fallut regagner les gros navires mouillés au large. La flotte s'éloigna pendant que la cavalerie rentrait à Marans et à La Rochelle. Cette première tentative avait donc complétement échoué.

Du Landreau pensant bien que les protestants reparaîtraient bientôt devant les Sables, mit à profit le temps de leur retraite pour accroître ses moyens de défense. Il construisit quelques

retranchements, augmenta son artillerie, et pour renforcer la garnison fit appel aux catholiques cantonnés à Jard, à Talmont et à Saint-Gilles. Ses craintes n'étaient que trop fondées; peu de jours après les protestants se présentaient de nouveau devant les Sables.

L'attaque du côté de la grève fut d'abord repoussée, les protestants y firent même des pertes sensibles. Les travaux de défense n'avaient été faits qu'au point où l'eau s'arrête dans les grandes marées, plus bas ils auraient été emportés par le flux de la mer. Les assaillants pour être moins à portée des catholiques couverts par leurs retranchements, attendirent cette fois que la mer fut basse avant d'opérer un débarquement. S'élançant alors tous à la fois, ils se précipitèrent pour enlever les tranchées *bien défendues tant par les pièces dont elles étaient fournies, que par quantité des arquebusades dont les olonnais ne se montraient que trop larges et prodigues sur aucun.* Mais la ligne de défense était trop étendue pour la garnison. Pendant que du côté de la mer protestants et catholiques combattaient avec un égal acharnement, Lanoue se portait de sa personne au point où se trouvait établi le principal des forces catholiques. Du Landreau s'y défendait vaillamment, quand le capitaine Sore, maître du hâvre, déboucha avec sa colonne. Attaqué de trois côtés à la fois et nullement secouru par les catholiques du dehors sur l'arrivée desquels il comptait, la position de Du Landreau devenait de minute en minute plus critique. Les troupes de débarquement, animées par l'espoir du butin et par le succès du capitaine Sore, renversèrent les gabions et franchirent les fossés. Les premiers passés facilitèrent le chemin à ceux qui les suivaient, et pénétrant ensemble dans le bourg, ils massacrèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent portant des armes; la résistance n'étant plus possible, le sauve qui peut devint général. Une partie de la garnison parvint à se sauver par la Chaume au moyen de barques qu'elle s'était procurées. Du Landreau, bien monté, espérait aussi pouvoir échapper, mais les canaux et les marais dans lesquels il s'engagea étaient pleins d'une boue si épaisse, que son cheval ne put s'en tirer, il fut donc obligé de se rendre. Quoiqu'il eût racheté sa vie en donnant

une forte somme d'argent aux soldats qui l'avaient fait prisonnier, il faillit être massacré par d'autres qui ne lui pardonnaient pas les victoires qu'il avait remportées sur les protestants. Ceux de la garnison qui voulurent se sauver par mer furent pris ou se noyèrent. Du côté des catholiques quatre cents hommes avaient été tués. Indépendamment d'un grand nombre de prisonniers restés entre les mains des vainqueurs, quarante vaisseaux, une grande quantité de munitions, trente pièces d'artillerie, sans compter celles des navires, furent les trophées de la journée. Le butin en argent fut immense, aucune prise de ville dans le Poitou n'en avait donné autant; car plusieurs s'en retournèrent, *si chargés d'argent, qu'ils ne le pouvaient porter.*

Les protestants ne voulant pas garder une place trop éloignée de leur centre d'opérations, s'embarquèrent pour La Rochelle, et comme plusieurs navires manquaient de pilotes, ils furent obligés d'en demander aux catholiques. Ceux-ci, au lieu de faire voile sur La Rochelle, conduisirent leurs vainqueurs tout droit en Bretagne, où, avec le secours des amis qu'ils y rencontrèrent, ils les dévalisèrent et les firent prisonniers à leur tour. D'autres acharnés au pillage laissèrent l'armée s'embarquer sans y prendre garde. Échoués à la grève de la Chaume, leurs navires étaient si lourdement chargés de butin que pour être mis à flot, il leur fallait nécessairement attendre la marée montante. Ils allaient donc infailliblement être faits prisonniers par les Sablais qui revenaient à mesure que l'ennemi s'éloignait, quand alléchées par l'espoir du pillage, de grandes embarcations normandes arrivèrent pour achever ce qu'avaient si bien commencé les protestants de La Rochelle. Le sac fut donc si complet que les pauvres Sablais restèrent entièrement dépouillés.

Les Sables se relevèrent d'un pareil désastre plus vite qu'on n'aurait pu le croire. Le grand commerce qu'elle entretenait avec l'Espagne et la Flandre lui avait permis de réparer promptement ses pertes, et, en 1777, sept ans seulement après qu'elle eut été si affreusement saccagée, elle était redevenue la place la plus riche de tout le Poitou. On ne comptait pas moins de deux ou trois cents navires dans son port, tous bons voiliers, se livrant à une navigation fort lucrative, en raison du trafic

qu'ils faisaient à l'étranger et des denrées qu'ils en rapportaient. Ce n'était pas sans envie que les protestants contemplaient tant de richesses. Mais comment justifier une attaque quand on était en pleine paix, et que Rochelais et Sablais entretenaient les relations les plus amicales ? Les prétextes ne manquent jamais à la force et à la violence pour dépouiller la faiblesse. Les protestants s'ingénièrent de trouver un motif d'agression qui pût leur donner l'apparence du droit. Ils rappelèrent un édit royal interdisant l'exportation du blé à l'étranger ; et comme il y avait dans le port des Sables vingt-cinq navires qui en étaient chargés, et que ces navires étaient à la destination de l'Espagne et du Portugal, il ne leur en fallut pas davantage. Mais pendant qu'ils faisaient à la hâte et en secret leurs préparatifs pour s'approprier le bien d'autrui, les Sablais prévenus de leur dessein, dépêchèrent au prince de Condé des fondés de pouvoir pour en obtenir un laisser-passer. Le prince, moyennant la promesse de certaines sommes, leur donna les congés qu'ils demandaient. Pendant cette négociation les vents étant devenus favorables, les navires s'empressèrent de mettre à la voile, sans se soucier de remplir auparavant les engagements de leurs commettants. Heureux de ce manque de parole, Demouy et Delorge, à la tête de neuf cents hommes de troupes protestantes, pénétrèrent facilement dans le bourg de la Chaume et dans celui des Sables dont les habitants dormaient tranquillement sur la foi des traités. Cinquante catholiques du pays seulement se jetèrent dans le château de la Chaume. Ils espéraient, en y tenant quelques jours, donner à Du Landreau le temps de venir à leur secours. Ce qui était espoir pour les catholiques devenait crainte pour les protestants. Aussi Demouy pressait-il les Rochelais de lui envoyer du canon pour réduire le château, et ensuite, l'entrée du port se trouvant libre, capturer les navires qui s'y trouvaient et les conduire à La Rochelle.

Le 15 avril ces secours arrivèrent, mais les Sablais avaient envoyé vers le prince de nouveaux députés chargés de lui expliquer le véritable état des choses. Admis auprès de lui par l'intervention du maire, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à remplir les promesses qu'ils avaient faites, qu'ils abandonne-

raient même le château de la Chaume, pourvu que tout se passât régulièrement. Le prince souscrivit à cet arrangement.

Malheureusement en voyant le canon braqué sur les murs du château, ses défenseurs, sans attendre le retour de leurs envoyés, le rendirent à Demouy à la condition qu'ils auraient la vie sauve et qu'ils ne payeraient point de rançon personnelle. Les Sables et la Chaume s'engageaient à lui compter une somme de dix mille livres.

Pendant qu'ils assiégeaient le château, les protestants maîtres des Sables et de la Chaume s'y étaient livrés à d'abominables excès. La Popelinière recule devant le récit de pareilles horreurs, mais ce qu'il en tait peut en donner l'idée. Pour être édifiés sur ce point nous ne pouvons mieux faire que de lui laisser la parole.

« Au reste qui voudrait ici particulariser les pilleries, insolences, blasphêmes, violences et toutes autres espèces de « cruauté et ordes vilaines dont les troupes y usèrent par trois semaines, il en faudrait faire un discours à part. Encore je suis « d'avis de supprimer une histoire si exécrable, plutôt que de « la laisser à la postérité. Etant chose monstrueuse que ceux « qui se disaient armés d'un zèle de religion, ayent fait acte « que les scythes, ni plus barbares nations ne voudraient avoir « pensé seulement. Car il est certain que de neuf cents hommes « qui étaient là, les deux tiers faisaient si peu état de Dieu et « de la religion telle qu'elle fut, ni d'aucun devoir humain, que « ce serait chose horrible de réciter la centième partie de ce « que l'on a vu. »

De nos longues guerres religieuses, l'année 1770 a été pour le Bas-Poitou la plus féconde en batailles. Presque en même temps qu'ils s'emparaient des Sables-d'Olonne, les protestants dirigeaient une expédition d'un autre côté.

Marans était entre leurs mains, tandis que les catholiques occupaient Luçon et Fontenay. Averti par ses espions que plusieurs chefs catholiques se donnaient le passe-temps de la chasse dans la forêt de Vouvant, Pluviaut qui commandait à Marans résolut de les enlever. Sa marche ne fut pas si secrète que Mascaron, commandant du fort de Luçon, n'en fût averti.

Il coupa aussitôt à travers le marais avec une trentaine de chevaux pour déjouer l'entreprise de Pluviaut, mais rudement chargé par l'officier qui commandait les protestants, il perdit presque tout son monde et ne se sauva qu'à grand'peine, en se cachant dans les blés. Les protestants acharnés à sa poursuite, tombèrent eux-mêmes dans une embuscade où Davière, un de leurs chefs, trouva la mort. Pluviaut n'en continua pas moins sa marche jusqu'à Sainte-Gemme. Là, apprenant par les prisonniers que le fort de Luçon n'avait que peu de vivres et de munitions, il en informa Lanoue, l'assurant qu'au premier coup de canon le fort se rendrait. Lanoue fit toute diligence et arriva avec trois pièces d'artillerie pendant que Pui-Gaillard qui tenait pour les catholiques, accourait à sa rencontre avec des forces considérables en cavalerie et en infanterie.

Le 14 juin, les deux armées se trouvèrent en présence entre Luçon et Ste-Gemme. Pui-Gaillard avait pris ses dispositions pour couper la retraite aux protestants, mais avant que d'engager la bataille il voulait donner quelques repos à ses troupes harassées par une longue marche, et permettre aux bataillons qu'il avait derrière lui de le rejoindre. Ceux-ci marchant un peu à la débandade, avaient laissé des prisonniers entre les mains des protestants. Instruit par eux des intentions de Pui-Gaillard, Lanoue assembla un conseil de guerre où il fut décidé que l'on accepterait le combat. Une partie des troupes des réformés occupait Luçon, et depuis quelques jours canonnait le fort; l'autre était logée à Sainte-Gemme. A la nouvelle de l'approche de Pui-Gaillard, Lanoue fit évacuer ce dernier poste et concentra toutes ses forces du côté de Luçon. Les catholiques ne trouvant point de résistance se répandirent dans les maisons pour y prendre quelque repos. Cependant les coureurs de Pui-Gaillard avaient découvert l'armée de Lanoue et venaient en faire leur rapport. Pui-Gaillard s'empressa de réunir ses troupes et de les mettre en ordre de bataille pour attendre l'ennemi qu'il croyait vouloir prendre la direction de Marans. S'apercevant bientôt de la manœuvre des protestants il dirigea ses colonnes sur Luçon. En même temps des troupes catholiques, venues du côté de cette ville, poussaient une reconnaissance sur le terrain par où s'a-

vançait l'ennemi. Les avant-postes n'ayant pas tardé à se rencontrer, une escarmouche s'engagea entre eux sans que de part et d'autre on se fit beaucoup de mal. Pendant ce temps les deux armées faisaient leurs préparatifs pour combattre. Lanoue fit avancer une partie de sa cavalerie, établit derrière elle au moulin du Chapitre le gros de ses forces qu'il flanqua des troupes de Soubise, et garda autour de sa personne quelques cavaliers pour s'en servir au besoin. Deux ou trois compagnies restaient devant le fort de Luçon pour masquer ses mouvements à la garnison et repousser la sortie qu'elle ne manquerait pas de faire.

Entre Sainte-Gemme et Luçon la plaine était couverte de vignes séparées par d'épais buissons ; la route qui la traversait en était bordée. Pui-Gaillard jeta derrière ces buissons et dans les fossés de nombreux tirailleurs, fit avancer un régiment par la vallée d'Éraut, et manda au reste de son infanterie, restée un peu en arrière de Sainte-Gemme, de hâter le pas et de s'avancer sur le champ de bataille. Lanoue ne lui donna pas le temps d'exécuter cette manœuvre. Il ordonna à un jeune officier nommé Saint-Étienne de prendre quelques chevaux et de charger à fond. Il en résulta entre les deux armées un engagement de cavalerie dans lequel Saint-Étienne courait grand risque d'être écrasé, quand il fut soutenu par Pluviaut que Lanoue avait disposé à cet effet. Ces deux officiers réunis firent une charge tellement furieuse que la cavalerie de Pui-Gaillard tourna bride, passant en déroute sur le corps de l'infanterie qui la suivait. A cette vue le reste de la cavalerie qui n'avait pourtant pas donné, se débanda malgré tous les efforts que fit Pui-Gaillard pour la rallier. L'infanterie qui se mettait en ligne ne se sentant plus soutenue par la cavalerie, ne tint pas, et bientôt la déroute devint générale. Les compagnies engagées en tirailleurs derrière les buissons ne s'étant pas repliées assez tôt, furent attaquées à leur tour et ne purent opposer une longue résistance. Elles auraient été entièrement massacrées par les Reîtres qui ne voulaient point faire de quartier, si Lanoue ne fût pas arrivé à temps pour les arrêter. Les catholiques perdirent dans cette affaire, cinq cents hommes tués et huit

cents faits prisonniers. Au nombre des morts nous trouvons deux noms du Bas-Poitou, De La Roche et De La Chasselandière. Cette victoire des protestants fut suivie de la reddition du fort de Luçon.

Encouragé par ce succès, Lanoue marcha contre Fontenay où s'étaient réfugiés les débris de l'armée catholique. Fontenay était une ville réputée par son commerce et par les hommes distingués qu'elle avait produits.

« Fontenay-le-Comte est l'une des principales villes du « Bas-Poitou, petite mais fort serrée de maisons et bien peu- « plée, renommée au reste tant par les grands personnages « qu'elle a produits, comme nourrice des bons esprits du Poi- « tou, (procédant ou de la sérénité de l'air subtil qui y est, ou « que les Fontenaisiens savent mieux cultiver ce gracieux com- « mencement que nature leur élargit dès la naissance), que « pour le grand trafic de plusieurs sortes de marchandises que « tous français et plusieurs étrangers y font ès trois foires de « l'an. »

La ville était loin d'ailleurs d'être une place forte ; ses murailles étaient vieilles et peu solides, son château était à peu près ruiné. Pui-Gaillard en avait fait sortir presque toutes les troupes et n'y avait laissé que quatre compagnies sous les ordres du capitaine Bompas. Le château était occupé par la compagnie du maire et quelques habitants seulement, le plus grand nombre ayant suivi les troupes qui s'étaient réfugiées à Niort. Pui-Gaillard cependant leur envoya un petit renfort de cavalerie avec des munitions, leur donnant l'assurance que s'ils pouvaient tenir huit jours seulement, il viendrait à leur secours avec des forces assez considérables pour faire lever le siége.

Le 17 Lanoue arriva devant Fontenay, et dès le lendemain commença à en canonner une des portes. Mais les assiégés firent bonne contenance et répondirent par une vigoureuse fusillade. Pendant que Lanoue cherchait une position plus favorable à un assaut, une balle lui fracassa le bras gauche. La blessure en peu de jours s'envenima à tel point qu'il fallut en venir à l'amputation du membre. Soubise le remplaça dans le

commandement du siége. Son artillerie qui ne se composait que de deux pièces de canon endommageait si peu les murailles, que la brèche qu'il lui fallait quatre heures pour pratiquer était réparée par une seule femme en moins de deux. Le temps se passait et le siége n'avançait guère. Une alerte singulière ouvrit les portes de la ville aux protestants. Le bruit venait de se répandre parmi eux que Pui-Gaillard arrivait au secours des assiégés et qu'il était suivi de près par le Dauphin et Montluc. A cette nouvelle Soubise ordonne de lever le siége et fait atteler ses pièces d'artillerie pour ne pas les abandonner à l'ennemi. Cependant les assiégés étaient fort découragés; les secours qu'on leur avait promis n'arrivaient pas et le manque de vivres commençait à se faire sentir parmi eux. Le mouvement de Soubise leur parut tenir à un nouveau plan d'attaque et plutôt que de l'affronter, ils proposèrent de rendre la place à des conditions que Soubise s'empressa d'accepter. Rapin, maire de Fontenay, avait refusé d'apposer son nom au bas de cette honteuse capitulation. Les protestants le détestaient parce qu'il était ardent catholique et ils s'étaient bien promis de ne pas lui faire grâce. Déguisé en domestique, il trouva un asile chez une pauvre femme, et avec l'aide d'un protestant de ses amis, il parvint à s'évader et à gagner Niort.

A la paix, Fontenay fut rendu aux catholiques. Dans la nuit du mardi gras 1574, Saint-Étienne, de Bessay et d'autres gentilshommes du parti réformé se mirent à la tête de deux cents arquebusiers et de soixante chevaux pour surprendre la ville. A la faveur de l'obscurité ils s'avancèrent jusque sous ses murs sans être aperçus; deux habitants de Fontenay les conduisaient. A peine la ronde fut-elle passée que les plus résolus escaladèrent les murailles et coururent aux portes qu'ils ouvrirent; leurs camarades s'y précipitèrent, et dans quelques instants la ville fut en leur pouvoir. Cette place devint le quartier-général des protestants, tous ceux du voisinage y accoururent. Pour résister au duc de Montpensier qui s'avançait dans le Poitou avec des forces considérables, ils se hâtèrent de fortifier la ville; le faubourg Saint-Michel fut rasé et celui des Loges protégé par quelques ouvrages. Saint-Étienne en fut nommé gouverneur;

informé qu'une compagnie de l'armée du duc de Montpensier occupait Les Magnis, cet officier résolut de l'enlever. Il partit donc avec cinquante cavaliers et autant de fantassins, et fit telle diligence qu'il arriva aux Magnis avant que les catholiques eussent été avertis de sa marche. Attaqués au moment où ils s'y attendaient le moins, ils furent tous tués ou faits prisonniers.

Ce coup de main irrita profondément le duc de Montpensier qui résolut de prendre une revanche éclatante. Il se porta immédiatement devant Fontenay et attaqua le faubourg des Loges qui ne pouvait pas opposer une résistance bien sérieuse. Le canon ayant fait à la muraille une large brèche, les catholiques se préparaient à l'emporter d'assaut, quand les protestants ne le trouvant plus tenable l'évacuèrent pour se retirer dans le corps de la place.

Maître de ce premier ouvrage, le duc de Montpensier disposa son artillerie pour battre le château et la porte donnant sur le faubourg. La canonnade y fit de grands ravages et démantela une partie des fortifications. Les protestants s'empressèrent de couvrir la ville de ce côté par un fossé large et profond et de barricader les rues. En même temps ils assignèrent la place à chaque compagnie pour repousser un assaut qui devenait imminent. Les catholiques en effet voyant la brèche ouverte s'y jetèrent avec une grande résolution. A défaut des officiers qui n'avaient pas paru très-empressés de commander les colonnes d'assaut, ce furent des gentilshommes du pays qui s'en chargèrent. Il ne leur fut pas difficile d'atteindre la crête de la brèche, mais arrivés là ils furent arrêtés par le fossé dont nous venons de parler et accueillis par une telle grêle de projectiles qu'il leur fut impossible de s'y maintenir.

L'insuccès de cette attaque dégoûta le duc de Montpensier de tenter un nouvel assaut, il se contenta de bloquer la place et de ravager le pays. Malgré ce blocus, Lanoue ayant levé des troupes parvint à faire passer quelques secours aux assiégés.

La discipline était à cette époque une qualité bien rare, aussi ne faut-il pas s'étonner que la division se mît parmi les assiégeants. Aux troupes régulières s'étaient joints bon nombre de

volontaires du pays qui, la première ardeur calmée, rentraient dans leurs foyers. D'autre part la reine-mère, prévoyant la mort prochaine du roi, rappelait auprès d'elle le duc de Montpensier pour se trouver prête à toutes les éventualités. Ces considérations forcèrent le prince à lever le siége.

Débarrassés pour cette fois des catholiques, les protestants comprirent bien que la place de Fontenay était trop importante pour qu'ils n'y revinssent pas un jour, et que par conséquent l'affaire n'était qu'ajournée. Ils s'empressèrent donc de réparer les brèches et de construire de nouvelles fortifications. Ces prévisions furent bientôt justifiées, car au mois de septembre de la même année le duc de Montpensier renforcé du lieutenant-général Matignon, victorieux des protestants de la Normandie, reprit le siége de Fontenay. Devant des forces aussi considérables les assiégés tinrent conseil, et malgré l'infériorité du nombre se décidèrent à la résistance.

Comme au premier siége le duc de Montpensier commença ses opérations par l'attaque du faubourg des Loges. Après deux jours de canonnade il en chassa les protestants et les enferma dans l'enceinte de la ville ; il avait espéré y entrer en même temps que les fuyards qu'il serrait de près, mais accueilli par une vive fusillade il se vit forcé de renoncer à y pénétrer ce jour-là. Le siége se fit dans les règles, les catholiques avançant par la sape et la mine; les protestants faisant des sorties et parvenant quelquefois à combler les tranchées. Le 15 septembre le château étant fort endommagé, et la muraille qui le reliait aux autres fortifications se trouvant à terre, le duc de Montpensier se décida à donner un assaut général. Le château fut promptement occupé par les catholiques, mais ils ne purent pas y tenir longtemps. Foudroyés du côté de la ville, attaqués par le capitaine Pip dans une sortie qu'il avait faite de la grosse tour, ils n'eurent pas le temps de se mettre à couvert et furent obligés d'abandonner leur conquête.

L'on commençait pourtant à parlementer pour la reddition de la place. Parmi les assiégés un bon nombre faisaient remarquer que pendant que l'abondance régnait dans le camp des catholiques, la disette commençait à se faire sentir parmi les

protestants ; qu'il faudrait bien, un peu plus tôt un peu plus tard, en venir à une capitulation, et qu'on avait plus d'avantage à la faire quand on pouvait obtenir de bonnes conditions que lorsque l'on serait forcé d'en accepter de mauvaises. Ces pourparlers avaient fait croire aux catholiques qu'un grand découragement régnait dans la ville et qu'il ne serait pas difficile de la surprendre. Ils l'attaquèrent donc au mépris de la trêve qui suspendait les hostilités pendant les négociations. Cette attaque ne fut que partielle car l'officier qui commandait du côté du fort des dames ne voulut pas violer sa parole et resta l'arme au bras malgré les huées dont le couvraient ses propres soldats. Les catholiques furent repoussés. Quelques-uns restés prisonniers allaient être brûlés par les assiégés furieux de ce manque de parole, quand de Bessay intervint et leur sauva la vie.

Les protestants n'en furent pas moins obligés de reprendre les négociations et le 16 septembre de signer avec le duc de Montpensier une capitulation. Aux termes de cette capitulation ils devaient sortir avec les honnenrs de la guerre, et les propriétés particulières devaient être respectées. Les catholiques firent leur entrée le même jour, et telle était alors la rapacité du soldat et l'indiscipline qui régnait dans les armées que le duc de Montpensier fut obligé de déployer une grande énergie pour empêcher le pillage. Le ministre Desmoulins, un des hommes les plus érudits de tout le royaume, que l'on n'avait pas songé à comprendre dans la capitulation, fut pendu par les catholiques.

L'année suivante une surprise faillit faire tomber Fontenay entre les mains des protestants. Un certain lieutenant du nom de Lahaye, transfuge de tous les partis qu'il trompait tour à tour, était parvenu à faire croire au roi qu'il n'avait pas de sujet plus fidèle. En même temps qu'il protestait de son dévouement à la couronne, il intriguait auprès des réformés du Poitou et promettait de leur livrer Poitiers et Fontenay. Il entretenait en effet des intelligences dans cette dernière ville et au moyen de gens qu'il avait gagnés il avait fait creuser un souterrain qui, partant d'une maison de l'intérieur devait avoir son issue en dehors des murailles et permettre à trois cents

hommes cachés dans les environs d'y pénétrer. Le jour fixé pour l'exécution de ce projet, Laroche-Baritaud, gouverneur de Fontenay, ayant été informé du danger qui le menaçait, fit faire des fouilles dans les maisons de la ville et découvrit tout le complot. Les complices du lieutenant Lahaye furent saisis et pendus. Fontenay resta donc aux mains des catholiques. Henri IV devait plus tard se rendre à son tour maître d'une ville si éprouvée dans nos guerres religieuses.

Quelques-uns ont prétendu que La Popelinière avait fini par abjurer les principes de la religion réformée, d'autres l'accusent d'avoir vendu sa plume aux catholiques (1). Au milieu des factions et des guerres civiles, celui qui n'épouse pas toutes les colères des partis est un traître et un déserteur, un misérable dont il faut s'empresser de faire justice. C'est comme tel que La Popelinière fut dénoncé à Henri IV, son histoire lui ayant été représentée comme une œuvre détestable et digne de tout son courroux. Sans autre examen, le Béarnais écrivit au consistoire de La Rochelle la lettre suivante :

« Messieurs, j'ai entendu que, au mesprys de l'edict de pa-
« cification par le roy, mon seigneur, un nommé Popelinière,
« qui demeure pour ce présent dans vostre ville, a faict un
« livre contre la religion réformée et aussy contre ceux de nostre
« maison, lequel il a faict imprimer dans vostre ville par vostre
« imprimeur qui est. . . d'aultant que je croy que estiez dési-
« reulx du bien et repos de c'est estat et zélateurs de la religion
« contre lequel le dict livre est faict, et aussi aïant à cœur
« l'honneur de nostre maison, pour y avoir trouvé faveur et
« adsistance quand vos affaires l'ont requis, je vous ai bien
« voulu escrire les présentes. . . pour vous prier, Messieurs,
« vouloir faire telle et si exemplaire justice d'unq Popelinière

(1) D'Aubigné affirme qu'il le lui dit en face, et que La Popelinière convint en versant des larmes que ce reproche était fondé. Comment concilier cette accusation avec la lettre suivante que d'Aubigné lui écrivait quelque temps après : « Venez trouver le roi et là je vous prouverai en quelle estime et « honneur j'ai ceux qui vous ressemblent. »

« et de vostre imprimeur, qu'elle donne occasion de retenir les « aultres en leur devoir. Que si telles choses étaient souffertes, « cela feroyt que unq chascunq se hendardirait à faire le sem- « blable, pour l'espérance qu'ils auraient de rester impunis... »

De Nérac ce 3 juin 1581, vostre affectionné amy.

HENRY.

« Cet écrivain dont le roi de Navarre parle avec tant de dé- « dain était cependant le vaillant capitaine qui avait plus d'une « fois combattu à ses côtés et qui portait noblement sa double « devise : *Dieu est mon rempart.— Pacis et belli artibus* (1).»

Le consistoire n'en déclara pas moins l'auteur indigne d'être admis à la cène pour avoir parlé peu respectueusement de la religion, pour avoir avancé des faits calomnieux contre l'honneur des églises réformées, enfin pour avoir diffamé *plusieurs gens de bien vivants et morts.* « La Popelinière, ajoute le Père « Arcère auquel nous empruntons ces lignes, avait traité son « sujet avec toute l'intelligence d'un négociateur qu'on avait « employé en certaines occasions, avec toute l'autorité d'un té- « moin qui avait bien vu des choses, avec le courage et l'im- « partialité d'un historien philosophe qui ose dire la vérité, qui « loue sans bassesse, qui blâme sans aigreur, qui admire la « vertu et les talents et n'encense pas de vains simulacres, qui « sait enfin s'élever au-dessus des préjugés d'éducation, d'étude « et de parti. Un travail si estimable et si digne d'éloge fut mal « reçu et même flétri avec son auteur. » Pourquoi s'en étonner? N'en arrive-t-il pas ainsi à tous ceux qui, pour conserver leur indépendance, refusent d'obéir aux colères des partis? Ne vit-on pas à cette époque, dans cette même ville de La Rochelle, un grand capitaine, le brave Lanoue dont les cheveux avaient blanchi au service de la réforme et qui n'avait cessé de combattre pour sa cause que lorsqu'il avait été mutilé sur le champ-de-bataille, recevoir le plus sanglant des outrages de la main d'un forcené incapable de comprendre l'esprit de tolé-

(1) Benjamin Fillon. Études numismatiques.

rance et de modération; et chose plus inouïe encore, le coupable rester impuni? Pour vivre en paix à La Rochelle et pour reconquérir les bonnes grâces du Béarnais, La Popelinière n'en fut pas moins obligé de signer une sorte de rétractation.

L'Étoile lave La Popelinière du reproche de corruption. « Il « mourut pauvre, dit-il, d'une maladie ordinaire aux hommes « de lettres et vertueux, à savoir de nécessité et de misère. »

Il est certain pourtant que la mémoire de La Popelinière a besoin d'être défendue, car il y a dans son histoire des appréciations faites pour étonner quand elles viendraient de tout autre, mais qui, sortant de sa plume, seraient incompréhensibles si elles n'étaient pas entourées de circonstances qui les expliquent sans les justifier entièrement. S'il y eut jamais un lâche attentat commis par un souverain contre une partie de ses sujets, c'est assurément la Saint-Barthélemy. Après trois cents ans, le souvenir de cette nuit funeste nous fait encore frémir d'horreur. La Popelinière dont les amis ont été massacrés et qui s'est bravement battu pour la cause de la réforme, prend les choses beaucoup plus doucement. Pas un cri de vengeance ne s'échappe de sa bouche, pas un mouvement de colère ne soulève sa poitrine. Il écrirait l'histoire des Mèdes et des Assyriens qu'il n'y mettrait pas plus de placidité. Il parle froidement et sans que son récit en paraisse troublé, des plus exécrables assassinats, de ceux de Coligny, de Larochefoucault, de Téligny, du baron Pardaillan. Nulle récrimination contre les auteurs de tant de crimes. Il ne prononce même pas le nom de Catherine de Médicis et n'a pas un mot de flétrissure pour son digne fils. Mais il discourt longuement sur la question de savoir si les protestants ne conspiraient pas contre le trône. Il nous fait connaître, sans se permettre d'avoir un avis en pareille matière, l'opinion des catholiques qui prétendent : « que les rois sont « ordonnés de Dieu pour gouverner et user de toute puissance « sur leurs sujets », et celle des protestants qui ne paraissent pas convaincus de l'excellence de cette doctrine. Quant à la mort de Coligny et des autres chefs protestants, il en prend philosophiquement son parti : « Heureux suivant quelques-uns d'être « affranchis de la vie de ce monde; mais heureux surtout pour

« être morts possesseurs de la vertu qui les éclairait en tous « endroits. Car comme nul ne doit être dit heureux avant le « dernier de ses jours, quelque vie vertueuse qu'il ait toujours « menée, vu l'incertitude des choses mondaines qui le peuvent « détourner au mal. » Au lieu de l'iambe vengeresse, il y a sur ce ton toute une page dont nous faisons grâce au lecteur.

Pour expliquer ce qui paraît inexplicable, il faut se reporter au temps où La Popelinière a écrit. Son histoire n'a point été faite d'un seul jet et avec une liberté parfaite. Il raconte les événements à mesure qu'ils se déroulent, laissant l'épée pour prendre la plume, conservant l'indépendance de son jugement toutes les fois que les circonstances le lui permettent. Mais quand il se trouve en face de Catherine de Médicis à laquelle il dédie la seconde partie de son livre, on doit comprendre que sa position l'oblige à de grands ménagements. On sent qu'il voudrait être équitable et qu'il n'aime pas le mensonge, mais qu'il n'ose pas dire toute la vérité. Il n'est pas rare de trouver des hommes braves sur le champ de bataille et qui n'ont pas le même courage dans le silence du cabinet. Autre le courage militaire, autre le courage civil. La Popelinière a-t-il été de ceux qui ont brillé plus par le premier que par le second? On serait tenté de le croire. Ses jugements en effet semblent se ressentir du temps où il les a rendus. Ainsi sous Henri II, alors qu'il y a moins de danger à exprimer sa pensée, que d'ailleurs il est jeune et qu'il n'a pas encore cette politique prudente que donnent l'âge et l'expérience, il se montrera impartial, mais pourtant avec un léger penchant pour les protestants. Ce sera tout l'opposé au moment de la Saint-Barthélemy, puis quand le danger paraîtra s'éloigner, il reviendra à la justice et à l'équité, dispositions naturelles de son esprit. C'est ainsi qu'après la mort de Charles IX, il tracera de ce prince le portrait suivant, portrait adouci peut-être, mais ressemblant et qu'il n'aurait pas fait le lendemain de la Saint-Barthélemy. « Toujours en action, « bizarre en ses pensées, hâtif et soudain en ses entreprises, « impatient d'attendre, diligent et prompt à connaître les « hommes; peu mais bien aimant; non adonné à plaisirs, de « bien et subtil jugement, prompte conception et mémoire

« heureuse, colère au possible, secret si aucun autre, fort dis-
« simulé, mais qui savait dextrement couvrir son intention.
« Grand jureur fut en colère, fut en propos ordinaires et fa-
« miliers, éloquent de son naturel, aidé néanmoins de quelque
« acquisitif qui lui donnait l'agréable en son parler. Il aimait
« la musique et la poésie jusqu'à les pratiquer par passe-temps,
« la dernière mêmement incité par Ronsard, Baïf, Dorat et
« Jamin auxquels il a fait quelque bien, mais sans les enrichir
« (hors le premier), disant que les poètes ressemblaient en cer-
« taines choses aux genets et autres généreux chevaux qu'il
« faut nourrir sans engraisser, afin qu'ils ne deviennent porcs.
« Sur tout exercice il chérissait la vénerie plus que prince
« qu'on ouit jamais parler; pour laquelle le boire, manger,
« dormir, deviser et toutes autres actions ne lui étaient rien.
« Si qu'en avoir devisé avec les plus pratiques, et remarqué
« choses fort singulières, il prit plaisir à les rédiger par écrit,
« d'une telle sorte et si assidu au travail que son mal n'en a été
« que trop avancé. Sobre au surplus, mais il laissa du vin pour
« se porter mieux; et toujours éveillé sans dormir que le tiers
« des autres; il avait la face longue et pâle, le teint plombé,
« le nez aquilin, les lèvres farouches et le regard tranchant, le
« col long et la poitrine élevée; de belle et haute taille, mais
« un peu courbée; bien coupé de corps, de membres propor-
« tionnés, et auquel toutes sortes d'habits avenaient bien. »

L'histoire contemporaine a des exigences auxquelles les meilleurs esprits ne peuvent pas se soustraire, car ceux qui l'écrivent, quand ils ne sont pas aveuglés par la passion, sont dominés par des intérêts divers. Ces intérêts peuvent être fort respectables sans doute, lorsque, comme il a pu arriver à La Popelinière, ils ont pour mobile l'esprit de paix et de conciliation. Se taire, quand la vérité peut soulever des orages, peut être d'une politique très sage, mais ce n'est pas buriner des arrêts pour la postérité.

Il ne faut donc demander à La Popelinière que ce qu'il a pu nous donner, une histoire riche de faits, abondante en détails curieux dont les personnages sont vivants et n'ont pas le maintien d'emprunt que leur donnent trop souvent certains écrivains,

Mais de ses jugements il faut un peu se défier, car la modération chez lui peut aller jusqu'à la faiblesse. Il en est un pourtant que nous accepterons sans restriction, celui qu'il a porté de lui-même. Brave pendant la guerre, La Popelinière a occupé les loisirs de la paix par des travaux sérieux et utiles; il a donc pu écrire avec vérité à la fin de son livre :

Paix ou guerre m'est honneur.

J'ai déjà mentionné dans le courant de cette notice les autres ouvrages que nous a laissés La Popelinière, je ne peux pas m'arrêter à chacun d'eux aussi longtemps que je l'ai fait sur son histoire, un volume suffirait à peine à cette besogne. D'un autre côté, n'indiquer que par leur nom des œuvres d'une valeur réelle, passer sous silence l'*Histoire des histoires* que M. Poirson a traitée si favorablement (1), serait ne faire connaître que bien incomplètement comme homme et comme écri-

(1) La méthode pour l'étude de l'histoire, la critique appliquée à l'histoire firent d'immenses progrès grâce aux travaux de La Popelinière auquel on était déjà redevable de la grande et belle idée d'une histoire générale. Il donna au public, en 1599, deux traités réunis en un seul volume dont le premier a pour titre : *Histoire des histoires avec l'idée de l'histoire accomplie*, et dont le second est intitulé : *Le dessein de l'histoire nouvelle des Français*. Dans ces deux travaux, La Popelinière dressa une liste fort étendue des historiens anciens et modernes avec des remarques critiques très-judicieuses sur la plupart d'entre eux. Il présenta la première méthode d'étudier l'histoire qui ait paru, et offrit un modèle à tous ceux qui plus tard s'exercèrent dans ce genre jusqu'à Langlet-Dufrénoy. Il rendit un immense service en portant un jugement motivé sur les mauvais historiens modernes, particulièrement sur Belleforest dont il signale les ignorances, les falsifications, les bévues de tout genre, fournissant ainsi un préservatif au public contre l'erreur, et guidant les auteurs à venir dans une voie nouvelle et meilleure. Il fit main-basse sur les traditions mensongères, sur les fables généralement reçues comme sur les ouvrages dignes de réprobation en réfutant l'opinion alors très-accréditée de l'établissement dans les Gaules de Francs et de Troyens. Esprit critique autant qu'esprit créateur, La Popelinière épura, disciplina l'histoire dont il avait agrandi le domaine dans les plus vastes proportions, et contribua puissamment à lui donner la première de ses qualités, la vérité.

(Poirson, *histoire de Henri IV.*)

vain une des illustrations du XVI^e^ siècle. Je ne terminerai donc pas ce travail sans en dire quelques mots, et je ne désespère pas que l'intérêt du sujet ne me serve d'excuse auprès du lecteur s'il en est un qui veuille bien me suivre jusque là.

En terminant son livre de *l'Amiral*, La Popelinière rappelle que Duprat conseillait à François I^er^ la guerre d'Italie *pour décharger la France qui fourmillait de gens inutiles et oiseux à tout, fors qu'au mal*, et il paraît approuver une telle politique. Il va jusqu'à prétendre que nos défaites ont été plus utiles que *nuisibles* à la royauté, parce que la guerre détourne toujours les esprits des affaires de l'intérieur. Puis il ajoute : « Puisque nous n'avons plus de prétentions sur l'Italie et que « nos défaites passées nous découragent, du moins que les na- « vigations emportent tout ce qui n'attend que le premier bat « de caisse, la voix du fifre et animeux son d'une séditieuse « trompette, pour pirement renouveler nos anciens malheurs.»

Cette manière de se débarrasser des gens pouvait convenir au roi et aux grands, mais je m'étonne qu'elle ait reçu l'approbation de La Popelinière. Ma surprise augmente encore quand je lis ce qu'il dit des guerres à la première page de l'*Histoire des histoires* : « Lesquelles barbarement sauvages « nous ont apporté une habitude mal conforme aux courtoisies « ès quelles les bonnes lettres se plaisent, nourrissent et « avancent au profit de tous les humains.» Comment expliquer dans le même homme des sentiments si opposés? A moins que dans *l'Amiral* on ne trouve la main des *mauvais commissaires* dont parle d'Aubigné qui là encore l'auront *corrigé injustement.*

Dans le livre de l'*Histoire des histoires*, La Popelinière s'attache principalement à tracer la marche que doit suivre l'historien. Avant tout, il veut qu'il soit honnête homme, c'est-à-dire qu'il cherche et respecte la vérité.

En remontant le cours des âges, les premiers historiens qu'il rencontre n'avaient point cette qualité. C'étaient des poètes dont les récits, pour la plupart œuvre d'imagination, ne méritent aucune confiance. Pour trouver l'époque où l'histoire a commencé à être vraiment écrite, il faut arriver à Hérodote,

Thucydide, Xénophon et Polybe. La Popelinière s'arrête à ces grands écrivains et nous signale leurs mérites et leurs défauts. Il ne se borne pas aux maîtres, il passe en revue toute une cohorte de médiocrités qui ont eu la prétention de tenir la plume de l'histoire. De tant de noms fort inconnus aujourd'hui, il n'en oublie pas un seul.

Des grecs passant aux romains, à Salluste, à Tite-Live, à César, il fait voir ce qui distingue les derniers des premiers. Tacite, dont il fait grand cas comme écrivain, lui est suspect comme historien. Il craint que plus d'une fois il n'ait altéré la vérité et ne lui pardonne pas d'avoir approuvé les persécutions contre les chrétiens.

Songeant peut-être aux censeurs qui ont expurgé ses ouvrages, il demande pour l'historien une grande liberté de discussion, mais ne veut pas pourtant qu'elle aille jusqu'à l'insulte, à l'outrage et au mensonge. Quoique né dans un siècle où elle n'était guère pratiquée, il prêche la tolérance : « Je trouve bon « qu'un de diverse ou contraire religion nous contrarie en ce « que par raison et autorités ou par vraisemblance, il montre « son avis être meilleur, mais de l'excuser ès-mensonges et « calomnies qu'il mettrait sus, je n'y trouve aucun devoir ni « de chrétien, ni d'historien, ni d'homme d'honneur, tout « homme de bien qu'on dît et qu'on se trouvât en autre en- « droit. Car, puisque toute autre religion a ce but d'amener « à sa connaissance tous contraires à icelles, et pour ce faire « il n'y a meilleur moyen que la raison et modestie ; et rien de « plus fâcheux ni qui retarde plus de venir à la connaissance « de la vérité, que le courroux, injures et violences. Tous gens « de bien finiront ce moyen pour prendre le doux, parce que « Tacite est blâmable d'y avoir tenu le chemin aigu et violent « de mensonges et de calomnies.»

L'historien ne doit pas être seulement véridique, il doit toujours rester calme et ne jamais épouser les passions des partis. Il ne suffit pas d'avoir un style clair et facile, de n'être ni long, ni empesé, *d'être véritable en ses avis, subtil et grave en ses sentences et d'une éloquence surpassant le commun en ses harangues ;* il faut, quand on a pris pour sujet un homme comme

Alexandre, ne pas se borner à le considérer dans ses guerres seulement « qui même n'ont ni commencement ni fin (parce que « Quinte-Curce ne peut être mis au nombre des grands histo- « riens.)» mais l'envisager à d'autres points de vue.

A partir de Trajan, il arriva de l'histoire comme de l'empire romain, elle tomba en décadence. Elle ne se composa plus que d'annales, de chroniques, de biographies. Ceux qui écrivirent l'histoire contemporaine devinrent dégoûtants par leurs adulations.

Après s'être trop étendu sur les historiens de la Grèce et de Rome, La Popelinière arrive aux historiens français, à Eginhard, Grégoire de Tours, Froissard, Guillaume du Bellay, Montluc et autres. Il consacre de belles pages à un grand historien italien, à Guichardin qui était bien digne de ses éloges, mais pourquoi ne rien dire de Commines et de Joinville?

Quoiqu'elle ait un autre titre, je considère *l'histoire accomplie* comme faisant suite à *l'histoire des histoires.* C'est toujours le critique, l'homme de bon sens et de bon goût dont on ne saurait trop suivre les conseils que l'on trouve à chaque page; suivant lui, la perfection de style des anciens ne doit point décourager les modernes. Grands écrivains quand ils ont écrit l'histoire, les anciens se sont trompés souvent, et souvent aussi sont restés incomplets. D'ailleurs, depuis eux, que d'événements! Que de découvertes! Que d'inventions nouvelles! L'histoire est le livre de l'humanité, chaque jour y ajoute une page. Qu'elle ne se borne donc pas au récit des faits accomplis par les peuples et par les rois; qu'elle ne se contente pas d'enregistrer leurs victoires et leurs défaites. Non pas qu'elle doive s'étendre à tout ce que renferme la nature; qu'elle doive embrasser l'histoire des animaux, l'histoire des plantes, l'histoire musicale, l'histoire théâtrale, l'histoire des philosophes, l'histoire même des choses qui se passent aux enfers. La Popelinière se moque à bon droit de cette science universelle.

Le véritable historien ne devra jamais mêler la fable à la vérité, ni parler des choses divines quand il traite des choses humaines, comme l'a fait Bodin, *in methodo historiæ ad facilem historiarum cognitionem.* Aussi, si savant qu'il ait été, il

ou en arrive en mêlant des choses disparates d'extravaguer plus d'une fois avant de parler des effets. L'histoire doit remonter aux causes, et ce n'est qu'à cette condition qu'elle sera profitable à tous qui l'étudient. Elle ne doit pas se borner à « décrire sous quels officiers et avec quel succès une guerre « aura été faite, quels honneurs en aura eu le général d'armée « sans mentionner ce que le conseil public y aura arrêté; quelles « ordonnances y auront été faites, avec quels moyens le tout « y aura été conduit. C'est donner et haler plus qu'historier « les actions passées. » Tel arrive par l'éloquence, tel par abondance des documents, tel par la disposition du récit, tel enfin par la vérité des faits. Une histoire digne de ce nom devrait réunir toutes ces qualités. « Elle sera un carré géné- « ral, éloquent et judicieux des plus notables actions des « hommes et autres accidents y représentées selon les temps, « les lieux, leurs causes, progrès et événements. »

Mais qui peut se flatter d'arriver à la perfection? Un des premiers devoirs de l'historien est de s'appartenir, c'est-à-dire de ne jamais se laisser entraîner par des considérations humaines; *ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat.* Il doit toujours être le maître de ses passions et conserver son indépendance. « Qu'il soit donc libre, non serf, ni obligé à aucun. Qu'il aime « la liberté de vivre et parler ouvertement. Qu'il ne sache « ce que c'est de crainte ni d'espoir. . . . . « Qu'il chasse la haine, l'amitié, le gain, la perte de devant « soi. Qu'il ne pardonne, n'aye pitié ni honte de rien. Roide, « constant et sans fléchir, ains vivant sous les lois, se porte « juge équitable envers toutes personnes. . . . . « Le bon historien louant et blâmant quelqu'un ne considèrera « aucun des vivants. Ains comme sorti de ce monde pour ha- « biter en l'autre et porter bonnes nouvelles à ses arrière- « neveux, ne s'y proposer que le nud et simple fait du vice et « de la vérité, pour les représenter aussi purement et simple- « ment sinon peut-être selon qu'ils auront été faits, du moins « qu'il se les sera proposés avant que de les mentionner. » En d'autres termes, l'historien pourra se tromper, il ne cherchera jamais à tromper les autres.

Quant aux harangues que les anciens ne manquent jamais de mettre dans la bouche de leurs héros, La Popelinière demande leur suppression ; des fleurs de rhétorique conviennent plus à l'orateur qu'à l'historien. On doit se garder d'imiter Theopompe, élève d'Isocrate, lequel « s'est plus employé à « l'embellissement d'icelle, qu'à la recherche ni éclaircisse- « ment de la vérité historiale. » L'histoire n'est point une production légère et agréable de l'esprit ; c'est une œuvre sérieuse faite pour moraliser les hommes en les instruisant. « Il faut que « toutes sortes d'hommes y trouvent de quoi profiter, tant pour « se mieux gouverner en leur privé, que pour mieux connaître « et faire devoir envers l'Etat, chacun selon sa vocation. . . .

« Pour rendre l'histoire grave, faut que le narré soit de « choses louables, honnêtes, vraies et non communes ; louables, « tant pour faire aimer, suivre et pratiquer la vertu, qu'haïr « et détester le vice ; honnêtes, dressées de choses et de termes « agréables à tous, chastes, sobres, gracieux, considérés, sans « offenser ni le corps, ni l'esprit. » C'est pourquoi, il blâme Suétone d'être entré trop avant dans certains détails des vices et infamies des empereurs romains, et lui préfère Denys d'Halicarnasse.

L'historien ne perdra jamais de vue la gravité de sa mission ; il ne s'arrêtera donc point aux choses futiles, aux niaiseries, aux bavardages, aux historiettes de salon.

Je détache une page curieuse sur l'instruction que recevait la jeunesse de son époque. « Tous peuples, les Gaulois et François « sur tous, se riraient d'eux-mêmes, s'ils manquaient à la cou- « tume ancienne, d'envoyer leur jeunesse voyager en pays « étranger, pour les mieux dresser. Aucuns toutefois ne les « chargent expressément de fuir le mal, et d'en rapporter du « bien. Ains, retournés qu'ils sont, pourvu qu'ils sachent « danser, escrimer, piquer un cheval, bien boire, se moquer, « blasphémer, paillarder, parler animeusement et d'une fierté « non commune, sont jugés dignes de toutes hautes charges « auxquelles ils sont élevés à leur retour. »

Toute la jeunesse n'avait pourtant pas ces goûts futiles. Il s'en trouvait une, au contraire, fort studieuse et préférant à tout les choses de l'esprit.

La Popelinière faisait-il allusion à lui-même, et au peu de libéralité avec laquelle Henri IV traitait les historiens, quand il écrivait : « Pour retourner au devoir des princes vers les lettres « et historiens sur tous, on ne peut nier qu'ils ne leur puissent « aider beaucoup par leurs diverses faveurs ; et préjudicier en- « core plus, par la froide reconnaissance dont ils arrêtent le « cours et mérite de beaux ouvrages qui anobliraient leurs « états, pour lesquels (or qu'il y ait eu quelques fautes entre « les anciens) presque toujours néanmoins les premiers et plus « apparents semblaient débattre à l'envie, à qui plus dignement « rivaliserait ses moyens pour y encourager les beaux esprits, « au rebours d'aujourd'hui. . . . . .

« L'historien toutefois se doit bien garder de l'attendre « d'aucun prince quel qu'il soit, tant pour ce qu'il doit estimer « chose indigne d'abaisser sa vertu à caïmander ce qu'elle mé- « rite cent fois plus au triple ; que, pour la perte de la liberté, « le plus précieux joyau de la nature, changé en servitude à « laquelle se soumet celui qui se laisse lier par de telles obli- « gations. »

Que l'on récompense les lettres, les grands princes l'ont fait de tout temps. « Mais cela se doit pratiquer en toutes autres « conditions que des historiens. »

Voilà de nobles sentiments, noblement exprimés, sentiments qui font autant honneur à l'homme que ses savantes recherches font honneur à l'historien.

La Popelinière avait compris mieux que tout autre, puisqu'il l'avait écrite, de combien de difficultés est entourée la composition de l'histoire contemporaine. Si la nature de son esprit et les exigences du temps l'avaient rendu indulgent pour des actes que l'on ne saurait trop flétrir, jamais au moins on ne l'avait vu devenir l'adulateur des puissants de la terre. Les louanges serviles, en le faisant sortir de son caractère calme et modéré, lui arrachaient presque un cri de colère. « Les nou- « veaux, disait-il, ont surpassé les anciens en extraordinaire « passion de louer ceux auxquels ils s'étaient sinon vendus, au « moins loués à certaines faveurs, car ils les ont si haut loués, « sans y mentionner aucun vice, vous diriez qu'ils se sont pro-

« posé le narré de la vie de quelque héros ou demi-dieu.....
« Vous ne les diriez jamais historiens, mais panégyristes et
« orateurs apointés. »

L'idée de l'histoire accomplie est suivie *du dessein de l'histoire nouvelle des Français.* La Popelinière en donne le programme qu'il se proposait de remplir lui-même ; mais vieux et infirme, les forces trahirent son courage, et il mourut avant d'avoir élevé l'édifice dont il avait tracé le plan.

L'histoire nouvelle des Français devait se composer de cinq livres : le premier aurait traité de la Gaule ancienne ; le second, de la Gaule romaine et du changement que la conquête de César apporta dans les habitudes, les lois et les mœurs de nos pères ; le troisième, de la Gaule germaine, c'est-à-dire de l'état de la Gaule après l'invasion des peuples septentrionaux ; le quatrième, de la Gaule française ou des empiétements des Français sur les Gallo-Romains ; le cinquième, de la véritable Histoire de France.

Le souvenir du plagiat de Jean Lefrère, de Laval, lui revenait à la mémoire. Il en conservait un vif ressentiment, et si la crainte de le voir se renouveler, n'arrêtait pas sa plume, il s'en exprimait avec une grande vivacité, mêlant à l'indignation qu'il ressentait, une plainte contre l'ingratitude de son siècle.
« Donc comme la crainte d'être volé de mes écrits, ne m'empê-
« chera oncques de déclarer les moyens par lesquels je désirais
« profiter au public : aussi nos trop ordinaires falsificateurs
« des ouvrages d'autrui, ni même Jean Lefrère, de Laval,
« associé de Pegerre, conseiller au Mans, non plus que d'autres
« vivants, et qui, par déshonneur, se font montrer au doigt
« pour ne s'être moins impudemment que malicieusement at-
« tribués les longues peines de ma première histoire, ne me
« peuvent décourager, non plus que la vilaine ingratitude de
« ce siècle, de faire ouverture des moyens que je veux tenir
« au progrès et accomplissement de l'édifice que je promets
« d'élever au profit de tous ceux qui s'en voudront accom-
« moder. »

Nous ne pouvons mieux finir cette notice qu'en donnant la profession de foi d'historien de celui à qui elle est consacrée. Il

y règne un accent de sincérité qui, mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, fera connaître cette âme honnête et fière que la calomnie n'a pas épargnée.

« Je proteste en droite conscience et comme devant Dieu, « vrai sondeur des cœurs de tous humains, qu'après sa gloire « (pour ce qu'il doit être magnifié par toutes nos actions) « d'autant que je n'ai tendu qu'au bien de l'Etat, et par con- « séquent au profit de mes contemporains et leurs descendants, « je n'ai cherché d'aucuns biens, richesses, faveurs, états, « offices ni bénéfices de Sa Majesté, ni d'autre âme vivante. « Je connais assez et trop le naturel et cours des affaires. Mais « je m'arrête encore plus au devoir de l'historien par nous ex- « primé, et à cette pure netteté d'histoire, laquelle ne doit seu- « lement fuir l'effet, ains aussi le seul soupçon et toutes « espérances de mercenaires obligations. Il serait d'ailleurs « mal convenable à mes vieux ans, de briguer les honneurs et « mendier les avantages mondains, auxquels je ne vois que « trop de courtisans de bonnes tables s'asservir; vu que le « souvenir de ma vie passée, ne me représente qu'une perpé- « tuelle franchise, tant de mes sens que de ma première con- « dition qui ne sait encore que c'est de servitude, car je ne fus « jamais serviteur gagé, ni obligé d'aucun, et puis dire, par la « grâce de Dieu et sans vanterie, que comme il n'y a prince ni « autre vivant qui m'ait donné occasion de haine, et par con- « séquent, de blasphème par exprès, aussi ne reconnais-je un « seul qui puisse dire m'avoir obligé d'aucun bien, ni pour le « servir, ni pour le gratifier ou le louer sur autrui. . . . . .

« Qu'aucun donc n'attende d'un si franc et déchargé histo- « rien que la pure vérité de ce qu'il entendra de traiter, et, « bien que le trop long maniement des armes m'ait, par di- « verses charges et hasardeuses entreprises, autant affaibli « qu'engraissé d'autres, qui ont fait la guerre plus pour leur « particulier que pour l'Etat, je ne reste encore, mais par la « grâce seule de Dieu, si mal conditionné, que je n'aie assez « d'occasions de vivre content, sans m'esclaver comme d'autres « à la porte des grands. »

—

IV

NICOLAS RAPIN.

Dans la dernière moitié du XVI^e^ siècle, les grandes convictions et les grandes croyances religieuses avaient disparu des rangs élevés de la société française. Vous ne les y retrouverez plus guère représentées que par deux âmes héroïques, deux natures mâles et vigoureuses auxquelles il n'a manqué, pour en faire de grands hommes, que le sentiment de la clémence et l'esprit d'apaisement et de conciliation. Montluc est la personnification des catholiques ardents et exclusifs; d'Aubigné, celle des protestants opiniâtres et intraitables. Mais ces croyances qui sont mortes dans les hautes régions, restent vivaces dans les masses, non pas du côté des protestants, la réforme n'ayant jamais pénétré profondément dans le peuple, mais du côté des catholiques, et à Paris plus que partout ailleurs. A défaut des haines profondes et impitoyables qu'engendre le fanatisme, vous trouverez, dans les rangs des protestants, des sentiments tout aussi farouches, la soif de vengeances quelquefois légitimes, et à côté de cette passion qui a sa noblesse, des habitudes de pillage et de rapine que rien ne peut justifier. Ces deux partis paraissent irréconciliables, et le triomphe de l'un semble ne pouvoir avoir lieu que par l'extermination de l'autre. Mais entre eux il s'en forme un troisième composé de citoyens honnêtes et modérés, un peu sceptiques et sachant attendre avant

de s'engager ; parti si faible à sa naissance qu'il passe d'abord inaperçu, mais qui doit triompher un jour, parce que la victoire finit toujours par rester à la raison et au bon sens. C'est à ce parti qu'appartient Nicolas Rapin.

Nicolas Rapin est né à Fontenay-le-Comte en 1539. Son père n'était pas originaire de cette ville ; il était venu s'y fixer pour l'exercice de plusieurs fonctions qui n'avaient rien d'incompatible, entre autres celles de procureur et de notaire. La calomnie, qui n'a pas épargné Rapin pendant sa vie, a voulu souiller jusqu'à son berceau en prétendant qu'un prêtre avait été son père. Justice a été faite de ce mensonge et aujourd'hui la légitimité de sa naissance est parfaitement établie. Il était encore bien jeune quand ses parents l'envoyèrent à Poitiers pour y faire ses études de droit. Non-seulement il s'en occupa, mais il se livra aussi à l'étude des lettres qui eurent pour lui un charme inexprimable. Il dut nécessairement avoir pour condisciples La Popelinière et Rivaudeau et probablement encore Barnabé Brisson ; mais il s'attacha plus particulièrement aux frères Sainte-Marthe, dont il resta toute sa vie l'ami le plus intime.

Ses études de droit terminées, Rapin revint à Fontenay avec la qualité d'avocat à la sénéchaussée du Bas-Poitou. Le comte du Lude gouvernait alors la province : Rapin s'attira ses bonnes grâces par sa courageuse attitude pendant les troubles qui éclatèrent dans le Poitou en 1562, triste prélude des guerres qui devaient désoler ce pays pendant tant d'années. Quelques mois après il fut élu membre de l'échevinage ; il n'avait alors que vingt-trois ans. Cette position et l'éclat que lui avait donné sa bravoure lui permettaient de prétendre aux meilleurs partis ; aussi, lorsque l'année suivante il demanda la main de Marie Poyctier, le père de cette jeune fille s'empressa-t-il de l'accepter pour gendre.

En 1570, nous le trouvons à la tête de l'administration municipale de Fontenay. En aucun temps les fonctions de maire n'ont été des sinécures, mais à cette époque, plus encore que de nos jours, elles ne permettaient pas à ceux qui les occupaient de dormir sur un lit de roses. Rapin avait, dans ces jours

de trouble et de violence, à combattre ses ennemis, contenir ses amis, s'opposer au pillage et aux vengeances particulières, établir la discipline, allier au courage du soldat les vertus du citoyen, tout préparer enfin pour la défense d'une place qui pouvait être attaquée le lendemain.

Lanoue en effet investit bientôt Fontenay et lui donna plusieurs assauts. On trouvera l'histoire de ce siége longuement racontée dans La Popelinière. Lanoue, après y avoir perdu un bras, fut obligé de laisser le commandement à Soubise. Celui-ci prenait ses dispositions pour lever le siége, quand trompée par un mouvement de retraite qu'elle prit pour les préparatifs d'une attaque nouvelle, la garnison se rendit malgré le maire qui refusa d'apposer son nom au bas d'une capitulation qui, à ses yeux, était une honte pour les défenseurs de la ville. Rapin avait bravement combattu les protestants, il en était exécré et n'était guère plus aimé des catholiques dont il exigeait une discipline sévère et auxquels il reprochait, comme une insigne lâcheté, la reddition de la place. Il eut donc l'honneur de ne pas être compris dans le traité de la capitulation qui accordait la vie sauve à la garnison et aux citoyens de la ville. Sans une vieille femme qui lui offrit un refuge, il aurait certainement payé de sa tête sa courageuse défense. Un protestant de ses amis vint le chercher dans la pauvre maison où il était caché et lui procura des moyens d'évasion. Il put ainsi gagner Niort où il se trouva en sûreté (1).

Scaliger, qui paraît s'être fait l'écho de ses ennemis, lui reproche d'avoir commis dans ses fonctions de maire les plus

(1) La capitulation fut faite le 28 juin, sans l'avis du maire Rapin, lequel extrêmement haï par les protestants, pour s'être formellement bandé contre eux, et l'une des premières occasions de ce que Landreau s'était rangé du party contraire, estoit curieusement recherché de tous, pour le faire mourir. Mais voyant la ville rendue et ses compagnons sortir (avec lesquels les protestants ne voulurent jamais comprendre le maire), déguisé en serviteur, se cache en la maison d'une povre femme, d'où il envoye par quelcun sien amy protestant qui le fist seurement conduyre hors de ville, puis se retira dans Niort avec les autres.

La Popelinière, livre XXIII.

grandes fautes et de s'être attiré de justes et nombreux reproches. Dans des occurrences aussi difficiles, il est impossible qu'un homme de cœur ne se trouve pas en butte aux calomnies de ses ennemis. Le tort de Scaliger est d'avoir méconnu cette vérité et d'avoir eu confiance dans les attaques de ses accusateurs. Cherchez donc, au milieu des discordes civiles et des passions furieuses, un homme qui puisse sans encourir la haine des factieux tenir d'une main ferme et impartiale le pouvoir qui lui est confié. Quand tous les principes de justice sont méconnus, quand partout la force prend la place du droit, ceux qui n'obéissent qu'à la voix de la conscience et de l'honneur deviennent le point de mire de tous les partis. Nous avons vu Rapin défendre glorieusement Fontenay contre les huguenots, nous le trouverons un jour poursuivi par les clameurs des catholiques.

En face des événements qui s'accomplissaient, Rapin n'était pas homme à se croiser les bras, et une fois hors de la portée de ses ennemis, à s'endormir dans les douceurs du repos. Il se donna beaucoup de mouvement, se fit des amis et des ennemis, devint à Niort l'homme indispensable, et reçut de la ville la mission de se rendre auprès de Catherine de Médicis, pour dissiper des préventions que des esprits mal intentionnés lui avaient fait concevoir à son endroit. Il mit à profit sa présence dans la capitale pour nouer des relations avec ceux qui pouvaient un jour lui être utiles. Il rechercha plus particulièrement les lettrés, et, de retour dans sa province, continua par ses correspondances à entretenir des relations avec eux.

Tout en prenant les intérêts qui lui étaient confiés, Rapin ne négligeait donc pas les siens. En 1572, il avait acheté une charge de lieutenant, mais la colère de ses ennemis s'était accrue en raison des sarcasmes dont il n'avait cessé de les poursuivre. Ils lui cherchèrent je ne sais quelle chicane de procureur, le dénoncèrent au parlement et obtinrent ce qu'ils désiraient, c'est-à-dire qu'il ne fut pas mis en possession de sa charge et qu'elle fût donnée à un autre.

Rapin n'était pas homme à se décourager pour un échec. Deux ans après, il rentrait à Fontenay avec la charge de vice-séné-

chal qu'il devait à la protection de son ami Barnabé Brisson. Les sénéchaux n'avaient pas seulement, comme beaucoup de gens se l'imaginent, des attributions judiciaires, ils avaient de grands pouvoirs municipaux et militaires; ils levaient des troupes pour le service du roi, en prenaient souvent le commandement et se montraient autant hommes d'épée que de robe. C'est ce qui explique comment, dès les premiers jours qu'il entra dans sa charge, Rapin parut sur les champs de bataille et enleva le Langon aux prôtestants.

Le vice-sénéchal avait la première qualité de son emploi, la fermeté; elle était indispensable alors pour rétablir l'ordre si profondément troûblé. La discipline qui règne aujourd'hui dans nos armées ne peut pas nous donner l'idée de ce qu'étaient les soldats dans ces jours de triste mémoire. Braves sur le champ de bataille, ils se livraient pendant qu'ils étaient en campagne à tous les excès de la soldatesque la plus effrénée. Sûrs de l'impunité que leur accordaient des chefs aussi pillards qu'ils l'étaient eux-mêmes, ils rançonnaient et maltraitaient de toute façon les pauvres paysans, quels que fussent leur croyance et leur drapeau. Il s'était ainsi formé des bandes de brigands qui n'obéissaient qu'aux plus mauvais instincts. Ne pouvant les ramener par la menace, Rapin marcha contre eux avec sa compagnie et les tailla en pièces. Leurs bandes se dispersèrent pour reparaître bientôt et recommencer leurs exploits de voleurs et de pillards. Rapin renforcé de quelques troupes se mit à leur poursuite et ne prit pas de repos qu'il ne les eût détruites. La leçon avait été si sévère que pendant quelque temps, alors que le brigandage continuait ailleurs, le Bas-Poitou conserva une tranquillité relative.

Malheureusement la douceur et la patience n'étaient pas les vertus dominantes de Rapin. Si sa parole était vive et accentuée, le geste répondait au discours et la main était souvent prête à appuyer ses arguments. Dans une altercation qu'il eut un jour avec un agent de la reine et un autre citoyen, elle s'abattit rudement sur leur personne. Cet argument qui n'était pas tout-à-fait dans les formes de la justice fut suivi d'une autre exécution. Il fit conduire en prison ceux auxquels il venait

d'infliger une première correction. C'était une grosse affaire qui pouvait tourner à mal pour le vice-sénéchal. Tous les ennemis de Rapin poussèrent des cris furieux et les deux plus intéressés le citèrent devant la juridiction des Grands Jours qui devait avoir lieu prochainement à Poitiers. En attendant qu'ils s'ouvrissent, Rapin devenu plus calme profita de quelques mois de repos pour revenir aux lettres. Il reprit ses relations un instant interrompues avec Abel et Scévole Saint-Marthe, leur dédia des vers, en reçut de leur main et, dans ces échanges poétiques, s'inspira toujours de la tendre amitié qu'il portait à ses deux anciens condisciples. Dès l'année 1572 il avait traduit en stances de huit vers le 28e chant de Roland-le-Furieux, *montrant quelle assurance on doit avoir aux femmes.*

Trois ans auparavant le brave d'Aunoux ayant été tué au moment où, avec quinze cents hommes, il pénétrait dans Poitiers qu'assiégeait Coligny, Rapin dédia à sa mémoire, en forme d'épitaphe, le sonnet suivant :

Je suis d'Aunoux, si tu veux d'avantage
Savoir de moi saincte postérité,
Lis ce qu'on a des guerres récité
D'Henry second prince de grand courage.

Pendant son règne il ne s'est foit voyage
Où des premiers connus, je n'aye été
Ayant déjà montré ma loyauté
Au roi François en la fleur de son âge.

Le Bourguignon, l'Espagnol, le Lombard
Et qui pis est notre propre soldard
Rebelle au roy a senti ma main forte.

Que veux-tu plus? je dirais volontiers
De quelle mort je mourus à Poitiers,
Si les vaillants mouraient d'une autre sorte.

En 1579, les Grands Jours de Poitiers s'ouvrirent avec un éclat extraordinaire; Achille de Harlay les présidait et la commission du parlement comptait dans son sein les magistrats les plus distingués. La réputation des jurisconsultes, l'éloquence

des avocats, l'importance des affaires avaient attiré dans la capitale du Poitou non-seulement ceux de la province qui s'occupaient de la science du droit, mais aussi un grand nombre de lettrés auxquels elle était étrangère ; tous également avides d'entendre les harangues des magistrats et d'assister aux joûtes oratoires du palais.

Un événement d'une toute autre nature vint distraire les esprits et les porter ailleurs.

Il y avait à cette époque à Poitiers deux dames, la mère et la fille qui attiraient dans leurs salons la jeunesse studieuse et les hommes les plus considérables par l'esprit et l'érudition. Si l'on eût demandé à Estienne Pasquier par quels agréments se recommandaient M^me^ Madeleine des Roches et M^lle^ Catherine, sa fille, il eût répondu :

« C'est une Roche inexpugnable que je combats par mes vers. « Je ne saurais si bien l'assaillir qu'elle ne se défende trop « mieux d'une plume si hardie que je craindrai désormais « de lui écrire. Je ne vis jamais esprit si prompt et si hardi « que le sien. Le matin vous trouverez la mère et la fille, après « avoir donné ordre à leur ménage, se mettre sur les livres ; « puis tantôt faire un sage vers, tantôt une épître bien dictée ; « les après-dîners et soupers la porte est ouverte à tout hon- « nête homme. Là on traite divers discours tantôt de philoso- « phie, tantôt d'histoire du temps et quelques propos gail- « lards. La fille belle en perfections, tant de corps que d'esprit, « requise en mariage, met toutes les requêtes sous ses pieds, « résolue de vivre et mourir avec sa mère ; et cela avenant elle « se trouvera seule. Mais lui ayant fait cette remontrance, en- « core n'est-elle demeurée sans réponse, me disant qu'elle ne « pourra jamais être seule, ayant des livres et papiers qui lui « feront perpétuellement compagnie. Et puis, dites que notre « France ne produit point de philosophes, puisque les femmes « le sont. »

C'étaient en effet deux merveilles de grâce et d'esprit, M^me^ des Roches n'ayant encore rien perdu de sa beauté et M^lle^ Catherine étant dans tout l'éclat de la jeunesse. Quant à l'amour qu'elles avaient l'une pour l'autre, on ne savait laquelle

l'emportait, de l'adoration maternelle ou de la tendresse filiale. M^me^ de Sévigné a pu aimer autant sa fille, mais M^me^ de Grignan n'a pas autant aimé sa mère, car pour ne pas quitter la sienne, M^lle^ des Roches avait refusé les plus brillants partis. Ajoutons que le ciel remplit ses vœux jusqu'à la fin, car elle mourut le jour même où elle perdit sa mère. Mais si l'espoir d'obtenir sa main n'attirait plus la foule des adorateurs, sa beauté et ses heureuses qualités captivaient tous les cœurs et tenaient toujours enchaînés auprès d'elle des admirateurs nombreux et empressés. La maison des dames des Roches était alors à Poitiers, ce que fut plus tard l'hôtel Rambouillet à Paris. On s'y livrait à des conversations tantôt sérieuses, tantôt badines ; les auteurs y faisaient des lectures, briguant les suffrages des maîtresses de la maison et leur dédiant leurs œuvres. Les étrangers de distinction s'estimaient heureux d'être présentés à des personnes d'un si grand mérite.

Les membres du parlement admis à cet honneur éprouvèrent le sort commun, ils furent captivés par les enchanteresses. Tous les instants qu'ils pouvaient dérober aux affaires, ils les passaient chez Madame des Roches, les magistrats les plus graves ne dédaignant pas alors de sacrifier aux Muses. Ils faisaient donc des vers, des vers galants le plus souvent adressés aux dames de céans. Le sentiment tournait presque toujours au madrigal avec assaisonnement de pointes et de gaillardises.

Il arriva qu'un jour Pasquier, il avait alors cinquante ans et n'en était pas moins sensible aux charmes de la beauté, aperçut sur le plus beau sein du monde, sur celui de Mademoiselle des Roches, une puce audacieuse. Il s'empara immédiatement de ce sujet un peu scabreux pour faire sa cour et consacra je ne sais combien de vers aux privautés de l'heureux insecte. Le président Achille de Harlay ne voulut point demeurer en reste ; puis vinrent l'avocat-général Brisson, Antoine Loysel, René Chopin, Pierre Pithou, Jacques Mangot, Odet Tournebus et bien d'autres. La langue nationale ne paraissant pas assez riche pour une œuvre pareille, on emprunta des accents aux langues grecque et latine ; la fameuse puce fut chantée sur tous les tons dans les salons de la ville. Au bout d'une semaine, les Grands Jours

étaient oubliés, les orateurs les plus éloquents trouvaient un auditoire froid et distrait ; les magistrats n'écoutaient qu'à demi et répétaient tout bas les vers qui la veille avaient eu les honneurs de la soirée, la puce était devenue la grande affaire non-seulement de Poitiers mais de toute la province, et pour qu'elle franchit les Alpes et les Pyrénées, elle fut célébrée dans la langue du Dante et dans celle de Camoens. Au dire de Dreux-du-Radier, le recueil de poésies dont elle devint le sujet formerait tout un volume. Les œuvres d'Estienne Pasquier en renferment une partie. Ces poésies, pour la plupart fort érotiques, se ressentent du temps où elles ont été composées. Depuis les mœurs ont bien changé. Franchissons trois siècles et supposons que les dames des Roches vivent de nos jours. Elles ont leur jour de réception, et non-seulement tout ce que Poitiers renferme d'hommes considérables, mais aussi les plus graves magistrats de Paris encombrent leurs salons. Il s'agit d'une joûte poétique entre Mademoiselle Catherine des Roches et quelque moderne Pasquier. Celle-ci commence sous les yeux de sa mère et traite longuement des méfaits de la puce. Son improvisation à peine terminée, Pasquier répond par des vers graveleux que, dans leurs jours d'orgie, Piron et Collé auraient à peine osé avouer. Voyez-vous le scandale? Les mères se lèvent, les moins prudes, le rouge au front, entraînent leurs filles qui n'y comprennent rien ; les hommes eux-mêmes embarrassés de leur contenance, se disent que Pasquier est fou et que Mademoiselle Catherine est une lurone. Le lendemain Pasquier est obligé de déguerpir et l'on se montre du doigt les dames des Roches que l'on se promet bien de ne plus connaître.

Rien de semblable ne se passa en l'an de grâce 1579. Les dames alors ne s'effarouchaient pas pour si peu. La réputation de Mademoiselle des Roches n'eut point à en souffrir, *puris anima pura*; et Pasquier, Chopin, du Harlay, Brisson, Mangot parurent encore plus dignes et plus graves qu'ils ne l'avaient été jusque là. Flattée au dernier point des belles choses qu'elle et sa puce avaient inspiré à tant de beaux esprits, Mademoiselle Catherine crut devoir leur répondre et fit les vers suivants qui sans doute furent fort admirés.

AUX POÈTES CHERCHE-PUCES.

O le digne ornement de la parfaite bande,
Pasquier, de qui le nom, l'oraison et les vers
Volent par la rondeur de ce grand univers,
La puce maintenant votre secours demande.
Haussez-la, grand Chopin, de qui la voix exquise
A souvent contenté ce fils de Jupiter;
Ce du Harlay qu'on voit les grands dieux imiter,
Que tout le monde admire, estime, honore et prise ;
Le Pilier, le miroir, l'oracle de la France,
Qui soutient, représente et anime sans fin
Peuple, princes et lois, Brise-l'air (1) poitevin,
Pour conduire la puce avec plus d'assurance.
Mangot, le vert printemps à la vertu chenue,
Le favori des dieux, le Mercure facond
Qui est premier de tous et n'a point de second
La soulève et lui fait outrepasser la nue.

Il eût manqué un fleuron à la couronne de Catherine des Roches si dans une telle circonstance un poète du mérite de Nicolas Rapin se fût renfermé dans un inexplicable silence. Il s'en garda bien. Un des premiers au contraire il paya son tribut d'admiration à la belle des belles, et s'il ne fut pas assez heureux pour prendre la puce sur le fait, comme il était arrivé à Pasquier, au moins voulut-il qu'elle eût une place dans ses vers. J'ai sous les yeux trois pièces qu'il fit à cette occasion, les deux premières en latin, la troisième en français. Cette dernière a pour titre la *Contrepuce*; j'en voudrais citer quelques passages que ma plume serait arrêtée par cette considération que le lecteur français doit être respecté. Qu'il me suffise de dire qu'ils n'ajouteraient rien à la réputation poétique de Rapin. C'est une pièce ordurière qui ne brille ni par l'invention à laquelle son auteur paraît avoir voulu prétendre, ni par l'esprit, ni par le style.

Malgré tout Nicolas Rapin avait obtenu un grand succès aux assises de Poitiers. Bien fait de sa personne, habile à manier la parole, à tenir l'épée et à monter à cheval, précédé

(1) Jeu de mots. Brise-l'air pour Bris son.

d'une grande réputation de bravoure, il était très-recherché dans le monde où il se faisait remarquer par un esprit fertile en jolis mots. Quoique plus tard il se soit accusé d'avoir pris dans les camps les habitudes et le ton d'un soudard, il resta toute sa vie un causeur spirituel et un écrivain délicat. A part la débauche d'esprit dont nous venons de parler et quelques poésies un peu risquées, on ne trouve rien dans le recueil de ses œuvres qui donne une idée des joyeusetés que l'on se permettait alors. Des qualités aussi brillantes jointes à une probité sévère lui avaient attiré l'estime et l'amitié de Achille de Harlay. Ses juges, déjà prévenus en sa faveur par ses succès de salon, furent si charmés de sa défense qu'ils l'acquittèrent tout d'une voix.

Rapin fut modeste dans la victoire. Le lendemain des Grands Jours, quand les applaudissements retentissaient encore autour de son nom, il se déroba à cette ovation pour aller passer quelque temps dans une retraite profonde, non loin des Sables-d'Olonne, chez des personnes qui lui étaient chères. M. Benjamin Fillon pense que c'est du fond de cette solitude que nous croyons connaître pour y avoir passé nous-même notre enfance, que sortirent *les Plaisirs du gentilhomme champêtre.*

Quel est le poète qui n'a pas, au moins une fois dans sa vie, soupiré après le bonheur des champs ? Il y a des heures où renonçant à la gloire et aux honneurs, ceux qui s'en étaient le plus enivrés demandent loin des envieux et des méchants, quelque coin de terre bien retiré pour y passer d'heureux jours dans l'oubli du monde et de ses vanités. C'est alors que l'on s'écrie : O Fortunatos nimium ! ou que l'on écrit à ses amis :

Et moi je vis de mon petit domaine,
A peu de train, sans pension du roy,
Faisant des vers et ne me donnant peine
De ce qu'on dit de moy.

Ne prenez pourtant pas à la lettre cette humilité et ces vœux de renoncement au monde ; ce sont boutades de poète et mécontentement des autres plutôt qu'oubli de soi-même. On ne parle ainsi de fuir la gloire que parce que l'on trouve qu'elle

est trop lente à venir, et ceux qui paraissent le plus la mépriser n'en sont pas les moins avides. Sans être complètement sa dupe, félicitons-nous que Rapin ait eu son jour de misanthropie, puisque nous lui devons une composition des plus gracieuses, bien propre à donner à ceux qui la liront la tentation d'essayer de cette vie champêtre dont le poète nous fait un si riant tableau. La part de l'églogue y est très-petite, et ce sont bien moins les plaisirs innocents que les appétits sensuels que l'auteur semble avoir en vue de surexciter. Il y règne, d'un bout à l'autre, une sorte de philosophie épicurienne qui n'exclut pourtant pas le sentiment du devoir et celui de l'amitié.

Heureux
Qui n'espouse point de querelle
Si le droit n'y est apparent ;
Mais ne craint de monter en selle
Quand l'occasion l'y appelle.
Pour son amy ou son parent.

La chasse, la pêche, la bonne chère, au retour, préparée par la main d'une épouse dévouée et indulgente ; le doux sommeil *sous un vieux chesne*, le miel des abeilles, les *belles mestives*, la présence du maître au milieu des moissonneurs, les vendanges, la fête du village sont d'excellentes peintures qui n'ont rien d'idéal. Nous voudrions pourtant, pour le bonheur des ménages, en retrancher certaine bergère, sans conséquence il est vrai, mais que j'aimerais mieux trouver tout entière à la garde de son troupeau. La chose pourtant était trop dans les mœurs du temps pour que j'en fasse un grand reproche à Rapin. Demandez plutôt à Jacques du Fouilloux ce qu'il en pense ?

Le joyeux veneur ne se serait pourtant jamais imaginé du piége dont se servait de nos jours un gentilhomme qui pour avoir une partie de ses goûts était loin d'avoir son esprit. Une bergère lui paraissait-elle accorte et désirable, il avait un moyen sûr de la faire tomber dans ses filets. Détachant pour cela l'instrument que l'on met d'ordinaire au cou du bétail, afin qu'il avertisse par ses sons du lieu de sa présence ; il se diri-

geait à pas de loup vers quelque endroit bien retiré, faisant de temps en temps tinter sa clochette. La pauvrette s'y laissait prendre. Son veau était sûrement en dommage et le garde-champêtre n'était pas loin. Elle suivait donc toujours, toujours jusqu'à ce qu'elle fut arrivée dans un fourré bien épais, dans un bois bien touffu. Pasiphaé s'était trouvée en présence de Jupiter changé en taureau, la bergère rencontrait un taureau changé en homme. Que faire alors? Tout secours était bien éloigné et l'écho seul aurait répondu à ses cris. Il fallait se rendre et accepter de bonne grâce une rançon que, contrairement aux lois de la guerre, le vainqueur ne manquait jamais de lui offrir après sa défaite. On ajoute que plus d'une, connaissant ses habitudes généreuses, ne s'y trompa pas et qu'elle eût été fort déconvenue si au lieu d'un satyre elle eût rencontré un taureau.

Rapin qui voulait que le cœur n'entrât pour rien dans les plaisirs des sens, se prit pourtant au piége qu'il avait tendu. Sa solitude n'était pas apparemment une thébaïde inaccessible au beau sexe. Il y tomba amoureux d'une damoiselle que nous ne connaissons que par les vers qu'il lui adressa. Il avait pourtant déjà quarante ans et singulièrement d'expérience en toute chose. Mais les années n'amènent pas toujours la sagesse avec elles. Rapin s'était trouvé touché au cœur, et s'il ne s'écria pas comme Hippolyte :

> Mes seuls gémissements font retentir les bois.

c'est que probablement il n'avait pas à se plaindre des cruautés de sa belle. Il ne lui en adressait pas moins des vers pleins de grâce et de sensibilité. On en jugera par le sonnet suivant :

> Sur le sablon poli de l'olonnaise rive,
> Plus uniment paré que le fond d'un tableau,
> Je grave avec mes doigts et du bout d'un cousteau
> De nos noms assemblés la liaison naïve.
>
> Mais sitôt que le flux de la mer qui arrive
> Écumant et broyant, couvrira le port d'eau,
> Puis d'un soudain retour essuira de nouveau
> Le hâvre détrempé de l'onde fugitive,

Je verrai tout à coup mon labeur effacé,
Et du premier labeur en cent lieux compassé
Rien plus n'apparaîtra sur le nouveau rivage.

O inconstante mer ! et ô sablon moqueur !
Je ne veux plus graver ce chiffre qu'en mon cœur
Où la mer ni la mort ne sauraient faire outrage.

Il fallut se quitter cependant, le devoir l'emportant sur l'amour. La séparation fut cruelle pour Rapin, à en juger par ses adieux.

Me faut-il donc quitter ces solitaires roches,
Ces cousteaux verdoyants, ce goulet et ce bois,
Et ce friche et ces prés et la plaisante voix
D'écho qui me répond de ces vallées proches.

Pour retourner ouïr un triste son de cloches,
Un bruit perpétuel d'hommes et de charrois,
Pour ne plus voir de l'air qu'entre deux hauts parois,
Et un mélange épais de mules et de coches.

Oh ! que je vive ici sans honneur et sans nom
Plutôt qu'aller gaigner un immortel renom
Et quitter pour si peu la liberté rustique.

Il me plaît de mourir dans un exil si doux,
Loin du bruit des palais et toujours près de vous
Qui me serez et prince et peuple et république.

Comment Marie Poyetier prit-elle ces distractions d'un époux volage ? Assez mal à ce qu'il paraît, et vraiment la bonne dame était bien exigeante, car outre que les infidélités conjugales étaient fort ordinaires au temps où elle vivait, son mari avait avec elle de fréquents retours de tendresse, témoin les nombreux gages qu'il lui en laissa.

De retour à Fontenay, Rapin mit dans l'accomplissement de ses devoirs une ardeur extrême. On doit comprendre qu'avec des pouvoirs aussi étendus que ceux que lui donnait sa charge et sa volonté bien arrêtée de maintenir l'ordre partout, il dut, à cette époque d'anarchie, se créer bien des inimitiés. Son caractère altier et ses habitudes processives n'étaient pas propres à lui en épargner le nombre ; il en trouva dans tous les

rangs. Non contents de s'en plaindre, les mécontents demandèrent la suppression de sa charge comme inutile. Mais Rapin avait des amis puissants, le maréchal de Cossé, M. de Guersay, l'avocat-général Brisson. Il venait de détruire une bande de brigands qui infestait les environs de Réaumur; il n'eut pas de peine à leur faire comprendre que sa charge était indispensable pour faire respecter dans le pays l'autorité du roi, pour la levée de ses deniers et aussi pour la sûreté des transactions commerciales, Niort et Fontenay faisant un commerce considérable et les routes ayant besoin d'être protégées.

Ce fut en 1585 que, sur la recommandation de Achille de Harlay et de Barnabé Brisson, Henri III nomma Nicolas Rapin grand prévôt de la connétablie de France. Jamais prince plus indécis n'eut un serviteur plus résolu. Henri III était loin d'avoir beaucoup d'amis dans le peuple, le grand prévôt n'en comptait pas un seul. Mais il avait toutes les sortes de courage, même le plus rare de tous, celui qui consiste à braver l'impopularité. Il resta fièrement à son poste, soutenu par le roi et méprisant les menaces et les dénonciations.

Il était donc également détesté des catholiques et des protestants. Parmi les premiers, il s'en rencontrait qui n'auraient pas été fâchés de mettre leur haine au service de leurs intérêts. L'un d'eux, le sieur Lamorlière, notaire au Châtelet, pour avoir sa charge, dirigea contre Rapin les accusations les plus fausses et les plus monstrueuses. Rapin avait adressé à Etienne Fleury, rapporteur du procès qui fut instruit contre lui à cette occasion, une pièce de vers dans laquelle il confondait son accusateur. Tout son crime avait été d'être resté fidèle aux ordres du roi. Condamné, malgré la justice de sa cause, il se pourvut en cassation d'arrêt, et ce fut encore en vers qu'il demanda de pouvoir jouir tranquillement de son bien dans le cas où il ne serait pas réintégré dans sa charge.

Principis et plebis facto mihi munus ademptum est,
Urbis et invictum perpetuo exilium.
Quamvis nil in me ventosâ calumnia culpet,
Quam nimiam circum regia justa fidem,

Me domini mandata duo fecere nocentem,
Et probitas crimen, sedulitas que fecit.
Ergo ne post longos provectæ ætate labores,
Novatæ hæc referam prœmia militiæ?
Nec poterit prodesse fides, multos que per annos
Obsequium, et fides tot documenta meæ?
Quò fugiam exterris sine munere, privus et expers
Conjuge cum charò, pignoribus que novem?
Namque domum patrios que lares vetus occupat hostis,
Cujus adhuc odium sævitiam que fero.
Vos quibus est regni, et rerum commissa potestas,
Quorum consiliis gallia sueta regi;
Reddite me patriâ, si non reddite urbi,
Aut simul hanc animam tollite cum patriâ.

Me voilà dépouillé! au mépris de la loi,
Au mépris du contrat que le peuple et le roi
Consentirent tous deux, ma charge m'est ravie
Et je suis exilé! l'infâme calomnie,
Aux récits mensongers, s'acharnant contre moi,
N'a pu me reprocher que l'amour de mon roi.
Oui, deux fois, il est vrai, impardonnable audace,
Des fils de saint Louis j'ai défendu la race.
Mon crime, magistrats, est ma fidélité,
Traître à mon souverain, je serais exalté.
Est-ce bien là le prix de tant de sacrifices,
De mes jours de labeur et de mes longs services?
A quoi les sentiments d'honneur, de loyauté,
M'auront-ils pu servir? Faussement accusé,
Ne pourrai-je jamais prouver mon innocence?
Où fuir? sans argent, sans but, sans espérance;
Dois-je tendre la main, demander aux passants,
L'obole pour la mère avec ses neuf enfants?
La maison de mon père, où dormit mon jeune âge,
Est maintenant aux mains d'un ennemi sauvage,
Dont la haine me suit où je porte mes pas.
Vous, soutiens du royaume, augustes magistrats,
Qui des hommes pervers déjouez la malice,
Et punissez toujours la fraude et l'artifice;

J'implore auprès de vous le droit et l'équité;
Si des murs de Paris je dois être éloigné,
A mes pleurs, à mes vœux, ah! rendez ma patrie,
Ou, dans votre rigueur, prenez aussi ma vie.

Après la journée des barricades, Rapin avait été chassé de Paris; quelques mois après le parlement le dépouilla de sa charge. Henri III auprès duquel il s'était retiré la lui rendit.

Le lendemain de la mort de ce prince, il reprit l'épée et devint un des meilleurs compagnons du Béarnais. Il se trouva à la bataille d'Ivry, où il se couvrit de gloire. Le maréchal d'Aumont en parla à Henri IV avec admiration. Rapin ne se contenta pas d'avoir contribué au gain de la bataille, il chanta la victoire dans des vers héroïques que lui-même remit au roi.

Nicolas Bourbon qui plus tard fit des vers sur sa mort, n'eut garde de passer sous silence le courage qu'avait montré Rapin dans cette affaire mémorable.

Hic Rapinus erat, medio que in pulvere belli
Spumantem versabat equum. Quot funera dextrâ
Ille dedit! Quisquis vibratæ occurrere hastæ,
Protinus inferno gravis ibat victum diti.
Nec sine teste fuit virtus, Aumontius heros
Primâ acie vidit pugnantem et fortia regi
Facta viri memorans stupuit.

C'est là qu'on vit Rapin
Se jeter en avant et bravant le destin
Diriger de sa main et de sa voix altière,
Son cheval écumant et couvert de poussière.
Ah! combien dans ce jour reçurent le trépas!
Car tous ceux qu'atteignit la force de son bras,
Sur les rives du Styx, ombres infortunées,
Errent en déplorant leurs tristes destinées.
Aux yeux de tous les chefs éclata sa valeur.
L'impétueux d'Aumont, bon juge en fait d'honneur,
Au monarque enivré dans ce jour de victoire,
D'un soldat sans égal vint raconter la gloire.

En récompense de sa belle conduite, Henri IV accorda des

lettres de noblesse à Nicolas Rapin (1). Ce vaillant capitaine suivit encore le roi pendant quelque temps, mais la mort de son fils Maxime, tué au siége de Paris, lui causa une telle douleur qu'il abandonna la carrière des armes. Il se retira à Tours pour servir plus efficacement encore la cause royale.

La ligue alors avait bien dévié de son origine. Heureusement, pour l'honneur de l'humanité, les grands crimes tournent toujours au préjudice de ceux qui les commettent. Quatre ans à peine après le massacre de la Saint-Barthélemy, les protestants étaient plus puissants qu'ils ne l'avaient jamais été. Le duc d'Alençon, le duc de Berry, le prince de Condé, outre leurs apanages, avaient des gouvernements de province considérables, transmissibles de mâle en mâle, et constituant de véritables royautés. La réforme possédait des villes de sûreté, le libre exercice de la religion, et voyait réhabiliter la mémoire de Coligny, de Montmorency et des autres victimes de Charles IX. Pour comble de honte la France payait aux protestants d'Allemagne trois millions qu'elle prenait sur les biens du clergé.

L'irritation fut telle dans les rangs des catholiques que le roi qui avait cru désarmer la ligue en s'en déclarant le chef, fut forcé aux Etats de Blois de retirer l'édit de pacification. Cette politique de bascule ralluma la guerre. Les protestants, bien que battus en diverses rencontres, imposèrent au roi dont les ressources étaient épuisées, la paix de Bergerac. Cette paix constituait le parti protestant comme Etat dans l'Etat.

A cette nouvelle, la ligue jeta les hauts cris et refusa de déposer les armes. Les protestants en firent autant, et bien qu'en état de paix, les hostilités continuèrent sur plusieurs points, et le pillage s'organisa sur une grande échelle. Le roi devenait de plus en plus impopulaire. La calomnie sous toutes les formes et particulièrement sous celle du pamphlet, la caricature, les prédications furibondes de la chaire travaillaient à la perte d'un prince que ses débauches rendaient l'objet du mépris universel.

(1) Ces lettres ont été publiées par M. A. Giraud, dans la *Revue des provinces de l'Ouest*.

La France était plus agitée que jamais, les traités de paix n'étant qu'une lettre morte. Vainement le roi envoyait des commissaires dans les provinces pour faire exécuter l'édit de pacification; vainement il assemblait les Etats provinciaux pour rétablir l'ordre dans les pays dévastés par la guerre civile; ligue huguenote et ligue catholique étaient animées du même esprit, celui de la vengeance. Pendant ce temps-là le travail de décentralisation faisait de nouveaux progrès. Les gouverneurs de provinces levaient des impôts, avaient des troupes à eux, faisaient des alliances. Ce n'étaient pas seulement les seigneurs protestants qui se déclaraient indépendants, c'étaient aussi les seigneurs catholiques : le duc de Guise, le duc de Mayenne, le duc d'Aumale, le duc de Mercœur ne considéraient plus le roi que comme le suzerain. Les plus grandes villes reprenaient leurs franchises municipales et s'administraient sous le contrôle de l'autorité royale; l'anarchie et le désordre étaient partout.

Le duc d'Anjou étant mort, et Henri III n'ayant point d'enfants, le roi de Navarre devenait le légitime héritier de la couronne. Mais les grandes qualités de ce prince loin de désarmer les ligueurs, les lui avaient rendus encore plus hostiles. En haine d'un prince hérétique, Philippe II et le duc de Guise signèrent un traité par lequel ils reconnurent le cardinal de Bourbon, comme ayant seul droit au trône, en cas de mort, de Henri III. Ce n'était qu'un mannequin qui servait de masque à d'autres ambitions; le véritable roi de la ligue était le duc de Guise. Son manifeste ne laissait d'autre alternative au roi que d'accepter les conditions qu'on lui imposait, ou de faire cause commune avec le roi de Navarre. Pour mettre fin à ses tergiversations le duc de Guise parla en maître à son souverain, et, d'accord avec les plus fameux ligueurs lui déclara qu'il fallait, sans plus attendre, publier les décrets du Concile de Trente, établir l'inquisition en France, donner à l'Union des villes de sûreté, et ne laisser aux protestants ni trêve ni merci. Les Seize cependant trouvaient que Guise y allait trop mollement. Ils étaient prêts à lui poser la couronne sur la tête et hâtaient son entrée dans Paris. Irrité de tant d'audace, Henri III lui fit dé-

fendre de s'y présenter, mais il n'en tint compte, et après la journée des barricades ce fut le roi qui fut obligé d'en sortir. Les négociations reprirent cependant, et le 1er juillet fut signé le traité d'union par lequel les ligueurs obtinrent tout ce qu'ils voulurent.

Les Etats de Blois furent ce qu'on devait attendre, un outrage continuel à la Majesté royale. La mort du duc de Guise ne sauva rien. A cette nouvelle, au contraire, une explosion de fureur inexprimable éclata dans Paris; la déclaration de déchéance fut accueillie avec transport, les armoiries du roi furent arrachées, ses portraits mis en pièces. Le parlement dont on craignait la résistance vit son enceinte envahie par l'émeute. Un ancien maître d'armes, Bussy-Leclerc, conduisit à la Bastille soixante de ses membres au nombre desquels se trouvait Pithou, l'un des futurs auteurs de la satire *Ménippée*. Henri III n'avait plus qu'une alliance possible, celle du roi de Navarre. Il le rejoignit avec les troupes qui lui restaient fidèles. Quatre mois après il tombait sous le poignard d'un assassin.

La couronne revenait de droit au roi de Navarre, mais plutôt que de voir ce prince sur le trône de France, les ligueurs, après la mort du vieux cardinal de Bourbon qu'ils avaient reconnu pour roi, sous le nom de Charles X, tournèrent leurs regards du côté de Philippe II, pour lui demander un souverain. Les rôles alors se trouvèrent complètement changés. La ligue formée d'abord contre les grands seigneurs protestants, en vue de conserver l'unité royale, était prête à accepter un étranger pour roi, plutôt que Henri IV, alors même qu'il se serait converti au catholicisme. Maître des chaires de Paris, les jésuites en appelaient à la souveraineté du peuple, et sacrifiaient à leurs passions le sentiment national et le principe d'autorité auquel naguère ils se montraient si soumis. Un revirement d'une nature complètement opposée s'était opéré parmi les protestants. Leurs chefs que l'on avait vus un moment cantonnés dans leurs gouvernements, rangés maintenant autour de Henri IV, fascinés par son courage, son esprit et sa bonne humeur, travaillaient à rétablir l'autorité royale.

Ces retours ne sont pas rares dans l'histoire des partis, et nous avons vu depuis telle autre insurrection, légitime dans son principe, comme la Fronde par exemple, s'en éloigner tellement qu'on dut applaudir à sa défaite.

Pendant ces longues guerres, où des deux côtés le sens moral semblait avoir disparu, un troisième parti, faible par le nombre, mais fort par l'intelligence des hommes qui le composaient, s'était formé en France, je veux parler du parti des politiques. Catholiques sincères, et avant tout bons Français, ils avaient songé plus d'une fois à prendre part aux affaires du pays, mais au milieu des fureurs insensées qui le divisaient, leur jour n'était pas encore venu. Ils ne se contentaient pourtant pas de vivre, comme il arriva à Siéyès aux jours de la terreur, ils fourbissaient leurs armes, et hâtaient de leurs vœux le jour où ils pourraient s'en servir. Ces armes étaient la plume trempée dans la raison. Ils avaient pour auxiliaires la bourgeoisie, c'est-à-dire la partie la plus saine et la plus éclairée de la nation. La bourgeoisie n'était pas une caste, car tous les citoyens pouvaient y prétendre, puisque ses rangs étaient ouverts à tous ceux qui se recommandaient par le travail, l'intelligence et l'économie, sources assurées de la fortune. Loin d'être exclusive, la classe moyenne agrandissait son cercle et il était bien difficile de dire où elle commençait. Qu'il y eût alors dans son sein, comme nous en rencontrons de nos jours, des vanités orgueilleuses animées de l'esprit de caste, il faudrait ne pas connaître la nature humaine et fermer les yeux à la lumière pour ne pas en convenir. L'orgueil de position et de naissance est de tous les temps et dans toutes les classes, et nous le surprenons jusque dans le pamphlet le plus démocratique qui fut publié du temps de la ligue (1).

Nec magis id nunc est, nec erit mox, quam fuit ante.
(Lucrèce.)

Mais de telles prétentions n'appellent ni réformes, ni révolutions. Au point de vue social, qu'importe une ambitieuse

(1) Dialogue entre le Maheustre et le manant.

distinction, quand elle ne constitue aucune prérogative et qu'elle n'a que le privilége du ridicule.

Parmi les politiques qui se trouvaient à Paris, on avait remarqué un petit cercle d'amis dont le but des réunions était encore un mystère : c'étaient Leroy, Gillot, Rapin, Passerot, Chrétien, Pithou et Gilles Durand. Rapin, Pithou et Gillot étaient de vieilles connaissances qui s'étaient déjà rencontrées aux Grands Jours de Poitiers. C'est chez le dernier qu'avaient lieu les réunions les plus fréquentes. Gillot n'était pas insensible au plaisir de la table, il recevait souvent et faisait le plus noble usage de sa fortune. Après le dîner venaient les causeries du coin du feu, on y parlait sciences et lettres, on déplorait les malheurs du temps, on stigmatisait les furieux et les imbéciles, espèce qui ne s'est pas perdue; on soupirait après des jours meilleurs, on riait de l'éloquence des prédicateurs, on se promettait enfin de prendre sa revanche, quand le moment en serait arrivé.

Entre le spirituel amphytrion et le héros du champ de bataille d'Ivry, il y avait un commerce tout particulier d'amitié. Rapin disait en parlant de Gillot :

. . . . . Pars animæ dimitiata meæ.

Il lui payait ses bons dîners en présents de gibier venant probablement du Bas-Poitou où il abondait alors. Les lettres d'envoi étaient de gracieuses épîtres latines qui en doublaient le prix. La prison, l'exil, la crainte des forcenés ligueurs qui ne respectaient plus rien et auxquels ils devaient nécessairement être suspects, dispersèrent les amis. Ils se tinrent pourtant toujours rapprochés par la correspondance la plus intime et par la composition collective d'une œuvre dont chacun faisait sa part.

Pendant leur absence, la ligue avait déchaîné toutes ses fureurs. On avait vu de longues processions de moines portant, au lieu de croix, des épées et des arquebuses; les curés avaient rempli la chaire de leurs anathèmes, et les vieux massacreurs de la Saint-Barthélemy s'étaient promis de sauver l'univers au moyen de l'échafaud et des proscriptions. Le peuple, trouvant

que les formes de la justice étaient trop lentes avait employé des moyens plus expéditifs; il avait pendu le président Brisson et deux de ses collègues, et maintenant il se tournait du côté du roi d'Espagne pour accepter un souverain de sa main. Il demandait en même temps à Mayenne l'établissement d'une chambre ardente, un conseil de guerre nommé par les Seize, un comité de finances nommé par le peuple. C'était l'organisation de la terreur. Tout ce qu'il y avait d'honnête dans Paris fut glacé d'effroi, Mayenne lui-même comprenant jusqu'où pourraient aller les excès de la démagogie, pénétra avec ses troupes dans Paris, s'adjoignit les compagnies bourgeoises, fit arrêter et exécuter les assassins de Brisson, renversa les Seize, et appela aux fonctions municipales des hommes modérés dont plusieurs étaient bien connus pour appartenir au parti des politiques. De ce jour, Mayenne songeait peut-être que, dans l'avenir une réconciliation avec Henri IV n'était pas impossible.

Restait la réunion des Etats de Paris. Ce fut contre eux que fut dirigé la célèbre satire Ménippée.

Dans ces derniers temps, d'estimables écrivains en ont contesté la valeur comme œuvre littéraire et l'importance comme acte politique. Quel effet rétroactif, ont-ils dit, a pu avoir sur des événements accomplis en 1593 un écrit qui, pour la première fois, fut publié à Tours en 1594? L'ignorance que l'on y trouve sur les choses dont il est parlé, sur la date de la séance d'ouverture des Etats, sur la présence de personnages qui n'y parurent pas; la confusion déplorable des époques, tout prouve que les auteurs de la satire Ménippée n'avaient pas sous les yeux les hommes qu'ils cherchaient à vouer au ridicule. On aurait pu ajouter que le *Catholicon d'Espagne* commence par ces mots : *parce que les Etats catholiques tenus naguère à Paris*, d'où la conclusion toute naturelle que le pamphlet est postérieur à la tenue des Etats; que dès lors, venu après la conversion de Henri IV, il a trouvé la ligue par terre et qu'il s'est acharné sur un cadavre.

Les choses ne se sont pourtant pas passées ainsi qu'on pourrait le croire. Oui, il est bien vrai que la satire Ménippée n'a

pas été faite pendant la tenue des Etats, par la raison toute simple qu'une grande partie était faite auparavant, et c'est précisément cette circonstance qui explique les erreurs qui s'y rencontrent. Ecrite dans la prévision de certaines dates et la participation de certains personnages, elle a accepté, comme faits accomplis, des données qui n'étaient qu'à l'état de projet; elle a eu en main le programme d'une comédie dont la mise en scène fut changée au moment de la représentation. S'il en eût été autrement, si la Ménippée, au lieu d'être l'œuvre de la veille, eût été celle du lendemain, ses auteurs n'auraient pas commis de grossières erreurs; ils entretenaient assez d'intelligences avec les gens les mieux informés pour savoir tout ce qui se passait à Paris. La vérité est que la Ménippée parut par pièces et morceaux, qu'avant d'être imprimée il en circulait des manuscrits que la police de la ligue était probablement inhabile à saisir (1). Bien avant l'ouverture des Etats, Leroy écrivait à Gillot et à Pithou pour leur communiquer le plan de la satire; les amis étaient alors dispersés, qui à Rouen, qui à Bordeaux, qui ailleurs. Tous se mirent à l'œuvre travaillant chacun de son côté, livrant clandestinement le soir au public les lignes qu'ils avaient écrites le matin. Ce ne fut pas le travail d'un jour et d'une époque, et telle partie de la satire qui ne parut pas dans la première édition avait été composée bien auparavant et était connue dans Paris par les nombreuses copies qui en avaient circulé. La lecture attentive de la Ménippée vient donner à ces présomptions le caractère de la preuve. On sait que la harangue que Pithou met dans la bouche d'Aubray ne se trouve pas dans la première édition qui en fut donnée et que sa composition paraît par conséquent postérieure à 1594. Eh bien, il en est tout autrement. Paris appartenait si bien aux ligueurs, il songeait si peu à faire sa soumission que Pithou lui adressait cette magnifique apostrophe :

« O Paris qui n'est plus Paris, mais une spelungue de bêtes « farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Napolitains,

(1) Des ébauches manuscrites d'une sanglante parodie des Etats de la ligue se répandaient dans Paris et annonçaient quelques mois à l'avance le pamphlet des pamphlets, la satire Ménippée.

HENRI MARTIN.

« un asile et sûre retraite de voleurs, meurtriers et assassina-
« teurs, ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité et te res-
« souvenir qui tu as été au prix de ce que tu es? Ne veux-tu
« jamais te guérir de cette frénésie qui, pour un légitime et
« gracieux roi, t'a engendré cinquante roitelets et cinquante
« tyrans? Te voilà aux fers, te voilà à l'inquisition d'Espagne,
« plus intolérable mille fois et plus dure à supporter aux esprits
« nés libres et francs, comme sont les Français, que les plus
« cruelles morts. Tu n'as pu supporter une légère augmenta-
« tion de tailles et d'offices et quelques nouveaux édits qui ne
« t'imposaient nullement, mais tu endures qu'on pille tes
« maisons, qu'on te rançonne jusqu'au sang, qu'on emprisonne
« tes sénateurs, qu'on chasse et qu'on bannisse tes bons ci-
« toyens et conseillers, qu'on pende, qu'on massacre tes prin-
« cipaux magistrats. Tu le vois et tu l'endures! Tu ne l'endures
« pas seulement, mais tu l'approuves et le loues, et n'oserais
« et ne saurais faire autrement. » C'est donc avant, pendant et après la tenue des Etats que la Ménippée fut colportée dans Paris, avant de recevoir par l'impression l'immense publicité qui l'attendait.

Mais quand il serait vrai qu'elle n'eût vu le jour qu'en 1594, elle n'aurait pas encore été sans servir la cause de Henri IV. La conversion du Béarnais (24 juillet 1593) avait bien en effet affaibli la ligue, mais si elle cessait d'être un parti puissant, elle restait une faction redoutable. Les Etats s'étaient séparés le 8 août en renouvelant le serment de l'Union, le gouvernement de la ligue restait organisé, le légat déclarait la conversion de Henri IV simulée, on entendait sortir de la chaire ces paroles : « Les assemblées des Etats possèdent le pouvoir
« public et la majesté suprême, la puissance de lier et
« délier, la souveraineté inaliénable. Le prince procède du
« peuple, non par nécessité et par violence, mais par élection
« libre (1). » On s'arrachait les pamphlets les plus violents contre la royauté légitime, celui de Louis d'Orléans, et celui plus modéré dans la forme qu'on attribuait à l'un des Seize et

(1) Sermon de Jean Boucher, 1594.

dans lequel on trouvait des passages comme ceux-ci : « Com-
« ment se pourrait-il faire vray catholique (le roy de Navarre),
« qu'il n'est pas en sa puissance de former ou changer un poil
« de la teste? Il n'y a que Dieu de sa puissance absolue et
« extraordinaire qui puisse agir telle conversion d'une âme, si
« invétérée dans son erreur, comme est le roy de Navarre qui
« est hérétique dès le berceau, trop bien peut-il contrefaire le
« catholique, mais s'y fier, c'est à faire aux bestes. »

« Or, Messieurs les nobles, venez donc avec votre roy et
« monstre d'hérétique, si bon vous semble; quant à nous, nous
« n'en voulons que de catholiques; encore s'ils s'adonnent à la
« tyrannie trop grande et insupportable, nous les changerons,
« comme indignes d'un tel sceptre, et ne leur obeyrons qu'en
« ce qui sera du party de Dieu, de son église et de la piété et
« justice, le tout selon les lois fondamentales de la France et à
« l'imitation de nos pères que nous voulons suivre, en la reli-
« gion catholique, apostolique et romaine, et aux priviléges de
« l'Estat qui sont que la couronne est élective (2). » Quand on prononçait de pareils discours, quand on publiait de tels écrits, pouvait-on bien dire que tout était fini et qu'il n'y avait plus rien à faire pour la stabilité du trône? Et ce n'étaient pas des voix isolées et impuissantes, elles entraînaient les masses à leur suite, et pouvaient encore prolonger la lutte en trompant la nation.

Que la majorité du peuple fût restée honnête, qu'il y eût eu un côté respectable dans un soulèvement qui avait pour but non des intérêts matériels, mais la conservation de la foi et de l'unité religieuse, je suis loin de le nier. Mais le peuple souvent injuste dans ses adorations et dans ses haines, était dans ce moment l'instrument des fanatiques et des intrigants, et son triomphe définitif eût été la plus grande des calamités publiques. C'est surtout contre les fanatiques et les intrigants que les auteurs de la satire Ménippée dirigèrent leurs traits les plus acérés. Ils ne furent pas seuls à tuer la ligue sans doute, elle était déjà mortellement blessée, ils lui donnèrent le coup de grâce; ils

(2) Dialogue entre le Maheustre et le Manant.

l'empêchèrent de relever la tête et, poursuivant ses débris jusque dans leur retraite, ils les couvrirent d'un ridicule tel qu'un parti naguère si formidable ne laissa après lui aucune traînée.

Jamais on n'avait mis au service d'une bonne cause autant de finesse dans l'ironie, autant de mordant dans le sarcasme, autant de transparence dans l'allusion. Si l'on y trouve encore quelques-unes de ces saletés qui déshonorent les œuvres de Rabelais, il faut se reporter au style de l'époque. Les personnages mis en scène étaient non pas les membres du bas clergé de Paris, mais des évêques et des cardinaux; le cardinal Pellevé, le légat du pape, l'archevêque de Lyon, l'évêque de Senlis, avec ceux des ligueurs que leurs vices et leurs ridicules avaient rendus célèbres. La satire n'en oublia aucun et, sur le ton de la plaisanterie, les flagella impitoyablement.

Voyez-vous maintenant ces bourgeois gauseurs, habitués à pousser leur pointe gauloise et à faire éclater leur verve railleuse? Ils sont là dans un salon sûr ou dans une arrière-boutique, loin des oreilles indiscrètes, devisant des affaires du jour qui vont assez mal, rappelant qu'Henri IV avait fait passer du pain aux parisiens qu'il tenait assiégés et se disant qu'après tout il pouvait bien n'être pas aussi diable que le prétendaient leurs curés. Tout-à-coup tombe entre leurs mains un écrit qui a tout l'attrait de la nouveauté et du fruit défendu, écrit comme il n'en avait encore jamais été fait, plein d'esprit et de bon sens, dont tous les personnages sont connus par la vénalité ou l'ambition, le désordre dans les mœurs ou le peu de portée dans l'esprit, l'hypocrisie ou le fanatisme. Quel fou rire s'empare de l'auditoire quand à la vue de Pierre d'Espignac, archevêque de Lyon, lequel passe pour entretenir des liaisons avec sa propre sœur, celui qui tient le pamphlet, après s'être assuré que personne n'écoute à la porte, se met à lire : « Voulez-vous être « bientôt cardinal? Frottez un des cornets de votre bonnet « de higuiero, il deviendra rouge et serez fait cardinal; « fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux prélat du « monde. » Quelles acclamations se font entendre, quand à la vue de Lamothe-Serrant, Mandeville, Senault, Bussy-Leclerc,

Desportes, tous appartenant à la fine fleur de la ligue et ayant de gros péchés sur la conscience, le lecteur poursuit : « Soyez aussi « criminel que Lamothe-Serrant; soyez convaincu de fausse « monnoye, comme Mandeville; sodomite, comme Senault; « scélérat, comme Bussy-Leclerc; athéïste et ingrat comme le « poète de l'admirauté; servez-vous de l'eau de Higuiero, vous « voilà agneau immaculé et pilier de la foi.» Les applaudissements redoublent à ce passage de la harangue de Mayenne. « Quant à la pélade que certains politiques m'ont voulu im- « propérer, m'accusant que la sainte Cère ou la Loue, je ne « sais laquelle des deux, me l'avoyent donnée, ils en ont « menty, les meschants, je n'y songeai jamais; ce n'est que « certaine chaleur de foye que les médecins appellent alopécie; « à laquelle moy et les miens sommes sujets, et Monsieur de « Lyon sait bien que les gouttes viennent sans cela. »

Une fois parti le lecteur ne s'arrête pas en si beau chemin. Son éminence le cardinal Pellevé qui passait pour ne pas entendre grand chose à la langue latine, va avoir son tour :

« Monsieur le lieutenant, vous m'excuserez, si pour contenter « cette docte assemblée et garder le decorum et la dignité du « rang que je tiens à l'église, par la providence de vous et des « vostres, je fay quelques discours en langage latin, auquel « vous scavez qu'il y a longtemps que j'estudie, et en soy pres- « que autant que mon grand-père qui fut un bon gendarme et « un bon fermier, quant et quant sous le roy Charles VIII^e^. » Puis vient le passage latin auquel Molière a peut-être songé en composant le Malade imaginaire. Le cardinal continue : « Mes- « sieurs, ne me tenez pas homme de bien et bon catholique si « la maladie de France (je n'entends parler *dit male Fran-* « *cesco*), je veux dire vos misères et pauvretez, ne m'ont faict « venir pardeçu, où je me suis comporté en vray hypocrite, « mais je voulais dire hypocrate, mais la langue m'a fourché. »

Qu'il y ait dans tout cela du gros sel, j'en conviendrai sans peine; mais la Ménippée ne s'adressait pas à des académiciens; ses auteurs appropriaient leur langage au goût de leurs lecteurs; ils voulaient réussir auprès d'une certaine classe, le succès dépassa leur attente; d'ailleurs ils savent bien s'élever à l'occasion et allier à l'ironie la noblesse du style.

Quel fut le contingent des collaborateurs dans cette œuvre collective? Quelle part revient à chacun? Tout le monde est d'accord pour attribuer à Rapin les harangues du docteur Rose, de l'archevêque de Lyon et l'épître du sieur Engoulevement.

Les œuvres légères de l'esprit échappent à l'analyse. Un mot heureux, un trait piquant, une interrogation plaisante, une réponse malicieuse se lisent et ne se commentent pas. Je suis donc bien assuré de mieux faire connaître la manière de Rapin, par un extrait de la harangue de l'archevêque de Lyon, que par tout ce que je pourrais en dire. « N'est-ce pas chose estrange, « Messieurs les zélateurs, de voir nostre union maintenant si « saincte, si zélée et si dévote, avoir esté presque en toutes ses « parties composée de gens qui, auparavant les sainctes barri- « cades, estaient tous tarés et entachéz de quelque note mal « solfiée et mal accordante avec la justice? Et, par une miracu- « leuse métamorphose, veoir tout à coup l'athéisme converty « en ardeur de dévotion; l'ignorance, en science de toutes nou- « veautés et curiosité de nouvelles; la concussion en piété et « en jeusne; la volerie en générosité et vaillance; bref, le vice « et le crime transmis en gloire et honneur? Cela sont des coups « du ciel, comme dit Monsieur le lieutenant; de pardieu, je dy « de si beaux que les Français doivent ouvrir les yeux de leur « entendement pour profondément considérer ces miracles et « doivent là-dessus les gens de bien et de biens de ce royaume, « rougir de honte avec presque toute la noblesse, la plus saine « partie des prélats et des magistrats, voire les plus clair- « voyants qui font semblant d'avoir en horreur ce sainct et mi- « raculeux changement. Car qui a-t-il au monde de plus ad- « mirable, et que Dieu mesme faire de plus estrange que de « veoir tout en un moment, les valets devenus maistres; les « petits estre faicts grands; les pauvres, riches; les humbles, « insolents et orgueilleux? Veoir ceux qui obéissoyent com- « mander; ceux qui empruntoyent estre jugez; ceux qui « emprisonnoyent estre emprisonnez; ceux qui étaient de- « bout estre assis? O cas merveilleux! O mystères grands! « O secrets du profond cabinet de Dieu, incogneus des chetifs « mortels! Les aulnes des boutiques sont tournées en pertui-

« sannes; les escritoires en mosquets; les breviaires en ronda-
« ches; les scapulaires en corselets, et les capuchons en
« casques et salades! N'est-ce pas une grande et admirable
« conversion de la plupart de vous autres, Messieurs les zélés,
« entre lesquels je nommeroy par honneur les sieurs de Rosne,
« de Mandeville, Lamothe-Serrant, le chevalier Breton et cin-
« quante autres des plus signalés de nostre party, qui m'en
« feraient faire une hyperbate et parenthèse trop longue, (que
« ceux que je ne nomme point m'en sachent gré) ? N'est-ce pas,
« dy-je, grand cas que vous estiez tous naguière en Flandres,
« portant les armes politiquement et employants vos personnes
« et biens contre les catholiques espagnols, en faveur des hé-
« rétiques des Pays-Bas, et que vous vous soyez si catholique-
« ment rangés tout à coup au giron de la saincte ligue romaine?
« Et que tant de bons matois, banqueroutiers, saffraniers, dé-
« sesperez, haut gourdins et forgeurs, tous gens de sac et de
« corde se soyent jettez si courageusement et des premiers en
« ce sainct party, pour faire leurs affaires et soyent devenus
« catholiques, à double rebras, bien loin devant les autres. »

Que d'adresse et quelle habileté sous cette forme bouffonne où la satire semble quelquefois tomber dans la farce, quelquefois toucher à la haute comédie!

En 1594, Henri IV faisait son entrée triomphale à Paris, salué des plus vives acclamations et entouré de ceux qui avaient si bien préparé son avénement au trône.

Rapin avait conservé la charge de grand prévôt de la connétablie de France, Henri IV le rétablit dans celle de lieutenant-criminel de robe courte dont il avait été dépossédé en 1588. C'est en cette qualité que nous le trouvons en 1595 présidant à l'exécution du jésuite Guignard, condamné à être pendu et brûlé sur la place de Grève comme complice de Jean Châtel.

A cette époque les ressources du budget ne permettaient pas de payer bien exactement les fonctionnaires publics. L'État était en retard avec Rapin qui pourtant avait grand besoin d'argent, la guerre civile désolant le Bas-Poitou, n'y laissant rien debout des biens de la terre et mettant les fermiers et tenanciers dans l'impossibilité de payer la moindre redevance à

leurs propriétaires. C'est dans un de ces moments où la gêne touchait au dénuement, que Rapin adressa, toujours dans la langue des dieux, d'assez vives réclamations au surintendant des finances.

Je suis de sept enfants chargé
A cent créanciers engagé,
Et mes forces sont consommées
Des frais que j'ai fait aux armées.

Bref, si aujourd'hui ou demain
Vous ne tenez un peu la main,
Que mieux ci-après on me traite,
Je puis bien sonner la retraite.

D'offices et d'états privé
Je m'en irai vivre en privé,
Car c'est le point ou je me fie
Au bout de ma philosophie.

Je fais des vers une fois l'an,
Et, pour le duché de Milan
Je ne voudrais ni ne souhaite
Qu'on me tinst pour un grand poète.

S'il fallait que ce qui m'est dû,
Mon bien et mon temps fut perdu,
Au lieu de me mesler de crimes
J'irais me consoler de rimes.

J'espère que le temps viendra
Durant ce roy-ci qu'on tiendra
D'un homme de bien plus de compte
Qu'on ne tient d'un duc ou d'un comte.

Sully fit-il droit à une requête faite sur ce ton de rudesse? il est à croire que oui; ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'en fut pas offensé, comme il en donna la preuve quelques années après.

La guerre continuait dans le Poitou. Mercœur ne demandait

pas mieux que de se vendre et Henri IV consentait à l'acheter. Mais pour l'honneur de sa maison, le duc ne pouvait pas être payé moins cher que ne l'avait été Brissac, et le roi ne voulait pas y mettre le prix. On marchanda sans pouvoir tomber d'accord. Il fallut donc reprendre les armes. Les populations parfaitement désintéressées dans la question ne pouvant pas abandonner une cause aussi sainte, recommencèrent à s'entr'égorger et à se faire la guerre de château à château et de maison à maison.

Le duc de Mercœur s'était flatté de surprendre Châtellerault au moyen des intelligences qu'il entretenait dans la place. Henri IV donna mission à son grand prévôt de punir les coupables. Les traîtres furent découverts, condamnés à la peine capitale et exécutés. Rapin, dans le rapport qu'il fit de cette affaire au président de Thou, parle de passions de femmes mêlées à la conspiration. Est-ce qu'il serait vrai qu'en présence d'intrigues, on doive toujours se demander : où est la femme?

Rapin était en outre chargé de faire recevoir en Poitou l'édit établissant le parisis des greffes; il s'acquitta de cette autre mission à la satisfaction du roi.

Le traité de Vervins et l'édit de Nantes avaient mis fin aux horreurs de la guerre. Avec un roi habile et conciliant et sous une administration économe des deniers publics, la France allait entrer dans une ère de prospérité qu'elle n'avait pas connue depuis près d'un siècle. Cruellement éprouvé dans son bonheur domestique par la perte de sa femme et par la désobéissance d'un de ses fils qui avait contracté une mésalliance, ayant d'ailleurs payé un large tribut à son pays, Rapin chercha des consolations dans les douceurs de la paix et dans le calme d'une vie tranquille et retirée.

Dès l'année 1595, dans la prévision que des jours meilleurs allaient se lever pour la France, il avait commencé à bâtir à sa propriété de Terre-Neuve, située aux portes de Fontenay. Distrait de ses projets par les devoirs de sa charge, il avait abandonné pour un temps ses travaux de construction, et ce ne fut qu'en 1600 que sa maison fut complétement édifiée et qu'il put

venir l'habiter avec sa fille Marie. Sur sa façade, il grava cette inscription qu'on peut y lire encore :

Vents sovflez en tovte saison
Un bon ayr en ceste maison.
Que jamais ni fièvre ni peste
Ni les mavlx qui viennent d'excez,
Envie, querelle ou procez
Cevx qui s'y tiendront ne moleste.

Vœux de la véritable sagesse dont l'accomplissement devrait suffire au bonheur de l'homme ! Heureux en effet, et bien plus heureux que les riches ceux qui possèdent les deux plus grands biens que l'on puisse avoir sur la terre, la santé du corps et le repos de l'esprit !

Les meilleurs et les plus courageux magistrats firent comme lui. Voyant l'autorité royale consolidée, Achille de Harlay et Estienne Pasquier préférèrent une studieuse retraite aux honneurs et aux dignités du monde.

Rapin se survivait dans un de ses fils auquel il avait transmis sa charge. Désormais libre d'affaires et de soucis, il vint passer les dernières années de sa vie dans sa nouvelle résidence. Honoré de la considération générale, entouré des soins que lui prodiguait la tendresse de sa fille, il ne connut point les chagrins de la vieillesse. Une partie du temps qu'il dérobait à ses amis, il le donnait à l'étude et plusieurs de ses poésies datent de cette époque. Tous les hommes importants qui passaient à Fontenay tenaient à honneur de le visiter. Sully qui connaissait déjà le pays pour avoir fait le siége de la place avec le Béarnais, vint l'y voir. Un si grand personnage méritait un accueil tout particulier. Rapin eut recours à ses souvenirs classiques et aussi à l'admiration que lui inspirait le grand poète de la France. Il fit la leçon à trois enfants qui vinrent réciter des vers à l'ami de Henri IV. Ils représentaient Homère, Virgile et celui que la renommée mettait à côté sinon au-dessus d'eux, le divin Ronsard. Les relations de Rapin avec Sully ne furent jamais interrompues. On en trouve la preuve dans les épîtres en prose et

en vers qu'il lui adressa. C'est dans l'une d'elles que l'on remarque ce beau vers :

Tes pensers qui jamais n'inclinent au sommeil.

Sainte-Marthe, l'ami de sa première jeunesse ; de Thou, de Harlay tenaient aussi une grande place dans son cœur.

Cette vie douce et paisible, ce détachement philosophique des vanités de la terre, furent pourtant troublés par un procès qui le força en 1602 de se rendre à Paris pour y défendre ses intérêts. Aussitôt qu'il fut de retour, il s'installa de nouveau dans sa maison, bien décidé à n'en plus sortir et revenant aux habitudes qui faisaient le charme de sa vie. L'amitié seule pouvait le faire manquer à la résolution qu'il avait prise. Le 1er janvier 1608, le seigneur de Terre-Neuve se mettait en route pour voir une fois encore avant de mourir les personnes qui lui étaient chères. Un voyage à Paris pendant l'hiver, ce n'était pas au commencement du dix-septième siècle une petite affaire pour un vieillard de soixante-huit ans. Rapin tomba malade à Poitiers n'ayant auprès de lui qu'un fidèle serviteur, et y mourut le 14 février 1608. Les jésuites qu'il avait fort maltraités et qui ne l'aimaient pas prétendirent qu'il avait fait une fin édifiante et qu'il s'était accusé pour le passé de la tiédeur de sa foi. D'autres au contraire assurent que ce grand homme de bien se sentit tellement en paix avec sa conscience, qu'à ses derniers instants il dicta à l'un de ses fils qui, le sachant malade, s'était rendu auprès de lui, une pièce de vers que l'on a conservée et qui se termine par une pensée belle et bien rendue :

Ejus spes nulla est, animam que videbis ovantem
Scandere supremos multo cum gaudio ad arces.

De vivre désormais je n'ai plus l'espérance,
Regarde et tu verras mon esprit radieux
S'élancer dans l'espace et plein de confiance
Monter, monter toujours pour arriver aux cieux.

Nous pouvons jusqu'à un certain point contrôler ces récits, car nous avons sous les yeux le testament de Rapin que l'on

peut presque regarder comme sa confession. Cet homme qui avait tant de fois bravé la mort, la vit approcher sans faiblesse, et c'est d'une main ferme et dans la plénitude de son intelligence qu'il traça l'acte où se trouvent écrites ses dernières volontés. M. Benjamin Fillon a raison de dire *qu'il y règne un sentiment vrai et profond de sympathie humaine qui va au cœur.* Avant de se recueillir et de donner sa dernière pensée à Dieu, il en a une pour ses enfants, pour ses amis, pour ceux qui l'ont servi fidèlement. A ses enfants il donne les conseils les plus sages et dans les termes les plus affectueux. Il leur partage ses biens *dont ils auront toujours assez s'ils en font un bon usage, trop s'ils en font un mauvais.* Il leur recommande, lui qui avait eu tant de procès, de vivre en paix entre eux et avec leurs voisins, comme Louis XIV recommandera plus tard à son petit-fils de ne pas aimer la guerre. Il laisse un souvenir à ceux qui lui sont chers, et après avoir ordonné à sa fille de brûler de ses poésies tout ce qu'elle trouvera d'*imparfait*, il donne plein pouvoir à *M. Gillot, conseiller à la cour, ou à M. de Sainte-Marthe, ses deux anciens et singuliers amis,* de tailler et d'expurger ainsi qu'ils l'entendront, *aimant mieux garder trois bonnes pièces que cinquante moindres, et perdre le reste.* Enfin, il assure autant qu'il le peut le sort de ses domestiques. Ces dispositions si louables, cette pensée pour ceux qui lui survivront ne constituent pas tout le testament de Rapin, on y trouve encore sa profession de foi religieuse. Il déclare en effet de la manière la plus formelle qu'il est resté toute sa vie fidèle à la religion catholique, apostolique et romaine. Il y a loin, comme on le voit, de cette affirmation au repentir tardif qu'au dire du père Garasse, il montra à ses derniers moments.

Je regrette de ne pouvoir pas croire davantage à l'improvisation poétique qu'il aurait faite trois heures avant sa mort. Ceux qui ont fait cette histoire n'ont vu mourir personne et ignorent apparemment que le chant du cygne n'appartient pas à l'homme. Est-ce bien d'ailleurs quand, déjà détaché de la terre et en présence de l'éternité, il avait quelques jours auparavant écrit ces lignes : « Seigneur, dispose de tout, reçois mon « âme, tiens ma famille en paix, conserve-leur une bonne

« odeur de mon nom, et leur assiste en toutes leurs actions, « pour ta gloire et ton service. Je te laisse le soin de tout et « me repose dans l'espérance de jouir bientôt de ta présence.» Est-ce bien, dis-je, dans ce moment suprême que Rapin se serait repris aux vanités de l'amour-propre pour dicter des vers à son fils? Que dans les premiers jours d'une maladie qui dura plus d'un mois, Rapin ayant le pressentiment d'une fin prochaine, *puisque les médecins ne comprenaient rien à sa maladie,* ait fait ses adieux à la vie dans la langue et le style qui lui étaient familiers; je serais d'autant plus disposé à le croire que les vers dont nous parlons ont bien la tournure et le cachet qui le distinguent comme poète; mais que son dernier soupir se soit ainsi exhalé, voilà ce que je ne peux guère admettre. Défions-nous en général de ces prétendues illuminations de l'esprit aux approches de la mort. Que la piété filiale recueille religieusement les paroles d'un père mourant, qu'elle y trouve même des accents tout particuliers, il n'y a rien dans un sentiment aussi respectable qui doive nous surprendre. Mais la froide observation et la physiologie viennent nous apprendre que ce n'est pas quelques heures avant le sommeil éternel que l'inspiration s'éveille, et que l'intelligence s'éteint quand la matière va bientôt se dissoudre.

La mort de Rapin fut un deuil général pour le Poitou. Il avait voulu que sa tombe fut près de son berceau, et suivant sa volonté il fut enterré à Fontenay, au milieu des larmes de tous ses amis. Les poètes du temps ne l'oublièrent pas; tous s'empressèrent d'adresser des vers à sa mémoire.

Rapin avait laissé à Scévole de Sainte-Marthe et à Gillot le soin de recueillir et de publier ses œuvres; ils n'eurent garde d'y manquer, et Sainte-Marthe les fit précéder de l'éloge de l'auteur. Lui-même avait voulu faire son épitaphe; on y trouve exprimé avec une noble fierté le souvenir de la charge qu'il avait si bien remplie.

Tandem Rapinus hic quiescit, ille qui
Nunquam quievit ut quies esset bonis.
Impunè nunc grassentur et fur et latro,
Musæ ad sepulchrum gallicæ et latiæ gemant.

Auprès de ce tombeau accourez en pleurant
Muses du Latium et muses de la Seine.
D'un éternel sommeil il dort maintenant,
Rapin, qui sur la terre a tant connu la peine,
Et toujours l'œil ouvert n'eut pas d'autre souci
Que de veiller sans cesse au repos de la ville.
Le brigand désormais va rester impuni
Et le larron en paix peut s'endormir tranquille.

Comme écrivain et comme poète, Nicolas Rapin a sa place dans le XVI^e^ siècle. Ainsi que presque tous les lettrés de cette époque, c'est à la langue latine qu'il emprunte le plus souvent ses accents. C'est en latin qu'il écrit à Henri III, à Henri IV, à ses nobles amis; c'est à la langue de Tibulle qu'il emprunte des accents plaintifs pour composer une élégie sur la mort de son fils. Quand il commence à écrire en français c'est encore aux latins qu'il s'adresse ; ce sont les odes d'Horace et l'art d'aimer d'Ovide qu'il fait passer dans notre langue. Il traduit ensuite les sept psaumes de la pénitence, l'épître linéaire de De Thou, la harangue que Cicéron prononça au sénat en présence de Jules César pour le remercier du rétablissement de Marcus Marcellus dans sa charge. En poésie française il se montre hardi novateur, mais ses essais sont rarement heureux. Ses vers non rimés qu'on a appelés vers blancs et dont le bon goût a fait justice, lui attirent pourtant de nombreux et ardents admirateurs. Le satirique Régnier le complimente dans ces termes :

Rapin, le favori d'Apollon et des Muses,
Pendant qu'à leur métier nuit et jour tu t'amuses,
Et que d'un vers nombreux non encore chanté
Tu te fais un chemin à l'immortalité;
Moi je n'ai ni l'esprit ni l'haleine assez forte.....

Scévole de Sainte-Marthe et le savant Casaubon exaltèrent ce nouveau genre, et Théodore de Bèze pour l'avoir attaqué s'attira une épigramme de Rapin.

Après les vers sans rimes vinrent les vers léonins qui en ont

deux, entreprise plus périlleuse encore et dont nous donnons un spécimen :

Henriette est mon mal, je la prends bien mais je la tiens mal;
Elle m'échappe et me fuit, sous la forme de la nuit.
Henriette est mon bien, de sa bonté l'ombre je sens bien;
Mais elle y joint la rigueur dont elle abat ma vigueur.
O sorcière d'amour, si à part je te puis tenir un jour,
Nous verrons à l'effort, là qui sera le plus fort.

Puis les vers saphiques où il s'appuie sur l'exemple de Baïf :

Quand Baïf le premier nos chants réforma
Contre ses desseins, l'ignorance s'arma,
Et chassa bien loin de cet art la beauté
Par sa nouveauté.

Enfin les alcaïques, les iambes, l'*opus difficile*. Mais en poésie, la difficulté vaincue est un petit mérite et ne vaut pas l'inspiration du poète et l'harmonie du vers. Heureusement qu'en plus d'un endroit Rapin rachète ces témérités par quelques qualités. Convenons toutefois qu'à part son joli poème du *Gentilhomme champêtre*, il est plutôt un poète latin qu'un poète français, et que c'est dans la langue de Virgile et d'Horace qu'il faut l'aller chercher pour trouver son véritable mérite.

Comme prosateur son nom restera toujours attaché au pamphlet qui n'a été surpassé que par les *Provinciales*.

Mais ce n'est pas seulement à titre d'écrivain que Fontenay doit revendiquer Nicolas Rapin comme une de ses gloires. Sous quelque physionomie qu'il se présente, il nous paraît également honorable. Citoyen, il administre en qualité de maire la ville de Fontenay, la défend avec courage contre les protestants, et catholique sincère, reste toujours modéré au milieu des fureurs du plus aveugle fanatisme; magistrat, il encourt par sa fermeté la haine de tous les partis, est en butte aux persécutions et se relève glorieusement protégé par l'estime des hommes les plus honnêtes : les Achille de Harlay, les de Thou, les Pithou, les

Gillot; soldat, il combat sous les yeux de Henri IV et se distingue entre tous.

Son intégrité dans ses fonctions et sa fidélité à son serment ne sont contestées par personne; il consacre sa vie à son pays et à son roi, et les sert avec la plume et l'épée; il peut écrire sans crainte de recevoir un démenti :

Pour moi qui ne tourne à tout vent,
Tant que le roi sera vivant;
Quelque parti qui se débauche
J'irai droit et jamais à gauche.

Il fait enfin partie de ces hommes sages que l'on appelait les *Politiques,* parce qu'en effet ils avaient adopté la seule politique raisonnable, celle qui fit du Béarnais, Henri IV, roi de France. Quant à ses défauts de caractère, à son humeur intraitable, il est permis de croire qu'il y a de l'exagération dans ce que l'on en a dit. S'il eût été violent avec ses égaux et brutal avec ses inférieurs, eût-il trouvé de nombreux amis qui lui restèrent fidèles dans la mauvaise comme dans la bonne fortune? Eût-il trouvé dans sa maison des serviteurs dévoués à sa personne? L'amitié et le dévouement ne sont pas des qualités banales, elles ne s'attachent qu'à ceux qui s'en montrent dignes.

V

ANDRÉ RIVAUDEAU.

Pour écrire quelques pages sur la vie de Rivaudeau et faire une étude de ses œuvres, il m'aurait fallu de longues recherches, si MM. Fillon et Mourain de Sourdeval n'étaient pas venus me rendre ma tâche bien légère. M. Fillon a consacré à la mémoire de Rivaudeau la plus grande partie de son travail ayant pour titre *le Cabinet de Tiraqueau,* et M. Mourain de Sourdeval a donné, en la faisant précéder d'une préface, une nouvelle édition des œuvres de ce poète, dont il a eu l'obligeance de m'adresser un exemplaire. C'est à ces deux sources que j'ai puisé. On s'en apercevrait bien de reste, quand je n'en ferais pas l'aveu, car je ne puis pas dire comme Rivaudeau :

. . . . Je sais mes larcins finement contrefaire.

André Rivaudeau est né à Fontenay vers 1540. Son père, Robert Ribaudeau, était originaire de Beauvoir-sur-Mer où sa famille possédait des fiefs nobles, non loin de la Garnache. Il avait le titre de licencié ès-loi, et fut élu par le roi à Fontenay-le-Comte. C'est dans cette ville qu'il épousa Marie Tiraqueau, fille du célèbre jurisconsulte de ce nom. Tiraqueau était lieutenant-général au siége de Fontenay. Son mérite jetait un tel éclat, qu'au moment où François I^er^ battait monnaie, en rendant presque toutes les charges vénales, il appelait Tiraqueau au parlement de Paris et lui faisait remise entière du

prix qu'aurait coûté la sienne. La fortune du beau-père fit celle du gendre. Ribaudeau, dans la crainte des plaisanteries dont il pouvait être l'objet, changea une lettre de son nom et suivit Tiraqueau à Paris. Il devint, quelque temps après, valet de chambre de Henri II. Le roi l'anoblit, et il fut connu désormais sous le nom de messire Robert Rivaudeau, écuyer, seigneur de la Guillotière. La Guillotière qu'il adjoignit à son nom, est une modeste ferme du Bas-Poitou.

André Rivaudeau passa son enfance et une partie de sa jeunesse à la cour de France. Son père, par les fonctions qu'il y remplissait, devait avec sa famille vivre sous le même toit que le souverain, et être témoin des fêtes et des tournois dont le dernier eut un dénouement si tragique. La galanterie occupait toujours une grande place dans les plaisirs de la cour, et ce n'était que par l'esprit que l'on pouvait arriver au cœur des belles dames de ce temps. Les grands seigneurs, quoique souvent peu lettrés, affectaient donc un grand amour pour la poésie, et si ceux qui la cultivaient ne recevaient pas tous de la munificence royale des charges ou des bénéfices, comme sous le règne précédent, ils n'en étaient pas moins tenus en grande estime et considération.

Le mouvement imprimé aux lettres sous François. I^er^ ne s'était point ralenti sous son successeur, seulement des modifications qui devaient retarder ses progrès s'introduisaient dans la langue française. Marot était vieux, et sa traduction en vers des psaumes et de la bible était bien moins une œuvre littéraire qu'un acte politique. D'ailleurs Marot avait fait son temps. Les esprits n'étaient plus aux rondeaux et aux épîtres familières; l'étude des classiques grecs et latins que la découverte de l'imprimerie rendait possible à tous, les passionnait pour la poésie antique. On voulait s'abreuver aux sources de l'hippocrène, c'est-à-dire abandonner les lais d'amour et la représentation des mystères, pour l'épopée et le théâtre grec. Cette tentative était audacieuse. Pour réussir, il eût fallu un homme de génie, la France crut l'avoir trouvé dans Ronsard.

Ronsard, avec quelques jeunes gens de ses amis, Baïf, Du Bellay, Belleau et Muret, s'était préparé par de fortes études

au rôle auquel il croyait être appelé. Renfermés pendant sept ans dans un collége, les futurs réformateurs avaient étudié sans relâche la nuit et le jour, les chefs-d'œuvre que l'antiquité nous a laissés. Ce n'est qu'après s'être fortifiés par cette nourriture substantielle qu'ils lancèrent dans le public le manifeste de leur école. Suivant ce programme il ne fallait pas seulement se bien pénétrer de la lecture des anciens, connaître à fond Démosthènes et Cicéron, Homère et Virgile, il fallait encore faire passer le génie de la langue grecque dans la langue française, et par conséquent en adopter la forme.

Pour que la pratique donnât raison à la théorie, Ronsard se mit à l'œuvre. S'élançant d'un vol audacieux vers la poésie épique et la poésie lyrique, il prétendit être en même temps Homère et Pindare. Jamais plus grand succès ne couronna pareille témérité. La France se prit d'une admiration enthousiaste pour l'auteur de la *Franciade,* et, au milieu du concert de louanges qui s'élevèrent autour de son nom, la voix discordante de Saint-Gelais fut étouffée sous le bruit des applaudissements. Ronsard fut mis à côté, sinon au-dessus de tout ce que l'antiquité avait produit de plus sublime; Scaliger, Lombin, L'Hôpital, Pasquier, Montaigne ne lui trouvent rien de comparable; De Thou va jusqu'à déclarer que le 24 février 1525 ne fut pas un jour malheureux pour la France, car si nous perdions la bataille de Pavie, la naissance de Ronsard, arrivée le même jour, apportait une ample compensation à ce grand désastre; et Charles IX sur son trône porte envie à cet autre monarque :

> Tous deux également nous portons la couronne,
> Mais roi, je la reçus, poète, tu la donnes.

Ses odes ne furent pas trouvées inférieures à celles de son modèle. On les mit en musique, on les chanta sur la viole, comme l'on chante le *Lac* de M. de Lamartine, et telle était l'ivresse générale, que jamais de nos jours, les stances harmonieuses du chantre d'*Elvire* n'ont produit un effet comparable à celui que firent les accents rocailleux de l'auteur des *Amours.*

Cette singulière bonne fortune d'avoir conservé toute sa vie l'auréole de gloire dont son nom avait été entouré dès le premier jour, ne s'arrêta point à sa mort. Vingt ans après on lui élevait des statues, et un orateur sacré qui plus tard fut cardinal, Duperron prononçait son oraison funèbre.

Ronsard était le chef de l'école. Autour de cet astre lumineux vinrent rayonner six satellites : Du Bellay, Antoine de Baïf, Amadis Jamin, Jodelle, Belleau, Ponthus de Thiard formèrent avec le maître la célèbre pléïade. Jodelle, l'un d'eux, balança la réputation de Ronsard; car, à l'en croire : « Si un « Ronsard avait le dessus d'un Jodelle le matin, l'après-dînée « Jodelle l'emporterait de Ronsard. » Jodelle chaussa le cothurne, et aux mystères dont la représentation venait d'être interdite, substitua une tragédie imitée des anciens. *Cléopâtre*, représentée d'abord à l'hôtel de Reims devant le roi Henri II, et ensuite au collége de Roncourt, obtint un succès dont les contemporains seuls peuvent nous donner l'idée. « Les fenêtres, dit « Pasquier, en parlant de cette dernière représentation, étaient « tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour « si pleine d'écoliers que les portes du collége en regorgeaient. « Je le dis comme celui qui y était présent, avec le grand « Tournebus, en une même chambre, et les contre-parleurs « étaient tous hommes de nom. Remi Belleau et Jean de la « Pérusse jouaient les principaux rollets. » Cléopâtre était représentée par Jodelle lui-même. Une telle nouveauté produisit de si grands transports qu'ils allèrent jusqu'au délire. La représentation terminée, acteurs et spectateurs se confondant, entraînèrent Jodelle à Arcueil, et là, dans un festin où il est permis de croire que le vin ne fut pas mesuré, couronnèrent un bouc de lierre et de fleurs, comme s'ils avaient été aux jours de Thespis. Renchérissant sur le tout, Ronsard, auquel le sentiment de l'envie était inconnu, chanta un dithyrambe en l'honneur du nouveau Sophocle. N'oublions pas que Henri II y avait ajouté un hommage plus positif. Il avait fait remettre à l'auteur cinq cents écus, comme témoignage de sa satisfaction. Jodelle parut pourtant médiocrement satisfait des largesses du roi. Homme de désordre et de plaisirs, il dissipa bien vite

l'argent qu'il en avait reçu, et nous l'entendrons plus tard s'écrier dans sa détresse :

Qui se sert de la lampe, au moins de l'huile y met.

Hélas! qu'est-il resté de ces journées triomphales! Où sont *Cléopâtre*, *Didon*, *la Franciade* et tant d'autres productions qui firent les délices du XVI^e^ siècle?

Mais où sont les neiges d'Antan?

L'impitoyable Boileau, moins d'un siècle après, en faisait justice et chassait du Parnasse Ronsard et la pléïade.

Personne ne protesta contre cet arrêt. Le goût s'était formé en France et l'emphase était vouée au ridicule. On était las des tirades sans fin, de l'exagération des figures, du luxe des images et de toutes les ressources empruntées à la Grèce. Pour remuer le cœur, il ne suffisait plus de conserver les formes anciennes, de ne pas manquer à l'alternement de la strophe, de l'antistrophe et de l'épode; il fallait des sentiments naturels exprimés avec noblesse et simplicité. On ne pouvait pas prendre au sérieux un poète qui avait poussé le grotesque jusqu'à s'écrier, dans une invocation à Bacchus :

O cuisse né, Archéte, hyménéen,
Bassare, roi, rustique, euboléen,
Nyctilien, trigone, solitaire,
Vengeur, manie, germe des dieux et père,
Nomieu, Double, hospitalier,
Beaucoup, forme, premier, dernier.
Heneau, porte-sceptre, grandine,
Lysieu, baleur, bonime,
Nourri vigne, aime pampre, enfant,
Le Gange te vit triomphant.

Cet exil a duré longtemps. Ce n'est que de nos jours que l'esprit de critique revenant sur cette littérature tant décriée du XVI^e^ siècle, lui a rendu plus de justice, mais comme il arrive trop souvent, la réaction à son tour a dépassé toutes les bornes. Peu s'en est fallu qu'une croisade ne se formât contre Boileau,

et qu'après deux cents ans d'oubli, l'admiration ne revînt à ceux qu'il avait poursuivis de ses traits satiriques. La mode s'est éprise non-seulement des meubles de la Renaissance, mais aussi de son style et de son langage. Avant de juger de la valeur d'un écrit on s'est informé de sa date. Un homme d'esprit qui n'aurait probablement eu qu'un succès médiocre s'il eût écrit sous son nom et dans la langue de Racine, en a obtenu un immense, parce qu'il a emprunté celle de Ronsard et qu'il a signé ses œuvres du nom de Clotilde de Surville. Il est bien vrai que le jour où la supercherie a été reconnue, il est tombé bien bas dans l'estime de ceux qui l'avaient le plus exalté.

On ne lisait plus Ronsard et ses œuvres n'étaient conservées que comme une curiosité bibliographique. Or, il arrive un jour qu'un érudit secoue la poussière qui les couvre et trouve en les ouvrant les vers que voici :

Mignonne, allons voir si la rose
Qui le matin avait déclose
Sa robe de pourpre au soleil,
A point perdu cette vesprée,
Les plis de sa robe pourprée
Et son teint au vôtre pareil.

Aussitôt il pousse des cris d'admiration, relève ses statues, le proclame la gloire de la France et publie une édition choisie de ses œuvres où l'on rencontre la strophe, ne changeons rien au texte, l'antistrophe suivante dont la pensée et l'expression sont à la même hauteur :

Mémoire, royne d'Eleuthère
Par neuf baisers qu'elle receut
De Jupiter qui la fit mère,
D'un seul coup neuf filles conceut.
Mais quand la lune vagabonde
Eut courbé douze fois en rond,
(Pour r'enflammer l'obscur du monde),
La double voute de son front,
Mémoire, de douleur outrée,
Dessous Olympe se coucha,
Et criant Lucine, accoucha
De neuf filles d'une ventrée.

Franchement s'il est permis d'en appeler du jugement de Boileau, on ne doit pas porter la cause devant le tribunal de M. de Sainte-Beuve. La condamnation avait été sévère, les honneurs de la réhabilitation sont excessifs.

Evitons avec soin de tomber dans ces exagérations, les réactions en littérature ne valent pas beaucoup mieux que les réactions en politique, et s'il est une œuvre où la passion et le sentiment doivent faire place au goût et à la raison, c'est assurément celle du critique. Pour moi, quelle que soit la sympathie que j'éprouve pour un de nos compatriotes trop longtemps oublié, je ne me laisserai aller à aucun des entraînements qui pourraient altérer le jugement que je dois en porter.

Rivaudeau n'était encore qu'un écolier quand déjà les noms de Ronsard et de Jodelle retentissaient à la cour et à la ville. Son père l'avait placé de bonne heure au collége de Poitiers pour y faire ses études. La province ne restait point étrangère au mouvement littéraire de la capitale, le culte de la Muse antique avait franchi l'espace et s'étendait sur toute la France. Le jeune Rivaudeau devint un de ses plus fervents adorateurs. Chaque année il revenait respirer l'atmosphère poétique de Paris et chercher au foyer domestique un aliment au feu qui s'allumait dans son âme. Son père était lui-même très-lettré et ses goûts, plus encore que sa position, le mettaient tous les jours en relation avec les esprits les plus distingués. Le jeune André s'exaltait au contact des hommes dont l'illustration éblouissait ses regards. Il en rapportait des souvenirs enivrants et l'ambition de les égaler un jour gonflait son cœur d'espérances. Poitiers était dès cette époque ce qu'il a toujours été depuis, la ville des études fortes et sérieuses. Non-seulement la science du droit mais aussi les belles-lettres y étaient en grand honneur et ceux qui les cultivaient, fort recherchés. A Poitiers, André Rivaudeau rencontra Albert Babinot, le futur auteur de la *Messiade*. Une conformité parfaite de goûts, d'humeur et de caractère établit entre les deux jeunes gens une de ces liaisons intimes que la mort seule peut briser. Ce fut avec toute l'ardeur de la jeunesse que les deux amis se livrèrent à l'étude des langues grecque et latine ; et les charmes qu'ils y trouvèrent furent

tels qu'ils en firent presque leur langue naturelle. Rivaudeau était encore sur les bancs que déjà il s'était essayé à des compositions dramatiques dans la langue de Sophocle et de Sénèque, et qu'il avait commenté l'*Electre* d'Euripide. Ses premières études terminées, son ambition ne se trouva pas satisfaite par des imitations et de faibles essais. Il n'avait point oublié de quelles acclamations avaient été saluées *Cléopâtre* et *Didon* aux premières représentations desquelles il avait peut-être assisté, et l'écho des louanges qui retentissaient autour du nom de Jodelle venait troubler son sommeil. Il résolut donc d'être créateur à son tour et d'aborder la scène tragique. Encouragé par une grande dame, Antoinette d'Aubeterre, dame de Soubise, il n'attendit pas plus longtemps et se mit à l'œuvre. Ce fut à la Bible qu'il demanda un sujet de tragédie. La punition d'un des plus cruels ennemis des Juifs et le triomphe de Mardochée lui parurent présenter toutes les conditions désirables pour intéresser et émouvoir. Il donna pour titre à sa pièce : *Aman, tragédie sainte.*

Elle fut jouée à Poitiers le 24 juillet 1561, c'est-à-dire dix ans après la première représentation de la *Cléopâtre* de Jodelle. L'auteur n'avait guère plus de vingt-trois ans. Nous ne savons rien de l'effet que produisit sur le public la tragédie de Rivaudeau, mais tout porte à croire qu'il ne fut que médiocre, qu'il n'y eut point de bouc couronné de fleurs, ni de vers chantés à la louange du poète. Ce n'est pas qu'elle soit inférieure à la tragédie de Jodelle; on y trouve même un progrès au moins dans la langue, mais les temps étaient changés et les esprits commençaient à se porter ailleurs. Henri II était mort. Déjà sous son règne les guerres religieuses avaient commencé à agiter la France. Le massacre des Vaudois, tout exécrable qu'il doive paraître, n'y avait pourtant pas apporté une grande perturbation, parce qu'il ne s'était étendu que sur quelques villages de la Provence et qu'il n'avait pas eu de retentissement en dehors de cette province. Il n'en était pas ainsi de la Réforme. Ni les édits royaux, ni les rigueurs inexorables n'avaient pu arrêter ses progrès. Les haines politiques étant venues s'ajouter aux haines religieuses, le royaume se trouvait divisé en deux

camps. La conspiration d'Amboise avait éclaté en 1560, le massacre de Vassy allait avoir lieu en 1562. Ce fut entre ces deux époques, un an à peine après la prise de Poitiers par Dubouchet, que la pièce de Rivaudeau fut représentée, non plus devant le roi et la cour, mais en présence des partis prêts à s'entr'egorger. La tragédie réelle et sanglante était donc ailleurs que sur la scène, et la déconvenue d'Aman servant au triomphe de Mardochée ne devait guère impressionner des esprits occupés d'abord à défendre leurs foyers et ensuite à réparer leurs brèches. Les discordes civiles ne sont guère favorables aux lettres. Les Muses sont comme les mères, elles ont horreur de la guerre. Si, au milieu des déchirements de la patrie, il leur reste encore quelques adorateurs, ce sont des natures exceptionnelles et clair-semées. Melpomène pourra peut-être monter sur la scène, mais personne ne se trouvera au parterre pour applaudir à ses accents. C'est donc, après de longues années d'oubli, au jugement du critique qu'il en faut venir pour apprécier une pièce que les contemporains ne furent guère en position d'écouter attentivement. La tragédie d'*Aman* est certainement une œuvre très-médiocre. Comme Jodelle qui le précède, comme Garnier qui le suit, Rivaudeau ne brille ni par l'invention, ni par les situations dramatiques, ni par l'intrigue, ni par l'entente de la scène. L'action languit sous une déclamation emphatique et une phraséologie embarrassée. Les monologues sont d'une longueur désespérante. Celui de Mardochée qui ouvre la pièce n'a pas moins de deux cent vingt-huit vers, si j'ai bien compté. La pièce est en cinq actes composés chacun de deux ou trois scènes seulement et mêlés de chœurs. Rivaudeau paraît plus sensible à l'harmonie du vers que ne l'est Jodelle. Il a bien soin, à deux rimes masculines, de faire alterner deux rimes féminines, ce à quoi ne prend point garde l'auteur de *Cléopâtre*, chez lequel on trouve une consonnance désagréable et monotone. Sans qu'il soit besoin de faire une étude de ses autres poésies, on voit que sa grammaire et sa prosodie sont celles de Ronsard. Il en a les enjambements, les inversions, les tours de phrase. Comme lui il élide, quand cela est nécessaire pour la mesure, l'*e* muet devant une consonne, le rempla-

çant par une apostrophe; et quelquefois, mais moins souvent, les lettres *a*, *i*, *o* devant une voyelle. Cependant il est bien loin d'être un novateur aussi audacieux que Ronsard. On doit même savoir grand gré à un écrivain qui connaissait si bien le grec et le latin, qui avait mis l'œil aux bons livres, comme dit Pasquier, de n'avoir pas bourré ses vers de grands mots et d'épithètes helléniques, à la mode de Ronsard qu'il admire fort pourtant. Il risquera bien cette périphrase poétique :

. . . . . Quand l'aube matinale
Lancerait ses crins blancs dans la chambre royale.

Il y reviendra même, tant cette figure paraît lui plaire.

. . . . . Ce clair soleil que tous les coings du monde
Remplit de la clarté de sa perruque blonde.

Il pourra même un jour parler :

Du dard attize-feu de l'enfant Cupidon.

Mais une fois n'est pas coutume et en général il sera sobre de ces mots composés à la manière grecque dont Ronsard était si prodigue. Son bon goût le fait résister à son admiration.

Rivaudeau aime les descriptions; il y est riche et pompeux, suivant le précepte de Boileau, mais trop long comme toujours.

S'agit-il de faire connaître la cause de la disgrâce de Vasthi ou de Vasthe, comme il l'appelle, il se perd dans la description du banquet qui mit le roi en telle bonne humeur qu'il voulut, chose inouïe, que la reine parut sans voile devant ses convives.

Comme l'homme jamais n'estime un bien parfait,
Si, qu'il a ce bien-là tout le monde ne sçait.

Je ne donne que le commencement de cette description qui ne couvre pas moins de deux pages.

Assuere donnait un banquet magnifique
A tous les princes grands de la terre persique;

La cour de son palais à quatre rangs entiers
Était bordée autour de fort grands piliers,
L'estoffe d'or massif, et la façon antique
Dont jadis abondait le temple judaïque :
Au sommet cent tapis, pleins d'autant de couleurs
Qu'au printemps les verts prés nous découvrent de fleurs ;
La rose, ni le lis, ni la fleur immortelle,
La pourpre, le coural, ni l'art qui nous décelle
L'ordonnance du ciel, ni l'oiseau excellent
Qui vente à sa compagne un panache brillant,
Portent couleur en eux dont les teintes polies
Incomparablement ne fussent embellies ;
L'artifice de loing nature devançait,
Et en quelques endroits soy-même surpassait.

Puis les tableaux représentant le massacre des Israélites et le pillage du Temple; Cyrus nourri par une louve; Harpate mangeant ses enfants ; le cheval de Darius hennissant le premier et donnant l'empire à son maître. Xercès creusait des canaux et comblait des lacs ; le pavé était de marbre, d'ivoire et de porphyre, les lits étaient d'argent.

. . . . . Qu'est-il besoin de dire
La grandeur du service et le riche appareil,
L'abondance des mets et l'ordre nonpareil?

Je dirai à mon tour, *qu'est-il besoin de dire* davantage pour connaître la manière de Rivaudeau. Ce n'est pas qu'à l'occasion il ne trouve d'autres accents et n'ait du nerf et de la vigueur. J'en pourrais fournir la preuve en reproduisant un passage sur lequel M. Benjamin Fillon a déjà appelé l'attention du lecteur; mais il faut bien reconnaître aussi que trop souvent on sent dans ses vers l'effort plutôt qu'on n'y trouve la force. Au reste l'étalage de l'érudition et les descriptions sans fin étaient bien dans le goût du XVI^e^ siècle. On les y rencontre partout, les meilleurs n'en étant pas exempts.

Je ne crois pas devoir faire l'analyse complète d'une pièce qui à bien prendre est inférieure aux autres compositions de Rivaudeau. Cent ans après le même sujet donnait naissance

non pas à une œuvre dramatique du premier ordre, car le jugement que Voltaire porte d'*Esther*, tout sévère qu'il puisse paraître, n'est que juste, mais inspirait à Racine un chef-d'œuvre de poésie.

Racine avait-il eu connaissance de l'œuvre de son prédécesseur et en avait-il profité? On peut s'adresser cette question sans irrévérence pour l'auteur d'*Esther,* quand on voit le grand Corneille tirer une onde pure des eaux bourbeuses de Jodelle. Dans les imprécations de Didon se trouve en effet l'idée des imprécations de Camille, et les secondes, à la richesse du vers et à l'énergie de l'expression près, semblent procéder des premières.

Didon poursuivant de ses malédictions Enée jusque dans sa descendance, voit Rome debout :

. . . . . Car la fureur dernière
Prophétise souvent. . . . . .

Alors elle s'écrie :

Qu'on ne la voie au moins en aucun temps paisible,
Et que, quand peuple aucun ne lui sera nuisible,
Elle en veuille à soy-même, et que Rome, grévée
De sa grandeur, souvent soit de son sang lavée;
Que sans fin dans ses murs la sédition règne,
Qu'en mille et mille estats elle change son règne,
Qu'elle face en sa fin de ses mains sa ruine,
Et qu'à l'envi chacun dessus elle domine,
Se voyant coup sur coup saccagée, ravie,
Et à mille estrangers tous ensemble asservie.

Certes le diamant est dans la gangue, et quand il l'en tire, personne n'accusera Corneille d'une imitation servile.

La lecture attentive d'*Aman* et d'*Esther* ne m'a rien fait découvrir de semblable pour Racine. On trouve bien dans les deux pièces des situations communes, mais comme elles sont dans la Bible, Racine a pu les y chercher, comme Rivaudeau les y avait prises. Pour la conception et la marche de la pièce, Rivaudeau s'est peut-être plus rapproché que Racine de la tra-

dition des livres saints ; mais quelle différence dans le style ! Racine est plein de l'esprit de la Bible, Rivaudeau n'en connaît que le texte. Ses études classiques l'ont tellement absorbé qu'au lieu d'aller prendre ses inspirations à leur véritable source, c'est-à-dire sur les rives du Jourdain, il va les chercher sur les bords du Tibre, dans la Rome païenne. Ce ne sont point les psaumes de David, ce sont les odes d'Horace que nous allons trouver dans ses chants.

Rivaudeau y fait entrer le *Pallida mors*, depuis si heureusement imité par Malherbe.

Les fières destinées
Heurtent également
Les testes ordonnées
D'un marteau violent ;
Et sont sous même loy
Le bélitre et le roy.

Et les deux strophes suivantes ne rappellent-elles pas le *justum et tenacum.*

Mais l'homme juste estonne
Tous les maux et la mort,
Et reçoit la couronne ;
Car invincible et fort,
Plus de maux souffrir veut
Que faire on ne lui peut.

Si le grand ciel se casse
En pièces sur son chef,
Sa résolue audace
Mesprise ce meschef :
Car il veut en mourant
Revivre heureusement.

Ce rapprochement de deux poètes si inégaux par le mérite, n'a point été fait pour établir entre eux une comparaison qui serait ridicule, mais bien plutôt pour montrer par quelle immense distance ils se trouvent séparés (1).

(1) *Conférences. Mém. de l'Académie du Gard*, nov. 1865. août 1866 (L. D.).

Ne quittons point ce sujet sans faire remarquer que Rivaudeau se montre quelquefois critique de bon goût. Les conseils qu'il adresse à ceux qui de son temps cultivaient la muse tragique, pourraient tout aussi bien s'appliquer aux dramaturges modernes dont les principales ressources sont les poignards, les coupes empoisonnées, l'adultère, l'inceste, les coups de théâtre et toutes les machines qu'a montées la scène du XIX^e^ siècle : « Je conseille, dit-il, à ces songes de poète qui ont tant « tiré à la courroye de l'Escriture saincte, sans faire un seul « brodequin qui valust, que quand ils voudront amener un « messager sur l'eschaffaut (1) (qui ait en voyage de plus d'un « jour d'affaire), qu'ils le fassent parler jà retourné, s'ils « veulent envelopper en leur farce une chose avenue devant, « qu'ils la facent conter sans la représenter. Il y a mille autres « moyens pour couvrir son jeu que je veux bien croire qu'ils « entendent. Un moindre vice est ce qu'ils appellent les ma- « chines, c'est-à-dire les moyens extraordinaires et surnaturels « pour délier le nœud de la tragédie. Un dieu fableux en cam- « pagne, un chariot porté par un dragon en l'air, et mille « autres grossières subtilités sans lesquelles ces poètes mal « fournis d'inventions ou d'art, ou méprisant ce dernier, ne « peuvent venir à bout de leur fusée, ni depestrer le nœud « gordien, sinon de la façon du grand Alexandre. »

Il plaisante fort agréablement de deux sortes d'écrivains : « La première est de ces superstitieux et renfroignés qui « veulent bannir du monde la plus gentille et jolie part de la « doctrine voire de la vie humaine, et qui cuident tout le zèle « chrestien consister en mines, morgues, rechignement et inci- « vilité, usure d'accoutrements malpropres, enfoncements « d'yeux, en faces plombées et saturnines, et pour qui touche « ce propos, en un style ni docte, ni gaillard, ni éveillé, mais « qui sente son vieux trépassé et sa charoigne de trois se- « maines. L'autre est de ces malins refroignés et esventés « censeurs, de qui les bisarres jugements et les troignes ont « dépêché et renvoyé au moins d'un quart-d'heure, ce qui a « esté élaboré en beaucoup d'ans. »

(1) Eschaffaut veut dire théâtre.

Rivaudeau n'avait obtenu ni bénéfices comme Ronsard qui ne s'en trouvait pourtant pas satisfait, ni sacs d'écus comme Jodelle. Il est vrai que pour s'attirer les faveurs royales, il n'avait pas, comme ce dernier, poussé la flatterie jusqu'à la plus grossière adulation.

Il n'avait point appelé Charles IX

> Un si grand prince, ains d'un Dieu dont la place
> Se voit au ciel jà montrer son espace.

Il n'avait point dit :

> . . . . . Qu'en cent mille années
> Ne seroyent pas ses louanges bornées.

Il avait dédié sa tragédie à Janne de Foix, très-illustre et très-vertueuse royne de Navarre. En parlant de cette princesse, il emploie la forme élogieuse qui convient à un homme bien élevé s'adressant à une grande dame, mais il le fait toujours avec mesure et sans jamais tomber dans l'exagération de la louange. Je ne voudrais pas garantir que son détachement des honneurs soit aussi grand qu'il le prétend ; ce sont paroles de poète qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre. Quoiqu'il assure qu'en parlant de l'ingratitude des princes pour les savants, il ne songe pas à sa personne, un certain dépit d'être oublié par eux perce à travers son apparente résignation.

> Car de ce temps, les mains des princes sont fermées
> Aux sçavants et sont peu les lettres estimées :
> Barbare chicheté ! les finances des roys
> Servent aux carnavaux, aux lices, aux tournois.
> Les mignons d'Apollon accroupis aux estudes,
> Façonnent les leçons de leurs escholiers rudes ;
> Qu'on pourrait employer aux affaires d'Estat,
> Ou celles qu'aux palais, en justice ou débat,
> Ou grands ambassadeurs d'une grave éloquence
> Discourir sur la guerre ou sur la patience ;
> Mais on avance là ceux qui sçavent un peu,
> Gens qui ont bonne mine et souvent mauvais jeu.

Je ne parle pour moi, qui, par la Providence
De Dieu, me trouve hors de toute cette dance,
Je ne suis souffreteux de ma condition,
Et n'ay besoin de mieux; puis, franc d'ambition,
Je méprise la gloire et l'honorable peine
De monter aux honneurs d'une attendante aleine,
J'ai aprins les faveurs des roys et de la cour,
Pratiquées longtemps de payer en un jour.
Quand elles dureroyent, qu'il est malaisé suivre
Tout ensemble la cour et ensemble bien vivre.

Les quatre derniers vers font allusion à la disgrâce de son père. A l'avénement de François II au trône, on voit en effet Robert Rivaudeau abandonner la charge qu'il remplissait à la cour et revenir à Fontenay, dont il est nommé maire en 1567.

Son passage à la cour n'avait pourtant pas été inutile à sa fortune; il avait pu, grâce à sa charge, augmenter par des acquisitions les biens qu'il possédait dans le Bas-Poitou et quoique père d'une nombreuse famille, il se trouva assez riche pour pouvoir se passer d'un travail rémunérateur. C'est dans l'étude des lettres qu'il chercha une consolation à sa disgrâce. Robert Rivaudeau avait une riche bibliothèque qu'il conservait, non pas à la mode de beaucoup de gens, comme un meuble de bon goût, mais pour en consulter tous les livres. Versé dans l'étude de l'antiquité, ceux qui lui parlaient en latin ne le prenaient point au dépourvu, et il était prêt à leur répondre dans la même langue; le président Spifane ayant adressé à Tiraqueau son beau-père, une épître en vers latins, Robert Rivaudeau répondit par les deux distiques suivants :

Qui priùs ingenium soceri me jura docentes
Admirabar, opes helladis et latii,
Nunc magis admiror magno te auctore probatum
Quod laus laudati est maxima ab ore viri.

Robert Rivaudeau n'était pas seulement un bel esprit, tournant au besoin un compliment en vers latins, il avait traduit en français l'ouvrage de Jérôme Osorio : *De nobilitate civili, libri duo.* Il y avait vingt ans qu'il était revenu à Fontenay, lorsqu'il

mourut en 1579, laissant son héritage à partager entre ses sept enfants.

André Rivaudeau ne paraît pas avoir habité Fontenay avec son père. Plusieurs de ses poésies sont datées de la Groizardière, petite seigneurie de la paroisse de Châteauneuf, où il avait probablement fixé sa résidence. Malgré les guerres religieuses qui dans ce moment désolaient le Poitou, il y vécut longtemps assez tranquille. S'était-il ménagé des liaisons dans les deux camps? Devançait-il ces hommes prudents qui plus tard furent toujours prêts à crier vive le roi, vive la ligue? Etait-ce, en un mot, un de ces esprits timides et cauteleux, comme on en rencontre dans les discordes civiles, qui, flottant entre les divers partis, et voulant les ménager tous, ne réussissent le plus souvent à en contenter aucun? M. Fillon paraît le croire. La raison qu'il en donne, c'est qu'en même temps qu'il protestait partout de sa fidélité au roi, les noms des plus acharnés huguenots figuraient en tête de ses préfaces.

J'ai une toute autre idée du caractère de Rivaudeau. Je ferai remarquer d'abord que Ronsard qui pourtant a montré quelque indépendance, car il a eu besoin d'être défendu contre les clameurs de la cour par le chancelier de L'Hôpital, Ronsard n'a pas agi autrement, puisque, en même temps qu'il faisait des vers pour Henri II, il ne craignait pas de dédier une ode à Coligny; et que le huguenot La Popelinière faisait hommage de ses livres à Catherine de Médicis. J'aime mieux croire que dans cette circonstance la conduite du gentilhomme poitevin ait été dictée par un autre sentiment que celui de la peur. Il y a dans la vie des peuples des heures fatales où l'esprit de parti donne le vertige et rend insensés et furieux tous ceux qui en sont animés. Alors la voix de la raison, de si haut qu'elle puisse tomber reste méconnue. Sans doute si la sagesse était quelque part, il faudrait abandonner le conseil pour l'action et se ranger de son côté, mais la sagesse comme la justice est exilée de la terre et le drapeau des factions abrite toujours le mensonge et le crime. Plutôt que de se faire homme de parti, est-ce un mal alors de se retirer de l'arène et de se réserver pour des jours meilleurs? Ne vaut-il pas mieux attendre dans la retraite que les passions

se calment et laissent à l'esprit de tolérance l'espoir de faire entendre sa voix? Le chancelier de L'Hôpital qui lui aussi cultiva les lettres, se conduisit de la sorte et rien ne prouve que si une bande d'assassins se fut présentée au manoir de la Groizardière, Rivaudeau n'eût pas répondu à ceux qui lui auraient conseillé de chercher son salut dans la fuite : « Non, non, et si « la petite porte n'est pas bastante pour les faire entrer, ouvrez « la grande. »

Il était donc pénétré, comme il le dit lui-même, de cette maxime : *qui a été bien caché a bien vécu.* Pendant que son père était en faveur à la cour de Henri II, au temps de sa jeunesse, il s'était flatté de grandes espérances, mais les déceptions l'avaient guéri de ses rêves d'autrefois, et s'il conservait encore quelque ambition de renommée, c'était aux lettres plutôt qu'aux grandeurs qu'il demandait de conserver son nom. De bonne heure les idées philosophiques d'abord, et ensuite les idées religieuses s'emparèrent de son esprit. C'est alors qu'il composa ses observations sur la doctrine d'Epictète, bientôt suivies de commentaires sur l'épître aux hébreux et sur l'évangile de saint Mathieu. Il suivait les conseils que lui donnait son ami Babinot :

Quitte donc, Rivaudeau, les muses gratieuses,
L'honneur de ta jeunesse, et prends les sérieuses.
Suis l'inclination de ton cœur généreux
Et tu vivras heureux.
. . . . . .
. . . . . .
Ne fronde pas l'église et la douce espérance
Qui attend de ton mieux l'entière jouissance,
Donne-toi tout à elle, et de ce saint labeur
Attends très-grand honneur.

Rivaudeau songeait à publier ses dernières œuvres quand de nouveaux événements le forcèrent à sortir de sa neutralité et à prendre les armes.

On le perd de vue alors et l'on ignore ce qu'il devint pendant quatre années. Ce n'est qu'en 1771 qu'on le retrouve à Fontenay, ramené dans cette ville par quelques affaires d'in-

térêt. Comment se passa le reste de sa vie ? Très-probablement que resté fidèle à sa maxime il vécut loin du monde et du bruit. Eut-il dans sa retraite pour compagnes les muses sérieuses? Fit-il de nouvelles compositions qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous? Cela est probable, car ce n'est pas de simples commentaires que Babinot veut parler quand il félicite Rivaudeau de la nouvelle voie dans laquelle il est entré.

Or ay-je assez vécu, or suis-je contant,
Muses, voyant cela que je désirais tant;
Je vois la poésie autresfois transportée
En un lieu très-indigne, en ce temps rapportée
En sa vraye demeure. . . . . (1)

On le rencontre encore à Beauvoir-sur-mer, le 7 mars 1579, à l'occasion du partage des biens de son père. Il lui survécut peu de temps et ne laissa que deux enfants, un fils, André, seigneur de la Flocellière, et une fille appelée Débora.

Avant d'écrire des poésies religieuses, Rivaudeau, comme nous venons de le voir, avait cultivé les *muses gracieuses*. A la tragédie d'Aman, ambitieux essai de sa jeunesse, avait succédé un genre tempéré qui convenait mieux à son esprit. C'est dans l'élégie dont les accents plaintifs n'exigent pas un vol bien audacieux, et dans l'épître dont le ton est moins élevé encore que nous allons le retrouver. Nous n'aurons pas à nous en plaindre. Lorsqu'il a voulu porter des diamants il n'a trouvé que de faux brillants; une parure simple et de bon goût lui sied beaucoup mieux.

Dans l'édition de M. Mourain de Sourdeval se trouvent cinq élégies. La fille de Jephté pleurant sa virginité sur la montagne; les plaintes d'une comtesse d'Allemagne délaissée par un seigneur polonais; Saphir, femme de Putiphar; Césarée d'Ingrande et le chant d'un désespéré.

Jephté avait promis à l'Éternel s'il lui accordait la victoire,

(1) Rivaudeau avait embrassé la religion réformée. Les œuvres poétiques qu'il publia après sa conversion s'en ressentirent. C'est ce qui causait le contentement de Babinot.

de lui offrir en holocauste la première personne qui, sortant des portes de sa maison, viendrait au-devant de lui.

« Puis comme Jephté venait à Mitsa en sa maison, voici que « sa fille qui était seule et unique sans qu'il eut d'autre fils ou « fille, sortit au devant de lui avec tambour et flûtes (1).»

Tout le monde connaît le récit simple, touchant et sans art de la Bible. Rivaudeau est loin d'avoir mis dans son élégie ce charme de grâce et de sensibilité. Les lamentations n'en finissent pas et sont accompagnées de figures de rhétorique qui ne sont point dans la situation. Qu'avons-nous besoin de connaître toutes les victoires qu'a remportées Israël ! et Moïse, et Josué, et Gédéon, et tous les miracles que Dieu a faits pour son peuple. Ce n'est pas ainsi qu'on arrache des larmes.

Rivaudeau ne trouve des accents vrais et pathétiques que lorsque la vierge se résigne au sacrifice. Ce morceau rachète bien des fautes et doit être remarqué.

O que deux mois sont courts ! Adieu filles, adieu,
Mon père, ma maison, Galaad, peuple hébreu !
Amyes, or c'est fait, je m'en vay, le temps passe ;
Or il faut que le vœu de mon père se fasse.
J'ai tant ploré pour moi, maintenant il m'est doux
De plorer sur la fin pour ma mère et pour vous.
J'ai dompté mon ennuy ; ma vaillante poitrine
Veut voir exécuter la volonté divine ;
Le monde ne m'est rien ; un enfant, un mary
Ne rendent plus mon cœur ennuyé ni marry ;
Je consens n'en avoir, combien que mon désir
Tantost le regrettat comme un trés-grand plaisir.
Je ne veux résister au vœu non révocable,
A mon salut, mon père, à ce Dieu redoutable.
Aussi bien faudrait-il que quelque temps après,
Pour les avoir perdus je feisse des regrets ;
J'embrasse le vouloir de Dieu et de mon père,
Je n'ay plus le souci que pour ma pauvre mère ;
Ma mère me nuit seule, et despitant le vœu,
Seule peut esbranler ma patience un peu.

(1) *Bible. Juges*, chap. xi.

Or, adieu mes deux mois, or adieu mes compaignes,
Et vous, (très-seurs témoins de mes larmes) montaignes ;
Or, mon temps est fourni, et plus le temps est prest ;
Ce que je craignais tant, moins me fasche et desploît.
Voici, j'oublie tout, je renonce le monde,
Et le plus de mon mieux sur le Seigneur je fonde.

Voilà la véritable inspiration poétique ! Le dernier adieu de la jeune fille à sa mère, la dernière pensée de la sainte à son Dieu ; le cri de la nature défaillante et la foi qui donne la force de n'y pas succomber.

Je ne puis résister au désir de mettre en regard *les plaintes de la fille de Jephté*, dont l'auteur fut une jeune fille presque notre compatriote, puisqu'elle était de La Rochelle.

Jamais je n'ai joui d'un aussi pur matin,
Ni contemplé jamais une aussi belle aurore.
Laisse-moi t'adresser mon cantique divin ;
Ce jour est mon dernier, auguste souverain,
Et je veux te chanter encore.

Oui, je veux te bénir de toutes les beautés
Dont par tes soins touchants l'univers se décore.
Que j'aime du soleil les brillantes clartés !
De ces prés verdoyants les tapis veloutés !
Que ne puis-je y courir encore.

Que j'aime le ruisseau qui, par de longs détours,
S'en va se perdre au loin dans un lit que j'ignore !
Hélas ! Combien de fois ai-je suivi ton cours,
Charmant ruisseau, demain seront passés mes jours,
Et tes eaux couleront encore.

Je t'aime, astre chéri dont le pâle rayon
Éclaire faiblement comme un doux météore ;
O lune, viens errer sur l'humide gazon,
Sur la pierre isolée où se lira mon nom,
Oh ! viens me visiter encore.

Vous nuages errants qui, dans l'azur des cieux,
Aimez à voyager du couchant à l'aurore,
Fantômes bien-aimés que je suivais des yeux

Quand le soleil du soir vous teignait de ses feux,
Je voudrais vous revoir encore.

Pardonne à ce désir, Dieu saint, Dieu de Sion ;
Seize fois du printemps j'ai vu la fleur éclore ;
Je suis faible, il est vrai, mais ton cœur est si bon.
Je gémis seulement... Ai-je murmuré? Non.
Et puis je suis si jeune encore !

Ne croirait-on pas entendre l'écho affaibli d'une autre voix prête à s'éteindre, celle de la jeune captive d'André Chénier :

Je ne veux pas mourir encore?

Je ne dirai rien des deuxième, troisième et quatrième élégies, sinon que leurs nombreux défauts en obscurcissent les rares beautés. La meilleure sans contredit est la troisième. C'est bien l'amour avec ses combats, ses prières, ses menaces et toutes ses fureurs.

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

On pourrait peut-être lui reprocher d'être trop érotique dans l'expression, si la donnée biblique ne l'était pas au moins autant.

Qu'on n'aille pas croire pourtant que pour être supérieure aux autres, cette pièce soit sans défauts. Les avances de Saphire à Joseph sont trop brutales et pas assez ménagées. L'épouse coupable ne met aucune gradation dans la déclaration des feux qui la dévorent. Dès le premier mot son amour éclate en violents transports; ce n'est pas une reine éprise d'un jeune esclave, c'est une bacchante lascive et échevelée.

Je ne sais dans quel genre classer *l'hymne à Marie Tiraqueau*. Hymne! Le mot est bien ambitieux, quand le vers, je suis loin d'en faire l'objet d'une critique, n'a rien du dithyrambe. Je serais plutôt tenté de rapprocher cette pièce de l'épître, si le ton n'en était pas un peu plus élevé. Qu'importe au reste cette distinction classique.

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Le mérite d'une composition n'est pas dans le nom qu'on lui donne mais dans la manière dont elle a été traitée. Eh bien, l'hymne à Marie Tiraqueau, puisque hymne il y a, ne manque certainement pas de valeur.

Dès le premier vers, on reconnaît l'amour du poète pour sa ville natale, amour qui quelquefois en exagère les mérites.

Anvers vante sa bourse et Lyon dit son change,
Venise un arsenal, la grand' Rome son ange.
. . . . . .
. . . . . .
Mais petit Fontenay tu as ce grand malheur,
Riche sur mille bourgs, qu'on cite ton honneur.
Fontenay bien petit, villote trop contrainte,
D'un pauvre circuit, d'une petite enceinte,
Petite de maisons et de rues et de murs,
De rivière, de fort, de peuple, de seigneurs ;
Ville de ton comté à peine la troisième,
Tu mérites pourtant qu'on t'estime et qu'on t'aime.

Or pourquoi cette estime pour cette villotte petite de maisons et de rues et de murs, c'est qu'elle renferme dans son sein une perle, une merveille, Marie Tiraqueau, cousine de l'auteur.

Marie, si ton heur t'eus fait naistre à Paris,
Quand à ta mère, enfant aux langes, tu souris,
Ou à la cour du roy, certes la France entière
T'eust ouï renommer des belles la première.
J'ay veu de mille traits mille dames venter
Qui sont plus beaux en toy, tout ce que j'oye chanter
Par les poètes menteurs et de tant de vers peindre
De beautés, t'est tout propre ; et ce qu'ils ont peu feindre
Est véritable en toy, si l'on peut inventer
Assez de quoy le vrai de bien loing surmonter.

Puis vient le portrait de l'adorable cousine, portrait qu'il est bien permis au poète de flatter un peu. Après avoir parlé de son teint de lis, de son front d'ivoire, de sa bouche de corail et de ses cheveux d'ébène, Rivaudeau passe aux qualités du cœur et de l'esprit.

Icy, le jugement, l'avis, la chasteté,
Le sçavoir et l'honneur surpassent la beauté.
Le logis est basti d'excellent artifice,
Soit qu'on regarde au plan ou bien au frontispice;
Mais l'hôte du dedans est parfaitement beau,
Non sujet comme l'autre à gésir au tombeau.
. . . . . .
. . . . . .
Branche des Tiraqueaux dont l'immortelle race
Florist par le vieillard, qui premier s'est fait place.

Ici, comme le fait remarquer M. Mourain de Sourdeval, l'intérêt historique se joint à l'intérêt littéraire. Rivaudeau nous ouvre la porte du cabinet ou plutôt du musée de Tiraqueau. A la description qu'il fait de sa bibliothèque, de ses médailles, de ses vases, de ses statues, de ses gravures, de ses porcelaines et de toutes les autres curiosités qu'un amateur passionné des arts a recueillies en France et à l'étranger, on peut comprendre, en faisant la part à l'hyperbole permise à la poésie, à quels nobles délassements, en dehors de leurs grands travaux, se livraient les savants hommes du XVI^e^ siècle.

C'est dans l'épître que Rivaudeau a trouvé sa véritable voie. Ce ne sont plus des déclamations emphatiques, d'éternelles allusions mythologiques, des amplifications d'écolier, des apostrophes au soleil et à tous les astres. Rivaudeau a le ton qui convient au genre, une familiarité contenue, une simplicité sans bassesse. Je ne parle pas des vers adressés à Césarée d'Ingrande, mauvaise subtilité où l'auteur cherche à faire une distinction puérile entre la possession du corps et celle de l'esprit. Mais les épîtres à Janne de Foix, à Françoise de Rohan, à Remi Belleau, à d'Aunis, seigneur de Pont-de-Vie, et à Babinot, sont, avec l'hymne à Marie Tiraqueau, les plus beaux fleurons de la couronne du poète. J'ai déjà eu occasion de parler de la première, je détache quelques vers de la seconde, pour donner la preuve que tout en admirant les anciens il ne partageait pas pour eux l'engouement de son siècle, et aussi qu'il savait au besoin décocher le trait satirique.

. . . . Je veux pourtant vous advertir d'un cas.
Le jugement du peuple ici ne suyvez pas,
Il hait les nouveautés et les plumes grégeoises
Et romaines il met au dessus des françoises.
Il faut (1) en préférant les estrangers aux siens
Et aux doctes nouveaux les resveurs anciens.
Je croy qu'il y en a dont la troupe est petite
Qui de tous ces premiers esgalent le mérite.
Je ne mets en ce rang un monde d'escrivains,
Qui de mille cahiers nous barbouillent les mains,
Ne servant qu'aux beurriers et aux fripiers libraires,
Aux merciers, aux grossiers et aux apothicaires.

Bien qu'avec une feinte modestie trop commune aux poètes, Rivaudeau parle plus loin de son peu de savoir, il est à croire qu'il se rangeait dans cette troupe petite,

Qui de tous ces premiers esgalait le mérite.

L'épître *de l'Espérance* à Françoise de Rohan, commence :

. . . . . Par une vieille fable
En l'apparence fauce, en effet véritable.

C'est une imitation souvent heureuse de la Pandore d'Ovide.

. . . . . .
. . . . . .
Et quand tout fut sorti, la douteuse espérance
Se traina sur le bord, d'une faible puissance,
Qui resjouit un peu les peuples demi-morts,
Et les fit pour souffrir plus vigoureux et forts.

On y trouve de beaux vers et des pensées philosophiques bien exprimées.

L'amour vit d'espérances et le désir aussi.
. . . . . .
. . . . . .
Tout extrême est donc vice. . . . . .

(1) Faut, du verbe faillir.

. . . . . .

Le rassassiement engendre desplaisir
Mais on est jamais las d'un atendu désir.

Elle se termine par un compliment délicat et bien tourné :

Madame, je sçay bien qu'ayant eu la lecture
De ce peu, vous dirés l'effait et la nature
De l'espoir beaucoup mieux, et vostre bon esprit,
(Si vous avez compagnie en lisant mon escrit)
S'enrichira soudain de raisons pertinantes,
D'exemples à propos, de preuves suffisantes.
Et ceux qui entendront ce discours tout nouveau
Gentilment prononcé d'un visage tant beau
Et de si bonne grâce ; o je crains qu'ils reprouvent
Aussitôt mon labeur et imperfet le trouvent.
Et puis, vous demeurez en cette sainte cour,
Où la belle vertu fait aujourd'hui séjour.
Parente et bien privée à une grand' princesse
Qui de sa mère tient le sçavoir et sagesse.
Je rougis en songeant que mes poèmes vains
Doyvent tomber un jour en de si hautes mains ;
J'espère néanmoins que si votre clémence
Daigne favoriser ma modeste assurance,
Me surmonter moy-même, escrivant quelquefois
Des vers pour contenter les princes et les roys.

L'épître à Remi Belleau, au gentil Belleau comme on l'appelait, est consacrée tout entière à la glorification de Ronsard :

Belleau, mon naturel dès ma plus tendre enfance,
M'a fait admirateur des poètes de France,
Et singulièrement du merveilleux Ronsard,
Le prince, sans envie, et premier de son art.

Puis il se moque de ceux qui n'estiment que médiocrement ce grand poète.

. . . . . Ou c'est un ignorant,
Lequel va de Ronsard le sçavoir mesurant,

(L'aveugle des couleurs); car toujours l'ignorance
Est hardie, Belleau, la seule expérience
Rend l'homme plus modeste ; et les doctes et grands
Sont sobres à juger plus que les ignorants :
Ou c'est un cuidereau qui sait bien quelque chose,
Mais pensant tout sçavoir à lui comparer s'ose.

Il se gardera bien de ce travers, et ne prétendra point à imiter Ronsard.

. . . . . Et je suis bien contant
N'escrire jamais rien pour l'imiter; pourtant
J'enten peut-estre un peu de Pindare et d'Homère,
J'ai lu ces bruyants vers, cette Iliade entière.
Je ne veux toutesfois escrire, audacieux,
En grec pour espérer ataindre l'un des deux.

En même temps qu'il s'élève contre le travail trop hâtif et le style trop châtié, il s'irrite contre l'emportement de l'époque, qui, hors le grec, ne voit point de salut pour la poésie. Il oublie qu'il a payé tribut à son époque en prenant dans Horace les chœurs d'une *tragédie saincte*, et, en présence des détracteurs de Marot et de son élégant badinage, son bon goût ne peut plus se contenir.

Ces escorcheurs de mots, lesquels ne voulant rendre
Leur langue en son entier, nous veulent faire entendre
Une parolle aisée, un populaire mot,
Un vocable commun estre fâcheux et sot,
Et appellent rimeur ceux qui font un ouvrage
Qui approche fort près du plus commun usage :
Marot leur est rimeur, car sa simplicité
D'un poète le nom n'a pas bien mérité.
Rien, rien, car si Marot eut eu de la doctrine
Il serait sans second ; ceux-cy n'ont que la mine,
L'enflure, le caquet : je suis poète moy,
Car je sçai force grec, car je sçai bien la loi
Des poétiques vers. . . . . ;

L'épître à d'Aunis, seigneur de Pont-de-Vie, se recommande par l'esprit philosophique dont elle est empreinte.

Vivons donc jusqu'à temps que de ses mains plus fortes
La mort vienne heurter le marteau de nos portes,
Et vivons toutesfois de sorte cependant
Qu'ell' ne nous trouve point un visage tremblant,
Ains un front résolu, lequel point ne palisse
Au tardif souvenir du triste maléfice.

La mort vienne heurter le marteau de nos portes, n'aurait pas été dédaigné par Malherbe. Toute la pièce est sur ce ton. C'est toujours le juste d'Horace qui envisage la mort sans sourciller.

Craignons-nous donc la mort ! l'homme sage mesprise
D'ataindre les vieux ans de la saison plus grise.

C'est une véritable réaction contre tout ce qu'il y a de faux et d'enflé dans le théopompe grec.

Ostés les leur du poing, leur rime sera froide :
Un arc se lâche plus d'autant qu'il est plus roide.

Contre ceux qui ont *souillé le saint lieu :*

Singes imitateurs de ses obscurs oracles
Ont vomi, furieux, des vers dœmoniales,
Horribles, inouis, et tel qu'il les faudrait
Quand réveiller des morts les âmes on voudrait.

Enfin, n'oublions pas en terminant cette heureuse imitation de Lucien.

J'étay le champ de Jean, et puis devant hier,
Par le décès de Jean, je devins à Gautier.
Et si toujours Gautier ne sera pas mon maistre.
Il a procez à Pierre auquel j'espère d'estre.
Les hommes sont bien fols de se nommer seigneurs,
Estant aux changements sujets et aux malheurs.
Je ne suis ni à Jean, n' à Gautier, ni à Pierre,
A fortune je suis, comme toute la terre.

Nous n'avons entre nos mains ni la traduction d'Epictète avec ses observations et interprétations sur les passages obscurs de cet auteur, ni les poésies sacrées qui, je crois, ne se retrouvent plus. Nous pourrions admirer ces dernières sur la parole de Babinot, si l'amitié était toujours un bon gage d'impartialité.

Un des plus grands écrivains du XVIII^e^ siècle a dit : le style c'est l'homme. S'il en est ainsi on ne peut avoir qu'une haute idée du caractère de Rivaudeau. Partout, comme le dit M. Mourain de Sourdeval, il est religieux et moral, son talent semble appartenir aux savants respectés, plutôt qu'aux poètes équivoques du XVI^e^ siècle.

L'étude des lettres fut-elle pour lui une compensation complète aux mécomptes de l'ambition? Les préféra-t-il aux grandeurs et aux séductions des cours? On aimerait à le croire. Il est permis d'en douter cependant, car elles ne lui rapportèrent pas plus la renommée que la fortune. La faute en fut sans doute au milieu dans lequel ses œuvres se produisirent, beaucoup plus qu'à ses œuvres elles-mêmes.

Bien que le mouvement intellectuel se fût communiqué à la province et que le Bas-Poitou au XVI^e^ siècle comptât dans son sein des érudits et des hommes de lettres tels que Tiraqueau, Brisson, le mathématicien Viète, Nicolas Rapin, Henri de Sallenave, Sébastien Collin, Jacques Béreau, Jonathas Petit, Du Voisin de La Popelinière et plusieurs autres; il n'en était pas moins vrai que c'était, comme de nos jours, Paris qui était le grand dispensateur des réputations littéraires. Or, Paris étant tout entier à Ronsard, ne prit pas garde aux œuvres du gentilhomme poitevin. Si philosophe qu'il puisse paraître, l'homme court toujours après ce fantôme qu'on appelle la gloire, et jamais les blessures de l'amour-propre ne lui sont insensibles. Aussi dans la lettre de Rivaudeau à Honorat Prévost, son bon seigneur et ami, trouve-t-on un sentiment d'amertume qu'il ne se donne même pas la peine de dissimuler.

« Je mesprise, dit-il, tous les zoïles et faux aristarques de « France, comme je fais de cette heure un tas de nouveaux « hommes, enfans de la terre, qui brûlant de jalouzie et époin-

« çonnés de secrettes passions, s'avancent de juger nos faicts « et dicts, et exercent de cruelles envies contre moi et ma re- « nommée naissante. »

Dans l'avant-parler à M. Delanoue, *chronique de Bretaigne,* après une sortie contre *les rats philosophes auxquels il a laissé ses livres à denteler,* il attribue son peu de succès à la multiplicité des écrits.

« Une autre cause a fait tomber mes livres sur l'éponge, « qui est la tourbe épaisse de tant de millions d'escripts et de » tant de sortes, que je crois la masse du monde en estre toute « moulue et enivrée. »

Charles Nodier devait reprendre cette thèse un peu paradoxale et soutenir que la découverte de l'imprimerie doit avoir pour conséquence d'ensevelir les bons écrits, sous la masse des publications insignifiantes et de les faire oublier plutôt que de les mettre en relief. Ailleurs, Rivaudeau se plaint encore :

« Des sycophantes, de ceux qui le vexent depuis dix ans d'im- « putations intolérables, lesquels m'ont onques pu souffrir qu'il « tint le ranc que ses longues estudes et tant de veilles et tra- « vaux ont mérité. »

Le philosophe, comme on le voit, ne se résignait pas facilement. On peut donc croire que les déceptions furent pour quelque chose dans son amour de la retraite et que, tout autant que les conseils de son ami Babinot, elles tournèrent son esprit vers les idées religieuses.

Enfin il prit le bon parti, il en appela du jugement de ses contemporains à un juge qui n'était pas présent pour le contredire et rendre immédiatement sa sentence, il s'adressa à la postérité. La modestie n'est pas la vertu dominante des poètes, Rivaudeau ne fit point exception à la règle. Voici dans quels termes il invoque cet arbitre souverain qui doit le venger de l'oubli et des critiques de son siècle :

Or, reçoy mon labeur, saincte postérité,
Et me sens quelque los, si je l'ai mérité ;
May plustôt rens l'à Dieu, qui faict l'âme sçavante,
Qui benist mon esprit, faict ma bouche éloquente ;

Par lui, j'ay façonné un ouvrage immortel,
Perdurable et sacré, que ni l'ire du ciel,
Ni l'esté chaleureux, ni la dent importune
Du temps, ni la fureur de l'horrible Neptune
Pourront oncq abolir, encores que la mort
Me contraigne surgir sur le redouté bord
Dans l'esquif de Caron ; toutes fois je m'asseure
Sur mon livre, qu'alors ma partie meilleure,
Par la faveur de Dieu, sur les astres sera,
Et partout l'univers mon renom volera,
Alors les passions des personnes atteintes
Rediront tristement celles de mes complainctes ;
Alors devant le roi, maint superbe eschafaut
Entonnera mon nom maintes fois et bien haut
Sur le courroux d'Aman, maugré la fière envie,
J'ai mon livre animé d'une durable vie.

La postérité a-t-elle répondu aux espérances de Rivaudeau ? Hélas ! il faut bien reconnaître que non. L'immortalité qu'il se décernait avec tant de complaisance lui échappe et s'attache à d'autres noms que le sien. Les princes de la critique, MM. Villemain, Sainte-Beuve, Gerusez, Demogeot ont fait passer devant eux tout le XVI^e^ siècle sans même l'honorer d'un regard. Pour trouver son nom, il faut feuilleter la bibliothèque de Lacroix du Maine, Duverdier, Dreux-du-Radier qui en fait mention dans la bibliothèque historique et littéraire du Poitou, le duc de Lavallière, dans la bibliothèque du Théâtre Français ; Beauchamp, dans les recherches sur le même théâtre, enfin le manuel du libraire et de l'amateur, par Brunet.

Si Rivaudeau n'est pas à la tête de la littérature de son époque, il n'est pourtant pas un poète méprisable. Nous avons signalé ses défauts, mais nous avons ajouté qu'on les rencontre bien plus accentués chez presque tous les écrivains de son siècle. Sans avoir le génie de quelques-uns d'entre eux, il s'en distingue par une qualité bien rare aux époques de transition littéraire, par le goût que nous trouvons au moins dans ses épîtres et que l'on ne rencontre ordinairement que chez les écrivains appartenant à une civilisation avancée. Tenons lui compte en-

core du temps dans lequel il a vécu. Sans doute le beau est absolu et s'inquiète peu des époques et des dates, mais il faut pourtant accorder quelque estime aux progrès, alors même qu'ils n'ont produit que des œuvres défectueuses, car si ceux qui les ont accomplis se sont égarés, ils n'en ont pas moins ouvert la voie que d'autres ont glorieusement parcourue.

De nos jours, d'honorables écrivains, MM. Alfred Giraud et Eugène Talbot ont appelé l'attention sur la personne de Rivaudeau. Mais ce sont principalement MM. Benjamin Fillon et Mourain de Sourdeval, ces deux grands investigateurs, qui l'ont mis en lumière; le premier, par un article biographique et l'appréciation de ses poésies; le second, par une belle édition de ses œuvres. Qu'ils reçoivent donc nos remercîments. Consacrer sa vie à la mémoire de nos illustres morts, comme le font ces Messieurs, ne reculer à cet effet ni devant les sacrifices d'argent, ni devant les recherches longues et laborieuses, ce n'est pas seulement bien mériter des lettres, mais du pays tout entier.

—

20
55
212. d. 57
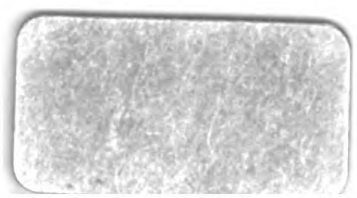
NIORT, IMPRIMERIE DESPREZ.